

**DOCUMENT EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2009**

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE
séance du vendredi 26 juin 2009**

La séance est ouverte à 15 h 48,
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

Applaudissements à l'entrée du maire de Nice, nouvellement élu ministre auprès de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, chargé de l'industrie.

M. LE MAIRE.- Merci ! Je vais demander au public, tout en leur exprimant, bien sûr, ma reconnaissance pour ce témoignage d'amitié et d'affection, de respecter les règles de fonctionnement de notre assemblée où le public n'est pas censé se manifester. En tout cas, qu'ils sachent que je suis très sensible à leur geste.

Je vais demander d'abord que soit désigné le secrétaire de séance avant d'ouvrir officiellement notre séance et après avoir procédé à l'appel nominal. Par rang d'âge croissant, je salue d'abord mademoiselle Ilana Eloit dont nous sommes très heureux de retrouver la présence parmi nous ; je le dis parce qu'Ilana a beaucoup travaillé pour nous, a suivi de très près nos dossiers en même temps que, parallèlement, elle a continué à poursuivre ses études universitaires aux Etats-Unis. Je lui ai demandé de faire beaucoup de choses pour la ville de Nice à l'université de Washington où elle étudie en ce moment et je la remercie parce que c'est sans doute la plus belle image de Nice et de sa jeunesse que nous pouvions envoyer aux Etats-Unis au nom de notre Conseil municipal.

En rang d'âge, Ilana Eloit, Marine Brenier, Véronica Vecchioni et Yann Librati : c'est donc à Ilana Eloit que je vais demander de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mademoiselle Eloit procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

J'ai pris connaissance que des conseillers excusés ont donné pouvoir pour voter en leur nom durant l'ensemble de cette séance.

Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à adopter le procès-verbal de la réunion du vendredi 3 avril 2009. Y a-t-il des interventions ?
Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, merci. Page 117, concernant mon intervention sur le musée d'histoire naturelle, il est question de Vincent Fossat ; or Vincent *Fossard* cela choque un peu car il s'agit de Vincent Fossat, illustre niçois, célèbre aquarelliste qui a travaillé pour monsieur Barla ; il faudrait donc corriger.

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait raison.

Mme GAZIELLO.- Dans la ligne du haut, le projet de M. Bidart est baptisé avec beaucoup d'humour *Pâris* (avec un accent) parce que c'est le nom d'un héros grec abandonné par ses parents. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions ; nous ferons les corrections qui nous paraissent tout à fait légitimes.

Sous cette réserve, le procès-verbal du 3 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que j'ai reçu un projet de vœu de la part de madame Hernandez-Nicaise et de monsieur Rémi Gaechter que nous examinerons, conformément à notre règlement intérieur, en fin de séance.

Je vous informe également que les projets de délibération 0.1, 0.2, et 0.3 sont retirés de l'ordre du jour.

Je voudrais maintenant vous proposer, si vous en êtes d'accord à l'unanimité, que soit présentée lors de cette séance une délibération qui ne figurait pas dans l'ordre du jour qui vous a été transmis ; elle concerne la création d'un emploi de chef de projet pour le chantier « sang neuf » des Abattoirs. Y a-t-il une opposition que ce dossier soit rattaché à l'ordre du jour de notre séance ? S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie, ce dossier sera rapporté par madame Sophie Duez.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Nice ne peut être que particulièrement touché par le drame qui s'est déroulé en plein ciel au-dessus de l'Atlantique sud avec la disparition de l'Airbus A330.

216 passagers et 12 membres d'équipage à son bord ont disparu.

Vous savez combien Nice a toujours eu des rapports privilégiés avec le Brésil : notre ville est jumelée depuis 1977 avec Rio de Janeiro et a lié de nombreux liens d'amitié avec ses habitants ; plus particulièrement cette année, le carnaval de Nice et le carnaval de Rio ont démontré combien nos liens d'amitié étaient forts par les échanges qui ont été les nôtres et la présence qu'il y a eue à la fois, à l'initiative de Rudy Salles, d'un char des carnavaliers niçois à

l'effigie de Garibaldi et de son épouse brésilienne, Anita, et de la présence d'une grande délégation brésilienne.

Aussi, je m'associe avec toutes les Niçoises et tous les Niçois à la douleur des familles tant françaises que brésiennes et de toutes nationalités confondues, sans compter qu'un certain nombre de citoyens de notre région ont malheureusement péri dans ce drame, je pense notamment à des amis du Var, et c'est donc avec une profonde émotion que je vous propose en leur mémoire d'observer en ce début de séance une minute de silence en mémoire de toutes ces victimes.

(Il est observé une minute de silence)

Je vous remercie.

Comme souvent, l'emploi du temps de notre conseil est assez chargé ; c'est d'ailleurs tout le problème de l'organisation des assemblées communales dans notre pays qui, je n'en doute pas, sera corrigé par la grande réforme territoriale qui interviendra à l'automne prochain ; en effet, c'est franchement une anomalie que les assemblées départementales, les assemblées régionales ou les assemblées communautaires puissent disposer de bureaux ou de commissions permanentes pour traiter de sujets qui ne devraient pas relever de nos séances plénières et que, dans les assemblées communales, nous soyons obligés quelquefois de passer plus d'une centaine d'actes administratifs qui n'ont pas de raison, sincèrement, d'être évoqués en séance publique là où nos commissions sont parfaitement habilitées en toute transparence à les traiter. Mais, en tout état de cause, c'est le cas pour cette séance où nous avons plus de 160 délibérations à traiter ; nous allons le faire avec le temps nécessaire et je demande à chacun d'essayer de veiller que nous tenions le quorum jusqu'au terme de notre séance.

Si vous le permettez, avant de rentrer dans le détail de notre ordre du jour, je voudrais d'abord adresser mes salutations et mes félicitations en votre nom à chacune et chacun d'entre nous à un certain nombre de personnalités qui exercent depuis peu de nouvelles responsabilités dans notre département.

Je pense tout d'abord au nouveau recteur de l'académie de Nice qui vient de prendre ses fonctions, monsieur Christian Nique, qui était précédemment recteur de l'académie de Montpellier et qui a été d'ailleurs en début de carrière un conseiller d'un président de la république qui s'appelait François Mitterrand ; c'est un choix qui honore notre département et je veux vous dire combien déjà les relations que nous avons commencé à entretenir pour parler de l'avenir de la filière de l'éducation dans notre département sont des échanges constructifs. Pas plus tard qu'hier, il a largement contribué aux côtés de Benoît Kandel, du Préfet et du Procureur de la république à finaliser l'élaboration de notre contrat local que nous pourrons signer avec monsieur le préfet des Alpes-Maritimes dès le début du mois de juillet prochain.

Je voudrais aussi saluer l'élection de mon ami Gaston Franco au Parlement européen. Depuis la création de l'Union européenne, jamais le département des Alpes-Maritimes n'avait été représenté à Strasbourg ni à Bruxelles ; c'est un Niçois, c'est un élu du comté de Nice qui désormais occupe cette grande responsabilité grâce au soutien si important que lui ont témoigné d'abord les électeurs de la grande région et plus encore, puisque c'est dans notre département et dans notre ville que le score le plus important émanant de notre famille politique s'est exprimé, que Gaston Franco peut porter désormais les projets et les dossiers de notre ville, de notre communauté urbaine, de notre département et plus loin de notre région au parlement de Strasbourg et à Bruxelles. Je crois que c'est un immense honneur pour chacune et chacun d'entre nous car, sincèrement, quel que soit le courant idéologique dont nous sommes issus, quelles que soient nos valeurs, de se dire qu'un des nôtres, qu'un élu des Alpes-Maritimes puisse porter les couleurs de notre département, je dis bien « les couleurs de notre département » à Strasbourg et à Bruxelles, c'est historique et ce doit être un honneur pour notre département. Je veux donc, en votre nom à chacune et à chacun d'entre vous, adresser toutes nos félicitations à notre nouveau député européen, Gaston Franco. *(Applaudissements...)*

Je veux saluer aussi celle qui m'a succédé au Conseil général des Alpes-Maritimes ; puisque la loi sur le cumul des mandats, au terme d'un contentieux où le conseil d'Etat a validé mon élection de maire et celle de mon équipe municipale, m'a amené à me conformer à la loi comme quoi le législateur a décidé d'affecter des suppléants de sexe opposé aux nouveaux conseillers généraux permet, petit à petit Mesdames, de nous acheminer vers la parité et donc je ne vous cache pas que je suis assez fier d'être celui, président du Conseil général sortant, qui ait amené non seulement une femme au Conseil général des Alpes-Maritimes mais en même temps une future maman et en même temps la benjamine du département des Alpes-Maritimes en la personne de Caroline Murriss et donc en votre nom je l'assure de tous nos encouragements et de toutes nos félicitations. *(Applaudissements...)*

Et puis on a eu une élection partielle cantonale dans le 12^{ème} canton et c'est toujours agréable, 14 mois après que les Niçoises et les Niçois aient fait confiance à la liste de Nice Ensemble dans un canton qui n'était pas issu ni de notre famille politique, ni de notre majorité municipale puisque notre majorité municipale va bien au-delà de ma famille politique ou de la famille politique d'autres partenaires de notre majorité municipale, que les Niçoises et les Niçois choisissent de nous témoigner une confiance aussi importante et aussi large. Je voudrais donc très sincèrement remercier les Niçoises et les Niçois, remercier chacune et chacun d'entre vous, membres de la majorité municipale, du soutien que vous avez apporté, du fruit de votre travail, à la candidature de Benoît Kandel et de Denise Fabre qui ont incarné ce travail que vous avez chacun accompli à votre place au sein de notre majorité municipale. Les Niçoises et les Niçois se sont reconnus et, avec plus de 59 % des voix au deuxième tour, je veux saluer l'élection de notre premier adjoint au maire et de Denise Fabre au poste de conseiller général du 12^{ème} canton de Nice. *(Applaudissements...)*

J'en profite dans ce prolongement pour vous annoncer que mesdames et messieurs Isabelle Delage, Richard Papazian, Micheline Baus, Hélène Saliceti-Adroguer, Maurice Alberti, Anne Ramos-Mari et Brigitte Tanauji-Dahan ont décidé de rejoindre la majorité municipale en adhérant au groupe de Nice Ensemble et, bien évidemment en s'engageant en même temps, conformément à l'acte que nous avons tous signé avant de déposer notre candidature, à signer la charte de l'intégrité que chacun doit respecter et à laquelle chacun devra se conformer ; je leur souhaite donc la bienvenue parmi nous au sein du groupe de Nice Ensemble.

Voilà donc ce que je souhaitais vous dire en ce début de séance. Je voulais également vous informer que je viens de donner délégation à Philippe Pradal pour conduire un plan de valorisation de la dépense qui doit contribuer à optimiser l'ensemble de nos dépenses. Je lui ai demandé d'accepter d'être désigné comme responsable de ce plan ; Philippe aura pour mission de définir les actions de ce plan de valorisation et de jouer le rôle de moteur et de coordinateur. En bref, Philippe devient à nos yeux le « Monsieur Dépense Utile » de la ville ou encore plus le Monsieur Anti-Gaspi.

J'ai bien l'intention, alors que nous rentrons déjà dans la phase de préparation du budget 2010, qu'après une première phase d'économie où, au terme d'un audit, il nous a fallu déjà prendre quelques initiatives, que nous allions beaucoup, beaucoup plus loin. Philippe Pradal aura donc pour mission d'ici les orientations budgétaires qui seront présentées à l'automne prochain et le budget primitif de nous faire des propositions sur des économies importantes quant aux charges de fonctionnement de notre municipalité. Vous savez que la politique que j'ai choisie repose d'abord sur la mobilisation de tous les moyens en matière d'investissement parce que c'est par l'investissement, notamment en cette année de crise 2009 où nous avons à faire face à une crise économique et financière sans précédent, que nous réussissons peu ou prou à mieux tenir que d'autres en matière de soutien à l'emploi et à l'activité et tout ce que nous dégagerons comme marges de manœuvre nécessaires dans les années futures en consacrant encore plus d'efforts à l'investissement et en faisant baisser nos dépenses de fonctionnement nous sera particulièrement utile.

Enfin, au cours de cette séance et après l'examen des comptes de la ville, vous aurez l'occasion d'écouter successivement Monsieur Tordo qui nous fera un point sur le plan de relance, de Madame Paquis qui dressera un bilan étape sur les mesures en faveur du développement durable par rapport aux 10 mesures qui avaient été proposées puis enfin interviendront Monsieur Azinheirinha, Madame Monier, Madame Rampal, Monsieur Veissière pour évoquer le Plan Rentrée afin que chacun de nos concitoyens puisse partir en vacances en sachant comment notre municipalité prépare la prochaine rentrée.

Enfin, je demanderai tant à Madame Martinaux qu'à Jean-Michel Galy d'évoquer, d'une part les conditions dans lesquelles nous nous sommes préparés pour faire face à une crise caniculaire qui pourrait nous surprendre et par laquelle nous ne voulons pas nous laisser surprendre si elle devait avoir lieu

au cours de cet été 2009, et d'autre part le programme que nous prévoyons pour les seniors à la rentrée prochaine.

Voilà ce que je voulais vous dire en ce début de séance avant que nous ne passions à la présentation de notre compte administratif. Oui, Monsieur le premier Adjoint ?

M. KANDEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mardi dernier, sur proposition du Premier ministre, le président de la République vous a confié le ministère de l'Industrie. Au nom de notre assemblée, je veux vous adresser, Monsieur le ministre, nos plus sincères félicitations. Je veux aussi vous dire notre joie et notre fierté de vous voir accéder pour la 3^{ème} fois dans votre parcours politique à des responsabilités du niveau gouvernemental. Vous êtes donc aujourd'hui à la tête d'un grand ministère dont le rôle, au moment où notre pays connaît une crise économique et financière d'une très grande sévérité et où le fléau du chômage est partout douloureusement ressenti, va être stratégique.

Très certainement, le président de la République vous a nommé à ce poste en considération de vos grandes qualités personnelles et des excellents résultats que vous avez su obtenir par le passé comme aujourd'hui dans vos responsabilités d'élu local, de parlementaire ou de membre du gouvernement ; il vous a aussi probablement confié cette fonction car il connaît mieux que d'autres votre capacité à bousculer les choses et votre tendance naturelle à l'anticonformisme dès lors qu'il s'agit de faire aboutir un projet utile ou de faire gagner une cause d'intérêt général. Dans la période de crise dont je viens de parler, le président de la République a en effet besoin de responsables politiques proches des réalités des terrains, imaginatifs, innovants et qui loin d'être tétanisés par les difficultés sont au contraire motivés par elles et totalement mobilisés pour les résoudre.

Votre nomination est donc une très bonne nouvelle pour les Français mais, je veux le dire dans cette enceinte, c'est aussi une très bonne nouvelle pour les Niçoises et les Niçois. Les Niçois qui vous connaissent depuis longtemps savent que vous continuerez à diriger la Ville et la Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur avec la même énergie, le même engagement et la même disponibilité mais, en gens avisés, les Niçois savent aussi que siégeant désormais tous les mercredis au Conseil des Ministres vous aurez incontestablement une capacité supplémentaire à défendre et à faire accélérer les dossiers stratégiques de notre collectivité : je pense à la Ligne à Grande Vitesse, l'Opération d'intérêt national, à la sécurisation de nos approvisionnements énergétiques, à la construction du tramway, au sauvetage du CHU Pasteur, au renforcement de notre université, à la rénovation et à la réhabilitation de nos quartiers pour ne citer que ces quelques exemples.

Enfin, Monsieur le Ministre, au nom de tous les Niçois et au nom de tous mes collègues, je veux vous dire notre fierté de voir la ville de Nice ainsi

honorée par votre nomination et je veux vous souhaiter la plus totale réussite dans vos nouvelles et importantes responsabilités au service de tous les Français. (*Standing ovation*)

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur le premier Adjoint de ces mots prononcés au nom des élus de notre groupe ; mais, voyez-vous, j'ai déjà connu cela. J'essaie de garder les pieds sur terre, de garder mon sang-froid, de savoir que ces responsabilités sont lourdes, que je n'ai pas le droit de décevoir. J'ai essayé déjà à deux reprises de ne pas décevoir et je pense que le département des Alpes-Maritimes, sur des défis d'ailleurs que m'avaient lancé des personnalités de l'opposition lorsque j'avais été nommé, n'a pas été déçu puisque j'ai été fidèle à tous ces rendez-vous.

Bien évidemment, toute cette énergie en cette période si difficile je vais la mettre au service de mon pays d'abord parce que je suis le ministre de tous les Français et d'abord, comme je l'ai dit dans ma première déclaration, le ministre des ouvriers ; le ministre de l'Industrie, c'est le ministre du savoir-faire de ces hommes et de ces femmes qui font la puissance et la force de tous ces collaborateurs de nos industries, de tous ces ouvriers qui craignent pour leur avenir, qui craignent pour leurs emplois, qui craignent de voir leurs compétences et leurs talents demain remis en cause.

La France est une véritable puissance industrielle, j'ai des chantiers formidables à investir et un certain nombre d'initiatives que nous avons prises ensemble dans ce département comme à Nice seront pour moi des repères indispensables : décloisonner la recherche publique, privée, l'innovation industrielle, utiliser le capital-risque, simplifier les contraintes administratives si lourdes qui nous sont imposées par les DRIRE et qui font que tant de capitaux préfèrent aller s'implanter à l'étranger plutôt que de venir sur nos territoires. Si je ne devais citer que quelques exemples pour ne pas alourdir ce début de séance, je ne prendrai que ceux-là.

Depuis hier matin où j'ai pris mes fonctions, ma première visite a été pour l'usine Renault de Flins qui construit aujourd'hui la voiture *Clio* et dont je souhaite qu'elle soit la première usine de France d'ici deux ans à construire la première voiture électrique 100 % française. Cette visite était là pour démontrer ma volonté au moment où nous sortirons de la crise de permettre à l'industrie française de rebondir plus fort et plus haut pour nous faire gagner des parts de marché plus vite que d'autres nations dans le monde.

Et je le dis simplement mes chers amis, en m'adressant à tout le monde et quelle que soit la place que vous occupiez sur ces bancs, vous qui avez tous des amis chefs d'entreprises, industriels, ouvriers, universitaires, scientifiques, chercheurs, qui parfois à 22 ans, à 23 ou 24 ans n'hésitent pas à travers une start-up à prendre tous les risques pour forger leur première entreprise, leur TPE à un emploi, deux ou trois emplois, leur dire que c'est chez eux qu'on est venu chercher, parmi leurs élus, le ministre de l'Industrie de la France, je voudrais que ce soit une fierté pour chacune et chacun d'entre eux et

en même temps une reconnaissance pour chacun d'entre vous. Quand je vois la convention que nous nous apprêtons à signer avec le Conseil régional, Michel Vauzelle, Patrick Allemand, où nous nous retrouvons souvent ensemble sur des cofinancements, sur les pôles de compétitivité que j'avais moi-même fait labelliser en tant que ministre de l'Aménagement du territoire, un dossier que je vais reprendre aujourd'hui au sein du ministère de l'industrie, je voudrais simplement qu'au-delà de tout esprit partisan chacun ait le sentiment qu'en même temps que je vais apporter le meilleur de moi-même à notre pays, en sachant tous les risques que cela comporte, j'essaierai bien évidemment de faire accélérer un certain nombre de grands dossiers pour notre département.

Enfin, pour terminer, je vais vous dire que c'est plus facile d'y être que de ne pas y être ; je sais à quel point l'on avance plus vite quand on est tous les mercredis matins autour de la table et que l'on peut passer la commande à son voisin plutôt que lorsqu'on est en dehors et qu'il faut passer par un certain nombre de fourches caudines où malheureusement l'on est moins respecté. Eh bien, que la France, l'Etat, le Président, le Premier ministre aient témoigné ce respect et apporté cette dignité à chacun des acteurs des Alpes-Maritimes, je voudrais que pour chacune et chacun d'entre vous, vous vous disiez finalement que c'est un peu une reconnaissance pour chacun d'entre vous. En tout cas, du fond du cœur, merci. (*Applaudissements...*)

Nous arrivons au compte administratif du maire ; je rappelle que je peux assurer la présidence du conseil municipal, Monsieur l'adjoint aux finances, durant cette présentation mais que, conformément au code général des collectivités territoriales, je dois désigner un président de séance qui me remplacera au moment du vote ; bien évidemment, je vous propose que ce soit notre premier adjoint, Benoît Kandel.

(Aucune opposition du Conseil municipal)

Je vous passe tout de suite la parole pour la présentation de ce compte administratif.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.2 COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES MUSEES.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter le compte administratif de l'année budgétaire 2008 qui est équivalent au compte de gestion que nous aurons à approuver dans une délibération ultérieure préparée par le Trésorier.

Ce compte administratif se présente donc avec un montant de dépenses de 726 774 292 € et en montant de recettes de 771 282 805 € ce qui, en tenant compte du résultat 2007 à intégrer d'un peu plus d'1 M€, donne un excédent de 6 731 130 €, correspondant à un excédent sur le fonctionnement de 20 031 917 € compensant le déficit sur l'investissement à 13 300 786 €.

S'agissant de l'investissement, nous avons en 2008 eu des dépenses d'équipement à hauteur de 109 024 010 € avec en particulier 65 396 750 € d'immobilisations corporelles. Cela nous a amenés à un réendettement que nous avons réussi à limiter à 14,9 M€ ; je vous rappelle que l'augmentation de l'endettement sur 2007 avait été de 31 M€, ce qui fait qu'au 31 décembre 2008 la dette de la Ville atteint 381 M€. Nous avons une délibération qui en détaillera le montant.

Le remboursement en capital sur 2008 aura été de 48,3 M€.

Le compte administratif prend bien évidemment en compte les opérations pour comptes de tiers, en particulier dans le cadre du mandat de gestion de Nice Côte d'Azur et des opérations d'ordre qui n'ont aucune incidence budgétaire.

S'agissant du fonctionnement, le compte administratif montre une forte volonté de limitation des dépenses que nous avons initiée dès notre arrivée avec ainsi des charges générales qui augmentent de 1,7 % par rapport à 2007, c'est-à-dire moins que l'inflation de l'année estimée à 2,81 % ; de la même façon, les charges de personnel à 2,48 % d'augmentation sont inférieures à l'augmentation de l'inflation.

Comme l'a dit le député-maire dans son propos introductif, cet effort va être amplifié en 2009 et en 2010 par la nomination de Philippe Pradal pour la mission qui lui a été confiée.

Ceci dit, cela ne nous a pas empêchés de continuer, voire d'accroître notre contribution aux partenaires institutionnels tels que l'OTC, le SDIS et le CCAS avec une contribution par habitant qui reste significativement supérieure à la moyenne nationale.

Au bilan, un excédent de plus de 6 M€ sur le compte administratif 2008 qui sera donc pris sur le budget 2009.

S'agissant du compte administratif de la Régie Autonome des Musées, il n'y a pas de commentaire particulier.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, très rapidement, ce compte administratif laisse apparaître une amélioration de la capacité d'autofinancement de la ville : lorsque l'on regarde l'épargne brute qui est le différentiel entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement, on s'aperçoit qu'il y a une véritable progression. On peut en déduire que vous avez mieux maîtrisé cet exercice que votre prédécesseur : on a moins dépensé. Quant à l'épargne nette qui donne la capacité d'autofinancement, elle est en progression puisqu'elle était de 2 M€ en 2007 et qu'elle est passée à 28 M€ en 2008.

Sur le papier, les comptes ont l'air assainis. La gestion est différente, il y a peu de reste à réaliser ce qui montre que les entreprises sont plutôt payées dans les délais. Vous allez me dire : si tout est bien, n'est-ce pas Monsieur Tordo, où veut-il en venir ? J'en viens à la question des dépenses d'équipement et des dépenses d'équipement brutes pour être plus précis car on a là une véritable chute puisque nous passons de 224 M€ affichés en 2007 pour un réalisé à 152 M€ à 167 M€ affichés en 2008 pour un réalisé à 109 M€. Il y a eu une annulation de 64 M€ de dépenses : très certainement les chantiers que vous avez arrêtés mais néanmoins il y a une véritable chute de l'investissement.

Autre élément extrêmement préoccupant de ce compte, mais là s'il ne vous est pas imputable directement il faut quand même l'avoir en tête, c'est la chute des recettes : chute des recettes fiscales (348 M€ en 2007 contre 322 M€ en 2008) et les premiers effets de la crise sur d'autres domaines aussi comme les recettes liées aux casinos (de 11 M€, on passe à 8,5 M€), des recettes liées aux droits de mutation où l'on passe de 26 à 20 M€. Tout cela laisse apparaître une situation qui est finalement beaucoup plus fragile que ne le montrent les premiers indicateurs.

Enfin, dernier exemple très symbolique de cette politique que vous menez, ce sont les résultats du compte administratif sur les emplois aidés. Les deux comptes 64.161 et 64.168 sont en baisse ; le compte emploi jeune, on peut

comprendre, est passé de 157 000 € en 2007 à 0 en 2008 puisque c'était la fin d'un dispositif, mais on aurait pu imaginer que vu la période, vu les difficultés rencontrées à la fois par des seniors pour retrouver du travail mais aussi par des jeunes, l'effort aurait été porté sur les autres emplois aidés ; or ce n'est pas du tout le cas puisqu'on passe de 333 000 à 240 000 €, ce qui fait que quand on retrouve la totalité de l'argent consacré par la municipalité aux emplois aidés on est passé en un an de 508 000 € à 240 000 €.

Voilà quelques éléments qui font que notre Groupe va voter contre le compte administratif.

M. LE MAIRE.- On va rester sur le groupe Changer d'Ere avec Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, c'est plus une intervention en tant que président de la commission des finances qui, bien sûr, est complémentaire avec l'intervention de Monsieur Allemand.

Je serai amené à développer des arguments techniques et, outre l'argumentation politique, j'essaierai d'être le plus clair et le plus concis possible et ne rentrerai pas dans le détail des imputations comptables.

Tout d'abord sur l'évolution des ratios financiers (je parle des valeurs communales et ne rentrerai pas dans une comparaison avec les indicateurs de moyennes de strate du compte administratif 2006 à celui de 2008), je rappelle que nous sommes amenés à voter cette fois-ci sur le réalisé de l'exercice 2008.

L'année 2008 est marquée comme les deux années précédentes par un inquiétant effet de ciseau pour notre collectivité : les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de pratiquement 2% (1 460 € par habitant) pendant que les recettes réelles de fonctionnement ont chuté de deux points, se situant à 1 620 € par habitant.

L'évolution du différentiel entre les charges et les produits réels de la section de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels) est un indicateur primordial pour la santé de notre collectivité dans la mesure où il reflète notre capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) : en d'autres termes, elle met en exergue les marges de manœuvres financières pour la ville sur les années à venir.

Autre point important, la chute (-27%) des dépenses d'équipement brut par habitant qui pourrait être imputé, cela serait souhaitable, au début du cycle de votre mandat ; je resterai vigilant sur vos promesses électorales puisque, comme vous l'avez indiqué, vous allez travailler à 600 %.

Concernant l'encours de la dette, celui-ci a encore augmenté de 4 % pour atteindre 382 M€ cette année, soit 1 105 € par habitant (1 062 € pour l'année 2007). Je mets en parallèle ces deux indicateurs financiers car

l'investissement semble se calmer et pourtant la dette ne se résorbe pas. La capacité de désendettement de la ville stagne à cinq ans ce qui, il faut le reconnaître, est plutôt bon ; gageons que vous vous attellerez à conserver ce ratio dans les prochaines années.

Même si nous sommes sur le vote du compte administratif, je n'occulte pas l'emprunt de pratiquement 10 M€ que vous allez engager dans le budget supplémentaire et qui va être payé par le contribuable pendant la période de crise actuelle.

Enfin, sur la stratégie financière que vous mettez en place, je tiens à faire remarquer que l'amélioration de l'épargne nette (qui représente la capacité à mobiliser des financements pour de futurs équipements une fois le remboursement du capital effectué) qui atteint 28 M€ cet exercice par rapport aux 3 M€ restants de l'année 2007 est essentiellement due à la baisse des remboursements de la dette de la gestion Peyrat et non à une meilleure gestion de la section de fonctionnement.

Voilà ce que je souhaitais dire sur les grandes masses financières de ce compte administratif, Monsieur l'adjoint.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Chauvet ?

M. CHAUVET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'adjoint, lorsque vous avez présenté le budget primitif 2009, vous avez dit : « C'est le premier vrai budget de la municipalité nouvelle » et vous aviez parfaitement raison de reprendre ainsi d'ailleurs le propos de monsieur le maire. Aujourd'hui, au travers du compte administratif, nous examinons, nous portons un jugement sur le budget de l'exercice 2008 et force est de reconnaître que cet exercice 2008 n'était pas réellement à proprement parler l'exercice de votre municipalité seulement puisque, par hypothèse, en raison des élections du mois de mars, c'était un exercice ambigu au sens propre du terme ; je veux dire par là que les trois premiers mois de l'année étaient sous la municipalité Jacques Peyrat et que les neuf mois suivants étaient évidemment sous votre municipalité, Monsieur le Maire.

Au-delà de cette ambiguïté inévitable, il y a une sorte de continuité car de toute évidence, même si lors de votre arrivée aux affaires vous avez insisté sur l'absence du budget (car il est vrai que le budget n'avait pas été voté pour l'année 2008, je le rappelle, par délicatesse pour le maire qui devait sortir des élections municipales) il est vrai de dire qu'un budget ne se fait pas en dix ou en quinze jours et que les services de la ville (la direction générale et l'ensemble des services) avaient bien sûr préparé les éléments pour proposer un budget aux élus. Quel que soit le maire élu, à 90 % évidemment le budget devait être identique et c'est la raison pour laquelle je vous donne raison, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, lorsqu'à l'époque vous disiez : « En 2009 c'est le premier budget de notre nouvelle municipalité ».

Cela dit pour souligner que nous allons évidemment nous abstenir sur cette délibération qui concerne une année ambiguë en ce sens que les deux municipalités ont concouru à l'exécution de ce budget exercice 2008. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre intervention, Monsieur l'Adjoint je vous propose de répondre.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire.

Patrick Allemand, sur vos remarques j'aurais tendance à dire que vous auriez dû vous arrêter au « mais » parce que c'était tellement un crédit donné à ce que nous avons fait que le « mais » malheureusement obscurcit un peu votre propos. Les arguments que vous apportez sont faux, je suis obligé de le dire, ils sont faux.

Vous parlez d'une chute significative, je crois 60 M€ concernant les investissements mais, si vous avez bien suivi la discussion que nous avons eue lors du budget primitif 2009, nous avons indiqué à ce moment-là que nous étions passés pour la première fois en AP-CP (autorisation de programme, crédit de paiement) et que l'effet mécanique de ce passage nous obligeait à annuler ces projets. Ce n'est pas une baisse significative des investissements, c'est simplement la traduction comptable du changement de mécanisme de comptabilisation et de budgétisation des investissements pour s'aligner d'ailleurs sur la plupart des collectivités locales gérées d'une manière moderne.

Vous parlez des emplois aidés, Monsieur Allemand ; malheureusement le dispositif concernant les emplois aidés s'est terminé en 2008 et un nouveau dispositif a été mis en place, il est donc normal que mécaniquement les emplois aidés ou les budgets ou les réalisations budgétaires de ces emplois aient baissé. J'ajoute que s'agissant de la période difficile dans laquelle nous sommes, si nous n'avons pas porté notre effort là-dessus nous avons mis en place, vous le savez, nous l'avons dit, beaucoup de mesures pour aider tous les habitants à passer ce cap difficile de la crise. Je veux rappeler les franchises sur les parkings, je veux rappeler l'aide pour les mères qui ne trouvaient pas de place dans les crèches, etc.

S'agissant de votre intervention, Monsieur Librati, un premier commentaire c'est que je me demande si vous parlez avec monsieur Allemand parce que vous dites presque l'inverse de ce qu'il dit ? Concrètement, monsieur Allemand parle de maîtrise des dépenses de fonctionnement, vous, vous dites « effet de ciseaux et augmentation » : oui, il y a une légère augmentation, je vous le rappelle inférieure à l'inflation et qui montre l'effort que nous avons commencé à faire en la matière et vous avez raison de souligner qu'il y a un effet de ciseaux parce que, dans le même temps, les recettes ne suivent pas ces dépenses de fonctionnement. C'est bien pour cela que le Maire a décidé d'accentuer notre effort en matière d'économie par la nomination de Philippe

Pradal pour être, si je peux m'exprimer ainsi, le Monsieur Anti-Gaspi de notre municipalité.

La dette ? Vous avez raison, la dette augmente mais, comme vous avez dû le constater, elle augmente moins qu'en 2007 ; il y a un effet de ralentissement important et nous allons continuer dans cette direction une fois que la crise économique terrible dans laquelle nous sommes, comme nous l'avons dit dans le débat d'orientations budgétaires et dans le budget primitif, sera derrière nous. Oui, nous acceptons mécaniquement pour un temps une légère augmentation de la dette parce que ce sont aussi des investissements et aussi indirectement à travers ces investissements du pouvoir d'achat que nous redistribuons.

Quant à la réflexion de Monsieur Chauvet, vous avez répété ce que j'avais dit au budget primitif 2009, oui, mais vous vous souvenez peut-être que j'avais dit aussi quand nous avons présenté le budget 2008 que nous avons eu effectivement 15 jours pour le préparer, et j'avais rajouté s'agissant de la préparation de ce budget que nous n'avions à aucun moment vu le directeur général des services de l'époque pour nous donner l'impulsion ! Il a été invisible pendant cette période ! Alors oui, nous avons fait du mieux possible pour infléchir ce qui nous avait été donné et que nous avons finalisé en 15 jours. Cela veut dire tout simplement que, de ce point de vue, ce budget 2008 a marqué l'inflexion des politiques que nous avons décidées mais, même si c'est vrai qu'au niveau des choix d'orientation budgétaire majeurs le budget 2009 constitue notre premier budget, vous ne pouvez pas revendiquer pour ce que vous nous aviez laissé une quelconque part dans la réalisation et l'exécution du budget 2008.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur l'Adjoint. Sur cette base, je ferai juste une petite remarque à Monsieur Chauvet, il ne m'en voudra pas, mais lorsqu'il me dit : « C'est normal, on a voulu vous laisser le soin d'élaborer vous-même votre budget mais on avait tout préparé avant et notre directeur général des services avait tout mis en ordre pour vous donner les éléments nécessaires pour élaborer ce budget », je rappellerai que nous sommes sans doute la seule grande ville de France où le maire n'a jamais rencontré le directeur général des services sortant puisque le jeudi, lorsque je me suis installé ici, le directeur général des services avait disparu ! Donc, contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Chauvet, non, le directeur général des services de la municipalité précédente qui pourtant doit être strictement et indépendamment au service de l'administration municipale s'était échappé et n'avait pas transmis les dossiers au maire de Nice installé lors des dernières élections municipales. Petite précision.

L'histoire a vite dépassé tout cela mais, vous voyez, malheureusement il faut encore quelques petites étapes pour effacer quelques stigmates qui restent tracés ici ou là. C'est toute la différence entre vous et nous : on a le sens de l'Etat, on a le sens de la rigueur, du bon fonctionnement

des institutions de la République, malheureusement ce n'est pas forcément l'attitude qui a été la vôtre.

Je vais demander à Monsieur Kandel de bien vouloir prendre ma place pour ne pas être la cause de l'annulation du compte administratif.

(Monsieur Christian Estrosi, maire, quitte la salle et ne participe pas au vote)

M. KANDEL.- Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote de ce document : qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

La délibération n° 7.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Abstentions de : M. Chauvet et M. Mari.

Votent contre : Mmes Duez, Grégoire-Concas, Matringe, Hernandez-Nicaise, MM. Allemand, Cuturello, Librati, Gaechter, Fetnan, Mme Gaziello et M. Injey.

Le compte administratif est approuvé, je vous remercie.

7.3 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2008 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES MUSEES.

M. TORDO.- Cette délibération concerne le compte de gestion qui, bien évidemment, est semblable au compte administratif. S'il n'y a pas de commentaire, je propose que nous passions directement au vote.

M. KANDEL.- Pas de demande de parole ? Abstention ? Opposition ? Il est adopté.

La délibération n° 7.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7.4 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 : BUDGET PRINCIPAL.

M. TORDO.- Nous présentons le budget supplémentaire 2009 qui permet, comme vous le savez, de procéder à un ajustement des crédits de fonctionnement mais aussi, s'agissant de la période difficile que nous connaissons, de la nécessaire amplification de l'effort d'investissement de la ville de Nice au titre du plan de relance et du soutien à l'économie.

Il inclut aussi, rendant sa lecture, je l'avoue, un peu difficile, la prise en compte du compte administratif 2008 que nous venons d'approuver,

les opérations pour comptes de tiers, en particulier Nice Côte d'Azur dans le cadre du mandat de gestion, et les opérations d'ordre qui sont sans conséquences budgétaires globales.

En excluant ces éléments, le budget supplémentaire se caractérise d'abord par :

- l'ajustement à la hausse de certaines dépenses concernant les associations sportives pour 500 000 €,

- l'Office de tourisme et des congrès pour 600 000 € pour préparer une saison d'été et le carnaval 2010 conformes au souhait du maire mais aussi des professionnels du tourisme pour amplifier l'attractivité de la ville,

- plus de 300 000 € pour l'éducation

- et 150 000 € pour des associations culturelles.

Ces dépenses nouvelles étant essentiellement financées par des économies substantielles sur les fluides en particulier, certains autres postes, l'autofinancement et l'excédent reporté de 2008.

S'agissant des dépenses d'équipement nouvelles de ce budget supplémentaire à 18,7 M€, il inclut essentiellement :

- des acquisitions foncières à hauteur de 4 M€ pour des opérations que nous allons faire sur le deuxième semestre,

- des investissements liés à la sécurité, en particulier l'aménagement de Cernuschi pour 340 000 €,

- de la rénovation intérieure pour les écoles : 1,4 M€,

- des subventions d'équipement pour le patrimoine culturel : 400 000 €,

- des crédits importants pour le sport et la jeunesse à hauteur de 4,3 M€ qui contribueront à ce que la Ville rattrape son retard en matière d'équipements sportifs, retard extrêmement important. Ces crédits concernent les travaux pour le centre hippique, l'acquisition foncière dans le cadre de la cité des sports, l'extension du stade des Arboras, l'accélération et l'augmentation du programme de Saint-Pancrace ;

- la réalisation d'un accueil de jour pour les personnes en difficulté pour un montant supérieur à 3 M€,

- enfin 1 M€ supplémentaire pour le logement.

Tout cela portera l'effort budgétaire de la Ville sur 2009 à 15 M€ constituant un effort sans précédent en la matière.

Les opérations d'aménagement urbain à hauteur de 5,7 M€ concerneront essentiellement l'extension du cimetière du Roguez et les subventions aux bailleurs sociaux dans le cadre de l'ANRU.

C'est ainsi que le budget d'équipement de la Ville atteindra cette année 137 M€, effort lui aussi sans précédent prenant en compte notre appréciation de la crise économique que le monde traverse et de la nécessité pour les collectivités locales de jouer, conformément au vœu du président Sarkozy, leur rôle d'amortisseur économique de cette crise.

Le financement de ces dépenses nouvelles parviendra pour moitié des ressources définitives et pour moitié par emprunts dits d'équilibre, ce montant réel étant le résultat des appels d'offres et des consultations d'entreprises qui seront faits ainsi que de la réalisation effective des dépenses sur 2009. En effet, cet effort supplémentaire et exceptionnel ne se fait pas sans contrepartie ; il nous permettra d'une part d'obtenir le remboursement d'une manière définitive du FCTVA à hauteur de 11 M€ (cela avait été évoqué lors du BP), d'autre part parce que ces dépenses sont aussi financées par les économies qui ont été dégagées du résultat favorable des consultations que nous avons lancées. Nous nous rendons compte, et les membres de la commission d'appel d'offres le confirmeront, que sur beaucoup d'appels d'offres on a des prix inférieurs à ce que nous avons originellement envisagé : c'est là aussi l'effet, cette fois positif, de la crise. Ces dépenses nouvelles font déjà l'objet d'autorisations de programme qui ont été votées au BP 2009 pour les années 2010/2011, voire 2012, il s'agit donc d'une accélération de programmes qui seront autant de dépenses en moins à réaliser sur les prochaines années.

En conclusion, nous présentons à votre délibération un budget supplémentaire qui est axé sur l'accélération et l'accentuation de notre effort d'investissement en direction du logement, de la sécurité et des sports mais aussi sur la recherche et la réalisation d'économies de fonctionnement, effort qui lui aussi sera accentué dès aujourd'hui et sur les années 2010, 2011 et suivantes.

M. KANDEL.- Monsieur l'Adjoint, je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- J'ai écouté avec beaucoup d'attention monsieur Tordo qui, avec son talent habituel, a essayé de nous expliquer que cette décision modificative était vraiment excellente ; elle est importante, 60 M€ ce n'est pas rien, 18 M€ en fonctionnement, 42 M€ en investissement.

Ce que j'ai noté, c'est qu'en matière de fonctionnement il y a un fort réajustement dans les charges à caractères général (8 M€), notamment sur un poste —dont je suis certain que monsieur Pradal qui vient d'être chargé de nouvelles fonctions aura l'œil dessus— qui est l'électricité énergie qui était doté de 5,8 M€ au budget primitif, or la rallonge est de 4,3 M€ c'est-à-dire qu'elle est vraiment substantielle. Ce n'est pas rien et cela démontre bien qu'au-delà des

discours sur le développement durable et la ville verte il y a énormément de progrès à faire. Monsieur Pradal, voilà une suggestion : intéressez-vous de près au compte 60.612 de notre budget.

Concernant la section d'investissement, 42 M€ de plus, on va voir ce qui va être réalisé mais on a bien compris que c'était indispensable si l'on veut que la commune bénéficie du remboursement anticipé du fonds de compensation de TVA. Il y a un effort notable sur les bâtiments publics (+8,1 M€ en DM), en revanche une baisse sur les constructions nouvelles (-2,7 M€). Le tout est quand même financé par un recours à l'emprunt qui est important puisqu'il y a une rallonge de 10 M€, ce qui ajouté à l'annuité d'emprunt de départ de 90 M€ fait que nous allons quasiment emprunter cette année 100 M€. Quand on rajoute cela aux 15 % d'augmentation des impôts que tout le monde a oublié, mais pas moi, cela veut dire que l'on a une décision modificative qui n'est pas en capacité de rectifier un mauvais budget de départ. Nous voterons donc contre.

M. KANDEL. - Merci. Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO. - Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, nous constatons dans ce budget supplémentaire que malgré la chute des recettes fiscales qui ont été expliquées par mon collègue Patrick Allemand en 2008, l'excédent de fonctionnement de 5 M€ au compte administratif va quand même permettre cette répartition des dépenses supplémentaires ; or cet excédent de fonctionnement provient, si l'on s'y intéresse un peu et tout en faisant abstraction du mandat de gestion et des remboursements NCA parce que sinon on s'y perd, provient quand même des contributions directes : de 2007 à 2008, il y a 6,3 M€ en plus de contributions directes, soit plus de 3 % à taux égal alors que les recettes provenant de l'Etat ont baissé de pratiquement 2 M€.

Autrement dit, cette contribution directe qui, je le rappelle, provient de la taxe foncière et la taxe d'habitation va permettre le plan de relance entre autres.

Auparavant, dans la répartition des dépenses supplémentaires, que voit-on ? Economies d'eaux, organisation de matchs internationaux, élection de Miss France, tout cela n'est pas chiffré et je me suis laissé dire que le match France/Portugal coûterait 400 000 €. Pour le reste, c'est chiffré : 2 M€ pour l'Office de tourisme, les associations, charges exceptionnelles destinées à indemniser les marchés clôturés (on aurait peut-être pu s'en passer mais bon...), il reste l'autofinancement : 1 M€ d'autofinancement pour pouvoir emprunter les 41 M€ destinés au plan de relance. Et vous expliquez dans le budget supplémentaire que cet autofinancement a été permis par le 1,2 M€ de recouvrement des taxes de délégation de service public qui n'avaient pas été recouvrées auparavant. Vous oubliez quand même l'excédent de 3 M€ sur les contributions directes au compte administratif.

Ainsi, par cet autofinancement dégagé essentiellement par les

contributions directes vous financez cet emprunt supplémentaire. Or la feuille d'impôts locaux 2009 des ménages augmente de 5 % (c'est une moyenne nationale établie pour les 40 plus grandes villes de France) quant à Nice ils augmentent de 17,7 % pour la taxe d'habitation et de 16,5 % pour la taxe foncière.

Cet excédent de fonctionnement, vous auriez peut-être pu le rendre sous forme d'impôts ; je pense que cela aurait été difficile mais vous auriez pu le rendre en instituant un tarif cantines dégressif, quelque chose qui aurait concerné toute la population et en particulier les plus modestes touchés par la crise aujourd'hui. La ville de Lille l'a fait, elle a instauré en fonction du quotient familial de 0,50 à 2,50 € le repas et l'estimation du coût pour 20 000 repas/jour que la ville de Nice sert s'élève à 2 M€. C'est bien de mettre les chiffres en perspective. Cette mesure aurait pu toucher toutes les familles, je le précise, et surtout les classes moyennes qui sont aujourd'hui bien touchées.

Ironie du sort : vous multipliez depuis plusieurs mois les pages de publicité dans la presse, photo du maire tout sourire à l'appui ; en effet, le sens d'un plan de relance est en réalité politique et médiatique. Économiquement, cela ne peut pas changer grand-chose, tous les experts s'accordent mais médiatiquement cela va donner l'impression de l'action. Le message à l'opinion est celui-ci : « On s'occupe de vous, ne vous inquiétez pas ».

Même si les dépenses d'investissement ne correspondent pas toujours à des besoins, on vient de le voir avec le grand stade, le commissariat de Cernuschi, des acquisitions foncières, le club hippique, passons ! C'est de l'argent comme s'il en pleuvait qui est investi dans des chantiers dont la justification n'est pas toujours évidente.

Ma conclusion pour ce budget supplémentaire, c'est que la plus grande insécurité —vous mettez des moyens sur la sécurité, vous mettez énormément de moyens sur la vidéo, etc.—, la plus grande insécurité aujourd'hui ne vient pas de l'autre citoyen mais elle est sociale. Le citoyen est face à un système qui dévalorise le travail au profit du capital et qui est autoritaire face à toute déviance réelle ou supposée ; quel pickpocket irait prendre dans votre portefeuille des sommes comparables à la perte du pouvoir d'achat d'un salarié aggravée aujourd'hui par la crise et à laquelle vous remédiez en distribuant des millions à tout le monde sauf à ceux qui souffrent ? La flambée des impôts locaux révèle au grand jour le mensonge qui assurait que la facture de la relance ne serait pas payée par le contribuable. Il faut désormais s'attendre à la même chose au niveau national. Merci.

M. KANDEL.- Merci. Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Merci, Monsieur l'Adjoint. Je crois que la philosophie du budget supplémentaire doit être dirigée beaucoup plus vers l'investissement que vers le fonctionnement et c'est pour cette raison que ce budget supplémentaire ne reçoit pas notre agrément.

Vous avez certainement sous-apprécié, mal apprécié lorsque vous avez présenté le budget primitif, le budget de fonctionnement puisqu'aujourd'hui vous injectez, cela vient d'être dit, 18 M€ pour le fonctionnement et vous précisez : « en raison de charges nouvelles ». Quelles sont ces charges nouvelles selon votre propos introductif ? Des charges générales pour 8 M€, or les charges générales, par hypothèse me semble-t-il, sont prévisibles dès le début de l'année et elles n'apparaissent pas au mois de juin seulement ; vous précisez des crédits pour les écoles mais ces crédits auraient pu, auraient dû être prévus en début d'année, de même les crédits pour les centres loisirs ne sont pas « tombés » au mois de juin.

Vous ajoutez des crédits pour des missions d'audits, c'est une petite remarque, une interrogation que je vous pose : allez-vous continuer longtemps encore à dépenser beaucoup d'argent pour des audits ? Depuis le mois de mars 2008 nous avons voté, je ne sais pas, une demi-douzaine voire plus d'audits ; allez-vous continuer ? De quels audits s'agit-il ?

Vous allez affecter pour l'Office de tourisme 600 000 €, écrivez-vous, afin de favoriser les animations d'été et de fin d'année, mais les animations de l'été, les défilés sur la promenade des Anglais et les animations de fin d'année sont prévisibles en début d'année ; quel besoin y a-t-il de découvrir aujourd'hui des animations d'été qui génèreraient 600 000 € supplémentaires ?

Nous pensons que ces dépenses devaient être prévues et qu'injecter 18 M€ complémentaires dans le fonctionnement est la preuve d'un déficit de prévision quand vous avez présenté le budget primitif. Ceci vous empêche d'investir plus massivement ainsi que cela serait souhaitable et c'est tellement vrai que dans la section investissement on voit apparaître un emprunt de 10 M€ que vous qualifiez au demeurant, la formule est un peu étrange à mes yeux, d'emprunt d'équilibre. Je pense donc que ce budget supplémentaire n'est pas satisfaisant.

Avant de terminer, je vous pose une question parce que je n'ai pas eu la réponse dans les annexes : vous écrivez dans votre propos introductif que « la ville de Nice a négligé pendant un certain nombre d'années de réclamer des taxes foncières à un certain nombre de délégataires dans le cadre de délégations de service public ». Je voudrais, pas aujourd'hui j'en conviens si vous n'avez pas les éléments sous les yeux mais à tout le moins par un prochain courrier, que vous nous renseigniez de quelles délégations de service public il s'agit parce que je rappelle quand même que le règlement d'une taxe foncière qui serait due par le délégataire n'est pas une décision politique, c'est une mesure que prennent les fonctionnaires dans le cadre quotidien de la gestion de la ville, ce n'est pas l'élu qui se lève le matin en disant : « Aujourd'hui, je vais payer ou ne pas payer la taxe foncière de la délégation de service public ». Je vous demande donc, s'il vous plaît, de bien vouloir nous préciser par un prochain courrier si vous ne pouvez le faire aujourd'hui de quelle taxe foncière il s'agit. J'ai le sentiment quant à moi qu'il s'agit de taxes foncières très anciennes relatives à de très vieilles délégations de service public parce que le projet de délibération évoque

les parkings. Si ce sont les parkings, il est très possible qu'il s'agisse de délégations consenties par la ville de Nice il y a une trentaine d'années à peu près ; en tout cas par avance, Monsieur l'Adjoint, je vous remercie de bien vouloir apporter ces précisions.

M. KANDEL.- Monsieur Chauvet, merci pour vos questions et vos précisions administratives. Monsieur Tordo, vous avez la parole pour répondre aux questions.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le premier Adjoint.

Patrick Allemand, vous faites référence à un budget supplémentaire qui n'est pas négligeable, 60 M€ ; je veux bien reconnaître, et je l'ai dit, que sa lecture est rendue difficile par le compte administratif et le mandat de gestion mais je crois que vous avez dans les considérants de la délibération les éléments vous permettant de faire cette distinction. Par exemple, si vous prenez les 42 M€ d'investissement, vous vous apercevrez que vous avez pour près de 20 M€ qui sont les ajustements liés au mandat de gestion lié à la création de la Communauté urbaine.

De la même façon sur le fonctionnement, quand on regarde les 18 M€, j'y reviendrai tout à l'heure, ce sont en réalité 6 M€ de dépenses nouvelles compte tenu des éléments que j'ai indiqués (du mandat de gestion, du reversement de Nice Côte d'Azur) mais nous aurons l'occasion d'évoquer dans une prochaine délibération la prise en non-valeur de la créance Disch.

En réalité, ce ne sont pas 60 M€ supplémentaires que ce budget supplémentaire présente, c'est beaucoup moins, ce sont 24 M€ de dépenses nouvelles qui sont d'abord et avant tout, et je n'ai pas très bien compris les commentaires qui ont été faits par ailleurs, de l'investissement, 18 M€ d'investissements nouveaux et, sur les dépenses nouvelles hors ces ajustements que j'ai indiqués, ce sont 6 M€ de dépenses nouvelles.

Vous avez cité le poste électricité énergie ; peut-être, effectivement car, comme je vous l'ai écrit, il y a 228 comptes n°47 : « imputations supplémentaires » donc, sur un de ces comptes, il peut y avoir une augmentation en la matière mais croyez bien que nous traquons cette dépense et nous continuerons à le faire.

Madame Gaziello, sur votre intervention, je le dis très simplement, je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous avez voulu nous dire. J'ai bien compris que vous évoquiez l'excédent du compte administratif 2008 mais vous ne pouvez pas, je pense que vous avez la pratique des discussions budgétaires, isoler cet excédent sur un compte que, bien sûr comme par hasard, vous choisissez sur les contributions. L'excédent résulte de la comparaison de l'ensemble des dépenses et des recettes à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement et, comme je l'ai dit sur le compte administratif, les 6 M€ reflètent en fait 20 M€ d'excédent sur le fonctionnement, 13 M€ de déficit sur

l'investissement et donc on ne peut pas isoler en soi une ligne de ce budget pour dire que c'est de là que provient l'excédent.

Vous avez évoqué ce que faisait Lille en la matière ; je vous renvoie au débat qui a lieu lors du budget primitif puisque quand nous avons à ce moment-là comparé les taux de fiscalités locales, vous vous souvenez peut-être, de Nice et d'un certain nombre d'autres villes et en particulier Lille, la comparaison n'était malheureusement pas pour vous en faveur de Lille mais en faveur de Nice et d'une manière qui était très large.

S'agissant du plan de relance, vous dites que c'est un effet politique et non économique ; je vous conseille ou je vous recommande d'aller en parler à toutes les sociétés qui aujourd'hui répondent à nos appels d'offres, en particulier dans le BTP, et vous verrez si les millions d'investissements supplémentaires que nous indiquons qui se rajoutent à un effort déjà extrêmement important sont pour eux de la poudre aux yeux et un affichage politique ou une réalité qui leur permet de limiter les effets pernicioseux de la crise et leur permet en particulier d'éviter de procéder à des suppressions d'emplois d'une manière trop importante. Le plan de relance n'est pas un affichage politique, Madame Gaziello, c'est une réalité économique dont nous avons besoin, dont les entreprises et les salariés ont besoin.

Quant aux commentaires de Monsieur Chauvet, je vous avoue que j'ai des difficultés à y répondre parce que quand vous dites « la frilosité de l'investissement » vous avez confondu les dépenses additionnelles d'investissement avec les dépenses de fonctionnement. Je rappelle qu'à 137 M€ qui est maintenant le budget d'équipement de la ville c'est un effort sans précédent qui sera réalisé hors années exceptionnelles liées au tramway et c'est une décision que nous avons prise, encore une fois, pour soutenir l'activité par le soutien à l'investissement. C'était un choix politique, c'était le choix qu'avait fait aussi le président Sarkozy et nous y adhérons parce que c'est la façon de faire face à cette crise terrible.

Quant aux dépenses de fonctionnement dont vous avez indiqué, Monsieur Chauvet, qu'elles ont été augmentées de 18 M€, là encore je reconnais la difficulté de la lecture compte tenu des effets du mandat de gestion, du reversement à Nice Côte d'Azur et d'autres éléments mais si vous excluez sur ces 18 M€ les 4 M€ du mandat de gestion, les 4 M€ de reversement de Nice Côte d'Azur dans le cadre des travaux de la CLECT et les 4 M€ de prise en non-valeur de la créance Disch, ce sont en réalité, comme je l'ai évoqué et commenté, 6 M€ de dépenses supplémentaires qui ont été faites pour ce que je vous avais indiqué et que j'ai détaillé.

Je ne vais pas les détailler à nouveau, je veux simplement faire référence aux 600 000 € que vous avez cités concernant l'Office de tourisme et des congrès en passant ensuite la parole à Rudy Salles, l'adjoint chargé des relations internationales et du tourisme : oui, il y a une augmentation tout simplement parce que nous avons considéré avec les professionnels qu'il était

indispensable d'améliorer l'attractivité touristique de la ville ; de ce point de vue, cet effort supplémentaire permettra de faire pour la première fois dans la ville de Nice une animation importante pour les vacances et la période estivale et la préparation du budget 2010, mais je préfère laisser Rudy Salles le commenter.

(Retour de monsieur le maire)

M. LE MAIRE.- Merci. Rudy Salles ?

M. SALLES.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Chauvet, nous sommes une grande ville touristique, je pense que cela ne vous a pas échappé, mais en arrivant ici nous nous sommes rendus compte qu'en termes d'animation depuis quelques années nous avons beaucoup régressé. Nous avons régressé sur le plan du carnaval qui était devenu une manifestation de second rang, nous avons complètement régressé en termes d'animations estivales ce qui fait que les touristes l'été et les Niçois allaient se distraire dans d'autres villes que la ville de Nice.

Je dois dire que dans la période que nous connaissons qui est une période difficile, nous avons besoin de relancer l'économie touristique de la ville qui représente près de 45 % de notre activité. Nous en avons beaucoup parlé au sein du comité de direction de l'Office de tourisme, nous en avons beaucoup parlé avec les professionnels qui sont très demandeurs et je dois dire que nous avons même été invités à continuer ces efforts, en particulier par monsieur Librati, président de la commission des finances qui, régulièrement au conseil municipal, nous invite à investir dans des animations touristiques ; sur ce point, je dois dire qu'il a raison et que nous partageons ce point de vue.

Voyez-vous, il y avait des feux d'artifice au 14 juillet et au 15 août et l'année dernière, comme nous sommes arrivés à la mairie assez tard, nous avons fait confiance à la programmation précédente et nous avons laissé faire le feu d'artifice du 14 juillet ; je dois dire qu'avec le maire, lorsque nous avons vu ce feu d'artifice nous avons honte, Monsieur Chauvet ! Il valait mieux ne rien faire. Ou bien l'on fait des choses de qualité ou bien on ne les fait pas du tout et donc, à un moment donné il faut trancher : ou l'on fait des animations de qualité ou l'on arrête tout. Comme l'on n'a pas le choix parce que l'on est une ville touristique, alors il faut que l'on fasse des animations de qualité.

Alors, oui, nous allons avoir des feux d'artifice le 14 juillet et le 15 août qui seront des fêtes de lumière qui seront comparables à ce qui se fait à Cannes ou à Monaco et qui ne seront pas d'une qualité médiocre tels que vous les faisiez du temps où vous étiez dans la majorité municipale, Monsieur Chauvet, mais c'est un choix politique que nous assumons ; les commerçants de la ville de Nice sont très demandeurs à ce qu'il y ait, enfin, une animation qui attire du monde à Nice.

De la même façon, il n'y avait pas d'animation à Nice l'été en dehors du festival du jazz ; alors, oui, nous allons faire des animations de qualité notamment sur la promenade des Anglais parce que les Niçois le demandent, parce que les touristes le demandent, parce que les commerçants le demandent et parce que la ville en a besoin. Nous allons faire cet été, nous l'avons présentée ce matin en conférence de presse à l'Office de tourisme, une opération qui va s'appeler « Prom Partie » avec des bals populaires sur la promenade des Anglais plusieurs fois dans l'été de façon à donner une animation de qualité qui permette en même temps aux commerçants de la ville de travailler parce que cela amènera une clientèle importante.

En fin d'année, contrairement à ce que vous faisiez, nous voulons que la ville de Nice soit une ville attractive ; ainsi il y aura un grand événement festif sur la place Masséna et dans les grandes artères de la ville de Nice parce qu'au lieu d'inviter les touristes et même les Niçois à aller voir ce qui se passe à Cannes ou Monaco nous souhaitons qu'ils puissent venir à Nice pour voir ce qui s'y passe, que les touristes puissent venir nombreux dépenser leur argent dans les commerces niçois. C'est une politique totalement différente.

Pour vous, le tourisme était quelque chose d'accessoire, pour nous c'est quelque chose d'essentiel, Monsieur Chauvet, je regrette beaucoup tout le temps perdu du temps de la municipalité à laquelle vous avez appartenu qui nous a tirés vers le bas. Nous avons l'intention maintenant de tirer le touriste vers le haut, c'est un changement mais c'est celui qui avait été annoncé par monsieur le Maire et c'est la politique que nous mettons aujourd'hui en place.

(Applaudissements...)

Monsieur Chauvet demande la parole.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chauvet, non, l'adjoint a répondu et puis sincèrement, Monsieur Chauvet, vous avez reçu un soutien exceptionnel lors d'une cantonale partielle : 6 % les Niçois vous ont répondu. Il n'est pas nécessaire que monsieur l'adjoint au tourisme ni monsieur l'adjoint aux finances aient besoin de vous en dire plus ! Les Niçois se sont chargés de vous répondre il y a quelques semaines de cela dans le 12^{ème} canton : à 6 %, ce n'est pas la peine d'en rajouter.

Monsieur l'Adjoint, vous aviez quelque chose à dire ?

M. TORDO.- Je n'avais pas fini dans mes explications, je voulais simplement que Rudy Salles explicite la remarque qui a été faite. Simplement deux derniers commentaires sur les questions qui ont été faites : j'avais écrit au président de chaque groupe pour leur dire : « On a un budget qui a un nombre de lignes important, si vous avez des questions particulières, pour la clarté des débats posez-la en commission des finances ou posez-la par écrit et on y répond ». Effectivement, je l'avoue très humblement, je ne connais pas le compte Electricité pour lequel vous avez indiqué que nous étions en grande augmentation ; les services m'ont fait justement remarquer que ce n'étaient pas

des augmentations, c'était simplement la prise en compte du mandat de gestion de Nice Côte d'Azur qui faisait que ce compte présentait une augmentation qui sera donc compensée par une recette supplémentaire.

Dernier point qui me paraît extrêmement important, c'est la remarque qu'a faite monsieur Chauvet sur les taxes foncières en nous disant : « Finalement, ce ne sont pas les politiques, ce sont les fonctionnaires qui doivent faire le suivi et si dans le passé on n'a pas fait payer les taxes foncières, ce n'est pas la faute des politiques mais des fonctionnaires en définitive » ; je veux simplement souligner que ce n'est pas notre conception de la pratique de la politique ; notre conception est d'assumer en tant que politiques les actes de nos fonctionnaires, qu'ils soient bons ou mauvais, et en l'occurrence c'est grâce à l'action commune que nous avons effectivement — nous vous répondons sur ce point par écrit — que nous nous sommes rendus compte de facto qu'il y avait une quantité importante, dépassant le million d'euros, de taxes foncières qui aurait dû être réclamée et qui ne l'était pas. Ce n'est pas la faute des fonctionnaires, c'est la faute des politiques qui devaient contrôler les fonctionnaires. Voilà la différence, Monsieur Chauvet, entre vous et nous.

M. LE MAIRE. - Oui, parce que quand on a la prétention de se présenter devant les électeurs il faut aussi pouvoir assurer les électeurs que l'on dispose des compétences nécessaires pour assumer ses responsabilités. Bien évidemment, les Niçois s'étaient rendu compte au fil des ans que ces compétences n'existaient pas.

En tout cas, je dis à tous les fonctionnaires de la ville auxquels vous adressez ces reproches qu'ils ont toute notre confiance et qu'il nous appartient, à nous, d'assurer nos responsabilités, de les accompagner, d'être devant eux quand ils ont des difficultés pour les protéger et non pas à nous protéger derrière eux quand on est pris en défaut soi-même. Merci, Monsieur l'adjoint.

Sur le budget supplémentaire 2009, qui s'oppose ?

La délibération n° 7.4, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : Mmes Duez, Grégoire-Concas, Matringe, Hernandez-Nicaise, MM. Allemand, Cuturello, Librati, Gaechter, Fetnan, Mme Gaziello et M. Injey, M. Chauvet et M. Mari.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur le premier Adjoint, Benoît Kandel, pour ses rapports.

Je demanderai à chaque adjoint au moment de la présentation de ses dossiers de présenter aussi son plan de préparation de la rentrée. Lorsque vous présenterez vos dossiers tout à l'heure, Monsieur l'Adjoint aux finances, puisqu'on a présenté d'entrée, comme le veut la règle, le compte administratif et

le budget supplémentaire, à ce moment-là vous nous présenterez le point sur le plan de relance. Monsieur le premier Adjoint, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

1.1 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE DE NICE POUR VEHICULES. CONTROLE DES ACTIVITES DE LA SOCIETE NIÇOISE D'ENLEVEMENT ET DE GARDIENNAGE POUR L'ANNEE 2008 ET PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL.

M. KANDEL.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération 1.1 n'est pas une délibération, c'est une information du Conseil relative à la délégation de service public de la fourrière de Nice à la SNEG (Société niçoise d'enlèvement et de gardiennage) qui a présenté son rapport annuel de fonctionnement.

1.2 GRATUITE DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES PROPRES - ZERO EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (VEHICULES ELECTRIQUES, PNEUMATIQUES ET AUTRES) SUR LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PAYANT DE VOIRIE GERES PAR DES HORODATEURS.

1.3 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION APRES MISE EN CONCURRENCE ET EXAMEN PAR LA COMMISSION SPECIALE D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC A DES FINS ECONOMIQUES : DISTRIBUTEUR DE BOISSONS FROIDES SIS PISCINE COMTE DE FALICON A NICE.

1.4 TRAVAUX D'URGENCE SUR AUTORISATION JUDICIAIRE - 100/101 COL DE BAST - OUVERTURE DE CREDIT POUR LA REALISATION DES SONDAGES ET DES ETUDES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 3.8 DU 3 SEPTEMBRE 2005.

1.5 TRAVAUX URGENTS SUR AUTORISATION JUDICIAIRE - TALUS INSTABLE AUX N°65/71 AVENUE JOSEPH RAYBAUD - OUVERTURE DE CREDIT POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SECURISATION DEFINITIFS.

1.6 TRAVAUX URGENTS SUR AUTORISATION JUDICIAIRE - 61/63, ROUTE DE SAINT-PIERRE-DE-FERIC - OUVERTURE DE CREDIT POUR LES SONDAGES ET LES ETUDES PREALABLES.

1.7 SURVEILLANCE DES PLAGES DE LA COMMUNE POUR LA SAISON BALNEAIRE 2009 - TENUE D'UN POSTE DE SECOURS PAR LES CRS.

M. KANDEL.- Il s'agit de la surveillance des plages de la commune, en particulier de l'installation d'un poste de secours tenu par les CRS à la plage Félix Raynaud, autrement connue sous le nom de Coco Beach.

1.8 MARCHE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ALIMENTATION ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE ET DE VENTILATION DES TUNNELS ET MINI TUNNELS DE LA VILLE DE NICE - REQUISITION DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES CITELUM /SPIE SUD EST - AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE REQUISITION.

M. KANDEL.- La délibération 1.8 est relative à un marché de maintenance des équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice pour assurer leur sécurité dans la prévision de la signature d'une nouvelle convention.

1.9 MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA BRIGADE CYNOPHILE DE LA DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION D'UN CHIEN APPARTENANT A UN AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE.

M. KANDEL.- Il s'agit de la mise à disposition au profit de la brigade cynophile d'un chien qui appartient à la police municipale mais qui n'est pas lui-même un chien administratif, si je puis dire, d'où la délibération.

1.10 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA GARDE REPUBLICAINE EN VUE DE LA CREATION DE LA BRIGADE EQUESTRE DE LA DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION.

M. KANDEL.- Il s'agit de conventions entre la ville de Nice et la Garde Républicaine en vue à la fois d'avoir des conseils et une expertise sur

l'achat de chevaux, ce qui nous permettra d'avoir des chevaux à des prix raisonnables et, ensuite, de pouvoir former nos policiers municipaux dans l'un des meilleurs centres de formation en France.

1.11 CONVENTION DE FORMATION EN MANIEMENT DES ARMES ENTRE LA VILLE DE NICE ET CELLES DE BEAUSOLEIL, EZE, COLOMARS, VILLEFRANCHE-SUR MER, TOURRETTE-LEVENS, SAINT-JEAN-CAP-FERRAT.

M. KANDEL.- Ces communes ne disposent pas de formateur au tir pour leurs polices municipales.

1.12 EXTENSION DU STATIONNEMENT RESIDENT SUITE A L'EXPERIMENTATION.

M. KANDEL.- Il s'agit d'étendre le stationnement résident qui est un gros succès aujourd'hui sur la zone 2 autour de l'hôpital Saint-Roch à la zone 11.

**EN L'ABSENCE DE MONSIEUR
JEAN ICART,
LE DOSSIER EST PRESENTE PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

32.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE STATIONNEMENT DE DEUX BUS, DESSERVANT LA BASE AERIENNE 943, SUR LE PARKING FERBER POUR AUTOCARS DE TOURISME.

M. KANDEL.- Cette délibération est relative à la signature d'une convention pour le stationnement de deux bus militaires desservant la base 943 sur le parking Ferber.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Sur les rapports de monsieur le premier adjoint, conformément à la conférence des présidents nous avons une demande d'intervention de la part du groupe Changer d'Ere sur les rapports 1, 2, 7 et 10. Qui s'exprime au nom du Groupe Changer d'Ere ? Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- J'interviendrai plus particulièrement sur la 1.1 et la 1.2 et sur le stationnement résident.

Sur la 1.1, je voudrais avec vous, Monsieur l'Adjoint, avoir une petite discussion pour attirer votre attention et rappeler à ce Conseil que vous avez mis fin à un système assez baroque de relations entre la police municipale et la fourrière qui était un moyen détourné, ou en tout cas indirect pour la fourrière, de bénéficier de moyens humains de la part de la Ville et donc de pouvoir faire des économies substantielles. On en avait déjà discuté, Monsieur l'Adjoint, et vous avez mis fin à ce mode de fonctionnement assez « atypique ».

Aujourd'hui que se passe-t-il ? On a une nouvelle délégation avec la fourrière, on essaye de s'entendre sur les années à venir pour voir comment cela va marcher —et là je parle en tant que président de la commission des finances, j'exprime une inquiétude que je veux vous faire partager— et on constate qu'il y a un déficit cette année de l'ordre de 200 000 € dans l'exploitation de la fourrière. Je me pose juste la question, et je vous appelle à être vigilant, si ce déficit de 200 000 € est dû au fait que la Ville a remis de l'ordre dans les relations entre la police municipale et la fourrière ? C'est une chose sur laquelle il faut être vigilant car il est hors de question que ce soit aux Niçois de payer cette facture ou en tout cas ce surcoût qui, jusqu'à présent, était fait de manière indirecte ; en clair, il est hors de question que l'on augmente les tarifs de la fourrière parce que ce serait un moyen détourné d'obtenir ce que nous leur avons refusé il y a quelque mois.

Monsieur le Maire, c'est plus à vous que je m'adresse sur la 1.2 ; je pense que cette délibération va dans le bon sens et mes collègues auront l'occasion de la développer mais je reviens sur une proposition que je vous ai faite qui concernait la possibilité d'une discussion, d'une réflexion sur la mise en place de véhicules électriques en hypercentre que l'on aurait pu faire avec les taxis ; je pense que vous vous souvenez de cette discussion qui visait à dire : on met une deuxième licence gratuite pour les taxis, licence qui est conditionnée au fait que les exploitants s'engagent à prendre des véhicules totalement électriques et surtout dans l'hyper centre à ne pas avoir des courses qui dépasseraient les 5 ou 6 €, des petites courses donc.

Je sais bien que cette question fait débat, Monsieur le Maire, en même temps je veux dire ici publiquement que c'est un débat qu'il nous faut avoir car à l'avenir plusieurs possibilités s'offrent à la ville. Quand je dis cela, je dis quoi ? Je dis que la ligne 2 du tramway va faire que l'utilisation des taxis, notamment entre l'aéroport et le centre-ville, va être profondément modifiée. Paris réfléchit et a presque réussi le processus de réalisation de son nouveau principe « Autolib' » ; je sais que vous y avez réfléchi, personnellement j'ai discuté avec monsieur Bertrand Delanoë qui m'a bien expliqué que c'était une volonté et qu'ils étaient proches d'aboutir. Cela veut dire que dans quelques années la ville de Nice aura aussi à se poser cette question. Bien sûr qu'il va falloir négocier, réfléchir, expliquer avec les professionnels du secteur mais, par ce biais-là, il me semble que nous aurions la possibilité de répondre à des questions économiques, des questions d'environnement et aussi de faire en sorte que pour les petites destinations les Niçois se réconcilient avec le service taxi mais sans que ce soit une source supplémentaire de pollution. Je voulais

avoir votre sentiment car nous en avons discuté il y a quelques mois et je suis sûr que vous avez évolué dans un sens ou un autre mais qu'en tout cas vous y avez réfléchi.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Il reste une intervention sur le 7 et le 10 : qui intervient ? Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO.- Le 2, le 7 et le 10.

M. LE MAIRE.- Votre Groupe est intervenu sur le 2 déjà.

Mme GAZIELLO.- Sur le 2, le souci qui était apparu et j'en ai parlé en conseil d'administration de la Semiacs, c'est que l'ambition est d'avoir beaucoup de véhicules propres qui profitent de cette mesure, propres on peut en discuter parce qu'ils ne sont pas propres aujourd'hui, le problème c'est que c'est la Semiacs qui va en supporter le risque financier ; il m'a été répondu qu'elle ne reverse que 20 % des ses bénéfices, d'accord, mais si elle a moins de bénéfice elle a moins de marge financière. On en a parlé à la Semiacs, j'exprime encore ce souci que ce ne soit pas une entreprise publique qui prenne le risque à la place de la collectivité en ce qui concerne les parkings résidents et les véhicules propres.

Concernant la 1.7 et la surveillance des plages, on savait que le Gouvernement nous mentait sur les moyens donnés à la sécurité des citoyens et qu'il supprimait des fonctionnaires de police ; nous apprenons ici qu'il se désengage aussi de la sécurité et de la surveillance des plages. Le courrier de madame Alliot-Marie à ce sujet est très clair, il est daté du 18 mars : « *Le recentrage des CRS sur leur cœur de métier et la réduction des effectifs de la police nationale entraînera une diminution du nombre de policiers engagés sur cette mission.* » On parle de la mission Secours en mer. « *Et en effet ce sont 490 au lieu de 600 CRS qui seront mis à disposition des 100 communes balnéaires concernées par ce dispositif* ».

Quelles sont les conséquences pour la ville de Nice ? Un poste de secours au lieu de deux sera tenu par les CRS du 1^{er} juillet au 31 août alors qu'en 2008 les CRS prenaient deux postes de secours du 13 juin au 13 septembre ; on a donc la suppression de plus de la moitié du dispositif qui était mis à la disposition de la ville. Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) remplace le poste manquant, c'est un fait, mais cela occasionne déjà pour la ville de Nice une augmentation du coût global de 340 000 € à 365 000 €, soit 7,37 %.

Ce que ne dit pas la délibération 1.7 c'est que la ville de Nice a affecté au poste de secours de la plage du Centenaire quatre maîtres nageurs sauveteurs, personnel communal des piscines qui n'avait jamais été affecté sur les plages : 4 MNS 7/7 de 10 heures à 19 heures sur la plage du Centenaire, quel est le coût pour la ville de Nice ? Est-ce que ce sera pérenne pour les autres années ? Pour moi, cet exemple de transfert des charges de l'Etat aux communes sans compensation financière est une mauvaise farce ! Et ce Gouvernement ose dire qu'il n'augmente pas les impôts et qu'il faut supprimer un poste de

fonctionnaire sur deux partants à la retraite ; forcément, quand c'est le contribuable local qui paye, cela peut se faire.

Sur la 1.10 et la brigade équestre, cela pose certaines interrogations et problèmes : déjà en l'absence de toute indication du coût réel de cette opération, nous ne pouvons que penser à une opération de prestige là où les besoins de sécurité de base de nos concitoyens ne sont pas toujours satisfaits. Une brigade équestre à Nice, pour quoi faire ? Même si j'apprécie la race chevaline et que j'aime beaucoup la Garde Républicaine, je n'ai rien à dire là-dessus, quels sont les besoins finalement de nos concitoyens ? Nous avons reçu à plusieurs reprises des demandes de sécurisation aux abords des écoles depuis plusieurs mois. L'école Jean Macé et l'école Thérèse Roméo ont en commun un axe routier qui les longe : pour l'école Jean Macé, c'est l'axe descendant du Paillon en rive droite vers le centre-ville en provenance de la vallée du Paillon et de l'A8, pour l'école Thérèse Roméo un axe très fréquenté Alfred Binet, depuis que le tram est sur Malaussena il y a toutes les heures un flux d'automobiles très important, une configuration de rues avec plusieurs accès à des parkings publics, entrée de la gare du sud, parties de trottoirs non sécurisées. Par lettre en date du 13 novembre, les parents d'élèves élus du Groupe Thérèse Roméo demandaient un agencement sécuritaire des abords du groupe scolaire. Je cite : *« Les abords de l'école Binet sont dangereux pour les enfants, la configuration actuelle ne limite pas la vitesse excessive et la conduite dangereuse des automobilistes. En outre, la largeur très limitée du trottoir aux abords de l'école ne permet pas aux écoliers d'accéder en sécurité à l'entrée de l'école, en particulier pour les plus petits »*. Dans le court terme, que réclamaient ces parents d'élèves élus ? *« Placer des agents de la police municipale au carrefour Binet/Roassal pour mettre un frein à l'incivisme car tous les jours nos enfants et nous-mêmes risquons d'être renversés. Mettre en place rapidement un plateau ralentisseur comme à la rue Dabray, une signalisation plus visible, côté Prince Maurice une signalisation en rapport avec le passage du train et le passage piéton pour bien signaler et sécuriser nos enfants. »* Bien entendu, tout cela n'a pas été fait.

Et pendant ce temps une opération médiatique de plus, un «mariage» entre la police municipale et la police nationale ; on l'a appris par le *Nice Matin* du 19 juin et l'on pense que c'est pour cela que le conseil municipal du 18 juin a été reporté, j'en profite pour protester.

M. LE MAIRE.- Protestez, protestez.

Mme GAZIELLO.- Nous apprenons qu'en dehors de l'été où elles coopéraient déjà il y aura un partage de territoire entre elles : pour la police nationale le Vieux Nice, pour la police municipale la zone piétonne, la bande littorale des 300 m et la Prom en entier !

Alors que la police nationale ne pourra compter sur aucun renfort en 2009 , ce partage des territoires ne va-t-il pas aspirer les agents de la police municipale sur ce nouveau territoire hypercentre ainsi que derrière les caméras

de surveillance au passage. Vous dites que les effectifs dans les postes de territoires seront conservés à l'identique mais la mission de la police municipale qui est, en principe, dans la proximité et le dialogue, va-t-elle lui permettre de s'engager plus dans les quartiers ?

Aux sorties d'écoles, on peut donc s'attendre à ne pas voir de police municipale à nouveau et c'est là tout le problème de votre politique sécuritaire qui favorise ce qui se voit au détriment des véritables missions de votre police municipale.

Ce que réclament tous les intervenants dans l'Education nationale ainsi que les parents d'élèves, ce ne sont pas des miradors ni des portiques qui alourdiraient énormément l'entrée dans les établissements mais plus de présence d'adultes dans et hors des établissements.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie, Madame.

Mme GAZIELLO.- Je finis juste mon intervention.

M. LE MAIRE.- Madame, vous êtes sortie depuis longtemps de l'essentiel.

Mme GAZIELLO.- Non, justement c'est ma conclusion.

M. LE MAIRE.- Vous êtes sortie de l'essentiel depuis longtemps ! Alors, maintenant je passe la parole à quelqu'un qui va parler de l'essentiel. Monsieur Allemand, vous voulez parler de l'essentiel ? Vous avez la parole.

L'essentiel, Madame, c'était l'acquisition des chevaux et vous en êtes sortie depuis longtemps.

M. ALLEMAND.- C'est essentiel parce que c'est un problème de gestion de l'assemblée.

M. LE MAIRE.- Mais on peut vous faire faire un stage de dressage, si vous voulez.

M. ALLEMAND.- Il se trouve que pour des raisons d'emploi, ni vous ni moi n'avons pu assister à la conférence des présidents hier.

M. LE MAIRE.- Mais vous étiez brillamment représenté par monsieur Cuturello.

M. ALLEMAND.- Oui, vous aussi par monsieur Kandel.

M. LE MAIRE.- Et moi aussi, oui, et monsieur Kandel a toute ma confiance ; peut-être que monsieur Cuturello n'a pas la vôtre mais monsieur Kandel a la mienne.

M. ALLEMAND.- Si, si, il a la mienne aussi. Vous savez très bien que sur certains dossiers nous avons plusieurs interventions. Aujourd'hui, nous avons 171 dossiers à l'ordre du jour, il y a 5 dossiers sur lesquels il y a plusieurs interventions, je peux vous les donner : ce sont le 1.2, 5.14, 11.1, 12.6 et 12.8.

M. LE MAIRE.- Vous n'allez pas, chaque membre du groupe Changer d'Ere, intervenir sur chaque dossier ! Il y a des règles du jeu, il y a un règlement, on respecte les choses, Monsieur Allemand, on ne va pas recommencer, soyez correct, soyez démocrate, soyez républicain, n'alourdissez pas la séance ! Vous avez eu tout le temps de vous exprimer en commission ; après, si vous n'êtes pas capable de discipliner votre groupe, je le comprends, vous êtes devenus tellement minoritaires dans votre groupe, c'est normal quand on fait 11 % aux élections européennes et que monsieur Gaechter fait 19 % cela devient compliqué pour vous, mais essayez de discipliner un peu les choses dans votre groupe, c'est tout.

M. ALLEMAND.- Ecoutez-moi : nous avons 5 dossiers sur 171 où nous avons plusieurs interventions, je vous demande de les respecter : 5 dossiers sur 171.

M. LE MAIRE.- 5 sur 171 ? Vous voulez intervenir sur 5 ?

M. ALLEMAND.- Non ! Il y a encore un dossier, le 1.2, où il y a plusieurs interventions ; après il y a deux interventions par dossier.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter voulait intervenir. Monsieur Gaechter ? C'est vous le patron désormais d'ailleurs, vous devriez l'exiger.

M. GAECHTER.- Monsieur Estrosi.

M. LE MAIRE.- Enfin, c'est ou vous ou monsieur Chauvet, je ne sais plus dans votre groupe au fond...

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, oui, il y a un minimum, il y a plusieurs fonctions.

M. LE MAIRE.- Ici, je suis le maire, je ne suis que le maire.

M. GAECHTER.- Bon, nous n'avons malheureusement pas fait 19 % mais quand même 17 % au niveau du département, c'est vrai ; il est vrai aussi que sur cette équipe Changer d'Ere nous sommes élus tous ensemble, nous sommes tous colistiers sur la base d'une plateforme que nous avons proposée aux Niçois et nous entendons continuer de travailler dans le même sens et travailler en cohérence dans les interventions que nous allons faire.

M. LE MAIRE.- Vous avez même réussi à élargir votre plateforme avec monsieur Chauvet, ce qui est formidable d'ailleurs. L'extrême droite, les identitaires, vous êtes devenus un peu tout à la fois, de l'extrême gauche à l'extrême droite c'est formidable ! Tous unis : monsieur Peyrat,

monsieur Injeu, monsieur Gaechter, tous, vous y êtes tous, c'est formidable.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, vous nous avez demandé de revenir à l'essentiel, je reviendrai à l'essentiel, je voudrais intervenir très rapidement sur ce qu'a dit madame Gaziello à propos de l'école Thérèse Roméo : pour mémoire, il y a six, huit mois en conseil municipal j'étais intervenu, j'avais demandé à monsieur Kandel de prendre des dispositions pour protéger ce carrefour particulièrement dangereux, monsieur Kandel m'a répondu quelques semaines après que tout allait bien.

M. LE MAIRE.- Sur quel rapport intervenez-vous ? Répondez-moi. J'entends que l'on reste dans l'ordre du jour.

M. GAECHTER.- J'entends pouvoir m'exprimer dans cette enceinte, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- Alors, Monsieur Gaechter, je vous coupe la parole puisque vous n'avez pas de raison de vous exprimer sur un rapport qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour, c'est tout. Il y a un règlement intérieur que j'entends faire respecter.

M. GAECHTER.- Vous voulez museler l'opposition.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Vous arrivez une heure en retard, Monsieur le Maire et vous n'avez discuté de rien pendant une heure! Alors, laissez-nous parler. C'est un scandale !

M. LE MAIRE.- Madame Grégoire-Concas, quand on a reçu une telle déculottée de la part des Niçois on reste plus calme que vous ne l'êtes au fond de la salle, on garde son calme, on garde son sang-froid, on essaie d'être souriante, d'être aimable tout simplement.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- J'entends pouvoir m'exprimer.

M. LE MAIRE.- Pourquoi vous levez-vous ? Vous avez envie de sortir ? Eh bien sortez, la porte est ouverte.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je suis là par la volonté du peuple.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix les rapports de monsieur Kandel. Vous avez demandé la parole, Monsieur Chauvet ? Au titre du groupe Changer d'Ere ou de l'Entente Républicaine ? Sur quel rapport, Monsieur ?

M. CHAUVET.- Sur les rapports 1.1, 1.7, 1.10.

M. LE MAIRE.- Vous avez la parole, Monsieur.

M. CHAUVET.- Je vous en remercie ; d'ailleurs, je l'avais indiqué car j'étais moi-même en conférence des présidents hier.

M. LE MAIRE.- Et je vous en remercie.

M. CHAUVET.- Et je m'exprime également pour le compte de Jean-Claude Mari qui ne prendra pas la parole. Merci.

La première délibération, c'est la fourrière : le contrat a été exécuté de bonne façon pendant de nombreuses années et pourtant le délégataire n'a pas eu la partie facile avec les travaux du tram, c'est évident, mais on a passé deux avenants pour lui donner deux parkings (l'un à Gorbella, l'autre à Charles Lindbergh) et la chose a été réalisée convenablement. Néanmoins, je partage l'inquiétude que monsieur Librati vient d'exprimer parce que je lis dans le rapport du délégataire que depuis deux années il constate un déficit, j'arrondis, de 200 000 € chaque année. On ne peut pas continuer comme cela parce qu'une délégation de service public doit être équilibrée. La Ville doit y trouver son compte en ce que le service public est assuré de bonne façon mais le délégataire doit y trouver son compte, évidemment il doit gagner de l'argent. Il est donc inquiétant de lire que ce délégataire, même s'il est adossé à un très grand groupe, a perdu 400 000 € en deux ans, d'autant plus inquiétant que nous sommes en train de chercher un successeur à la SNEG. Deux candidats se sont portés sur les enchères : d'une part, la SNEG, actuel délégataire et, d'autre part, Help. L'inquiétude est réelle et il faut trouver une situation d'équilibre en sorte que le service public puisse être assuré convenablement et que le délégataire gagne sa vie.

Ma question, Monsieur l'Adjoint, est la suivante : j'ai lu dans le rapport du délégataire que celui-ci impute en partie, en large partie mais en partie seulement il est vrai, son déficit à une difficulté qu'il a du fait qu'un grand nombre de véhicules retirés de la voie publique suite à des infractions de circulation lui restent sur les bras parce que le tribunal ne prendrait pas aussi rapidement que souhaité sa décision, soit de confiscation du véhicule, soit de restitution. Ma question est donc, Monsieur l'Adjoint, si sur ce point-là vous avez progressé ? Une intervention a-t-elle été faite, une négociation, une discussion ? Peut-on espérer une amélioration de ce point de vue-là ?

Deuxième intervention sur la délibération 1.7 qui concerne la surveillance des plages de la commune ; j'ai lu également la lettre que madame la Ministre vous a envoyée, Monsieur le Maire, le 16 mars dernier et j'en fais une lecture un peu différente que celle qui vient d'être évoquée par ma collègue, madame Gaziello. Pour moi, c'est une bonne lettre ; je veux dire par là que le fait d'affecter des CRS au gardiennage des plages ne me paraît pas une bonne chose. Il me semble que la ministre n'a pas tort de dire qu'il faut recentrer les CRS sur ce qu'elle appelle leur cœur de métier, c'est-à-dire assurer la tranquillité publique et la prévention. A ce titre, je rejoins et je fais mienne la motivation de cette lettre. Pour autant, il est évident qu'il faut assurer la sécurité des baigneurs et la ministre a raison à vous encourager à engager soit des contractuels soit des

agents municipaux. Je crois qu'il faut le faire : il y a certainement dans cette ville des tas de jeunes gens suffisamment costauds et qui peuvent être brevetés pour assurer cette mission indispensable de sécurité des plages.

Dernière remarque : j'observe que de la prestation de l'Etat est limitée dans sa durée du 1^{er} juillet au 30 août ; cela me paraît insuffisant parce qu'à l'heure où nous parlons, les plages sont fréquentées par des milliers de baigneurs et après le 30 août aussi. Par conséquent, cela coûte de l'argent c'est vrai, mais je crois qu'il appartiendra à la commune de palier au désengagement de l'Etat, désengagement dont je redis que je partage sa motivation, mais d'y palier en embauchant des contractuels car cela fera travailler des jeunes gens qui ne demandent que cela, me semble-t-il.

Je passe à la troisième intervention, la 1.10 qui concerne la brigade équestre ; il y a peu de renseignements dans la délibération aussi j'interroge Monsieur l'Adjoint : pouvez-vous nous indiquer si derrière l'achat de ces quatre chevaux il y a un plan d'ensemble ? Parce que quatre chevaux, cela me paraît très insuffisant, cela fait un peu gadget, aussi pouvez-vous nous donner les contours de votre politique en la matière ? Y a-t-il un plan d'ensemble ? Où voulez-vous situer ces quatre cavaliers ? Sur le centre-ville, les places, le bord de mer ? Je ne sais pas. Merci par avance des précisions que vous nous apporterez à ce sujet.

M. LE MAIRE.- Monsieur l'Adjoint, pouvez-vous apporter des réponses concernant simplement les rapports visés par les délibérations que vous avez présentées ?

M. KANDEL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je note le satisfecit de monsieur Librati sur le redressement des pratiques au sein de la SNEG ; c'est vrai que lorsque nous sommes arrivés nous avons trouvé une situation extrêmement particulière avec des cadres de la police municipale qui, faute de cadres de la SNEG, étaient obligés l'après-midi de diriger carrément l'entreprise avec des policiers municipaux qui étaient totalement imbriqués dans le fonctionnement du délégataire ; ce n'était pas du tout acceptable et d'ailleurs on peut se poser la question : pourquoi a-t-on laissé faire aussi longtemps une situation aussi bizarre ?

L'une des actions que j'ai conduite dès que je suis arrivé, c'est de convoquer le délégataire pour lui demander d'augmenter le nombre d'enlèvements de véhicules en abusif, c'est-à-dire les épaves sur la voie publique qui obèrent des places de stationnement ; c'est vrai que le délégataire a plutôt intérêt à enlever des voitures en stationnement gênant, c'est son intérêt financier objectif, mais en même temps la délégation de service public précise bien qu'il doit faire les deux. En 2008, on a observé une augmentation de l'ordre de 20 % des enlèvements d'abusifs au détriment des gênants même si au global le nombre d'enlèvements, comme cela a été dit dans le rapport, a diminué.

Il y a eu aussi des difficultés qui tiennent au terrain mis à disposition du délégataire, elles ont été soulignées, elles sont réelles, je n'y reviens pas.

Il n'est pas question naturellement d'augmenter les tarifs d'enlèvement des véhicules ; on vient de mettre à la disposition du délégataire un hangar boulevard Pierre Semard qui va lui permettre d'enlever davantage de places et je rappelle qu'au précédent conseil municipal le maire a souhaité que l'on instaure l'enlèvement des véhicules à la demande : il s'agit de véhicules potentiellement épaves sur la voie publique, c'est gratuit pour les habitants de Nice, cela va très vite, il n'y a plus de procédure administrative, on en a déjà enlevé une petite cinquantaine sur ce nouveau mode de fonctionnement, c'est bien parti. Sur l'année, je pense que l'on dépassera les 300 à 400 véhicules épaves enlevées, ce qui ajoutera des capacités d'enlèvement puisque la SNEG ou le futur délégataire l'an prochain conservera des possibilités d'enlèvement par ses propres moyens.

Sur la sécurité des plages, il est évident qu'un policier est davantage fait pour faire de la lutte contre la délinquance que du secours aux personnes ; c'est une mission naturellement davantage dévolue aux sapeurs-pompiers notamment. Ce qui s'est passé cette année, ce n'est pas la révolution : l'année dernière, 10 plages étaient surveillées par les sapeurs-pompiers et 2 par les CRS ; cette année, ce sont 11 plages qui sont surveillées par les sapeurs-pompiers, une par les CRS et une par la ville de Nice. Il n'y a pas de grand déséquilibre donc et je voudrais remercier le président du Conseil général, Eric Ciotti, qui a fait en sorte que le SDIS puisse compenser la perte du poste des CRS. Vous l'avez souligné tout à l'heure à juste titre, les CRS ne sont présents que pendant deux mois, juillet et août, le reste du temps il faut que la Ville s'organise, y compris au mois de mai où le système commence à fonctionner partiellement.

Je précise accessoirement que les MNS qui viennent des piscines sont tout à fait satisfaits de pouvoir faire cette mission au contact du public, c'est une véritable mission de protection des populations et ils sont très heureux d'y être associés.

S'agissant de la brigade équestre, vous n'êtes pas sans ignorer que le maire de Nice a souhaité développer très fortement sur la durée de son mandat les espaces verts mis à la disposition des Niçois ; or il se trouve que des patrouilles à cheval constituent un excellent moyen de protéger à la fois ces espaces et les personnes qui les utilisent. Cela se développe partout en France, y compris à l'intérieur de Paris, il n'y a donc pas de raison que Nice ne fasse pas la même chose. Je précise qu'au niveau financier la convention que nous allons signer ne nous coûte pas grand-chose, bien au contraire, on aura juste à payer les frais de déplacement de nos propres personnels, la Garde Républicaine ne nous facturant pas l'expertise qui va nous permettre d'acheter des chevaux de grande qualité à des prix très raisonnables.

Pour votre information, la ville de Nice a dans le passé déjà eu recours à des chevaux pour la police municipale mais la location coûtait fort cher ; quand j'ai demandé le premier devis de location, on m'a présenté un devis de 48 000 € pour louer quatre chevaux pendant deux mois. Eh bien la ville de Nice va acheter pour 36 000 € à peu près quatre chevaux que l'on pourra utiliser pendant une dizaine d'années. Je ne suis pas un grand spécialiste des finances publiques mais vous comprenez tout de suite que l'on va faire de bonnes économies ! En plus, la Ville dispose d'un terrain pour recevoir ces chevaux. On le fait à un coût parfaitement raisonnable et cela va offrir de nouveaux moyens de protections de nos espaces.

Sur la sécurité en général (sur les écoles je laisserai la parole, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, à Lauriano Azinheirinha) je voudrais rappeler que sur la sécurité en milieu scolaire le maire a décidé d'augmenter de 100 le nombre de papys et mamys trafics dans l'année, c'est en cours, les premiers recrutements sont faits.

De la même manière, nous augmentons les effectifs de la police municipale, cela a commencé.

Le contrat local de sécurité, il n'y en avait plus dans la ville, le maire va le signer probablement début juillet avec le préfet et le procureur de la république et le maire vient de signer une convention de partenariat avec la police nationale. Vous vous interrogez tout à l'heure, Madame Gaziello, sur la nécessité de partager le territoire de la commune entre la police municipale et la police nationale ; il s'agit simplement de bon sens puisqu'il s'agit de coordonner les efforts de prévention sur la voie publique. Il n'y a rien que de très banal là-dessus étant précisé que l'interface opérationnelle est réalisée en permanence entre les deux forces.

Quant aux effectifs des postes de quartier, non seulement ils ne vont pas baisser mais ils vont augmenter, c'est notre volonté, nous allons augmenter les effectifs des postes de quartier grâce précisément aux recrutements qui ont été demandés par monsieur le maire.

Enfin, à titre d'information, je voudrais simplement signaler en même temps que je voudrais féliciter les fonctionnaires de la police municipale de la ville de Nice, au mois de mai ils ont procédé à 178 interpellations de voie publique ; avant que nous n'arrivions, la police municipale de Nice en faisait en moyenne 80, c'est donc plus du double au mois de mai. Je n'ai pas encore les résultats du mois de juin mais cela veut dire quand même que la police municipale est présente sur la voie publique car si elle ne l'était pas elle ne pourrait naturellement pas procéder à un aussi grand nombre d'interpellations.

Monsieur Chauvet, je reviens sur la SNEG pour compléter ce que je disais tout à l'heure : manifestement l'exploitant a dû percevoir qu'il y avait des difficultés puisqu'il envisage de changer de directeur ! Il considère donc peut-être que ses difficultés sont davantage dues à un fonctionnement interne

qu'à une volonté néfaste de la part de la ville de Nice. Enfin, une nouvelle délégation de service public sera lancée l'année prochaine, on repartira dans une nouvelle négociation et dans une nouvelle situation.

Voilà ce que je voulais dire brièvement, Monsieur le Maire, pour répondre aux questions qui m'étaient posées.

M. LE MAIRE.- Monsieur Librati m'ayant interpellé personnellement sur les problèmes de véhicules propres, Monsieur Librati, d'abord je vous remercie d'être toujours dans la réflexion et la proposition et vous savez que j'attends de votre part de soutenir la politique que je conduis pour réduire le nombre de véhicules dans la ville ; quand je vois qu'il y a de votre part, en tout cas de celle de vos groupes, des résistances importantes dans les débats que j'ai engagés pour avoir plus de parkings relais et une opposition à des solutions innovantes en matière de tracés qui nous permettraient de désenclaver d'est en ouest la ville de Nice plus rapidement pour moins utiliser la voiture, mon combat contre les CO² passe par l'encouragement aussi de ceux qui vont faire l'effort d'acheter des véhicules propres.

L'industrie française d'ailleurs, je le dis dans le cadre de mes responsabilités nationales, par ses pôles de compétitivité est aujourd'hui quasiment sur le point de pouvoir livrer très rapidement une voiture du futur qui soit capable de répondre à un certain nombre de contraintes. D'ailleurs, j'ai donné des instructions pour que sur le remplacement de notre propre parc automobile, de matériels de service, désormais chaque fois que l'on aura un véhicule à remplacer il soit remplacé par un véhicule propre, un véhicule électrique. La Poste a lancé un appel d'offres pour avoir ses véhicules électriques ; lorsque nous lancerons notre prochain appel d'offres, nous nous appliquerons à nous calquer sur le modèle de la Poste pour lancer un grand appel d'offres dans les semaines qui viennent sur le renouvellement de notre parc de véhicules de service afin que ce soit des véhicules propres. On ne peut pas donner des leçons aux autres sans se les appliquer à soi-même.

Quand on voit tous les petits véhicules utilitaires électriques qui ont presque 60 km d'autonomie et qui peuvent se faufiler désormais dans les rues du Vieux Nice pour faire le ramassage des ordures ménagères, etc., j'ai demandé à Pierre-Paul Leonelli et à la Communauté urbaine de faire l'acquisition de ce type de véhicules désormais. Progressivement, nous allons donner une image forte et, en même temps, je le dis aux Niçois : puisque nous allons veiller à ce qu'il y ait des prises de raccordement un peu partout et notamment sur les emplacements des parkings résidents dont a parlé le premier adjoint tout à l'heure, à tous ceux qui au moment du renouvellement de leur véhicule feront le choix d'un véhicule électrique ou d'un autre modèle de véhicule propre d'ailleurs qui s'inscrit parfaitement dans notre politique écologique de déplacements, nous accorderons à travers une commission que nous mettrons en place ici et qui vérifiera sur la base des documents qui nous seront fournis l'acquisition du véhicule et sa qualité industrielle qu'ils puissent disposer d'une carte permanente de stationnement gratuit.

Quant aux véhicules en libre-service, je vais tout faire pour être avant monsieur Delanoë ; cela va vous faire plaisir ?

M. LIBRATI.- En tant que Niçois, oui.

M. LE MAIRE.- Il se trouve que j'ai été élu maire trop tard donc les vélib's sont arrivés après ; c'est pour le 17 juillet prochain mais, sur les véhicules en libre-service, il se pourrait que l'on soit au rendez-vous avant ; on y travaille avec la Communauté urbaine et l'on va même essayer des véhicules expérimentaux avec des panneaux solaires, ce qui nous éviterait d'avoir à les recharger et à consommer de l'énergie électrique, parce que l'énergie électrique vient du nucléaire ou de l'énergie fossile quelque part quand même. On va essayer d'utiliser toutes les ressources naturelles qui sont les nôtres, y compris pour les véhicules. Ce sera aussi notre référence et notre exemple, mais je suis preneur de toutes vos propositions et je retiens notamment celle que vous venez de formuler.

Je remercie Benoît Kandel très sincèrement parce que vous pouvez ouvrir tous les débats que vous voulez sur l'insécurité, franchement, on a les meilleurs, on est reconnu comme tels, on a une organisation qui n'a plus rien à voir avec celle que nous avons héritée lorsque nous avons pris nos fonctions et aujourd'hui jour et nuit la police municipale occupe le terrain. Je rappelle que les policiers municipaux sont des fonctionnaires territoriaux et je le rappellerai en permanence : ce ne sont pas des fonctionnaires d'Etat qui relèvent d'un service régalién, nous n'avons pas une responsabilité de sécurité intérieure. Notre rôle est une responsabilité de prévention, la responsabilité de l'Etat est une responsabilité de répression, c'est bien pour cela que nous allons passer une convention avec les polices municipale et nationale. Ceci étant, au passage nous démontrons que la police municipale de Nice est une des mieux formées de France au point d'arriver à un résultat d'interpellations, donc de protection de nos concitoyens, avec les performances qu'a rappelées Benoît Kandel tout à l'heure. On voit toute l'organisation qui a été la nôtre où je n'ai à aucun moment voulu faire de la police municipale de Nice une police du maire.

Je veux faire de la police municipale une police qui accompagne la police nationale parce que, pour moi, la responsabilité de la sécurité intérieure doit rester une responsabilité régaliénne de l'Etat. A sa tête, j'ai donc choisi des personnes dont la compétence, l'intégrité et la transparence étaient incontestables. J'ai voulu que nous soyons exemplaires et les Niçois en faisant confiance à ma liste ont fait confiance en même temps à une personnalité qui a commandé le groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes après avoir installé les GIR dans tous les départements d'Outre-mer à mes côtés comme conseiller à la sécurité pour l'Outre-mer ; et quand on voit les événements que nous avons connus notamment aux Antilles Françaises au mois de décembre et janvier dernier, si on a réussi à contenir certains événements qui auraient pu être beaucoup plus graves, il faut que les Français et les Français d'Outre-mer sachent qu'ils le doivent pour beaucoup à la politique d'organisation de sécurité intérieure que Benoît Kandel a mise en place à mes côtés. Ce doit être un

honneur pour les Niçois de savoir que leur adjoint à la sécurité est un homme de cette qualité et de cette compétence. C'est lui qui a complètement repris en main l'organisation d'une police municipale, non pas à cause des fonctionnaires de police municipale eux-mêmes, qui était totalement désorganisée à cause de celles et ceux qui n'avaient aucune compétence pour l'organiser.

Aujourd'hui, à nouveau, la police municipale est organisée. Vous savez les séances qu'il a fallues en matière de commission technique paritaire pour pouvoir modifier les amplitudes horaires ? Vous me dites, Madame Gaziello : « Monsieur le Maire, il nous faut des policiers partout » mais savez-vous que vos propres syndicats, en tout cas ceux dont vous vous dites si proches, nous ont fait tant de résistance dans les commissions techniques paritaires afin que nous ne puissions pas mettre plus d'amplitude horaire dans l'action des policiers municipaux ? Là où il n'y avait que deux brigades qui tournaient la nuit, vous croyez que c'est simplement sur une instruction que l'on peut avoir 15 ou 20 brigades qui tournent la nuit ? Non ! Il fallait que nous réussissions à faire voter —et je remercie le travail de Nadia Levi d'ailleurs à ce titre aux côtés de Benoît Kandel— par tous ceux qui, représentant le personnel municipal, acceptent que nous modifions les amplitudes horaires. Le dialogue social nous a permis après de nombreuses discussions d'y arriver mais enfin ce n'est pas en claquant des doigts ! Gérer des fonctionnaires territoriaux cela ne se fait pas comme cela, la police municipale c'est pareil et pourtant ils en avaient envie les policiers municipaux. Aujourd'hui, on a une police motivée parce qu'elle est structurée et organisée.

Lorsque j'ai demandé à un grand commissaire de la police nationale, commissaire divisionnaire en la personne de madame Casanova qui dirigeait le commissariat transfrontalier de Menton-Vintimille, qui a été en charge de la sécurité du village des athlètes français aux Jeux Olympiques de Turin de prendre la direction de la police municipale de Nice, c'est parce que j'ai voulu de ce soit un grand fonctionnaire de l'Etat qui soit à la tête de notre police municipale ; quand j'ai voulu qu'elle soit secondée par un directeur adjoint qui soit le commandant fonctionnel de la police aux frontières des Alpes-Maritimes, c'est parce que j'ai voulu que ce soit un grand fonctionnaire de l'Etat parce que je n'ai pas abordé la police municipale en dilettante comme mes prédécesseurs l'ont fait, c'est par considération pour ma police municipale, c'est par respect pour les Niçois et c'est pour leur offrir les meilleurs talents et les meilleures compétences que nous avons abordé les choses de cette manière.

Aujourd'hui, les Niçois me disent tous dans la rue : « Monsieur le Maire, merci » parce qu'ils sont présents. Cela ne veut pas dire qu'ils ont la qualité d'agir comme la police nationale mais cela nous permet dans ce dialogue constructif que nous avons avec l'Etat et avec le préfet des Alpes-Maritimes de nous compléter parfaitement, de détacher de certaines tâches la police nationale pour qu'elle puisse mieux se concentrer sur les points les plus durs et les plus difficiles pour faire face à la délinquance là où notre police municipale peut s'attacher à des missions de proximité.

En même temps, vous ne pouvez pas nous donner des leçons sur l'organisation, sur la présence, etc., et refuser de voter au budget le recrutement de 100 policiers municipaux et de refuser de voter au budget l'acquisition de 300 caméras de vidéoprotection en jugeant que c'est inutile. Je vous signale simplement qu'une seule caméra de vidéoprotection qui arrose tout un carrefour correspond au recrutement de 10 à 15 policiers municipaux : c'est cela la réalité ! Quand on est devant un écran de géolocalisation dans un PC de police où nous avons signé la mutualisation dans notre partenariat police municipale/police nationale, qu'il y ait au PC de la police nationale un policier municipal, qu'il y ait au sein du PC de la police municipale un policier national et que sur un écran de géolocalisation où nous aurons, lorsqu'on aura fini d'installer nos 300 caméras de plus, ce qui portera à 550 le nombre de caméras qui nous permettra de protéger tous les lieux publics, tous les lieux stratégiques, tous les endroits à risques de notre ville et notamment les plus exposés, de pouvoir au même endroit centraliser les images, voir où il y a points bleus foncés (police nationale) le plus près pour leur dire : « Intervenez tout de suite », voir les points bleus clairs (police municipale) qui sont les plus près : « Intervenez tout de suite » : mutualisation des moyens, croyez-moi, ce n'est pas en mettre plus dans la rue c'est pouvoir être au plus près et surveiller en permanence et, là où vous êtes opposés à cette politique et où vous essayez de nous expliquer que vous vous intéressez à la sécurité des Niçois, permettez-moi de vous dire que les caméras font peur aux voyous mais pas aux honnêtes citoyens.

Je suis très fier que dans quelques semaines notre police municipale et police nationale disposent, grâce à ma proposition de loi et à son rapporteur, Eric Ciotti, au Parlement d'une utilisation des caméras de vidéoprotection que nous allons installer plus de celles portatives qui seront branchées sur les pistolets Taser, première police municipale de France à être équipée de 60 pistolets Taser, plus des caméras portables installées à la boutonnière de tous les policiers qui seront dans l'action plus, Madame l'Adjointe Estrosi-Sassone, ce que nous mettons dans la loi qui est important, on nous demande des gardiens d'immeubles que nous mettons là où nos prédécesseurs ne l'ont pas fait et qu'est-ce qu'on a rajouté sur un amendement que j'ai déposé dans la loi ? De pouvoir installer dans les parties publiques des immeubles, en accord avec les bailleurs, des caméras de vidéoprotection qui se rajouteront au réseau de la ville de Nice et ces caméras installées par les bailleurs et autorisées par la loi seront raccordées chaque fois que les bailleurs le demanderont au central de la police municipale et de la police nationale. Croyez-moi, pour les locataires ou pour les propriétaires qui sont dans ces immeubles et qui sont obligés de baisser leur regard le soir pour ne pas croiser celui de celles et ceux qui les attendent pour les empêcher de passer une bonne soirée en famille en montant leur cage d'escalier, de savoir que ces caméras sont là pour les protéger et pour traquer les voyous et pour permettre aux polices municipale et nationale d'avoir le droit de par la loi, ce qui n'est pas autorisé aujourd'hui, d'intervenir immédiatement dans ces parties communes des immeubles qui auront passé les conventions, voilà comment nous avons la

volonté d'apporter leur protection et la première des garanties que nous devons garantir aux Niçoises et aux Niçois par la sécurité.

Sincèrement, je crois que vous êtes bien mal placés pour nous expliquer certaines choses ; cela fait longtemps qu'avec Benoît Kandel et mon équipe nous avons compris comment il fallait faire pour protéger les Niçois et dans quelques mois on en reparlera.

(Applaudissements de la majorité)

Monsieur Azinheirinha.

M. AZINHEIRINHA.- Monsieur le Maire, pardon d'intervenir, je n'avais pas du tout imaginé que sur une délibération sur une brigade équestre on allait me parler des travaux de l'école Jean Macé et de l'école Thérèse Roméo.

Vous n'avez pas de chance, Madame Gaziello, vraiment vous n'avez pas de chance parce qu'à chaque fois que vous intervenez sur ma délégation je vais encore être obligé de vous dire que vous n'avez pas suffisamment d'information, et je vais vous dire pourquoi. Le vendredi 12 juin, j'étais devant l'école Jean Macé, précisément avec les parents d'élèves, avec les services, avec la police municipale pour étudier le problème de la dangerosité de l'angle du carrefour Tordo/Lyautey ; le mardi 23 juin, mardi soir, c'était donc avant votre intervention, j'étais au conseil d'école, et vos amis monsieur et madame Chevalier peuvent vous le confirmer, et j'ai annoncé devant le conseil d'école réuni des trois écoles (de la maternelles et des deux primaires) que nous allons procéder cet été à la rénovation complète de ce carrefour avec un plateau traversant qui fait 16 m de long et qui d'ailleurs ira jusqu'à la rue du général Tordo, de façon à sécuriser le passage des élèves. Je pense que vous n'aviez pas ces informations et cela me semble important. En tout cas, ce qui est important, Madame, c'est qu'à la rentrée scolaire la sécurité des enfants soit réglée.

Pour terminer sur Thérèse Roméo, nous avons assisté, je crois, tous les deux à la même réunion, Madame Gaziello, la réunion sur la gare du sud où d'ailleurs vous vous êtes félicitée en partie des projets conduits par notre municipalité et vous avez comme moi assisté à l'intervention d'un parent d'élève de Thérèse Roméo avec qui j'ai pris contact puisque la sécurité du groupe scolaire Thérèse Roméo est très importante et ce n'est pas Sandrine Fillippini qui est ma collègue qui siège régulièrement dans ces conseils d'écoles qui dira le contraire : on va traiter cette affaire avec Alain Philip dans le cadre du réaménagement complet des terrains de la gare du sud mais, sans attendre le réaménagement, je vous confirme que j'ai d'ores et déjà pris rendez-vous avec les parents d'élèves pour voir ce que l'on peut faire en attendant puisque l'on a déjà commencé à sécuriser ce quartier. Voilà deux précisions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'Adjoint.

Je mets donc aux voix les rapports de monsieur Kandel.

Sur la délibération n° 1.1, le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions de : Mme Hernandez-Nicaise et M. Gaechter, Mme Gaziello et M. Injey.

La délibération n° 1.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions de : Mmes Duez, Grégoire-Concas, Matringe, Hernandez-Nicaise, MM. Allemand, Cuturello, Librati, Gaechter, Fetnan.

La délibération n° 1.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 32.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble de vos rapports, Monsieur le premier Adjoint, ont été largement adoptés.

Je passe la parole à madame Ouaknine pour la présentation de ses rapports.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINT AU MAIRE**

**12.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PALAIS NIKAIÏA –
APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE –
ATTRIBUTION DU CONTRAT.**

Mme OUAKNINE.- Monsieur le Ministre, mes chers collègues, pour la délibération 12.1 je vous propose de bien vouloir approuver le choix du groupement Véga / Live Nation France comme attributaire de l'affermage du palais Nikaïa, d'approuver le contrat d'affermage qui est joint à la délibération qui sera conclue pour une durée de huit ans et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer ce contrat d'affermage ainsi que le contrat de sous-licence de marque qui est annexé au contrat.

Je crois que nous vous avons distribué des fiches très détaillées sur les trois candidats que nous avons qui étaient : la société d'animation du palais Nikaïa, actuel délégataire, monsieur Lapp et Véga / Live Nation. Au terme des négociations qui ont été menées avec ces trois candidats, il apparaît qu'ils ont fait des propositions qui ont été largement détaillées dans la délibération, aussi je me propose, si vous le permettez Monsieur le Ministre, simplement de reprendre quelques-uns des aspects financiers de cette délibération : sur une moyenne des chiffres d'affaires réalisés sur quatre ans, nous avons pris comme base de départ et de réflexion les chiffres d'affaires réalisés par l'actuel délégataire qui sont en moyenne de 2,1 M€ H.T, hors location du stade ; partant du principe qu'il n'y a eu qu'une manifestation en moyenne au parc Charles Ehrmann, on constate que pour la redevance fixe et pour les redevances variables ainsi que pour l'occupation du stade, les propositions faites par monsieur Lapp sont les plus élevées au regard des redevances. Viennent ensemble Véga et la société actuellement titulaire de la DSP.

Pour le niveau d'activité et de représentation, en partant du principe qu'il a été réalisé sur les quatre années une moyenne d'une manifestation par an dans le grand stade et de 90 représentations pour le palais, on constate que les deux candidats (Société d'animation du palais Nikaïa et d'Harry Lapp Organisation) ont fait les propositions avec les hypothèses les plus

hautes alors que Véga /Live Nation a fait une proposition réaliste avec 106 représentations globales contre 125 et 134 pour Harry Lapp et la SAN. Cette proposition paraît réaliste et prudente, d'une part parce que le nouveau délégataire sera lié par la programmation du sortant et par les tarifs qu'il aura négociés forcément avec les artistes sur l'année à venir, d'autre part parce qu'elle est comparable à la moyenne des quatre dernières années réalisées. Il faut savoir que le candidat que nous vous proposons, Véga/Live Nation s'est engagé sur la durée de la DSP qui est de huit ans à réaliser dix spectacles contre six proposés par les deux autres candidats ainsi que l'analyse des dossiers nous a permis de le dégager.

Sur le total des redevances et des investissements ainsi que la maintenance annuelle, le candidat Lapp est arrivé largement en tête tandis que Véga et la société d'animation Nikaïa sont à égalité sur les engagements obligatoires et prévisionnels.

Enfin, sur la location, sur l'accès au marché des entreprises et des associations, les tarifs proposés par Véga/Live Nation sont inférieurs à ceux de la SAN et d'Harry Lapp. Concernant la salle 700, les tarifs proposés sont également très inférieurs puisque les prestations qui sont les prestations de nettoyage, de fluides et d'électricité sont incluses et que ce candidat, Véga/Live Nation, a pour objectif non seulement de développer la salle 700 en l'ouvrant davantage aux partenaires économiques locaux mais également en l'ouvrant davantage aux producteurs locaux et en développant la nouvelle jauge de 1 500 places qui a été imposée à tous les candidats pour créer une zone intermédiaire d'occupation et d'attraction des jeunes.

Il ressort de ces offres que le candidat Lapp a offert les redevances les plus favorables malgré toutes les nuances que nous avons développées dans l'analyse du plan prévisionnel et des travaux obligatoires que nous vous avons communiqués. Ce candidat qui se présente seul a pour activité principale actuellement la direction artistique d'évènements de musique classique et de jazz, il est organisateur de tournées mais il n'est pas adossé à un producteur et il compte sur sa notoriété, son réseau personnel et son ancienneté dans le milieu artistique pour convaincre les agents et producteurs de faire venir à Nice des artistes majeurs. Ses propositions semblent réellement très optimistes dès lors que ce candidat n'est pas gestionnaire de salles de spectacle et qu'il n'est pas adossé à un réseau d'envergure nationale et/ou internationale, ce qui peut laisser craindre à la Ville qu'il ne puisse remplir les objectifs qu'il a présentés. De plus, l'augmentation d'activité qu'il a envisagée apparaît faiblement répercutée dans les charges d'exploitation.

Le second candidat, Société d'animation du palais Nikaïa, propose un actionnariat avec la société GL Events ; ce n'est pas le candidat le plus intéressant sur le plan financier — puisque nous vous avons dit qu'il s'agissait du candidat Lapp— et dans sa candidature il liste les difficultés de développement sur l'international mais aussi la forte concurrence avec d'autres villes (Monaco, Cannes, La Palestre, Marseille) le théâtre de verdure, les arènes de Cimiez et le

palais de la Méditerranée qui sont trois grosses salles ou grosses structures d'accueil de spectacle. La seule perspective de développement qu'il envisage dans son dossier de candidature et qui revient de façon récurrente est l'annonce d'un partenariat qui n'est pas formalisé avec GL Events (gestionnaire actuel d'Acropolis et du palais des expositions) pour partager le marché de l'événementiel, des congrès d'affaire et du tourisme et pour attirer d'autres manifestations qui se déroulent dans d'autres lieux de la ville. Ce projet ne laisse pas espérer d'accroissement de l'animation de la salle ; de plus, il y a un projet d'association qui nous est annoncé avec GL Events qui n'a pas été formalisé dans le dossier de candidature par une lettre d'intention de GL Events, qui n'a pas été formalisé par un groupement puisque la Société d'animation du palais Nikaïa s'est présentée ès qualités. Enfin, le budget prévisionnel ne présente pas non plus d'accroissement de chiffre d'affaires par rapport à la situation actuelle. Pour terminer sur les projets présentés par la SAN, ils prévoient un projet de festival rock en alternance sur deux ou trois jours avec des artistes émergents.

Le candidat dont nous vous proposons de bien vouloir entériner le choix, la société Véga / Live Nation, est associé en groupement dans le dossier de candidature avec un producteur de spectacles de renommée internationale et de classe n°1 au niveau mondial, classement qui résulte du magazine *Polstar*, lequel d'ailleurs classe en 82^{ème} position monsieur Coullier membre de la société d'animation du palais Nikaïa, actuel délégataire.

Sachant que le palais Nikaïa n'a pas le statut de zénith, il n'est pas interdit au délégataire de faire appel à un producteur et, en l'occurrence, Live Nation a la double casquette de gestionnaire associé de la salle tel qu'il se présente dans le cadre du groupement mais également de l'utilisation de la salle comme producteur ce qu'il pourra être de façon tout à fait libre sans contrainte puisque le Nikaïa n'a pas le statut de zénith. C'est donc ce dernier volet de son activité qui intéresse particulièrement la Ville compte tenu de sa position sur le marché de la production.

Sachant également que c'est un marché très spécifique qui s'internationalise, qu'une concentration s'opère fortement en ce domaine, la synergie entre ces deux acteurs nous donne une garantie de pérennité pour le palais Nikaïa mais également de rayonnement sur la ville sur les trois aspects importants souhaités dans le cadre du programme que nous avons développé pendant la campagne municipale, à savoir un rayonnement de par la programmation internationale, une gestion de la concurrence en amont puisque Véga / Live Nation participe à tous les grands congrès internationaux qui lui permettent de connaître à l'avance les calendriers des artistes et d'influer sur leur passage à Nice pour en faire une étape incontournable, ce qui serait un moyen à long terme de faire face à la concurrence des villes voisines qui a été largement évoquée par le candidat Société d'animation du palais Nikaïa.

Enfin, cette association fait ressortir dans son dossier de candidature une volonté très nette de développer le marché des producteurs

locaux et d'exploiter un partenariat avec les opérateurs économiques locaux, ce qui en termes de retombées économiques est quand même intéressant.

Sachant enfin que, selon le journal *l'Expansion*, Live Nation a réalisé un chiffre d'affaires de 25,7 M€ avec un bénéfice de 550 000 € et 400 000 billets vendus, au regard de toutes ces explications, je vous demande de bien vouloir approuver le choix du groupement Véga / Live Nation comme attributaire de l'affermage du palais Nikaïa pour une durée de huit ans contractuelle qui est contenue dans le projet de contrat qui vous a été transmis.

M. LE MAIRE.- Concernant ce rapport, je pense qu'il vaut mieux que nous ayons le débat tout de suite avant de passer aux autres rapports puisque je crois que c'est un des rapports qui, en commission, a passionné le plus ; autant donc l'évoquer en totalité tout de suite.

Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Concernant ce dossier qui est important, vous l'avez souligné, je voudrais rappeler notre attitude constante sur la question de la gestion du palais Nikaïa, constante j'allais dire, y compris lors des précédentes mandatures de la précédente municipalité, et y compris dès le démarrage de la construction de cet équipement.

Nous avons toujours défendu l'idée qu'il fallait que cette structure, cet équipement, soit gérée directement par la Ville en régie municipale. Nous avons également fait la proposition d'étudier plus tard éventuellement la question de la mise en œuvre d'une société d'économie mixte dans laquelle la Ville serait partie prenante, comme cela se fait par exemple à Cannes pour la gestion du palais des Festivals et pour d'autres équipements parce que, lorsqu'on regarde bien, et c'est confirmé dans la délibération que vous nous proposez aujourd'hui pour choisir le délégataire —j'y reviendrai— on voit tout de suite que les problèmes auxquels ont été confrontés les précédents délégataires et le sortant vont perdurer par la suite et vont s'aggraver.

Les problèmes sont les suivants : d'une part, la Ville n'a aucune maîtrise sur la programmation artistique de la salle puisqu'elle relève totalement de la responsabilité du délégataire. On peut estimer qu'il y a eu plus que des insuffisances dans les programmations telles qu'elles ont été développées jusqu'ici.

D'autre part, l'autre problème, l'autre écueil important qui est souligné jusque dans la délibération, ce sont les problèmes de concurrence et pas seulement avec les autres villes : dans son rapport d'activité (c'est la délibération 12.2 que l'on peut relier avec cette délibération), le délégataire cite l'annulation d'un concert du groupe Tokio Hotel quand il était prévu qu'il revienne à Nice mais qui n'est pas revenu parce qu'il y avait Monaco et qu'ils avaient des engagements avec Monaco ; vous avez parlé de Cannes, etc., ce sont des réalités, mais il y a eu aussi la question de la concurrence interne à la ville de

Nice avec les autres équipements dont la Ville est propriétaire : je veux parler d'Acropolis.

D'ailleurs, la meilleure preuve en est que le délégataire sortant, dans sa proposition, fait argument du fait que la société GL Events qui est délégataire du palais Acropolis détient 30 % des parts —si ! C'est marqué dans la délibération, je peux même vous donner la page— et il explique cela pour argumenter sa candidature, ce qui prouve bien qu'il y a des problèmes de concurrence qui vont s'accroître là, j'allais dire au niveau des équipements de moyenne importance car c'est un peu en dessous avec la mise en œuvre de la couverture du théâtre de verdure qui va faire aussi concurrence au Nikaïa pour ce qui est des spectacles de moindre ampleur.

Ensuite, pour ce qui est de la spécificité de la salle Nikaïa, de sa capacité à s'ouvrir sur le stade Charles Ehrmann pour accueillir des grands concerts de 30 à 50 000 spectateurs, comme cela a été deux fois le cas l'année dernière, il y aura la concurrence du grand stade puisqu'une des justifications de la construction d'un stade d'une capacité de 40 000 places c'est justement la possibilité d'y faire également des concerts ; il y aura là un autre délégataire qui aura la responsabilité de la construction et de la gestion du nouvel équipement. Nous aurons donc dans notre ville pour ce qui est de la gestion des équipements de spectacle une totale balkanisation entre différents délégataires et nous n'aurons aucune cohérence artistique dans cette ville !

C'est cela la question centrale qui fait que nous sommes toujours opposés à cette délégation de service public. Quand on voit le choix qui est fait, nous n'entrons pas trop dans le détail puisque, après tout, comme nous ne sommes pas favorables à la délégation de service public, j'allais dire que la discussion de la concurrence entre les trois candidats nous importe moins, mais quand même. Vous nous dites que la société Live Nation International est un grand producteur qui a dans son portefeuille des artistes tels que Madonna et U2, c'est vrai, Coldplay, Tina Turner, Joe Cocker, Bob Dylan ; c'est vrai que ces derniers me parlaient beaucoup quand j'étais jeune mais j'ai peur qu'ils parlent peu aux jeunes de notre ville. C'est là que sont la réalité et le vrai problème au niveau de la programmation.

Ensuite, les salles dont vous faites état ne sont pas d'une exceptionnelle importance dans notre pays et j'ai, là encore, quelque inquiétude.

Nous souhaitons simplement —parce que c'est arrivé et nous continuerons à persévérer dans cette voie— demander toujours soit la régie municipale soit la société d'économie mixte car nous n'avons cessé de demander le retour en régie municipale de l'équipement sportif qu'était le complexe Jean Bouin et, finalement, vous l'avez fait ! Ecoutez, ce n'est pas une mauvaise chose, vous avez vu que c'était mieux. On peut également considérer qu'une erreur avait été faite dans la municipalité précédente concernant le parking Saint-Jean-d'Angely qui était payant et vous avez suivi ce que nous avons dit à

l'époque, c'est-à-dire qu'il fallait qu'il soit gratuit, donc nous ne disons pas toujours que des choses inintéressantes.

Nous continuerons à persévérer dans la demande qu'il y ait une cohérence dans la gestion des équipements culturels de notre ville et des grandes salles de spectacle car sinon nous n'aurons jamais la maîtrise de la politique que nous avons dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui d'autre demande la parole sur ce dossier ? Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Je pense qu'il y a deux candidats de bonne valeur puisque le premier a quand même fait la preuve qu'il a bien géré, me semble-t-il, le palais Nikaïa depuis son inauguration ; le second, celui que vous proposez, c'est vrai, paraît meilleur dans ses propositions, tout du moins sur le plan financier, sur le plan artistique ce n'est pas tellement ma préoccupation et donc nous approuverons ce choix que vous proposez.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Pas d'autre intervention ? Madame Ouaknine, vous avez des éléments de réponse à apporter à monsieur Chauvet et à monsieur Cuturello ?

Mme OUAKNINE.- Pour la mise en régie, je voudrais demander à monsieur Cuturello s'il peut nous citer une régie municipale à sa connaissance qui soit gestionnaire d'une salle de spectacle et, surtout, un zénith qui soit en régie ? Vous citez La Palestre, mais La Palestre, je crois, ne contient que 2 000 places, ce qui est quand même sensiblement différent d'une salle de spectacle qui accueille 55 000 personnes.

Par ailleurs, vous avez évoqué la mise en régie de Jean Bouin mais ce n'est pas du tout comparable. Nous avons à Nice une technicité en matière de gestion des salles des sports qui est acquise au fil des années, je doute que l'on veuille et que l'on ait les moyens de se transformer en organisateur de spectacles d'abord parce que, comme je l'ai développé dans la délibération et comme vous avez pu le lire à travers les dossiers qui vous ont été communiqués, il faut impérativement, pour avoir une bonne programmation réussie et éviter les écueils des précédentes programmations et des annulations, être adossé sur des producteurs de spectacles qui sont placés au meilleur niveau sur le plan national comme international, et c'est le cas du candidat que nous vous proposons.

Sachez qu'une scène est soumise à une mise en concurrence et cela ne supprimerait donc pas les écueils que vous évoquez dans le cadre de la délégation de service public.

Enfin, sur la cohérence dans la gestion, nous allons travailler de façon très concertée sur le choix du directeur puisque cela fait partie du projet du candidat que nous vous proposons qui était d'avoir une concertation très étroite ; du reste, dans le cadre des indicateurs de qualité du service public qu'il

envisage d'effectuer tous les ans, il prévoit des fiches de liaison avec des réunions régulières non seulement avec la Ville de Nice mais également avec tous les gestionnaires de salles de la ville pour coordonner des plannings d'utilisation du Nikaïa et avoir des statistiques régulières de la fréquentation des salles dans la ville de Nice. C'est un signe de bonne volonté et de manifestation d'une volonté de rayonnement de la ville de Nice mais aussi de ne pas appauvrir le fonctionnement des autres salles, ce qui est très important pour nous dans le cadre des délégations qui sont consenties par exemple au palais de la Méditerranée ou à Acropolis.

Sur la compétence de ce type d'organisateur, ils ont envisagé de développer la clientèle des producteurs, appeler des « musiques actuelles » et des jeunes talents de la chanson française, mais également des artistes qui se produisent eux-mêmes dans le cadre du rap, de la techno ou du reggae, de musiques qui organisent des showcase et également des spectacles à destination des enfants et des seniors, ce qui nous laisse espérer que toute cette palette d'activités envisagées à travers les différents types d'occupation des salles que nous avons, qui vont de 1 500 à 50 000 places, aura une variété de spectacles qu'une ville ne peut absolument pas assurer en régie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je rajouterai simplement à l'adresse de monsieur Cuturello, au-delà de ces excellentes explications de madame Ouaknine, que je n'ai pas de religion précise sur le sujet de la régie directe ou de la délégation de service public en général, j'ai même plutôt tendance à penser que, quand on a une capacité à gérer soi-même, il vaut mieux mettre en régie. Je pense que ce n'est vraiment pas notre métier et franchement vous me diriez, Monsieur Cuturello, là tout de suite : « Dans un mois ou deux, avec le sortant c'est fini, on prend en régie directe » je pense qu'il nous faudrait des années avant de pouvoir nous doter des compétences nécessaires pour assumer ce métier.

Qui plus est, à la question que vous pose madame Ouaknine vous ne répondez pas. Je m'y suis intéressé parce qu'on pourrait penser que c'est une culture qui émane de la vision de votre formation politique que de passer le plus souvent possible par la régie, j'ai fait le tour de France de toutes les grandes communes administrées par des maires émanant de votre formation politique, il n'y en a pas un seul qui ait confié la gestion de ce type d'équipement à une régie municipale, ils l'ont tous confiée à une délégation de service public.

Donnez-moi un seul exemple ?

M. CUTURELLO.- Je parlais des SEM.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si vous le savez mais il y a une loi sur les SEM maintenant, cela ne fonctionne plus comme avant : vous montez une SEM, vous êtes mis en concurrence, et si le dossier que vous présentez n'est pas au bon niveau il est rejeté, ce n'est pas la Ville qui maîtrise la SEM. Je suis désolé mais j'ai regardé partout : aucune ville de France et aucune ville de

France gérée par un maire socialiste ou un maire communiste n'administre en régie directe ce type d'équipement.

Sincèrement, je ne comprends pas votre position à partir du moment où l'on a deux offres qui se dégagent, celle du sortant et celle de Véga où l'on peut là effectivement avoir une hésitation. On sait ce qu'a produit le sortant, le nouveau on sait ce qu'il produit ailleurs mais, bien évidemment, c'est toujours une part de risques et je le concède, donc c'est très difficile comme choix à faire ; je ne suis pas très satisfait du sortant, je trouve que la programmation n'a pas été très soutenue et je pense que vous ne pouvez pas être satisfaits vous non plus d'ailleurs. En plus, quand on a envie de quelque chose on y met toute sa foi, tout son cœur, toute son énergie, et quand je vois le sortant qui nous présente un dossier en nous disant : « Je dépose un dossier mais je n'en ai pas envie, je vous préviens : si jamais vous me confiez cette DSP, ce sera des années très difficiles pour nous, je ne peux rien vous garantir et j'essaierai d'aller prendre des spectacles au palais de la Méditerranée pour les faire à Nikaïa » mais je n'ai pas besoin qu'ils aillent prendre des spectacles au palais de la Méditerranée, j'ai besoin qu'ils aillent prendre des spectacles à Nantes, à Lille, à Bordeaux, à Barcelone, à Bilbao, à Genève ou à Vienne pour les faire venir à Nice ! Et quand je vois qu'à aucun moment dans son dossier de candidature il n'exprime la volonté d'aller dans cette direction, je me dis : « Bon ! J'ai du respect pour vous, on a travaillé comme on a pu, mais enfin, montrez-moi un peu d'enthousiasme ! » Et puis on a Véga. Véga avec ce que nous savons de Véga, avec une organisation qui a l'avantage d'avoir aussi un aspect artistique et de nous donner le sentiment qu'ils veulent se donner à fond. C'est la première chose.

Après, ne pas intégrer qu'on est en train de passer une vitesse supérieure, qu'on se positionne différemment au plan économique, au plan industriel, au plan universitaire, ne pas intégrer que l'Université de Nice qui est à 27 000 étudiants aujourd'hui est une université qui va passer à 35 000 et donc, forcément, c'est une clientèle potentielle de plus sur place, ne pas intégrer que Nikaïa est au cœur d'une opération d'intérêt national avec tout ce qui va se développer en création d'emplois, en logements, en mixité, en actifs qualifiés et diplômés qui vont venir répondre aux appels dont nous aurons besoin pour remplir un certain nombre de métiers et de professions, ne pas intégrer que Nice préside aujourd'hui le réseau Euromed, ne pas intégrer —ce que Denise Fabre nous rapportera tout à l'heure— des dossiers importants repositionnant Nice en matière d'événementiels de telle sorte que nous allons avoir des retombées qui vont attirer, qui vont inciter, qui vont donner envie, ne pas intégrer le fait que nous sommes en train de devenir une communauté urbaine qui s'oriente tout doucement vers la dimension d'une grande métropole nationale, européenne, internationale ? Quand vous me dites : « Vous comprenez, Nikaïa, le grand stade demain, peut-être la couverture du théâtre de verdure, Acropolis, tout cela va faire de la concurrence » mais non ! On travaille pourquoi ? On travaille pour que tout cela apporte des réponses en même temps ensemble ! Je suis désolé, j'ai l'ambition pour le 21^{ème} siècle que nous soyons cette terre de la Méditerranée où nous attirons plus qu'ailleurs.

Pour cela, il faut donner envie d'investir dans l'hôtellerie. Aussi permettez-moi de vous dire qu'après l'inauguration de l'*Exedra* les projets qui m'ont été présentés (pour la réhabilitation de faire un cinq étoiles du *Plaza*, pour la démolition reconstruction du parc hôtel pour en faire un hôtel de dernière génération aux normes internationales) me donnent le sentiment que, quelque part, là où l'on avait envie de reculer, de fermer, d'aller vers un niveau plus bas, on commence à considérer chez un certain nombre d'investisseurs que Nice dans sa politique de congrès, d'expositions, avec son réseau multimodal, avec l'arrivée du TGV, avec la future zone d'exposition au cœur de l'opération d'intérêt national, etc., va apporter un surplus de clientèle à laquelle il va falloir répondre au plan culturel, au plan sportif et au plan événementiel.

J'ai plutôt envie d'afficher ici de l'ambition et de dire à cette réunion du Conseil municipal : « Voilà le choix que nous faisons parce que cela s'inscrit dans une stratégie globale d'ambition, de nouveaux défis, c'est un message que nous envoyons à l'extérieur : venez organiser chez nous, venez fréquenter la Côte d'Azur, vous qui êtes des artistes, des créateurs, des producteurs, des organisateurs de spectacles, voilà la dimension nouvelle que nous sommes en train d'offrir à la métropole de Nice Côte d'Azur ». Voilà pourquoi je préfère que nous fassions un choix à maxima plutôt qu'un choix à minima. Voilà ce qui me pousse à vous proposer d'aller plutôt dans cette direction, et ce n'est pas un choix dogmatique, la régie c'est impossible, on ne saura pas faire.

Mais si vous avez la clé de la réussite en me disant : « On a déjà toutes les compétences, tous les talents qui sont prêts à venir » en me donnant des noms, des curriculum vitae, etc., pour, en moins de quinze jours ou trois semaines, me dire : « On va passer le relais et on va être complètement opérationnel » bravo, champion, fortiche ! Il y a eu un débat sous la présidence de madame Nicaise que je remercie pour le travail qu'elle a fourni, pour toutes les réflexions qui ont été engagées, c'était l'occasion de nous dire ce que vous pouviez proposer en régie mais vous ne l'avez pas fait parce que vous n'aviez pas les compétences sous la main pour nous le proposer. Peut-être que si vous m'aviez proposé et que vous m'aviez apporté les garanties que c'était possible, peut-être que cela aurait changé ma réflexion mais à aucun moment vous ne l'avez indiqué. Dans ce domaine, il faut peut-être aussi avoir des débats où, quand on conteste une solution et quand on en propose une autre, on apporte la totalité de la solution dans la globalité de la réponse.

Voilà pourquoi je pense que ce que nous propose madame Ouaknine est la solution qui me paraît la plus équilibrée et la plus raisonnable. En tout cas, je la remercie pour le travail qu'elle a fait, je remercie pour le travail qui a été fait sous la présidence de madame Nicaise car je sais que ce n'est pas facile, chacun peut avoir une vision un peu différente à la marge mais il y a un moment où il faut choisir. J'aurais préféré d'ailleurs qu'il y en ait encore plus qui viennent se positionner mais, par rapport à ce qui nous est proposé, c'est ce qui me paraît le mieux répondre à nos ambitions.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport 12.1. Quels sont ceux qui s'opposent ? L'ensemble du groupe Changer d'Ere s'oppose dans son unanimité ! Sincèrement, je le regrette parce que cela méritait au moins de s'abstenir mais enfin.... Il y a des moments où, plutôt que de se regarder l'un l'autre en se disant bêtement : « Je vais lever mon doigt comme celui du voisin » on peut aussi avoir sa conviction individuelle et personnelle et c'est comme cela qu'on voit si on a une personnalité ou pas, mais vous faites comme vous voulez ! Opposition ? Abstention ? Pas d'abstention : il en est ainsi décidé.

La délibération n° 12.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : Mme Gaziello, M. Injey, Mme Duez, Mme Grégoire-Concas, Mme Hernandez-Nicaise, Mme Matringe et M. Allemand, M. Cuturello, M. Librati, M. Gaechter et M. Fetnan.

Pouvez-vous me rapporter rapidement l'ensemble des autres rapports qui relèvent de votre compétence, Madame Ouaknine, s'il vous plaît ?

12.2 PALAIS NIKAIË - RAPPORT D'ACTIVITE 2007/2008.

Mme OUAKNINE.- Pour la délibération 12.2, je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de la communication du rapport d'activité de la société délégataire sortante du palais Nikaïa pour l'année 2007/2008 qui fait ressortir l'analyse quantitative et qualitative du service, les conditions d'exécution du service et les perspectives d'avenir.

12.3 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESTAURATION DES SECTEURS SCOLAIRES, EXTRASCOLAIRE ET PETITE ENFANCE – APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE RECHERCHE D'UN DELEGATAIRE.

Mme OUAKNINE.- Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation de service public de restauration scolaire, extrascolaire et petite enfance de la commune de Nice qui, en raison de son ampleur, 3 millions de repas par an sur 103 points de distribution et 6 établissements de petite enfance, nécessite une expertise et des moyens humains et matériels que n'a pas la ville de Nice et permet de transférer à ce contractant le risque d'exploitation et les responsabilités y afférentes, sachant que le taux de satisfaction pour cette délégation au niveau des repas et des usagers est de 74 %.

Je vous demande également d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire telles qu'elles sont décrites dans le rapport qui est annexé et qui a pour objectifs :

- de développer la diversité des menus, notamment en alimentation bio, ce qui fera à peu près 20 % de repas par an conformément aux prescriptions du Grenelle de l'environnement,
- la transformation du service à table en self-service lorsque le lieu le permet,
- la remise aux normes de la cuisine centrale dans le respect des principes de développement durable,
- enfin la préparation complète des repas sur site, c'est-à-dire dans la cuisine centrale en production froide et chaude.

A propos des caractéristiques qui vous ont été proposées, je me permets également de présenter un amendement visant à modifier les articles 3.1.1 alinéa 2 concernant l'objet et l'étendue du contrat qui s'intitulera désormais comme suit : « Il comportera la réalisation de l'ensemble des prestations relatives au service public de restauration scolaire, extrascolaire et petite enfance de la ville de Nice, y compris la prise en charge financière de tout ou partie de l'exécution des travaux ».

Deuxième amendement sur l'article 3.1 - durée de la délégation - :
« La durée de la délégation sera de huit ans et non plus de dix ans ».

Pour finir, je vous demande d'autoriser le maire ou son représentant à lancer cette procédure.

12.4 LES VELOS BLEUS : CESSIION DE LA MARQUE ET DES NOMS DE DOMAINE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR.

Mme OUAKNINE.- Je vous demande de bien vouloir accepter la cession à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur de la marque Les Vélos Bleus et des quatre noms de domaines associés et autoriser à signer le contrat de cession qui comportera la perception de droits sur la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur d'un montant de 12 344,68 € correspondant à l'indemnité forfaitaire payée par la Ville pour l'acquisition de la marque « les vélos bleus ».

12.5 CHAISES BLEUES : PROTOCOLE D'ACCORD - CONTRAT DE CESSIION DE MARQUE.

Mme OUAKNINE.- Je vous demande d'autoriser la signature d'un protocole d'accord passé entre la ville de Nice, monsieur Yann Garrié et la société Xcellan permettant d'acquérir la marque Les Chaises Bleues qui a été déposée par monsieur Garrié à l'INPI sans l'autorisation de la ville de Nice. La ville s'est rapprochée de lui pour veiller que les droits de la marque Les Chaises Bleues soient respectés ; un protocole d'accord a été signé et monsieur Garrié a cédé gratuitement la marque Les Chaises Bleues à la ville de Nice. Je vous

demande donc d'autoriser la signature d'accord ainsi que du contrat de cession de marque à titre gratuit qui en découle.

12.6 PLAN DE RELANCE- POSSIBILITE DE VERSEMENT DE L'AVANCE SUR LES MARCHES PUBLICS PORTEE DE 25 A 40 % MAXIMUM.

Mme OUAKNINE.- Cette délibération porte sur la décision d'accorder désormais dans le cadre du plan de relance et des efforts que nous avons faits au niveau de la municipalité pour appliquer au maximum le plan de relance et permettre aux partenaires économiques candidats aux marchés publics d'être stimulés dans leurs activités de porter l'avance de 25 % initialement prévue qui a été votée à 40 % maximum pour tous les types de marchés publics, travaux et fournitures de service. Cela permettra de dégager pour ces entreprises une facilité de trésorerie avant même l'exécution du marché et aura l'avantage d'inciter les petites et moyennes entreprises à répondre davantage à des consultations de marchés. Vous avez le détail des modalités de paiement qui prévoient de toute façon que lorsque l'avance est supérieure à 15 %, ce qui sera le cas, la collectivité demandera aux entreprises de fournir une garantie à première demande.

12.7 NICE COTE D'AZUR : CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE.

Mme OUAKNINE.- Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir accorder une licence pour la marque NICE COTE D'AZUR à la Communauté urbaine du même nom et autoriser monsieur le maire à signer le contrat de licence, le montant des droits à percevoir étant de 500 €. Je précise qu'il ne s'agit que d'une mise à disposition de la marque NICE COTE D'AZUR.

M. LE MAIRE.- Il y a encore le 12.8, Madame.

12.8 AVENANT N° 9 AU TRAITE DE CONCESSION ENTRE LA VILLE DE NICE ET NUMERICABLE.

M. LE MAIRE.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Merci. Sur la 12.4, Madame l'Adjoint je voudrais faire deux remarques : une pour attirer votre attention sur un jugement qui a été rendu le 30 décembre dernier par le tribunal administratif de Marseille qui a jugé illégal, par combinaison de dispositions du Code de la route, la piste cyclable posée sur le trottoir du Prado ; si cette décision, pour l'instant isolée, venait à être confirmée par le Conseil d'Etat, pourrait alors être posé le problème de la légalité de la piste cyclable se trouvant sur le trottoir sud de la Promenade des Anglais. J'attire votre attention car il faudra peut-être réfléchir en amont sur les conséquences de cette décision.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela qu'il faudra choisir entre les voitures et le vélo.

M. CHAUVET.- Il faudra y réfléchir, bien sûr. Je précise que le tribunal a dit : « C'est autorisé pour les enfants de moins de 8 ans ».

Deuxième remarque : au moment où le vélo en libre-service va être mis en circulation ce qui, par principe, est une bonne chose, j'ai observé sur le terrain que les dispositifs mis en place me paraissent d'une fragilité incroyable. Quand on confronte cette remarque à un article publié dans *Le Monde* il y a une dizaine de jours développant le vandalisme extraordinaire qui sévit à Paris contre le matériel identique du concurrent Decaux, on peut s'inquiéter un peu si le curseur n'a pas été trop placé sur le coût de l'opération et pas suffisamment sur la solidité ? J'attire également votre attention sur ce point. Merci.

M. LE MAIRE.- Là, c'est une question qui relève de la Communauté urbaine. Je précise que nous avons passé ce dossier en appel d'offres et que nous ne payerions aucune conséquence de tout cela puisque, pour un tarif annuel qui a été établi et fixé, l'attributaire du marché public doit maintenir au fur et à mesure le matériel en l'état ou le remplacer s'il était victime de vandalisme ; pour la collectivité, c'est à coût neutre si nous étions victimes de ce genre de choses. Il faut le savoir, nous avons pris beaucoup de précautions à cet égard.

D'autres interventions ? Madame Nicaise, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci. Je voudrais intervenir sur deux délibérations : la 12.3 puis la 12.6.

Sur la 12.3, étant membre de la commission de Délégation de Service Public et ayant participé à une très intéressante visite des cuisines centrales de la Ville grâce à madame Ouaknine et à monsieur Azinheirinha que je remercie, j'aimerais intervenir sur les points proposés au vote des conseillers.

Sur le principe de délégation publique, il est certain que nous préférierions passer en régie mais la technicité des installations, le nombre de repas, le nombre de personnels en jeu (près de 600 emplois et 249 intérimaires), le budget global incitent à la prudence. Un passage en régie en autonomie financière avec un retour à plus de cuisine sur site, une autre conception de l'alimentation (beaucoup plus de denrées fraîches) sans parler de l'aspect environnemental ne peut se préparer qu'avec du temps sur un projet longuement mûri et raisonné et nous n'en sommes pas là.

Une acceptation résignée donc de ce fonctionnement en DSP me semble inévitable mais pas à n'importe quel prix parce que justement le retour à un système moins lourd, moins centralisé et en régie me semble souhaitable, parce que nous traversons une crise dont nul ne peut prévoir les conséquences. J'avais demandé en commission que l'on abrège la durée de la délégation et je remercie donc madame Ouaknine d'avoir introduit cette clause dans la nouvelle

proposition.

Si nous reconduisons cette DSP, plusieurs clauses proposées dans le projet seraient quand même à revoir très soigneusement car je suis un peu perplexe sur les « activités additionnelles » sur lesquelles nous prélevons une dîme, certes, mais qu'il me semble devoir encadrer fortement. La SODEXO vient par exemple de passer un marché avec la prison et ce n'est le même type de restauration que pour les enfants, aussi je crains les conflits d'intérêts.

De même, sur les caractéristiques des prestations (deuxième point proposé au vote de ce Conseil), j'ai plusieurs suggestions sur plusieurs plans :

Sur l'introduction du bio, la visite montre à quel point le tout prêt, le surgelé sont omniprésents et que parler de bio dans ces conditions relève de l'exercice de style, franchement. J'apprécie que l'on se fixe le but de 20 % de bio mais actuellement il n'est projeté que sous forme de repas complet bio une fois par semaine par exemple. Ce que j'aimerais voir apparaître dans le cahier des charges, c'est qu'outre des repas tout bio qui sont assez faciles à concevoir dans l'état actuel des choses, on puisse insérer des lignes sur les consommables : par exemple que la farine, l'huile, les pâtes, le riz puissent être considérés comme bio, cela se stocke facilement, cela peut être utilisé très facilement pour de la restauration d'enfant, et le pain, cela pourrait être envisagé facilement et cela changerait du repas provenant toujours de légumes surgelés donc forcément pas très appétissants.

Sur les travaux d'investissement, les travaux imposés au futur délégataire comprennent une zone légumerie et une zone pâtisserie. Maintenant que j'ai vu les installations existantes, les deux réalisations me semblent indispensables dans l'esprit d'une amélioration de la qualité des repas. En effet, la zone légumerie empêche tout approvisionnement en circuit court local et induit un recours accru aux surgelés. Si cette zone est construite, cela implique un changement des approvisionnements que le cahier des charges devra anticiper d'une manière ou d'une autre ou alors récrire le cahier en cours d'opération, ce qui me semble très difficile. Cela montre aussi qu'une délégation de dix ans avec ces changements en perspective est très difficile.

La zone pâtisserie : son absence m'a vraiment sauté aux yeux et sa mise en œuvre pourra introduire dans les menus des variables intéressantes riches en protéines et en sucres lents où nous pourrions également imposer des normes bio plus facilement qu'actuellement. Les remarques précédentes sur le cahier des charges sont également valables : il faut absolument obtenir sur le contrat que ces deux investissements soient réalisés dans les temps.

Diminution des déchets et en particulier des barquettes : le gigantisme de l'installation et son principe de fonctionnement en liaison froide s'accompagne d'un recours massif aux barquettes en plastique. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on fonctionne avec zéro microbes mais aussi avec zéro protection de l'environnement.

On m'a fait valoir que ces barquettes sont reprises après rinçage (donc consommation d'eau quotidienne) et recyclées par Veolia. Or le nouveau plastique ne sert qu'à faire des containers pour les barquettes et lui n'est pas recyclé. C'est donc la caricature parfaite d'une vraie mesure environnementale car, vous le savez, le prix du pétrole augmentera inexorablement, donc le coût des matières plastiques et le budget de ce type de fonctionnement deviendra ingérable. Sans parler de ces tonnes de plastiques que nous enverrons dans des incinérateurs pour polluer encore plus les zones les plus défavorisées de nos villes.

Je n'ai pas la solution miracle, je le reconnais, mais il serait opportun de se renseigner sur de possibles alternatives, non pas de recyclage mais de réutilisation des containers. Une raison de plus pour ne pas contractualiser sur dix ans.

Je ne suis pas dans la polémique mais une délégation de dix ans nous semble rédhitoire ; néanmoins si la révision des critères environnementaux nous est garantie, nous pouvons approuver cette délibération sans problème.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui d'autre souhaite intervenir sur ce sujet ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voulais intervenir sur le 12.6 mais je pense qu'il vaut mieux discuter maintenant sur la délibération ?

M. LE MAIRE.- Allez-y puis on répondra globalement.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Concernant le 12.6, je ne m'adresse pas vraiment à madame l'adjoint mais plutôt à vous, Monsieur le Maire et nouveau ministre de l'Industrie, car il s'agit du plan de relance et accessoirement du rôle de la CAO à Nice.

Le plan de relance à l'échelle de la France se monte à 26 milliards d'euros : 11 en avance de trésorerie, 11 en actions déjà prévues dans le cadre du CPER et 4 pour la relance sensu stricto.

Nous n'arrivons ainsi qu'à 0,4% du PIB alors que l'UE préconisait de mobiliser 3%. Or, il faut savoir que nous perdons des emplois si la croissance est inférieure à 1,5% du PIB. Nous ne sommes donc ni à l'échelle du pays ni ici en train de créer des emplois avec le plan de relance et je voulais que ce soit très clair pour la suite. Tout au plus freinons-nous l'accélération du chômage et c'est très important et aussi les détestables délocalisations sur lesquelles, j'espère, vous pourrez intervenir.

De surcroît, malgré une revalorisation du SMIC, on sait que huit millions de personnes resteront sous le seuil de pauvreté et cela, aucun plan de relance ne va l'arranger.

Le plan de relance vu par la droite n'agit que sur les investissements. On veut faire travailler les entreprises, je n'ai rien contre, mais quel que soit l'impact de leur activité sur l'avenir de nos enfants et, là, j'ai à dire.

Dans ma famille politique, nous récusons la notion de croissance infinie du PIB, indicateur économique maintes fois critiqué.

M. LE MAIRE.- Madame Nicaise, ce que j'ai dit pour les autres vaut pour chacun.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Oui, mais j'y arrive, Monsieur.

M. LE MAIRE.- Non, vous êtes totalement hors sujet ! Parlez du sujet qui concerne le plan de relance de la ville de Nice.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Justement, Monsieur.

M. LE MAIRE.- Non pas justement, vous n'en avez pas parlé pour l'instant.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Dans ma famille politique, nous préconisons une réorientation de l'économie qui sera créatrice d'emplois non dommageables pour l'environnement, et c'est la raison pour laquelle j'ai accepté de présider la CAO et de participer à la commission MAPA travaux : pour ne pas se contenter d'un rôle de gendarme des marchés, mais mettre en oeuvre la nécessaire mutation de nos services vers une prise en compte permanente des critères environnementaux. Et je vous rends acte bien volontiers que même si la progression est lente, si la résistance au changement tenace dans certains services jusqu'au plus haut niveau, j'ai été vraiment soutenue par mes collègues et vous-même.

A Nice, de nombreux projets sont éligibles au plan de relance s'ils sont réalisés dans des délais courts. Ce plan de relance a ainsi exigé un rythme soutenu de la commande publique mais faire plus ne signifie pas forcément bousculer sans arrêt les services en accélérant les procédures et en ayant recours à des mesures dérogatoires au code des marchés publics. On aurait dû par contre inciter parallèlement et très fermement l'introduction de critères environnementaux de façon importante, mais ce n'a pas été le cas.

Beaucoup des dossiers de travaux éligibles au plan de relance sont des projets relativement anciens que l'on sort du placard et sur lesquels on plaque tant bien que mal des critères environnementaux minimalistes. Il est particulièrement irritant de voir, marché après marché, que pour la quasi-totalité des dossiers de construction la magie du « copier-coller » impose comme seul critère environnemental une bonne gestion des déchets de chantier (encore heureux !) alors que d'autres questions récurrentes comme le recours aux énergies renouvelables sont rarement traitées sauf dans les projets neufs.

Nous avons tenu le rythme et le « nous » inclut tous les services de la commande publique qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité et d'un grand professionnalisme et que je remercie.

J'ai donc peu apprécié, après les efforts que nous avons fournis, que l'on vienne me relancer pour me proposer sans nuances de tenir des commissions au mois d'août et mes collègues, je crois, pas tellement plus.

Tout d'abord, les entreprises dans leur grande majorité ferment ou travaillent au ralenti en août. C'est ainsi, c'est un mal français à traiter peut-être par votre ministère. Lancer des marchés pendant cette période a déjà abouti à des réponses tellement mal ficelées de la part des entreprises qu'il faut recommencer à zéro et donc, au lieu de gagner du temps, on perd du temps, de l'argent et de la crédibilité.

La réponse qui a été faite à mes protestations – vives, je le reconnais - fait reposer sur mes épaules la responsabilité de ne pas créer les emplois découlant des marchés attribués aux entreprises en août. Quel honneur, vraiment ou plutôt quelle démagogie. Rassurez-vous : aucun emploi ne sera perdu de notre fait. Une réunion de travail a en effet montré que toutes les affaires en cours devraient logiquement être traitées d'ici la CAO du 30 juillet, sauf peut-être deux marchés assez importants. La commission et les services ont convenu d'une date début août pour une session de rattrapage, dirais-je, et ensuite il faut qu'il y ait des dossiers prêts, ce qui ne sera pas le cas avant le 3 septembre et nous serons là.

Quand aux travaux du ressort de la commission MAPA (dont je ne suis qu'un simple membre), là aussi peu de dossiers arriveront à l'attribution au mois d'août et nous avons convenu d'une méthode de télétravail qui conciliera les absences des uns et des autres. Exercer des pressions pour nous faire siéger tout l'été et agiter le spectre du chômage n'était pas une méthode de travail fructueuse et j'espère que ce n'était qu'un faux pas car, voyez-vous, je considère que travailler vraiment à son mandat est un engagement à 100% de son temps et la CAO n'en est forcément qu'une partie. Je ne suis pas Zorro et me garderai donc bien de proclamer des objectifs de 300 ou de 600 % qui sont pour un esprit scientifique un non-sens et surtout pour vous un non-respect de vos promesses électorales.

M. LE MAIRE.- C'était de trop mais ce n'est pas grave. Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- De trop, cela dépend de quel côté on se place, Monsieur le Maire, c'est toujours pareil.

Sur la 12.6, un élément qui sera très complémentaire avec ce qu'a dit ma collègue.

M. LE MAIRE.- Moi, je ne prends pas de vacances au mois d'août, Madame Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Mais c'est votre droit, et vous ne savez pas ce que je fais de mon mois d'août.

M. LE MAIRE.- Non, mais s'il y a des commissions d'appels d'offres à réunir au mois d'août, ceux qui ont accepté de s'engager devant l'opinion publique parce qu'ils ont choisi d'exercer des responsabilités publiques doivent le faire, c'est tout ; c'est le jugement que je porte parce que nous sommes là pour servir, pour nous sacrifier, c'est mon choix de vie et j'espère que c'est le choix de chacune et chacun d'entre vous. On n'est pas là pour occuper des places et ne pas les laisser aux autres quand on n'a pas envie de les occuper !

Monsieur Librati, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Cela, c'est le mot de trop aussi, Monsieur !

M. LE MAIRE.- Peut-être.

M. LIBRATI.- Je pense que vous ne parlez pas pour madame Nicaise dont tout le monde connaît l'abnégation et le sens de l'intérêt général, Monsieur le Maire.

Toujours sur la 12.6 et sur cet élément, ce qui me gêne un peu c'est que j'ai discuté plusieurs fois sur ce sujet avec l'excellent monsieur Pradal qui m'expliquait que la ville de Nice paye à 30 jours, Monsieur le Maire. Trente jours, cela fait de la ville de Nice certainement une des collectivités locales qui paie le mieux et le plus rapidement.

M. LE MAIRE.- C'est vrai, c'était mon engagement.

M. LIBRATI.- Donc il faut le reconnaître. Cela fait quelques années que cela avait commencé mais cela ne s'est pas dégradé depuis que vous êtes maire.

M. LE MAIRE.- Cela s'est amélioré.

M. LIBRATI.- Cela s'est amélioré, allez, je vous le concède. Ce que je veux vous dire, Monsieur le Maire, c'est que je ne comprends pas le sens de cette délibération et je pense même qu'il peut envoyer un mauvais message et il peut être encore plus difficile puisque vous êtes, comme moi, attaché à la vérification de la bonne exécution ainsi que des travaux. On peut se retrouver dans des situations où des entreprises recevraient jusqu'à 40 % d'avance sur les travaux mis en place, 40 % d'avance alors qu'elles n'auraient pas mis le premier coup de pinceau.

Je vous rappelle aussi, Monsieur le Maire, que 25 % étaient déjà une augmentation d'un taux qui était encore plus bas à l'origine et je pense que cette délibération, même si elle a un bon état d'esprit au départ peut avoir un effet secondaire pervers car elle encouragera, en tout cas elle amenuisera le

pouvoir de négociation que peut avoir la collectivité avec les entreprises, notamment quand il faut leur mettre la pression pour tenir les délais et, vous le savez aussi bien que moi, la pression pour que les avenants soient mieux contrôlés. Je pense que cette délibération qui, au départ, part d'un bon sentiment risque d'avoir des effets pervers qui risquent d'affaiblir la parole et la capacité de négociation de notre collectivité et je voulais vous alerter sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Ouaknine, vous pouvez apporter des réponses aux questions qui vous ont été posées ?

Mme OUAKNINE.- Monsieur le Maire, je vais répondre sur la restauration scolaire et l'intervention de madame Nicaise. Je crois que nous travaillons beaucoup ensemble sur les critères environnementaux dans une parfaite concertation, nous ne pouvons donc que vous remercier des enseignements supplémentaires que vous nous donnez sur ce cahier des charges de la future délégation ; en revanche sur les produits fabriqués pour la prison par l'actuel délégataire, je me permets de vous rappeler qu'ils font partie du quota des produits fabriqués pour l'extérieur qui est autorisé dans le contrat, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt forcément avec cette production et que, de plus, cela donne lieu à la perception à la fois d'une redevance variable représentant un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'activité liée aux repas que l'on appelle repas extérieurs, et d'autre part une redevance fixe de 500 000 € pour l'utilisation de la cuisine.

Sur les consommables et l'approvisionnement en produits locaux, nous sommes arrivés à ce constat en visitant la cuisine l'autre jour et je crois que toutes les préoccupations que vous avez sur ce plan-là seront prises en compte, non seulement parce qu'elles correspondent à des préoccupations réelles mais surtout parce qu'elles correspondent aux priorités du maire et au programme que nous avons décliné pendant toute notre campagne, ainsi qu'à ma collègue, madame Paquis.

Pour ce qui est de vos observations sur le plan de relance, je pense que Monsieur le Maire y répondra puisqu'il a été interpellé en sa qualité de ministre.

Sur le fonctionnement de la CAO, je voudrais exprimer au nom de l'ensemble des membres de la CAO tout le respect que nous avons pour le travail que vous faites et souligner quand même que nous avons des positions toujours unanimes sur les décisions qui sont prises, que nous avons un grand travail de concertation sur les divers critères, que nous avons quand même en une année fait évoluer très sensiblement l'approche par les services des différents critères, que nous avons abandonné l'unique critère du prix et que nous sommes passés à des critères qui intègrent les critères environnementaux de façon relativement sensible.

Au cours des CAO, les services subissent souvent des remarques vives, souvent justifiées, ce qui me paraît constructif parce que nous le constatons dans les marchés suivants puisque, pour le moment, très souvent nous gérons des marchés qui sont déjà en cours et que les cahiers des charges étaient basés sur les anciens critères. Je crois que nous avons mis en place un travail constructif et d'écoute qui a vu évoluer très sensiblement les critères et que nous sommes peut-être impatients mais que nous y parviendrons.

Enfin, sur l'intervention de monsieur Librati concernant les avances et l'effet pervers qu'elles pourraient avoir auprès des entreprises, je doute que cela ait sur ce plan-là un effet pervers, cela ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur le plan de la trésorerie d'autant plus que ces 40 % sont remboursables à première demande, que cela constitue un souffle de trésorerie et un supplément de trésorerie qui ne peut qu'inciter les entreprises à venir candidater dans nos marchés ; la plupart des marchés ne sont pas des marchés négociés mais des marchés de mise en concurrence sur dossiers, donc l'effet pervers me paraît très faible, voire inexistant.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Simplement, Madame Ouaknine, je ne répondrai jamais ici en tant que ministre ; il y a des députés au Parlement qui sont là pour m'interroger au Parlement mais, ici, je veux que l'on s'en tienne à l'ordre du jour municipal et c'est bien pour cela que je n'accepterai pas qu'il y ait de dérive comme il y a eu des tentatives aujourd'hui d'utiliser un rapport qui porte sur l'activité de la Ville pour essayer de se lancer dans des diatribes qui n'appartiennent pas à l'espace républicain dans lequel nous nous trouvons. Si vous voulez faire de la politique politicienne, c'est ailleurs et pas ici et je ne laisserai pas faire quelle que soit la qualité des unes et des autres dans cette assemblée.

Sur la délégation de service public restauration des secteurs scolaires, je veux dire une chose, et madame Paquis et monsieur Benchimol y veilleront : Madame Ouaknine, d'abord j'adhère à 100 % —je dis ma part de vérité, madame Nicaise dit la sienne—, sur ce sujet j'adhère à 100 % à toutes les observations qui ont été faites par madame Nicaise, je les partage. Nous l'avons annoncé parmi les mesures dont parlera tout à l'heure madame Ouaknine, je serai attentif et je vous demande vous-même de l'être pour que ce soit un travail collectif qui soit fait entre madame Nicaise, vous-même, le Doyen Benchimol et madame le Professeur Paquis. Je ne veux pas que l'on mette sur la table de nos élèves des produits qui ne seraient pas conformes à l'idée que nous nous faisons de la santé publique et en matière environnementale.

Je me réjouis que ce soit une DSP dont vous ayez réduit les délais pour autant, même dans ce délai réduit, que celle-ci ne soit pas lancée tant que chacun de manière transversale n'a pas validé le cahier des charges ; il faut qu'il y ait des exigences. Je ne tolérerai pas qu'on continue à servir sur la table de nos écoliers des tomates qui arrivent d'Hollande sous barquette plastique après que les poids lourds aient jeté des tonnes de CO² dans l'atmosphère pour traverser notre pays qu'ils considèrent comme une poubelle. Ce n'est pas possible et je

veux que ce soit écrit noir sur blanc. On ne fait pas Eco-Vallée pour aller faire l'acquisition de produits à l'extérieur et pas ceux de nos producteurs et le délégataire de service public devra donc se fournir chez nos producteurs ; que les choses soient claires !

Quant à la réflexion de madame Nicaise pour l'après DSP qui doit nous servir de délai pour réfléchir à sa proposition de revenir à un système selon lequel, ou dans certaines écoles ou dans certains groupements d'écoles, nous pourrions nous-mêmes cuisiner avec nos propres services, pourquoi pas ? C'est une question qu'il faut réellement étudier. Madame Nicaise, je vous remercie de vos propositions qui rejoignent totalement ma réflexion et celle de madame Paquis, notamment sur ce sujet.

Sur le plan de relance, là aussi je regarde ce qui se fait à l'étranger et je vois que l'Italie vient de décider de mettre en place un plan de relance de 2 milliards d'euros quand vous trouvez que celui de l'Etat est insuffisant avec 27 milliards d'euros mais vous oubliez de dire que, quand l'Etat met 27 milliards d'euros, regardez ce que l'on met au Conseil municipal de Nice, à la Communauté urbaine, au Conseil général, ce que toutes les collectivités de France avec, bien évidemment, les partenaires publics et privés mettent, cela veut dire que les 27 milliards d'euros de l'Etat français font un effet levier qui nous conduit à près de 250 milliards d'euros d'investissement. Le plan de relance en réalité, c'est cela : c'est l'effet levier que produisent les 27 milliards d'euros.

Par ailleurs, et je reste au plan local pour ne pas rentrer sur le terrain national, je vois quand même que lorsqu'on lance 3 000 logements en réhabilitation ou en construction alors qu'on devait n'en lancer que 2 000, pour ne prendre que ce secteur qui est géré par Dominique Estrosi-Sassone, j'aime autant dire à ceux qui pensent que sur le plan du logement on n'en ferait pas assez que l'on peut se réjouir d'avoir en 2009 la capacité de lancer 3 000 logements alors qu'on devait en lancer 2 000 cette année et 1 000 l'année prochaine ; et tout cela d'ailleurs parce que nous étions prêts sur un certain nombre de dossiers, ce dont je félicite autant la présidente Estrosi-Sassone que l'ensemble des services qui y ont contribué et les autres bailleurs qui sont associés.

Je veux rajouter à cela que je vous donne tous rendez-vous demain à 16 heures à l'Ariane ; sans le plan de relance, la barre du Saint-Pierre dont on va fêter ensemble demain à l'Ariane la dernière subsistance (puisque dans quelques mois l'on va engager la démolition), c'est grâce au plan de relance qu'on engage la démolition du Saint-Pierre cette année alors que cette barre n'était programmée en démolition que l'année prochaine. Allez m'expliquer, Madame Nicaise ou Monsieur Librati, que c'est un mauvais choix stratégique ! Je crois qu'au moment où l'on a besoin de réintégrer ces quartiers dans la ville pour les oxygéner, leur redonner de l'espérance et pour leur apporter la qualité de vie dont ils ont besoin, l'on peut se réjouir que le plan de relance ait profité à tant.

Quand vous dites que cela a plus profité à l'investissement, j'ai tendance à penser que l'investissement a quand même soutenu l'emploi et l'activité et quand vous dites que cela n'a pas accompagné les personnes en difficulté, voyez, j'ai l'addition des résultats ici :

- sur la prime de 500 € pour les travailleurs précaires, elle est en fonction depuis le mois d'avril 2009 dans notre département,

- sur l'augmentation de plus 6,9 % du minimum vieillesse qui passe de 633 à 677 €/mois au 1^{er} avril, ce sont 9 816 personnes seules qui sont concernées dans notre département,

- sur la prime de solidarité active de 200 €, ce sont 66 198 foyers dans le département qui en profitent,

- sur l'augmentation de plus 4,4 % de l'allocation Adultes Handicapés en deux fois qui passe de 652 à 667 € puis à 680 €/mois au 1^{er} septembre 2009, ce sont 18 382 personnes handicapées dans le département qui en profitent,

- sur la prime de 150 € pour les familles modestes, ce sont 45 934 familles dans le département qui en profitent,

- pour la prime de 200 € en bons d'achat de service à la personne, ce sont 14 304 personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, plus 3 163 familles bénéficiaires du complément mode de garde, plus 3 336 familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de leur enfant handicapé qui en bénéficient dans le département.

Eh bien, voyez-vous, Madame Nicaise, vous ne devez pas avoir eu connaissance de tous ces efforts qui sont inscrits au plan de relance ou omis de les citer, en tout cas cela m'a offert l'opportunité de le rappeler ici au sein de notre assemblée.

Je mets donc aux voix maintenant l'ensemble de ces rapports.

Sur la délibération n° 12.2, le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 12.3, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : Mme Gaziello, M. Injey.

La délibération n° 12.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.6, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : Mme Gaziello, M. Injey.

Abstentions de : Mmes Duez, Grégoire-Concas, Matringe, Hernandez-Nicaise, MM. Allemand, Cuturello, Librati, Gaechter, Fetnan.

La délibération n° 12.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à Madame Véronique Paquis. Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE**

Mme PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire.

- 2.1 CONVENTION DE REPARTITION ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR ET LA VILLE DE NICE DU COUT DE L'EAU BRUTE UTILISEE PAR LES SERVICES TECHNIQUES.**
- 2.2 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET LA VILLE DE NICE CONCERNANT L'ESPACE INFO ENERGIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2008-2009 CORRESPONDANT A LA QUATRIEME ANNEE.**
- 2.3 AVIS DE LA VILLE DE NICE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES D'ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ (SDEG) ET DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS A LA CONFERENCE D'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ELECTRICITE.**

Mme PAQUIS.- Pour cette délibération 2.3, je vous propose d'émettre un avis négatif quant à la demande présentée par la préfecture des Alpes-Maritimes pour que la ville de Nice adhère au Syndicat départemental d'électricité et de gaz (le SDEG) ; néanmoins, il est convenu de procéder à la désignation de trois représentants du Conseil municipal pour siéger dans une conférence qui sera constituée avec le syndicat départemental d'électricité et de gaz pour l'évaluation de la qualité des réseaux de distribution publique d'électricité.

La raison principale du refus d'adhérer à ce syndicat, c'est que nous avons au sein de la ville de Nice les compétences en interne tant sur le plan technique que juridique, il n'y a donc pas de raison particulière d'adhérer à ce syndicat.

Concernant les désignations prévues par cette délibération, elles doivent se faire au scrutin secret ; les noms proposés pour siéger au sein de cette conférence sont : M. Alain PHILIP, M. Bernard BAUDIN, Mme Emmanuelle BIHAR.

M. LE MAIRE.- Je vais demander aux huissiers de faire circuler les urnes mais, avant, y a-t-il d'autres candidatures ? *[Non]*

Nous allons donc soumettre à votre vote la candidature de monsieur Alain Philip, monsieur Bernard Baudin et madame Emmanuelle Bihar.

Pendant que vous faites circuler l'urne, je demande à madame Véronique Paquis de bien vouloir nous faire le point sur nos 10 engagements en faveur du développement durable.

Mme PAQUIS. – Je vais vous présenter le bilan sur le suivi de ces 10 mesures qui ont été annoncées au printemps dans le cadre de la semaine du développement durable.

- La première concerne l'extension des pistes cyclables : cette extension est en cours puisque des travaux sont déjà terminés rue Chauvain, rue Blacas ou rue Verdi ; une autre tranche sera terminée fin 2009 et nous aurons donc 45 kilomètres de pistes cyclables en 2009 avec un projet qui sera tenu pour 2013 de 125 kilomètres de pistes.

Le deuxième point de cette 1^{ère} mesure concerne la mise en place des vélos bleus, on l'a dit tout à l'heure, qui seront inaugurés le 17 juillet pour 90 vélos stations et donc 900 vélos bleus pour la première tranche.

- La deuxième mesure, extrêmement importante puisqu'elle concerne les économies d'énergie sur les bâtiments communaux, est en cours de rénovation, de réaménagement ou de construction pour la piscine Jean Médecin, le groupe scolaire Nice Flore et le centre de loisirs Saint-Pancrace.

Une deuxième chose qui me semble très importante, c'est la prise en compte du critère de développement durable dans la construction et la réhabilitation des logements sociaux ; pour que les agents municipaux et communautaires soient les plus performants dans la formulation et l'évaluation de ces critères de développement durable aura lieu le 6 octobre une formation pour les agents municipaux et communautaires ; à cette occasion, une distribution du guide « Eco Agent » sera initiée ; ce guide est en cours de réalisation.

Troisième point dans cette deuxième mesure : produire de l'électricité à partir d'énergies hydrauliques. De nouvelles micros turbines : pour celle de la Passerelle, le permis de construire a été déposé le 16 avril 2009 pour une livraison prévue à mi-2010 ; les études de faisabilité sont en cours pour la seconde microturbine pour une livraison à fin 2010.

Dernier point de cette deuxième mesure : c'est l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. Là encore, 50 sites ont été étudiés dont la serre du parc Phoenix mais également Acropolis dans le cadre de sa rénovation ; une étude est en cours de notification pour être lancée début juillet.

- La rentrée scolaire sera lancée sous le signe du développement durable et, pour éviter d'être redondant, nous travaillons en complémentarité avec Lauriano Azinheirinha qui vous présentera ces mesures dans le cadre de la rentrée scolaire.

- Le quatrième point concerne la santé et la nutrition ; nous en avons aussi beaucoup parlé et Lauriano Azinheirinha vous présentera ce qui est prévu dans le cadre du cahier des charges de la future DSP.

- La cinquième mesure concerne les espaces verts, point extrêmement important. En ce qui concerne la création de nouveaux espaces verts : fin 2009, ouverture du parc des Liserons de 3 hectares ainsi que l'opération « Zero produit phytosanitaire » pour les espaces verts avec déjà quatre parcs pilotes qui ont un traitement totalement dépourvu de pesticide pour arriver en 2014 à une réduction de 50 % de l'usage des produits sanitaires, soit quatre ans avant les objectifs du Grenelle.

Autre chose importante toujours pour les phytosanitaires, la voirie avec actuellement une suppression de tous les produits phytosanitaires sur l'ouest de la ville qui correspond à peu près à un tiers du territoire ; en 2010, la suppression est prévue sur la totalité de la ville.

- Sixième mesure : le plan de lutte contre le bruit. La cartographie communautaire sur les 24 communes de l'agglomération a été approuvée en bureau communautaire du 12 juin 2009. Ces cartes du bruit vont maintenant être transmises à la préfecture et mises en ligne sur le site de la communauté urbaine.

Deuxième point de cette lutte contre le bruit : le plan de protection bruit de l'environnement (PPBE) est en cours d'élaboration et sera soumis à concertation publique dès la rentrée pour une approbation en fin d'année.

Troisième mesure annoncée dans le cadre du plan de lutte contre le bruit, les dispositifs antibruit au niveau de la voie Mathis : la consultation au niveau des entreprises vient de se terminer, les enveloppes ont été ouvertes ce matin et le marché sera fructueux. Le début du chantier est prévu en septembre 2009 avec une livraison prévue à fin 2010.

- Septième mesure : les emplois verts de proximité. Il s'agit de 100 emplois verts pour les jeunes qui seront répartis sur l'été 2009 : 50 en juillet et 50 en août avec plusieurs types de mission comme la distribution du guide du tri, la sensibilisation de la population et beaucoup d'autres choses.

Il faut parler aussi de la nomination des référents en développement durable au niveau des conseils de quartier : tous les référents en développement durable ont été nommés et une première réunion est prévue le 6 juillet afin de faire, d'une part un état des lieux avant la fin de l'année sur les problèmes critiques au niveau de chaque quartier, et d'autre part des propositions pour le printemps, notamment pendant la semaine du développement durable de l'année prochaine.

- La huitième mesure concerne la circulation et le stationnement. On en a déjà beaucoup parlé, il s'agit :

- du stationnement gratuit pour les véhicules propres,
- du stationnement résidant et son extension.

- La neuvième mesure concerne le front de mer avec la distribution de 50 000 cendriers de poche et la mise en place de toilettes provisoires sur les plages. La nouveauté cette année, c'est l'augmentation du budget qui est passé de 50 000 € à 150 000 €, augmentation qui est motivée par le fait que les toilettes qui vont être installées sont de bien meilleure qualité que celles installées l'année dernière. Sur le plan esthétique, elles sont beaucoup plus jolies —ce n'est pas le plus important— mais c'est surtout qu'il y a une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, tout a donc été prévu en termes de localisation.

- Enfin, la dixième mesure concerne la réduction de 25 % du coût de la facture d'eau. Il faut savoir que le raccordement de plus de cinq fontaines municipales sur le réseau d'eau brute a déjà permis de faire une économie de 500 000 €, soit 50 % de l'économie prévue qui est de 1 M€.

D'autres actions sont en cours comme le recrutement d'un économe de flux à la Ville chargé de contrôler les dépenses eau, électricité et gaz à la ville de Nice, la mise en place d'un télérelevé des compteurs d'eau en septembre qui permettra un suivi en temps réel de 80 % de la consommation

d'eau ; enfin, un marché audit est en cours. Ce sont donc des mesures qui avancent bien.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie et je vous félicite, Madame l'Adjointe, puisqu'avec les autres adjoints qui ont compétence sur les différents domaines que vous avez évoqués vous avez été attentive que nous tenions nos engagements sur le calendrier que nous nous étions fixé ; chaque étape pour l'instant a donc été franchie comme il se devait.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais maintenant mettre les rapports aux voix.

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour le 2.3 qui est donc l'avis de la ville de Nice sur la demande présentée par la préfecture des Alpes-Maritimes d'adhésion au syndicat départemental d'électricité et de gaz, madame Paquis a proposé que nous rejetions la demande qui nous a été formulée d'adhérer au syndicat départemental pour les raisons qu'elle a expliquées. Qui est favorable au rejet de cette adhésion ? Opposition ? Abstention ?

La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité, nous décidons donc de ne pas adhérer ; en revanche, nous sommes en train de désigner nos représentants à la conférence d'évaluation et, dès que les urnes reviendront, je vous donnerai le résultat.

Je passe la parole pour l'ensemble des rapports qui sont les siens à madame l'adjointe Denise Fabre ; vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DENISE FABRE,
ADJOINT AU MAIRE**

8.1 PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE A L'EMISSION INTERVILLES - CONVENTION DE PARTENARIAT.

Mme FABRE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande d'approuver la délibération 8.1 qui concerne la participation de la ville de Nice à l'émission « Intervilles » et la convention de partenariat.

8.2 ELECTION MISS COTE D'AZUR AU THEATRE DE VERDURE - 22 AOUT 2009 - TARIFICATION DE LA BILLETTERIE.

Mme FABRE.- Le tarif sera unique pour un montant de 10 €.

8.3 LOU FESTIN DOU POUORT 2009, LE 5 OU LE 12 SEPTEMBRE 2009 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR.

Mme FABRE.- Ce sera la 6^{ème} édition de notre grande manifestation Lou festin dou pouort, le Festin du port, le 5 ou le 12 septembre 2009 et il s'agit d'approuver la convention entre la ville de Nice et la Chambre du commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur.

8.4 CONCERT U2 - 15 JUILLET 2009 - CONVENTION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DU PARC DES SPORTS CHARLES EHRMANN.

Mme FABRE.- Cette délibération concerne le concert U2 donné le 15 juillet 2009 qui sera un évènement de très grande ampleur ; afin de pouvoir accueillir plus de 56 000 spectateurs, je vous demande d'approuver la convention portant sur la mise à disposition du parc des sports Charles Ehrmann, mise à disposition exceptionnelle, les surfaces allouées au délégataire ne comprenant pas le parc des sports qui, comme tous les terrains de sports, est géré par la Ville.

8.5 OPERETTE LA BELLE DE CADIX - 11 SEPTEMBRE 2009 - CONTRAT DE CO-ORGANISATION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION CONTRE-UT JEUNES TALENTS.

Mme FABRE.- Il s'agit de l'opérette *La Belle de Cadix* pour le 11 septembre 2009 et je vous demande d'approuver le contrat de co-organisation entre la ville de Nice et l'association contre-Ut Jeunes Talents.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame l'Adjointe.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc aux voix l'ensemble des rapports.

La délibération n° 8.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 8.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 8.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Tordo ne prend pas part au vote (CCI).

La délibération n° 8.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 8.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Rudy Salles pour les rapports qui sont les siens.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

3.1 JUMELAGE ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA VILLE DE SOUSSE (TUNISIE)

M. SALLES.- Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, nous avons lancé l'année de la Tunisie et il se trouve que ce sera le premier jumelage avec une ville du Maghreb ; nous n'en avons pas jusqu'à présent et il

était très important de pouvoir commencer à avoir des jumelages avec les pays arabes, nous nous félicitons donc de cette première initiative.

3.2 PALAIS DES ARTS, DU TOURISME ET DES CONGRES ACROPOLIS - AVENANTS N° 2 ET N° 3 A LA CONVENTION D'AFFERMAGE.

M. SALLES.- Il s'agit pour l'avenant n°2 de récupérer des locaux à Acropolis pour la cinémathèque et, pour l'avenant n°3, de récupérer le Pouce de César pour la cour de la mairie, Pouce qui jusqu'à présent était placé sous la responsabilité d'Acropolis.

3.3 SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOPHIA ANTIPOLIS MICRO-ELECTRONICS (SAME)

M. SALLES.- Il s'agit pour ce dossier de verser une subvention à cette association qui a organisé un congrès très important de 5 000 participants ; cela a été une très belle opération qui s'est déroulée du 20 au 24 avril et qui envisage de continuer à Nice alors que la manifestation s'était tenue auparavant à Munich.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?
Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Si vous le permettez, Monsieur le Maire, ce n'est pas sur une délibération, je voudrais poser une question, en tout cas dire un petit mot à monsieur l'adjoint suite à un débat que nous avons eu au dernier conseil, Monsieur l'Adjoint, qui, je le reconnais, a été vif : je voulais vous féliciter puisque vous avez, à mon sens, fait preuve d'intelligence en écoutant l'opposition quand elle fait des propositions constructives, à savoir que le 15 août je m'étais ému, et certains collègues avec moi, sur le fait que vous aviez décidé de ne plus faire de feu d'artifice ; vous êtes revenu en arrière, je vous en donne acte.

M. SALLES.- Monsieur Librati...

M. LIBRATI.- Je sais ce que vous allez me dire, qu'à aucun moment le 15 août n'était annulé !

M. SALLES.- Non, je voulais vous dire que nous ne sommes pas allés en arrière, nous sommes allés de l'avant et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé tout à l'heure une augmentation de la subvention à l'Office du tourisme...

M. LIBRATI.- Que je soutiens.

M. SALLES.- ... pour faire des feux d'artifice de qualité et des manifestations de qualité. Notre souhait était de maintenir et d'augmenter les

prestations et les animations ; pour cela, nous avons dû procéder à des arbitrages qui ont été difficiles parce qu'il faut faire des choix mais nous partageons avec vous le désir d'améliorer les manifestations de qualité à Nice. Dans cet esprit, je crois que nous pouvons travailler de façon intelligente tous les deux.

M. LE MAIRE.- Monsieur Librati, si je peux vous donner un petit conseil très amical, c'est juste un code de bonne conduite, vous pouvez dire que monsieur l'adjoint a pris une bonne initiative, etc., mais vous savez que c'est toujours très dangereux de porter un jugement sur l'intelligence ou la bêtise d'un autre parce que, quand on s'engage dans cette voie, l'on ne sait jamais où cela peut vous conduire, Monsieur Librati.

Madame Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci, ce sera très bref. Cela concerne la délibération 3.2 : je ne suis pas fanatique du Pouce —et encore heureux que ce soit un pouce—, mais ce que je déplore vraiment c'est cette minéralisation de la cour ; nous sommes dans le Midi et, personnellement, j'avais rêvé d'un patio à l'andalouse croulant sous les plantes qui couvriraient les piliers, les murs, enfin que ce soit accueillant, que ce soit vert, or là on va avoir cette espèce de *truc* minéral avec le Pouce au milieu... Je trouve que ce n'est pas accueillant.

M. LE MAIRE.- Mais c'est comme ça, Madame Nicaise ! C'est comme ça, je vous assure ! Regardez devant : César ! Vous vous rendez compte ? César, c'est un patrimoine niçois, César, c'est énorme et mes prédécesseurs l'ont laissé partir aux Etats-Unis avec toutes ses collections ! C'est honteux ce qu'on a laissé partir alors que César était prêt à tout léguer à sa ville ! Permettez-moi de vous dire que je suis fier d'avoir eu des créateurs comme Arman, comme Klein, comme César et de pouvoir revendiquer qu'ici, dans ce patrimoine art déco dans lequel nous nous trouvons, l'on soit capable de juxtaposer en même temps l'œuvre d'un créateur contemporain de l'école de Nice. C'est cela la modernité qui doit être la nôtre.

Vous savez, j'ai tellement d'admiration pour Mitterrand qui a su mettre cette pyramide au cœur de la cour du Louvre. Quelque part, c'est mon défaut, c'est mon choix. C'est mon choix personnel, je le reconnais et je l'assume pleinement. C'est mon choix personnel de même que c'était le choix personnel de François Mitterrand de commander la pyramide de verre à l'intérieur de la cour du Louvre. Que n'a-t-on dit de François Mitterrand lorsqu'il a fait ce choix ! Eh bien, je trouve que c'est formidable de laisser de son époque à chaque fois une trace importante qui se juxtapose avec ce que d'autres artistes ont laissé des époques précédentes.

Cette mairie a un caractère ; d'ailleurs, regardez ces ferronneries, ce mobilier qui aujourd'hui représente cette période de notre histoire du 20^{ème} siècle et d'y mettre en même temps ce Pouce de ce grand artiste niçois qui est le

plus gros symbole de son œuvre, je trouve cela formidable pour le patriote niçois que je suis et l'admiration que j'aie pour tous ces artistes qui, chacun à leur époque, laissent une marque de leur temps. C'est peut-être ce qui fait la différence entre nous mais je suis un homme de mon époque et de ce début de XXIème siècle.

M. SALLES.- Monsieur le Maire, si vous permettez, je trouve quand même beaucoup plus optimiste ce Pouce que l'ancienne pierre tombale qui avait été mise par vos prédécesseurs à l'emplacement de l'entrée de la ville ; c'est tout de même plus accueillant. Il y avait effectivement quelques plantes mais comme on en trouve dans les cimetières, c'est quand même beaucoup plus sympathique aujourd'hui.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Mais je ne demande pas le retour en arrière.

M. SALLES.- Et la statue qui nous pointait du doigt qui était cassé parce qu'elle est en bois...

M. LE MAIRE.- Carlo Felice !

Mais si vous avez d'autres idées, je suis prêt à mettre une boîte à idées et je suis sûr qu'il peut se dégager 69 idées différentes de la salle dans laquelle nous siégeons. Nous avons d'autres espaces de la ville où nous pouvons reprendre des idées que vous nous proposerez, et pourquoi pas faire un décor andalou ? Ce n'est pas le style piémontais. Si vous regardez de l'autre côté de la frontière espagnole ce n'est pas tout à fait pareil, c'est comme lorsqu'on me parle de la Provence et du comté de Nice, permettez-moi de vous dire que cela n'a rien à voir, rien du tout, mais certains font un peu le mélange des genres, je me sens un peu plus Piémontais que Marseillais, c'est comme cela.

Je mets aux voix les rapports de monsieur Rudy Salles.

La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 3.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 3.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Tordo ne prend pas part au vote (Association Sophia Antipolis Micro-Electronics)

M. LE MAIRE.- Je donne les résultats de l'élection de nos trois candidats :

Inscrits : 69

Votants : 47

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 47

Sont élus : M. PHILIP : 47 voix – M. BAUDIN : 47 voix – Mme BIHAR : 47 voix.

Vous avez l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous félicite et je vous souhaite « bon courage » au passage.

Je passe la parole à Madame le Député Muriel Marland-Militello pour les rapports qui sont les siens.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

- 4.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU NICE JAZZ FESTIVAL. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EDITION 2008**
- 4.3 OPERA : PARSIFAL AU PALAIS ACROPOLIS - CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SEAN NICE ACROPOLIS.**
- 4.4 CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES ET LA VILLE DE NICE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2009.**

4.5 CONTRATS DE COPRODUCTIONS AVEC LE MUSEE RODIN ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RADIO : FRANCE BLEU AZUR EN VUE DE L'EXPOSITION MATISSE-RODIN QUI SE TIENDRA A NICE DU 20 JUIN AU 27 SEPTEMBRE 2009.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est le contrat de coproduction avec le musée Rodin et le musée Matisse de chez nous ainsi qu'avec la radio « Radio Bleu Azur » pour l'exposition que je vous invite à aller voir, « Matisse – Rodin », qui se tient actuellement à Nice jusqu'en septembre et qui reprendra à Paris en octobre.

4.6 ACTIVITES DECENTRALISEES DE L'ECOLE DU LOUVRE. SESSION 2009/2010. CONVENTION VILLE DE NICE - ECOLE DU LOUVRE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Ce sont les activités décentralisées de l'école du Louvre avec qui nous avons un partenariat pour des cours qui se font pour les étudiants niçois.

4.7 CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (CRR) : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION ACADEMIE INTERNATIONALE D'ETE DE NICE ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, TARIFICATION COMPLEMENTAIRE. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS DE PARIS.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'un partenariat entre l'association de l'Académie internationale d'été de Nice et le CRR avec mise à disposition des locaux, des instruments mais également le versement d'une subvention d'équipement à la Cité internationale des Arts de Paris parce que nous logeons des artistes à cet endroit.

4.8 MUSEE INTERNATIONAL D'ART NAÏF ANATOLE JAKOVSKY - CONTRAT DE DEPOT D'UNE SCULPTURE DE CHASSE-POT.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit du dépôt d'une culture de Chasse-Pot, artiste singulier, au musée international d'art naïf Anatole Jakovsky.

4.9 RELATIONS VILLE DE NICE ET VILLA ARSON. CONVENTION D'OBJECTIFS ET CONVENTION DE PARTENARIAT. CONTRAT DE CESSION DE DROITS AVEC MONSIEUR JULIEN BOUILLON.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit des contrats d'objectifs entre la Villa Arson et la ville de Nice, en particulier le contrat des droits de cession de l'artiste qui est également professeur à la Villa Arson, Julien Bouillon.

4.10 RELATIONS VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS CULTURELLES NIÇOISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2009 ET PASSATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE DOJO - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'EXPLOITATION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE THEATRE NATIONAL DE NICE (TNN).

Mme MARLAND-MILITELLO.- Cela concerne le reliquat de subventions que l'on donne aux associations culturelles niçoises ; c'est également l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Nice et le dojo ainsi que l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition et d'exploitation entre la ville de Nice et le TNN.

4.11 RELATIONS ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA BASILIQUE CATHEDRALE SAINTE REPARATE DE NICE DANS LE CADRE DE L'EMBALLISSEMENT DE CET EDIFICE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Cela concerne en particulier l'orgue dont nous nous servons pour beaucoup de manifestations orchestrales.

4.12 AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU FESTIVAL DE JAZZ 2008, 2009 ET 2010.

Mme MARLAND-MILITELLO.- J'ai terminé.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? Madame Gaziello. Je félicite au passage Madame le Député Marland qui nous a démontré comment faire preuve d'un esprit de synthèse dans ses rapports.

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, cet avenant veut permettre de louer à la ville de Nice un emplacement supplémentaire dans l'enceinte du Festival du jazz alors qu'un emplacement de réception de 50 places gratuites où la ville de Nice peut

faire autant de réceptions qu'elle veut est déjà permis par le contrat du délégataire, et la ville de Nice peut aussi lancer autant d'invitations qu'elle veut.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Non !

Mme GAZIELLO.- C'est un emplacement de 50 personnes qui est gratuit, où l'on peut recevoir 50 personnes mais où la ville de Nice peut aussi lancer les invitations qu'elle veut puisqu'il y a un tas de places gratuites, on est bien d'accord.

En ces temps de restriction de la dépense publique, vous voulez louer un autre emplacement pour vos réceptions ; je ne pense pas que l'image de la ville de Nice puisse sortir grandie d'un tel étalage de privilégiés et de luxe dans l'enceinte du Festival de jazz. Vous voulez doubler l'accueil de VIP alors qu'il y en a déjà 50 avec les prix que je vais exposer tout à l'heure. Un avenant intéressant pour le coup, intéressant la majorité de la population niçoise qui est très fidèle au Festival du jazz aurait pu être passé : celui de revenir au système de prévente, un système qui garantissait aux Niçois un prix correct alors que ceux-ci ont beaucoup augmenté depuis que la délégation se fait avec ce prestataire.

Au lieu de cela, vous commandez pour vous et des invités VIP des soirées à 8 000 € ou à 150 € par personne sans la tente ou une location avec traiteur pouvant aller jusqu'à 45 000 € pour la durée du festival. Il faudra quand même expliquer aux Niçois qui recevront leurs feuilles d'impôts en septembre pourquoi ces cocktails dînatoires à 150 € par personne —offerts à des personnes qui sont quand même, somme toute, déjà privilégiées— contribuent à promouvoir l'image de Nice à l'étranger ! Pour cette raison, nous voterons contre cet avenant.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit du 4.12, c'est cela ? Je peux répondre ?

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ? Monsieur Patrick Allemand.

M. ALLEMAND.- C'est sur une délibération sans vote, sur le rapport précisément du délégataire pour 2008 que je voulais donner notre sentiment : premièrement, on ne voit pas, c'est le moins que l'on puisse dire, par rapport à ce qui avait été avancé une amélioration sensible de la fréquentation, bien au contraire, puisqu'elle diminue un peu : de 43 000 à 41 000 (38 000 entrées payantes contre 35 000) ; je crains donc que le changement de délégataire n'ait rien changé du tout dans le sens où je reviendrai sur ce que vient de dire madame Gaziello, on a vraiment un problème de coût des places. Dès que vous y allez en famille, à trois ou quatre, vous atteignez plus de 100 €, hot-dog compris. Cela commence à ne pas être à la portée de tous, en tout cas au niveau des familles niçoises. C'est pour cela que je crois vraiment très important de revenir sur le système du prépaiement qui permettait d'avoir des « ristournes » en quelque sorte.

Autre point de réflexion sur le festival off : je sais que c'est une volonté que vous avez et nous la partageons. Pour autant, la première année ne me convient pas du tout ; on est très loin de ce que peuvent être des festivals off ailleurs : il n'y a qu'un ou deux endroits, devant le *Radisson* ou devant le Palais de Justice, mais surtout ce que je trouve très curieux c'est que l'on confond le festival off avec la promotion de la manifestation : quand on me dit par exemple que des personnes jouent du jazz à l'aéroport, c'est une promotion de la manifestation. Le type arrive, quelqu'un joue du jazz, il sait qu'il y a le festival du jazz, c'est une promotion de la manifestation, ce n'est pas ce que j'appelle, moi, un festival off. Je crois qu'il y a des choses à revoir, c'est le moins que l'on puisse dire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Madame l'Adjoint, je crois que l'intérêt de ce rapport c'est qu'à tout le moins il apporte un élément de réponse, même partiel il est vrai, à une question récurrente dans cette salle qui est le fait de savoir si le jazz doit être maintenu dans les musiques de jazz proprement dites ou s'il faut l'ouvrir aux musiques dites actuelles. J'observe que ce délégataire a maintenu une fréquentation à peu près équivalente à celle de l'année écoulée mais il a fait des bénéfices alors pourtant qu'il apparaît qu'il a recentré la programmation dans une assez large mesure sur les musiques dites de jazz et avec un peu moins d'ouverture sur les musiques actuelles. Je souligne simplement cet élément de réflexion parce que la question sera à nouveau posée dans cette enceinte de savoir s'il faut ouvrir aux musiques actuelles ou pas. Cela peut marcher avec une programmation davantage recentrée sur la musique de jazz.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Marland ?

Mme MARLAND-MILITELLO.- Pour répondre à madame Gaziello d'abord, je tiens à vous dire que pour la seconde tente on l'a demandée à l'entreprise Drouot qui n'a pas été choisie par cette mairie, je tiens à le dire, et les conditions du marché avec l'entreprise Drouot ne sont pas forcément toujours avantageuses pour la Mairie mais elles ne dépendent pas de nous, nous avons encore deux ans avec eux. Le maire l'a demandée et nous pensons que nous devons obtenir la gratuité pour cette tente. Nous n'avons pas obtenu de réponse et, dans l'attente de cette réponse, on a préféré en connaître le coût mais le maire n'a absolument pas décidé de payer et de financer cette seconde tente ; pour autant, par souci de transparence, nous voulions quand même vous soumettre les prix de cette seconde tente qu'en aucun cas le maire ne paiera si nous n'obtenons pas la gratuité par l'entreprise Drouot qui est au demeurant, et je tiens à le souligner, composée d'interlocuteurs extrêmement difficiles avec qui nous devons discuter.

Concernant l'argent que nous donnons, vous avez vu la somme totale ; elle est fonction du fait que, contrairement à ce que j'ai entendu dire, les prix de ce festival sont moins chers qu'ils ne devraient l'être et c'est la différence

que nous payons de façon à permettre aux familles niçoises de pouvoir tout de même y assister. Si nous ne payions pas cette subvention, les prix seraient beaucoup plus élevés ; je vous invite à aller au festival de jazz à Antibes qui n'est quand même pas très loin ou à d'autres festivals de jazz et vous verrez le prix des places : elles sont beaucoup plus élevées et c'est cette différence dans un coût de sociabilité du festival que nous payons, nous, sur nos impôts.

Enfin, je voudrais vous dire que l'on peut très bien toujours contester une programmation ; d'avis général, vous n'avez qu'à regarder les presses internationales et nationales, ce Festival de jazz l'année dernière a été considéré comme ayant une très nette amélioration de sa qualité justement parce qu'il n'y avait pas de tout et de n'importe quoi et qu'il était vraiment un festival de jazz. Ce choix, c'est l'entreprise Drouot qui l'assume mais je considère qu'en termes d'images cela a fait énormément de bien à la ville de Nice. Je vous le rappelle quand même, ce Festival, avec les précédents prestataires, était déficitaire alors qu'il est bénéficiaire aujourd'hui de 5 000 € ; ce n'est pas énorme mais il est quand même bénéficiaire. Cela veut dire que compte tenu des prix des places et compte tenu de sa qualité, ce Festival a été positivement accepté par la population.

Enfin, pour le festival off, Monsieur Allemand, vous considérez qu'il n'a pas été de qualité ; j'ai des avis contraires. Une des parties d'ailleurs de l'affermage et du prix que nous payons est justement d'avoir cette possibilité d'avoir un festival off qui s'éloigne de la colline de Cimiez. Nous ne pouvons pas encore changer la localisation parce que le contrat est fait dans ce lieu avec la maison Drouot mais il est important de pouvoir dispatcher les manifestations de ce festival. Ce que vous avez remarqué comme étant de la promotion, je ne l'ai pas constaté, je vous laisse juge de votre jugement subjectif mais je pense tout de même que de pouvoir programmer au théâtre de Verdure et également sur la place du Palais de Justice est une bonne idée pour la population et que cela peut l'inciter à y aller.

Quant au rôle du maire de Nice, je ne vais pas parler en son nom, mais c'est quand même donner au moindre coût le maximum de notoriété à notre ville et c'est ce qu'il fait tous les jours, je peux en témoigner.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame l'Adjointe a parfaitement répondu, je voudrais simplement par rapport à la rédaction de la délibération qu'il soit précisé expressément qu'il n'y aura location d'une deuxième tente que si elle est mise à disposition gratuitement.

Pour le reste, Madame Gaziello, ce n'est pas moi qui les ai voulus, ce n'est pas moi et je ne les aurais pas choisis. Cela fait partie de l'héritage que je paye encore. Quand on parle du jazz dans les Alpes-Maritimes, on parle d'Antibes, que vous le vouliez ou non. J'ai connu les grandes heures du festival de Nice et ce n'était pas cela ! Ce n'était pas ce que nous offre ce prestataire mais d'autres ont voulu choisir ce prestataire et je suis tenu encore jusqu'à l'année prochaine.

J'ai une grande ambition pour le jazz à Nice, une très grande ambition et une ambition ailleurs qu'à Cimiez d'ailleurs parce que je pense qu'à un moment donné il faut franchir une autre étape. On y réfléchit beaucoup avec Rudy Salles. On est lié jusqu'en 2010 et il vaut mieux que jusqu'en 2010 cela se passe du mieux possible parce que c'est de l'intérêt de l'image, de l'économie, de la fréquentation et aussi du commerce, de l'activité, de la restauration et de l'hôtellerie. Ce n'est donc pas la peine d'aller nous autocensurer nous-même et dire ici que cela ne marche pas. Il y a plutôt un niveau de fréquentation qui est acceptable, je voudrais qu'il y en ait trois fois plus mais je sais que tant qu'on proposera ce produit-là ce sera difficile. On fait avec, malheureusement ce que cela nous coûte c'est ce qui a été voté par l'équipe précédente et je ne fais qu'assumer les engagements d'une municipalité précédente qui s'est engagée sur un mauvais choix. Parce que j'ai d'autres ambitions pour le jazz à Nice pour en refaire un grand festival, nous commençons aujourd'hui à réfléchir à l'après 2010.

Pour le reste, Madame Gaziello, vous avez raison, nous serons attentifs qu'il n'y ait pas un centime d'euro de plus que ce qui est prévu dans la DSP qui soit engagé sur le festival de jazz 2009. Je demande simplement que ce soit bien acté dans le rapport qui vous est soumis.

Mme GAZIELLO.- Mais la délibération ne veut plus rien dire : c'est un avenant, si on le signe vous êtes engagé !

M. LE MAIRE.- Je me tourne vers mes services car je veux être sûr qu'en droit nous ne fassions pas d'erreur. Qu'en est-il ?

Bien ! Nous avons dans la DSP une tente qui est mise obligatoirement à notre disposition et nous en avons demandé une deuxième ; cette délibération devient donc inutile et je décide de la retirer.

A partir de là, je mets aux voix les rapports de madame Marland et il appartiendra après au groupe Drouot de savoir s'il a envie d'améliorer ses relations avec la ville de Nice ou s'il n'en a pas envie. C'est de sa responsabilité.

Sur la délibération n° 4.1, le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 4.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.12, est retirée.

La délibération 4.12 étant retirée, l'ensemble de ces rapports est adopté.

Pour rester dans le domaine culturel, je vais demander à madame Sophie Duez de bien vouloir nous présenter le rapport 56.1 et le rapport 56.2. Madame Duez, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME SOPHIE DUEZ,
CONSEILLERE MUNICIPALE**

56.1 CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR D'UN LOGO DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DES ABATTOIRS

Mme DUEZ.- Merci, Monsieur le Maire. Juste peut-être un petit préambule pour aider à comprendre certains termes pour ces deux délibérations : il est fait allusion à un chantier « sang neuf », je voulais donc juste préciser pour cette dénomination qu'elle correspond à la forme que prend le comité de réflexion dont vous m'avez fait l'honneur de me donner la présidence. Il a été décidé d'en faire un véritable chantier de réflexion que l'on nomme « Chantier Sang Neuf » pour reprendre une terminologie que j'avais utilisée lors de l'acceptation de cette mission qui vise à montrer ce que l'on veut faire de cet espace public, qu'on veut lui redonner un sens après l'avoir vidé de son sang.

M. LE MAIRE.- Attendez ! Je vous arrête une seconde parce que monsieur Librati vous tourne le dos et je trouve que c'est très mal élevé. Si vous pouvez être attentif aux rapports de madame Duez, ce serait très bien. Madame Duez, vous avez la parole.

Mme DUEZ.- Je vous remercie. Ce comité de réflexion prend cette forme d'un chantier de réflexion pour que la réflexion permette aussi des rencontres, permette des propositions, permette des expérimentations, voire de la création, en tout cas que ce soit un chantier actif. Pour cela, l'on avait besoin d'un lieu et des bureaux ont donc été créés sur le lieu pour que la réflexion s'effectue *in situ*, prenne corps déjà pendant le temps de son élaboration. Cela voulait dire aussi lui donner un nom et c'est fait avec le « Chantier Sang Neuf ».

Comme il s'agit que toute cette réflexion soit à la fois sensible et visible pour un niveau local mais également national et international, une mise en réseau avec tout un réseau culturel européen, il faut aussi lui donner un visuel et c'est pour cela que nous avons demandé à un jeune artiste de la création niçoise, David Ancelin, sorti de la villa Arson il y a quelques années, de créer un logo qui pourra servir à diffuser et à communiquer sur ce grand chantier de réflexion.

Il se trouve que David Ancelin est également membre de l'association « La Station » que madame l'Adjointe a bien voulu héberger aux Abattoirs il y a déjà quelques mois et qui va donc s'établir sur le site en septembre 2009. Ce logo ayant été créé et l'artiste rémunéré, il s'agit d'approuver le contrat de cession des droits d'auteur, c'est-à-dire des droits de représentation et de diffusion de ce logo dans le cadre de l'aménagement du site des Abattoirs : c'est la cession de droits gratuits de monsieur David Ancelin à la ville de Nice sur le réseau aussi bien national qu'international.

56.2 CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET CHANTIER SANG NEUF DES ABATTOIRS.

Mme DUEZ.- Cette délibération porte sur la création d'un poste de chef de projet pour ce chantier Sang Neuf puisque maintenant la réflexion est arrivée à un point où elle a profilé un projet qui se veut être un projet d'éco-quartier culturel qui va permettre une transversalité entre les arts mais aussi entre différents secteurs de la ville qui sont actuellement en plein développement, de considérer ce lieu de culture non pas comme un secteur fermé sur la culture mais comme un facteur de développement d'autres secteurs comme celui de la recherche, des industries innovantes, des nouvelles technologies, des arts, du développement durable, du tourisme culturel. On peut voir en ce lieu de par sa géographie, de par son histoire, de par son potentiel une zone de déverrouillage de plusieurs domaines de la ville à la fois par rapport à son paysage mais aussi par rapport aux liens à pouvoir créer entre différents secteurs.

Ce profil étant donné à la réflexion, il s'agit d'avoir un chef de projet à qui l'on confie comme différentes missions de pouvoir établir un cadre juridique de l'établissement, de veiller au travail et au suivi des groupes de travail, de pouvoir mettre en réseau ce projet avec d'autres réseaux européens, etc. Nous avons fait un profil de poste qui demande beaucoup de compétences, des compétences larges qui peuvent à la fois s'appuyer sur une grande connaissance de l'urbanisme, du développement culturel dans le tissu urbain avec une vision importante pour ce lieu de liens dans le tissu social.

Il est demandé dix ans d'expérience professionnelle et un appel à candidatures a été lancé dont vous pouvez lire les termes principaux dans les considérants. Nous demandons la création de ce poste, également d'autoriser le recours éventuel à un contractuel pour occuper cet emploi car la qualification demandée peut ne pas se trouver forcément parmi des fonctionnaires ou des personnels de la fonction publique.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie et je veux remercier le travail que fournit notre collègue Sophie Duez sur ce dossier dont je lui avais confié la responsabilité en accord avec Muriel Marland-Militello. Je dois dire que nous avons beaucoup avancé grâce à sa mobilisation, grâce à son inventivité et cette réponse que nous souhaitons apporter à ces jeunes créateurs dans tous les domaines de l'art, que ce soient les arts plastiques, que ce soit la littérature, les arts lyriques, la scène, etc.

En même temps, dans un patrimoine que nous avons visité ensemble avec le ministre de la Culture précédent, madame Albanel, qui avait été elle-même très surprise de voir ce bâtiment qui renferme une telle histoire de notre ville, l'industrie de la viande, qui puisse être capable là où il a été la cause ou la raison de l'épanouissement d'un quartier il y a près de 70 ans mais aussi la cause de son déclin, qu'à nouveau ce puisse être le lieu d'où tout reparte pour refaire de ce quartier de Nice un quartier fort, animé, qui donne une nouvelle impulsion de manière transversale d'ailleurs entre le site de la prison qui, je l'espère, le plus rapidement possible ne sera plus à cet endroit et depuis Saint-Roch, Spada jusqu'en direction de Maréchal Lyautey avec la passerelle qu'aménagera le Conseil général des Alpes-Maritimes, nous puissions bâtir un éco-quartier avec une forte dimension culturelle dont le réacteur nucléaire serait en quelque sorte ce chantier Sang Neuf que Sophie Duez est en train d'élaborer.

Je veux vous remercier pour les propositions que vous avez fait avancer et cette idée selon laquelle nous n'allons pas vers un chantier qui serait livré dans trois, quatre ou cinq ans mais vers un chantier qui serait un lieu de vie culturelle permanent, y compris pendant toute la durée de son élaboration et de sa réalisation. Je vous en remercie.

Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? Pas d'intervention. Je mets donc aux voix les rapports 56.1 et 56.2.

La délibération n° 56.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 56.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie et je vous en félicite.

J'ai omis tout à l'heure, alors que Benoît Kandel l'avait présenté, de faire voter le rapport 32.1 : y a-t-il sur ce dossier des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération n° 32.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame la Conseillère ?

Mme DUEZ.- Pourrais-je me permettre de vous demander quelque chose, Monsieur le Maire, ainsi qu'à vous tous ? Pourrions-nous observer une minute de silence pour cet immense artiste qu'était Michael Jackson ? On a beaucoup parlé de jazz, de pop, tout à l'heure cité des personnes comme Bob Dylan, Madonna, etc., en se demandant s'ils arrivaient à rallier toutes les générations ; en tout cas, lui en était un et je vous le demande spontanément.

M. LE MAIRE.- Michael Jackson qui s'est produit à Nice d'ailleurs.

Mme DUEZ.- Et qui malheureusement ne pourra plus s'y produire.

M. LE MAIRE.- J'y étais et c'était un grand moment d'émotion, vous avez raison. Je trouve que c'est une bonne proposition parce que cela restera une personnalité et un artiste de dimension planétaire qui a marqué de son passage la ville de Nice bien évidemment.

Nous allons lever la séance et je vous propose que nous nous retrouvions à 21 heures 15 pour la reprise ; pour ceux qui le souhaitent, un buffet a été disposé dans la salle d'à-côté mais, avant de lever la séance, je vous propose une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence à la mémoire de Michael Jackson)

Je vous remercie, la séance est suspendue.

☆☆☆

La séance est suspendue à 20 h 15

☆☆☆

La séance est reprise à 21 h 30

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, la séance est reprise.

Nous allons reprendre nos travaux avec les rapports présentés par monsieur Alain Philip.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
ADJOINT AU MAIRE**

- 5.1 CREATION DU SERVICE ARCHEOLOGIQUE AGREE**
- 5.2 MUNICIPALISATION DES ESPACES EXTERIEURS DE COTE D'AZUR HABITAT - RESIDENCES BON VOYAGE - ROUTE DE TURIN - ACQUISITION MOYENNANT L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE**
- 5.3 CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR UNE VISION PARTAGEE DES GARES NIÇOISES ET POUR LE REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE THIERS**
- 5.4 ACQUISITION DE L'ANCIEN COMMISSARIAT DE POLICE SIS 52 RUE DABRAY POUR LES BESOINS DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION**
- 5.5 ACQUISITION DE L'ANCIEN COMMISSARIAT DE POLICE SIS 15 AVENUE CERNUSCHI EN VUE DE L'INSTALLATION DE LA POLICE MUNICIPALE**
- 5.6 AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT DE BUS A SAINT-PANCRACE - VENTE A NICE COTE D'AZUR D'UN TERRAIN COMMUNAL, ROUTE DE LA SIROLE**

- 5.7 VENTE D'UN HORS LIGNE COMMUNAL, SIS RUE NATHALIE MASSE, A LA SEM HABITAT 06 EN VUE DE LA REALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPORTANT DES LOGEMENTS SOCIAUX**
- 5.8 VENTE D'UN HORS LIGNE COMMUNAL, SIS ROUTE DE TURIN, A COTE D'AZUR HABITAT, EN VUE DE SON INTEGRATION DANS LE BAIL EMPHYTEOTIQUE COTE D'AZUR HABITAT - ACCOMPAGNEMENT DE LIEUX D'ACCUEIL CARREFOUR EDUCATIF ET SOCIAL - EN DATE DU 27 AVRIL 2006**
- 5.9 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC MADAME BRAUN, LIBERATION DE LA VILLA PRIMAVERA AVENUE DES EUCALYPTUS**
- 5.10 REQUISITION DE TRANSFERT DEFINITIF VERS LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR DE LA PROPRIETE DES BIENS APPARTENANT A LA SCI GILLY - MADAME CARLES, AU PROFIT LA COMMUNE DE NICE, DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION EN VUE DE L'ELARGISSEMENT A 15 METRES DE L'AVENUE SAINT-LAMBERT A NICE**
- 5.11 AUTORISATION DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE HTA ET BTA DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CREMATORIUM NICE COTE D'AZUR**
- 5.12 REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UNE SALLE D'ACTIVITE POUR LE QUARTIER - ACQUISITION ASSOCIATION SAINT-ROCH - 4 RUELE SAINT-ROCH**
- 5.13 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES SOLS**
- 5.14 CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SISE RUE MAURICE MACCARIO, QUARTIER PASTEUR, PAR LA SOCIETE SONITHERM - AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

M. PHILIP.- Il s'agit de la construction d'une chaufferie de secours sur une parcelle communale, située rue Maurice Maccario, au quartier Pasteur, dans le cadre du programme ANRU de rénovation de ce quartier,

construction par la société Sonitherm. Il s'agit d'une autorisation de déposer le permis de construire.

5.15 DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES) POUR LE SERVICE EDUCATIF DU FORUM D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE POUR L'ANNEE 2009

5.16 SUBVENTIONS POUR RENOVATION DES FAÇADES - PROROGATION DU DISPOSITIF POUR 2010 ET MODIFICATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

5.17 ACTION PEDAGOGIQUE - MON TOUT EST LA VILLE - FINANCEMENT ET ORGANISATION

M. PHILIP.- Voilà, Monsieur le Maire, l'ensemble de mes délibérations.

M. LE MAIRE.- Je vous félicite pour cette remarquable performance. Pour l'instant c'est vous qui tenez la palme !

Je donne la parole à qui la demande.

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, sur la délibération n° 5.5, c'est une bonne chose que la police municipale s'installe dans ce qui était, je le rappelle, un commissariat. C'est aussi l'occasion pour moi de dire que j'ai une pensée assez émue pour ces cinq commissariats de la police nationale qui ont été fermés pendant ces cinq dernières années, aujourd'hui la police municipale va essayer de combler les carences d'un État qui se désengage.

M. LE MAIRE.- Librati en a rêvé, Estrosi l'a fait !

M. LIBRATI.- C'est cela. Sauf que, ce dont j'aurais rêvé, Monsieur le Maire, pour être totalement sincère, même si je ne veux surtout pas vous gâcher la fête de ce soir...

M. LE MAIRE.- Vous ne la gâchez pas, vous savez, il vous faudra encore quelques mois pour vous remettre de vos émotions, mais pour moi ça va.

M. LIBRATI.- Vous savez, moi, les émotions, je les gère.

Cinq commissariats ont été fermés et c'est vrai qu'à ce moment-là on vous a peu entendu. C'est vrai que maintenant vous vous rattrapez mais on ne vous a pas entendu quand on a fermé ces cinq commissariats.

M. LE MAIRE.- Je n'étais pas maire, vous savez, je ne siégeais pas ici.

M. LIBRATI.- Vous étiez quand même un personnage important, vous étiez déjà président du Département, président de l'UMP, et en plus ministre !

M. LE MAIRE.- Je n'étais pas aussi influent que vous dans cette assemblée, avec vos partenaires et alliés au dernier rang.

M. LIBRATI.- Je crois qu'ils ont plutôt rejoint votre liste aujourd'hui.

Sans vouloir quitter ce débat, je pense que c'est bien que la police municipale intègre ce bâtiment en sachant et en rappelant que la position du groupe « Changer d'Ère » que quelquefois, dans des moments d'égarement, vous semblez quelque peu caricaturer, consiste à demander plus de police de proximité et, je vous rassure, Monsieur le Maire, parce que je vous ai lu dans un journal du soir, *le Monde*, où vous disiez que la gauche n'était pas prête à voter la création de cent postes de police municipale, nous allons bien sûr voter la création de cent postes de police municipale. Par contre, là où nous avons un problème, c'est quand vous prétendez qu'en mettant des caméras partout, vous assurerez la sécurité de la ville. Nous, ce que nous voulons, c'est du bleu dans la ville, c'est de la proximité et des vraies personnes. Et, pour vous donner un exemple, puisqu'on ne va pas rester que dans le verbiage et dans les mots, je vous donne un exemple concret et je vous fais une proposition...

M. LE MAIRE.- Vous voyez, vous êtes encore à l'époque de la machine à écrire tandis que nous, nous sommes passés à l'informatique. C'est toute la différence.

M. LIBRATI.- On ne mesure pas la chance que l'on a de pouvoir vous regarder et donc d'apprendre tous les jours.

M. LE MAIRE.- Voilà enfin une bonne décision.

M. LIBRATI.- Il y avait un petit peu d'ironie dans ce que je disais, Monsieur le Maire, j'espère que vous l'avez entendu.

M. LE MAIRE.- Un petit effort, je vous assure, vous pourriez avoir une bonne promotion, là où votre avenir politique est condamné sur les bancs où vous êtes.

M. LIBRATI.- Je crois qu'être socialistes à Nice nous condamne à la sincérité dans notre engagement, et pas forcément aux postes et aux places.

Sur la proposition, vous avez décidé récemment de piétonniser l'avenue Jean Médecin, bonne décision ou pas bonne, ce n'est pas le débat ; par contre en conseil communal de proximité, on a réfléchi avec des associations de

commerçants et, notamment, une proposition a été faite à monsieur Pradal qui en est le président : il s'agit de créer un poste de police en plein milieu de l'avenue Jean Médecin, notamment de déplacer celui de la place Saetone et de le mettre sur l'avenue Jean Médecin, sur le principe clair que les commerçants se plaignaient d'une chose, c'est que quand on met des CRS, tels qu'ils sont habillés, comme des Robocop, leur présence effraie plus les Niçois ou les clients potentiels que cela ne les rassure.

Ce que nous vous proposons concrètement c'est de faire en sorte qu'il y ait un poste de police municipale au milieu ou en bas de l'avenue Jean Médecin et que ce soit plus le rôle de la police municipale de jouer cette police de proximité que nous souhaitons dans le groupe « Changer d'Ère ».

Voilà une proposition concrète.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je dirai à mes amis CRS qu'ils vous font peur. Pourtant, c'est un métier digne qui mérite d'être respecté et, à mon sens, ils sont plutôt là pour rassurer les honnêtes citoyens. Mais enfin, si vous considérez que le corps des CRS, qui est un corps d'élite, fait peur, nous leur transmettrons ce message de votre part.

M. LIBRATI.- Ce n'est pas moi, Monsieur le Maire, c'est le président de l'association des commerçants qui disait cela.

M. LE MAIRE.- D'accord. D'autres interventions ?

Vous vous rendez compte, Monsieur le Premier Adjoint, monsieur Librati a trouvé le moyen, sur les rapports de monsieur Alain Philip, d'aborder le problème de la police ! C'est formidable ! Et moi, j'ai eu la faiblesse de laisser faire, c'est incroyable un truc pareil !

Madame Gaziello, faites-nous plaisir.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, j'ai trois interventions sur les dossiers de monsieur Philip : 5.5, 5.14 et 5.7.

Je serai un petit peu longue.

Sur la délibération n° 5.5, en complément de ce qu'a dit mon collègue, c'est une délibération très symbolique puisque vous ouvrez un commissariat dans ce quartier et, dans le même quartier, vous faites disparaître au sous-sol une bibliothèque vieille de plusieurs décennies qui venait d'être rénovée pour un montant de 20 000 euros : la bibliothèque du Ray.

M. LE MAIRE.- C'est en rapport, la bibliothèque ?

Mme GAZIELLO.- On est dans le même quartier. Vous ouvrez un commissariat et vous faites disparaître une bibliothèque.

M. LE MAIRE.- Non, sur la délibération n° 5.5, ou vous êtes d'accord ou vous ne l'êtes pas et, si vous n'êtes pas d'accord sur le commissariat, vous m'expliquez pourquoi, mais ne changez pas à chaque fois de sujet.

Mme GAZIELLO.- Cela fait partie de la politique de proximité que vous dites mettre en œuvre, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous avez la réponse immédiatement : on ne l'enlève pas, on la relocalise au rez-de-chaussée.

Mme GAZIELLO.- Au sous-sol, c'est bien ce que je dis.

M. LE MAIRE.- Elle est au sous-sol et on la met en rez-de-jardin.

Mme GAZIELLO.- D'accord, j'ai ma réponse.

M. LE MAIRE.- C'était donc une intervention pour rien.

Ensuite ?

Mme GAZIELLO.- Non, ce n'est pas pour rien, justement.

M. LE MAIRE.- Ensuite, quel rapport vous passionne ?

Mme GAZIELLO.- Le n° 14.

M. LE MAIRE.- La chaufferie. Allons-y.

Mme GAZIELLO.- Nous avons ici une délibération qui pérennise l'incinération comme procédé d'élimination des déchets, puisque la construction d'une chaufferie de secours au sein du quartier Pasteur est destinée à apporter une sécurité d'approvisionnement pour la Sonitherm, mais c'est dans le cadre justement de cette incinération et du chauffage urbain. Là, je suis en plein dedans, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas m'interrompre.

On a donc aujourd'hui une incinération à l'Ariane qui est pérennisée par ce biais, et vous avez déclaré à la CLIS du 19 juin, par le biais de monsieur Léonelli, que l'incinération serait portée de 293 000 tonnes à 330 000 tonnes. Bien que cachée sous une opération médiatique appelée « Écoparc », il y a bien une augmentation de l'incinération et une pérennisation de ce système d'élimination des déchets. Or, vous savez fort bien, je ne vais pas y revenir, que de nombreux rapports, notamment pendant le Grenelle de l'environnement, ont largement décrit les nuisances de l'incinération.

Aujourd'hui, on nous dit que la pertinence des seuils réglementaires garantit une absence de risque pour la santé des personnes vivant autour des incinérateurs. Pourquoi, Monsieur le Maire, aura-t-il fallu aux associations de riverains de l'incinérateur exploité par la Sonitherm, filiale de Veolia, à l'Ariane, se battre et devoir saisir la commission d'accès aux

documents administratifs pour obtenir, en décembre 2006, des résultats d'analyse d'échantillons d'olives qui dataient de janvier 2006 ? De plus, ces résultats ont été falsifiés par l'exploitant qui l'a finalement avoué le 19 juin à la CLIS en disant : « Nous avons gardé ce rapport sous le coude pendant deux ans ». La colonne faisant apparaître un dépassement de dioxine avait volontairement été effacée. Je rappelle que c'était quand même 1,4 picogramme de dioxine par gramme de matière grasse à la place de 0,5 picogramme qui est le seuil recommandé pour commencer à prendre des mesures.

Cette révélation, grâce à la pugnacité des associations de riverains qui n'ont cessé de réclamer l'original du rapport CARSO au préfet, met quand même en évidence deux choses.

Au passage, vous avez parlé de la DRIRE tout à l'heure, heureusement que la DRIRE est là pour effectuer des rapports inopinés et indépendants à la Sonitherm.

D'abord la confiance est rompue, et la question de savoir aujourd'hui si d'autres chiffres ont été cachés est très pertinente. Ensuite, c'est la preuve que l'incinération est dangereuse pour la santé des riverains, qu'elle ne fait que disperser les déchets transformés en polluants dangereux dans la nature et dans nos corps.

Vous avez parlé dans *Nice-Matin* d'une étude épidémiologique. Elle a été expliquée à la CLIS...

M. LE MAIRE.- Écoutez, je suis obligé de vous interrompre pour la raison suivante, c'est que ce débat ne relève pas du Conseil municipal. Ce débat a eu lieu ce matin et monsieur Injey a pris en votre nom la parole ce matin à la Communauté urbaine sur ce sujet, il a eu toutes les explications et il s'est montré tout à fait satisfait de ces explications. Je ne vais pas faire deux débats dans la même journée alors qu'aujourd'hui c'est une compétence qui relève de la Communauté urbaine. Il s'agit là d'une chaufferie à gaz...

Mme GAZIELLO.- Non, Monsieur le Maire, c'est une chaufferie qui est destinée à sécuriser la distribution du chauffage urbain.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, c'est une chaufferie qui est destinée à sécuriser la distribution du chauffage urbain.

M. LE MAIRE.- Le débat a eu lieu ce matin, vous avez un représentant à la Communauté urbaine, ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal.

Mme GAZIELLO.- Nous votons contre cette délibération et nous voulons expliquer à nos concitoyens pourquoi nous votons contre.

M. LE MAIRE.- Mais vous l'avez expliqué ce matin à la Communauté urbaine.

Mme GAZIELLO.- Ce n'est pas du tout la même instance.

M. LE MAIRE.- Mais si, cela a été expliqué, il y avait les mêmes journalistes qui sont là ce soir, ils étaient ce matin à la Communauté urbaine, ils connaissent leur métier, ils rapporteront donc parfaitement le débat qui a eu lieu ce matin, ne vous inquiétez pas. Ils étaient là et tous les éléments leur ont été fournis sur un sujet qui relève de la compétence de l'État d'ailleurs, puisque c'est à l'État de dire si, oui ou non, il y a un risque d'atteinte à la santé publique.

Mme GAZIELLO.- Je ne parle pas seulement des risques, je parle de l'échec de votre politique sur les déchets, quand vous étiez président du Conseil général et maintenant...

M. LE MAIRE.- Madame, c'est un débat qui a eu lieu ce matin à la Communauté urbaine. Faites-vous désigner la prochaine fois, si vous n'êtes pas en accord avec monsieur Injeu, à sa place à la Communauté urbaine, que voulez-vous que je vous dise !

Mme GAZIELLO.- C'est aussi une délibération qui parle bien du chauffage urbain de l'ANRU, et tout ce qui ne va pas.

M. LE MAIRE.- Non, cela n'a rien à voir.

Mme GAZIELLO.- Cette délibération ne parle pas de l'ANRU ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GAZIELLO.- Oui, j'en ai encore une autre. Cela concerne la délibération n° 5.7.

Dans la délibération n° 5.7, vous annoncez, et dans plusieurs délibérations qui vont suivre d'ailleurs, la création à la place de l'ancienne gendarmerie de 72 logements sociaux. C'est très bien, la ville de Nice ne fait que rattraper son retard en la matière. Mais, dans ce quartier déjà très dense et qui accueillera dans un très proche avenir un programme immobilier d'abord au XV^e Corps, 190 logements dont 110 logements sociaux, puis celui-ci, 72 logements sociaux, attention de ne pas reproduire les conditions d'un quartier sensible. Je m'explique.

Les équipements publics dans ce quartier de Pasteur sont loin d'être satisfaisants. L'école Jules Ferry est coincée dans un mouchoir de poche et, elle aussi, a une sortie dangereuse d'ailleurs. Le collège Victor Duruy, entre 2002 et 2004, est passé d'une capacité de 900 élèves à une capacité de 750 élèves. Pourquoi ? Pour des raisons de sécurité. C'est un collège à structure métallique, vous allez me dire que cela concerne le Conseil général mais pas seulement puisque, d'année en année, le Conseil général a reporté la

construction nécessaire d'un gymnase par manque de terrain et il reporte aussi depuis quinze ans la reconstruction de ce collège à structure métallique de type Pailleron, parce que les règles d'urbanisme ne permettent pas sa reconstruction sur site et les recherches de terrain n'ont pas abouti à ce jour.

M. LE MAIRE.- Sur quelle délibération intervenez-vous ?

Mme GAZIELLO.- Sur la n° 5.7, Monsieur le Maire : création de logements sociaux. Les équipements publics ne vont pas avec, vous allez aussi ici vers un quartier qui va devenir un ghetto. Cela commence déjà puisque beaucoup de familles enlèvent leurs enfants du collège Duruy pour les mettre dans des secteurs beaucoup plus favorisés. Pourquoi ? Parce que la mairie n'est pas capable de trouver un terrain depuis quinze ans - ce n'est pas que vous, mais maintenant c'est vous - pour reconstruire le collège Duruy. Comme les recherches de terrain sont à la charge de la mairie, il y a un manque évident de volonté politique de ce côté-là.

J'en profite, Monsieur le Maire, puisque la ministre garde des Sceaux n'est plus la même, elle a changé, peut-être pourriez-vous faire accélérer, maintenant que vous êtes au gouvernement, la relocalisation de la prison puisque vous dites avoir proposé un terrain depuis juin 2008. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. D'ailleurs cela va faire plaisir à vos amis puisque c'est dans un canton qui est plutôt conduit par des amis à vous, cela va leur faire plaisir, et je vais leur dire qu'ils ont votre soutien pour que nous puissions déplacer la prison un peu plus haut dans le Paillon, voyez ce que je veux dire...

Mme GAZIELLO.- Il ne s'agit pas des terrains que vous aviez proposés, Monsieur le Maire. C'est nouveau les terrains dans le Paillon maintenant ?

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas nouveau.

Mme GAZIELLO.- On parle de la prison ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme GAZIELLO.- Allez-y, j'aimerais bien connaître enfin quels sont ces terrains que vous avez proposés.

M. LE MAIRE.- Je suis surtout content de savoir que je vais avoir votre soutien. Après, il faudra vous expliquer en famille. Ce sera intéressant. Affaire à suivre.

D'autres interventions ?

M. CHAUVET.- Sur la délibération n° 5.16, Monsieur l'Adjoint, c'est une délibération assez technique qui n'appelle pas de remarque technique

de notre part et nous la voterons. Cependant, je voudrais faire une suggestion à monsieur l'adjoint.

Vous avez exclu du dispositif de subventionnement la place Masséna, la place Garibaldi et l'avenue Jean Médecin et vous annoncez qu'ultérieurement vous ferez une réglementation spécifique pour ces deux places emblématiques et pour l'avenue importante qu'est l'avenue Jean Médecin. Vous avez raison, c'est une bonne chose. Je vous suggère de mettre également dans un dispositif particulier l'avenue Malausséna. Pourquoi l'avenue Malausséna ? Parce que cette avenue, depuis vingt ans à peu près, est un petit peu ce que l'on peut appeler le parent pauvre de l'avenue Jean Médecin, notamment en raison de l'ex-gare du Sud désaffectée, et cette avenue s'est paupérisée. Les comités de quartier, notamment l'Aqcamade de Georges Lions, depuis quelques années ont soutenu la réalisation du tramway sur l'avenue Jean Médecin et l'avenue Malausséna, en formant l'espoir que précisément, par cette réalisation, l'avenue Malausséna reprendrait force et vigueur, aurait une beaucoup plus belle allure et se rapprocherait de l'avenue Jean Médecin, qu'il n'y aurait plus la coupure que constituent l'avenue Thiers et le pont de chemin de fer. Je crois que les commerçants et les riverains ont raison.

Dans cet esprit, ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, qu'à tout le moins ultérieurement, très rapidement, vous pourriez inclure dans ce dispositif spécifique que vous réservez à Masséna, à Garibaldi et à l'avenue Jean Médecin, l'avenue Malausséna ?

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. D'autres interventions ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Ce sera très bref, c'est sur la délibération n° 5.3, sur la convention multi-partenariale concernant les gares. J'avais demandé aux services, lors de la commission, qui représenterait la ville de Nice au comité de pilotage puisqu'il est dit dans le texte que « le comité de pilotage sera composé de (...) avec les différents présidents, le député-maire de Nice ou son représentant, et de représentants (au pluriel) de toutes les collectivités territoriales dont la ville de Nice ». Et vous me répondez : « J'ai le plaisir de vous indiquer que la ville de Nice sera représentée au comité de pilotage par le maire ou son représentant et un haut fonctionnaire de la Ville ».

Cela ne me semble pas correspondre à ce qu'indique le texte, il n'y aura pas que le haut fonctionnaire de la Ville qui va représenter la Ville en plus de vous-même.

M. LE MAIRE.- On peut faire évoluer la délibération.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je demandais combien de personnes allaient représenter la Ville et si elles seraient élues, comment elles seraient désignées, et vous me dites « ce sera moi-même et un haut fonctionnaire ». Je m'interroge.

M. LE MAIRE.- Monsieur Philip va vous répondre et vous faire des propositions.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Ceci dit, je suis ravi de ce partenariat, enfin ça se débloque.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie.

M. GAECHTER.- Une réflexion écolo entre le conseil communautaire de ce matin et le conseil municipal de ce soir, parce que j'ai assisté aux deux, excusez-moi, je reviens très rapidement sur cette histoire d'incinération. C'est quand même extraordinaire, ce matin je fais une intervention auprès du vice-président monsieur Pierre-Paul Léonelli et nous avons un échange tout à fait intéressant sur le principe d'arriver à terme à du compostage à hauteur de 25 % des déchets, des fermentescibles, etc., et là, j'apprends qu'à la CLIS vous avez annoncé que vous étiez favorable à l'incinération et qu'on allait passer à 330 000 tonnes alors que nous sommes aujourd'hui à 280 000 tonnes environ. Vous avez donc un double langage, Monsieur le Maire, ou Monsieur le Président, ça dépend comment je me place et en fonction de l'heure de la journée...

M. LE MAIRE.- Vous apprenez cela de qui ?

M. GAECHTER.- C'est vous, ce sont les chiffres de la CLIS, c'est ce que vous avez annoncé lors de la réunion de la CLIS. Vous êtes pour 330 000 tonnes d'incinération. Or, ce matin, on était à 280 000 tonnes, on nous disait qu'on allait baisser encore et faire des réductions au niveau de la production des déchets, et quand j'ai dit que pour 25 % de ces 280 000 tonnes il fallait aller vers du compostage et de la méthanisation, votre vice-président qui connaît parfaitement le dossier me dit « vous avez complètement raison, il faut qu'on le fasse » et vous, vous êtes là, vous ne dites rien, donc qui ne dit rien consent. Vous avez donc un double discours. Ce matin vous me disiez que vous étiez 300 % écolo, plus écolo que madame Paquis...

M. LE MAIRE.- Non, pas plus que madame Paquis. Entre madame Paquis et moi, par rapport à vous, cela fait du 800 % !

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, vous avez en permanence un double discours sur l'écologie. D'un côté vous dites quelque chose, de l'autre côté vous dites autre chose. Soit c'est une méconnaissance du sujet...

M. LE MAIRE.- Non, je n'ai pas un double discours. Monsieur Gaechter...

M. GAECHTER.- Je veux bien vous expliquer. Soit c'est une méconnaissance des dossiers, auquel cas je veux bien vous expliquer un certain nombre de choses, moi ou d'autres d'ailleurs, soit c'est sciemment que vous dites tout et son contraire entre le matin à une assemblée délibérante et le soir à

une autre. C'est tout ce que je veux dire. Pour quelqu'un qui se dit 300 % écolo, vous m'excuserez, j'ai un souci. On y reviendra tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci Monsieur Gaechter.

Je ne peux pas laisser ce type de comportement idéologique, politicard, politicien...

M. GAECHTER.- Ne commencez pas !

M. LE MAIRE.- ... où vous laissez planer des doutes sur mon intégrité dans ce domaine alors que vous êtes un défenseur du nucléaire, alors que vous êtes un défenseur des émissions de CO₂, alors que vous êtes un défenseur du « tout automobile », alors que vous êtes un défenseur des transports de marchandises par route ! Non, Monsieur ! Monsieur, ce sont des combats que je mène depuis des années et en travers desquels vous vous mettez pour empêcher cette ville de pouvoir respirer normalement. Eh bien moi, je ferai ma ville verte là où vous voulez continuer à ce que cette ville fasse subir à ses habitants des maladies pulmonaires, des crises d'asthme, des difficultés de santé publique, parce qu'en réalité les politiques que vous défendez sous votre aspect de pastèque, vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur, la réalité c'est cela, Monsieur Gaechter.

On va d'abord mettre les choses au point là-dessus. Je veillerai d'abord au respect du bon fonctionnement institutionnel de nos assemblées. La Communauté urbaine est en charge de ces compétences et je ne ferai pas deux fois des débats ici et là-bas, ce n'est pas possible. Simplement, une fois pour toutes, sur ce sujet, parce que je joue la transparence et l'intégrité, je vais dire tout ce que j'ai à dire, comme je l'ai dit ce matin.

Tout ce que vous avez relevé, entre madame Gaziello et vous, que je sache, ce n'est pas nous, ce n'est pas notre majorité. Ce sont des gens avec lesquels vous vous êtes encore alliés dans une récente cantonale, qui ont participé à camoufler tous ces chiffres. La différence c'est que nous avons commandé, à peine arrivés ici, une étude épidémiologique pour connaître toute la vérité, et je demande à madame Paquis de vous faire le compte-rendu de cette étude épidémiologique que nous avons commandée au CHU.

Mme GAZIELLO.- Nous voulons un droit de réponse.

M. LE MAIRE.- Cela suffit maintenant.

Mme GAZIELLO.- Le professeur Pradier nous l'a expliqué.

M. LE MAIRE.- Cela suffit. Madame Gaziello, vous n'avez pas la parole.

Mme GAZIELLO.- Je la prends.

M. LE MAIRE.- Vous ne prenez rien du tout. Madame Paquis, tranquillement, on va calmer madame Gaziello.

Mme PAQUIS.- Madame Gaziello, je connais très bien le professeur Pradier, nous travaillons ensemble. L'étude qui a été diligentée à partir de janvier 2009 par le professeur Benchimol, doyen de la faculté de médecine, à la demande de la Communauté urbaine et de son président, a été réalisée par le département de santé publique du CHU, monsieur Pradier, la faculté de médecine et, encore une fois, par rapport à ce que je disais ce matin, une structure qui s'appelle le CRISAP et qui regroupe les anatomo-pathologistes du CHU et du secteur public, puisque ce sont les anatomo-pathologistes qui sont les plus à même de faire le diagnostic de cancer.

C'est le professeur Jean-François Michiels, chef de service d'anatomo-pathologie de l'hôpital Pasteur, qui a mis en place cette base de données permettant de recenser par année à la fois les cancers qui existent et l'incidence des nouveaux cancers. Une étude a été réalisée entre 2005 et 2007 parce qu'on sait que, parmi les polluants émis par les usines d'incinération, il y a des métaux lourds, il y a la dioxine dont vous parliez, et cela provoque essentiellement des cancers, je le précise, lorsque les populations ou les animaux sont soumis à de très fortes doses : cancer du foie, cancer du sein chez la femme, ou cancer du système lymphatique.

Cette étude a bien montré, les chiffres sont là - et vous avez cette étude, elle est signée par le département de santé publique, donc par le professeur Pradier dont vous parliez - que pour les populations proches de l'usine d'incinération il n'y a pas plus de nouveaux cas de cancer par an et qu'il n'y a pas plus de cancers recensés, et dans cette étude vous avez un tableau avec en plus la liste des différents types de cancer.

Je vous donne lecture des conclusions de cette étude qui sont quand même signées par la faculté :

« Il est important de remarquer que les émissions atmosphériques des incinérateurs modernes sont largement réduites en comparaison avec celles des usines de l'ancienne génération. »

L'utilité des limites d'émissions de polluants qui sont appliquées depuis le début des années 2000 est confirmée. L'incinérateur de Nice l'Ariane est aux normes et respecte les émissions recommandées au niveau européen.

Dans de telles conditions, nous n'avons trouvé aucun cas démontré et publié de risque sur la santé des populations. »

Enfin, conclusion la plus importante :

« L'enquête épidémiologique réalisée à partir de la base de données CRISAP 06 ne met pas en évidence un nombre plus élevé de cas de »

cancer pour les zones qui ont été étudiées. On n'observe pas d'augmentation du nombre des nouveaux cas de cancer entre 2005 et 2007. »

Cette étude montre donc clairement qu'à l'heure actuelle, il ne faut pas baisser la garde, il faut continuer à être très vigilant, mais à ce jour il n'y a aucun argument scientifique et médical pour dire que ces populations ont été tout particulièrement exposées.

Mme GAZIELLO.- Puis-je répondre, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Attendez, on va continuer méthodologiquement. Vous avez sur ce sujet précis l'initiative que j'ai prise en arrivant en 2007 de lancer une étude épidémiologique pour savoir s'il y avait des conséquences ou pas. Par ailleurs, Monsieur Pierre-Paul Léonelli, monsieur Gaechter vous accuse de lui avoir indiqué ce matin que l'on était à 280 000 tonnes et que ce soir nous serions à 330 000 tonnes. Je vous passe la parole pour apporter des éléments de précision.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, sur l'étude épidémiologique...

M. LE MAIRE.- On va continuer, attendez.

Mme GAZIELLO.- J'exige la parole. Ce n'est pas possible !

M. LE MAIRE.- Vous ne m'empêchez pas d'aller jusqu'au bout de mon raisonnement. Monsieur Pierre-Paul Léonelli, vous avez la parole, vous et vous seul.

M. LEONELLI.- Merci Monsieur le Maire.

Je ne pense pas que monsieur Gaechter ne sache pas de quoi il parle ce soir, il sait pertinemment que la différence entre ce soir et ce matin, c'est que ce matin c'était la présentation d'un rapport annuel sur le traitement et le fonctionnement de la collecte des déchets au niveau de Nice Côte d'Azur. On est d'accord ? Sur ce rapport annuel, je vous ai présenté des chiffres qui concernaient effectivement, c'est un constat, une diminution nette de la collecte des déchets, tout simplement parce qu'il y a une pratique du tri sélectif, et c'est pour cette raison que je vous ai confirmé, à la demande du président de Nice Côte d'Azur, et ce soir aussi en sa qualité de maire, qu'il faut que l'on fasse un centre de tri sur le site et Écoparc.

En revanche, ce à quoi vous faites allusion, c'est autre chose. Je ne pense pas que vous l'ayez fait sciemment mais ce n'est pas honnête intellectuellement de jouer dans la confusion et de faire croire à ceux qui nous écoutent et à ceux qui nous regardent que le maire se tromperait ou que le maire ferait en sorte d'avoir une certaine perversité pour pouvoir donner des chiffres le matin et des chiffres le soir. Là, je ne peux pas vous laisser dire et je vais vous expliquer pourquoi.

M. GAECHTER. - Je vous réexpliquerai après.

M. LE MAIRE. - Vous n'expliquez rien, monsieur Léonelli vous répond.

M. GAECHTER. - Vous n'avez peut-être pas très bien compris, c'est possible.

M. LEONELLI. - Je voudrais continuer.

M. GAECHTER. - Vous pouvez continuer mais je veux que mes propos soient bien compris.

M. LE MAIRE. - Monsieur Léonelli, continuez, ne vous laissez pas perturber par l'agitation du fond de la salle.

M. LEONELLI. - A la CLIS, on a parlé d'un certain nombre de choses. Il est vrai que, cela ne nous a pas échappé, avec la fermeture de la Glacière, il y a effectivement, dans le cadre du schéma départemental des déchets, à la demande du préfet, la volonté de pouvoir accueillir des tonnages supplémentaires sur le site de l'UVE, mais il n'en demeure pas moins que la capacité de l'usine est de 380 000 tonnes, en 2002 nous étions à 350 000 tonnes, en 2005 à 330 000 tonnes, aujourd'hui nous sommes effectivement à 293 000 tonnes. Je vous rappelle que, dans ces 293 000 tonnes, il y a un certain nombre de communes qui viennent sur l'UVE et, je ne voudrais pas être désagréable mais, par solidarité, nous collectons et récupérons les déchets d'une partie des communes des Coteaux d'Azur, de la CARF et de la communauté de communes des Paillons ; il y a 10 000 tonnes pour la communauté de communes des Paillons. A cela nous allons ajouter, puisque nous étions à 293 000 tonnes, les 30 000 tonnes dont on vous avait parlé l'autre fois, et cela dans la solution du schéma départemental, en sachant qu'en 2011, 20 000 tonnes partiront sur le site du Broc puisque le SMED sera opérationnel.

Il n'en demeure pas moins, et je confirme ce que j'ai dit ce matin, c'est d'ailleurs une volonté affichée par le président, que nous allons mettre en place Écoparc - et nous avons d'ailleurs déjà délibéré sur ce projet - pour faire en sorte que d'ici 2015 on puisse avoir un recyclage qui atteigne non pas les 22 % d'aujourd'hui mais 45 %. Cela veut dire sensibiliser les populations et tous les acteurs, et notamment favoriser le tri, et enfin pouvoir atteindre des seuils qui soient convenables et qui puissent aller au-dessous des 290 000 tonnes actuelles.

Je crois donc que l'on parle de deux choses différentes. Il est évident que pour tout le monde, on a présent à l'esprit le fait de pouvoir diminuer le brûlage. Je rappelle d'ailleurs, et je conclurai sur ce point, que vous avez dit tout à l'heure « vous ne faites rien ». Pas vous, Monsieur Gaechter, mais madame Gaziello. Je ne peux pas vous laisser dire cela, Madame. Vous avez assisté à la CLIS, vous avez bien vu que le préfet dans son registre et moi dans le mien, nous avons pris des positions, le quotidien local a titré « la Communauté

urbaine hausse le ton » ; je crois qu'effectivement nous avons haussé le ton parce que nous sommes en devoir et en responsabilité et que nous nous sommes aperçus qu'il y avait effectivement un dysfonctionnement intolérable.

Et, pour conclure, ce matin le président a pris deux décisions : devoir évaluer nous-mêmes avec, après appel d'offres, un organisme agréé et mettre en évidence ce qui s'échappe des cheminées, c'est-à-dire faire l'évaluation des dioxines et le mettre en ligne pour que les populations riveraines soient informées de ces données, et enfin se donner aussi la marge de manœuvre d'ester en justice éventuellement.

Nous avons effectivement hérité d'une situation ; je pense qu'en ce qui concerne la collectivité en charge de la délégation de service public qui n'est pas de la compétence de la ville de Nice mais de Nice Côte d'Azur, on a fait ce qu'il y avait lieu de faire, et en ce qui concerne le brûlage, on sait que le Grenelle de l'environnement nous conseille de brûler mieux, d'essayer de brûler moins, et nous sommes partis pour le faire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Mme GAZIELLO.- L'étude épidémiologique...

M. LE MAIRE.- Attendez, tranquillement, je vous promets, alors que ce débat n'a pas lieu d'être...

Mme GAZIELLO.- Ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas vous qui dirigez les opérations ici.

M. GAECHTER.- Elle a raison, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter, vous n'avez pas à dire « elle répond », qu'est-ce que cela veut dire ? C'est vous qui dirigez les travaux ici ?

M. GAECHTER.- J'ai dit : elle a raison.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas vous qui dirigez les travaux. Monsieur Gaechter, ce n'est pas vous qui dirigez les travaux. Je suis correct avec tout le monde, je respecte tout le monde, mais vous respectez ma responsabilité de police de séance, s'il vous plaît. Vous vous montrez républicain dans votre comportement. Je vais aller jusqu'au bout de la manière dont j'ai décidé d'ordonner les travaux et chacun pourra s'exprimer, mais ce sera la dernière fois, je dis bien la dernière fois ce soir que j'accorderai une dérogation sur des sujets qui ne concernent pas l'ordre du jour du Conseil municipal ni ses compétences.

Maintenant, Monsieur Philip, je vous passe la parole pour une autre explication. Madame Gaziello est intervenue sur la délibération n° 5.14,

pouvez-vous expliquer à l'assemblée, tranquillement, de quoi il s'agit ? Après, tranquillement, je repasserai la parole à madame Gaziello.

M. LIBRATI.- Et à monsieur Gaechter.

M. LE MAIRE.- Et à monsieur Gaechter si vous voulez, et ensuite je conclurai. C'est comme cela que j'ai décidé d'organiser les débats et vous ne m'empêcherez pas de les organiser ainsi.

Monsieur Alain Philip, vous avez la parole.

M. PHILIP.- Je vais essayer de répondre très calmement.

Je crois qu'il faut distinguer le débat sur lequel on vient d'apporter des éclaircissements, et cela a fait l'objet d'une longue présentation ce matin en conseil communautaire, le débat sur la Sonitherm, et l'objet de cette délibération. Aujourd'hui, il existe un système de chauffage urbain, ne revenons pas sur ce point, ce n'est pas l'objet de la délibération. Simplement, il y a toute une restructuration du secteur et il faut sécuriser pour les habitants, je le précise bien, pour les habitants, ce n'est pas pour la Sonitherm, la desserte en termes d'énergie. Dans le cadre du projet de restructuration de tout l'îlot Pasteur/Maccario où nous allons implanter une bibliothèque - et l'on revient sur le débat concernant les équipements de proximité - il est prévu à l'arrière de cette bibliothèque, contre la colline, un emplacement pour réaliser une chaufferie de secours qui est une chaufferie au gaz de ville, cela n'a rien à voir avec le chauffage urbain. Cela ne créera pas de problématique autre qu'une chaufferie au gaz de ville.

C'est le premier élément. Sur les autres, si vous me permettez, Monsieur le Maire, je réponds à l'ensemble.

M. LE MAIRE.- Non, je voudrais qu'on termine sur ce sujet et après vous répondrez sur le reste.

Sur ce sujet, vous avez eu le résultat de l'enquête épidémiologique que j'ai commandée parce que je m'inquiétais de cette situation et que j'avais besoin d'être éclairé, mais cela vous dérange sans doute que je sois un homme de transparence absolue et que je cherche toujours à tout savoir. En tout cas, sur ce sujet, c'est mon initiative et celle de personne d'autre, et le professeur Paquis vous a commenté le résultat de cette étude épidémiologique.

Ensuite Pierre-Paul Léonelli, là où vous avez essayé de tout mélanger et tout amalgamer, Monsieur Gaechter, vous a parfaitement répondu quand vous avez essayé de le mettre en cause par rapport aux explications qu'il a données ce matin.

Enfin Alain Philip vous a répondu, conformément à la politique qui consiste pour nous à essayer de faire monter en puissance toutes les énergies propres que nous pouvons produire dans notre ville, que ce soit par les

turbines avec l'eau potable ou que ce soit ici pour des équipements publics avec un chauffage au gaz naturel de ville.

Maintenant que ces explications ont été données, je passe la parole de nouveau à madame Gaziello, puis je vous passerai la parole, Monsieur Gaechter, j'apporterai une réponse et je repasserai la parole à monsieur Philip pour répondre sur les autres délibérations sur lesquelles vous êtes intervenus, concernant plus particulièrement les rapports urbanisme et travaux, ainsi que monsieur Chauvet qui nous a aussi interpellés sur l'avenue Malausséna.

M. LIBRATI.- Et la police municipale.

M. LE MAIRE.- La police municipale faisait l'objet des rapports de monsieur le premier adjoint, nous en avons beaucoup parlé ce matin, mais comme vous êtes souvent le dos tourné vers les journalistes derrière vous, il y a un moment qui vous a échappé.

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Je veux simplement remettre les pendules à l'heure. Moi aussi je vais essayer d'être calme.

J'ai bien écouté l'exposé du professeur Pradier qui a bien expliqué qu'il ne s'agit pas d'une étude épidémiologique pour la bonne raison qu'il n'y a pas de registre des cancers dans les Alpes-Maritimes. Le professeur Pradier, qui a dirigé cette étude, l'a appelée « étude descriptive », ce n'est pas pour rien, parce que les laboratoires d'anatomo-pathologie font du dépistage de tous les cancers sauf les myélomes, les lymphomes et les leucémies. Autrement dit, sont écartés de cette étude les cancers qui ont fait l'objet par l'Institut national de veille sanitaire d'une étude épidémiologique, elle, qui a montré qu'il y avait une recrudescence dans ces cancers-là. Ils sont complètement exclus, il faut le dire.

Ensuite, la sélection de la population concernée s'est faite uniquement sur le code postal 06300, La Trinité et Drap, car aucun moyen de cibler la zone concernée par le panache n'était à leur disposition, donc aucune étude comparative à âge égal n'a pu être faite sur le reste de la population, il l'a bien expliqué. Les résultats ne sont pas surprenants puisque, dans ce 06300 Drap et La Trinité, la population est beaucoup plus jeune que dans d'autres secteurs. Et, quand on sait que les leucémies, myélomes et lymphomes font varier fortement les pourcentages puisqu'ils sont très rares et qu'il suffit qu'il y en ait un ou deux pour faire varier l'étude, il l'a bien expliqué aussi, on ne peut pas conclure là-dessus.

Je tiens à préciser aussi que, compte tenu des moyens qu'ils ont eus pendant deux ans, c'est-à-dire seulement les moyens du CHU puisqu'ils n'ont eu aucun financement public ni de la Sonitherm, si cette étude doit être prolongée, il faudra qu'un financement public leur soit donné. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, ça y est, vous avez apporté votre part d'interprétation.

Mme GAZIELLO.- Non, non, c'est ce qui a été dit par le professeur Pradier. Il y a des témoins ici.

M. LE MAIRE.- C'est votre part d'interprétation. Maintenant c'est terminé. Je pense, en passant la parole au professeur Paquis, passer la parole à quelqu'un de beaucoup plus qualifié que vous pour aborder ce sujet.

Mme GAZIELLO.- Bien sûr, et moi j'ai rêvé ! Monsieur Léonelli était là. Il faut arrêter quand même !

M. LE MAIRE.- Madame le Professeur Paquis, je vous passe la parole, vous qui êtes une personne qualifiée et qui allez apporter les éléments complémentaires.

Mme PAQUIS.- Il y a différents types d'études épidémiologiques et, je suis entièrement d'accord avec vous, il ne s'agit pas d'une étude épidémiologique prospective qui n'est pas possible. Ce que je vous ai dit en fin d'intervention c'est qu'il ne fallait absolument pas s'arrêter là, il fallait continuer les études, mais nous avons quand même une étude très sérieuse faite par le professeur Pradier qui est le chef du département santé publique et qui conclut sur le CRISAP, et là je ne suis pas du tout d'accord avec vous parce que le CRISAP est financé, cela correspond à tous les laboratoires CHU privés et cela recense tous les cancers hormis, je suis d'accord avec vous, les leucémies, mais les lymphomes et les myélomes - et le docteur Rampal qui fait partie de ce laboratoire pourra le confirmer - sont inclus dans l'étude.

Mme GAZIELLO.- Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Mme PAQUIS.- Vous avez mal compris. Madame Rampal et moi-même sommes au courant de ce qui se passe au CHU et dans le cadre des registres des cancers, monsieur Pradier serait là, il ne vous dirait pas autre chose. La seule chose qui ne nous permet pas à l'heure actuelle d'avoir des chiffres réels, ce sont les taux de leucémie. Mais je vous rappellerai que les polluants émis par combustion sont essentiellement responsables de cancers du foie, de cancers du sein, de cancers du système lymphoïde, et ces cancers-là sont dans cette étude. Il ne faut donc pas dire que cette étude est complètement fautive. Elle n'est pas parfaite, il est très compliqué d'avoir une étude épidémiologique parfaite, mais je pense quand même que l'on a des arguments pour dire que la population en question n'est pas dans des conditions très inquiétantes, même inquiétantes. Nous n'avons aucun chiffre et, ce n'est pas des choses que l'on dit ou que l'on entend et qui peuvent être déformées, j'ai un rapport signé par le département du professeur Pradier et la seule chose, en effet, vous avez tout à fait raison, est qu'il manque quelque chose mais ce sont uniquement les leucémies lymphoïdes, myéloïdes, et pour ces leucémies-là il n'y a pas de lien direct entre dioxine, par exemple, et leucémie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Docteur Rampal.

Mme RAMPAL.- Vous avez vous-même, en disant lymphome et myélome, qui sont des mots en « ome », parlé de tumeurs, et toutes les tumeurs sont de diagnostic anatomo-pathologique, nous les recensons dans le laboratoire où je travaille et elles figurent dans cette étude. La leucémie est une maladie circulante et, effectivement, elle n'en fait pas partie, mais madame Paquis vous a expliqué qu'elle n'a pas de rapport avec ces émanations.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie docteur.

Nous avons donc apporté des réponses sur une décision que nous avons prise nous-mêmes et que personne ne nous obligeait à prendre, pour avoir toute la transparence nécessaire, personne ne m'obligeait il y a deux ans de cela à essayer de tout savoir et à passer cette commande pour avoir les résultats qui viennent de vous être commentés, me semble-t-il par des membres de notre conseil municipal dont personne ne peut contester la qualité. On a répondu à cette partie. Pierre-Paul Léonelli a apporté des réponses à monsieur Gaechter auquel maintenant je repasse la parole.

M. GAECHTER.- Un regret quand même, pour commencer. Tout à l'heure vous étiez extrêmement souriant et je vous ai un peu énervé, un peu crispé.

M. LE MAIRE.- Mais non, au contraire, finalement cela me passionne, si vous saviez à quel point cela me passionne.

M. GAECHTER.- Plus sérieusement, j'ai bien précisé tout à l'heure qu'avec monsieur Pierre-Paul Léonelli, ce matin, nous avons eu un débat tout à fait constructif sur la problématique des déchets et ce que l'on pouvait faire au niveau de 25 % de ces déchets. Je crois que là-dessus nous étions tout à fait d'accord, nous avons avancé, nous avons parlé du Broc, nous avons parlé des perspectives. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ce que j'ai demandé c'est que nous allions très vite vers 70 000 tonnes de traitement, sachant qu'il faudra du temps pour le mettre en place. Le Broc, c'est d'ici deux ans à peu près, mais cela veut dire aussi que, dès maintenant, dès demain, il faut se donner les moyens de pouvoir traiter les 50 000 autres tonnes, et c'est le sens de mon intervention de tout à l'heure.

Après, je vous dis qu'effectivement il y a un double discours, et je le dis calmement, sans vouloir vous fâcher, Monsieur le Maire, cela me ferait beaucoup de peine, mais aujourd'hui dans les discours tenus après l'affaire de la Glacière et les discours tenus nationalement, monsieur Léonelli a fait référence au Grenelle, on repart dans une logique du « tout incinération » sans se donner les moyens de traiter une partie des déchets.

J'ai pris l'exemple ce matin, Monsieur le Maire, de la communauté urbaine de Lille et de son centre de valorisation organique qui a géré 100 000 tonnes de déchets, qui fait du compost d'un côté et du biogaz de l'autre côté, et

qui fait rouler une centaine de bus au biogaz, sachant que ce type de biogaz n'émet pas de CO₂ polluant. Voilà ce que je voulais dire, c'est dans ce sens. J'ai même le contact pour que l'on puisse visiter l'installation sur Lille et voir ce que l'on peut faire. Vous l'avez peut-être aussi.

Ce que je veux dire c'est que le discours que l'on entend aujourd'hui dans ce département après le problème de la Glacière, que ça soit au niveau préfectoral, des élus de la majorité départementale ou ici, c'est que l'on va vers l'incinération en disant qu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de rejet, tout est « clean » ! Non, on a d'autres solutions que l'incinération et il faut agir dès maintenant. Voilà ce que je veux dire et je vous invite, si possible, à agir très vite en ce sens, il y a 70 000 tonnes de compost à gérer.

M. LE MAIRE. - Le débat a donc eu lieu. Maintenant j'en reviens à quelques fondamentaux sur la méthodologie que j'entends conduire dans les années qui viennent, c'est important, même si cela relève de la Communauté urbaine, nous allons clore une fois pour toutes ce chapitre ici.

Monsieur Gaechter, après tout, vous y siégez et les représentants communistes y siègent aussi. D'ailleurs, pour ceux qui ne siègent pas à la communauté urbaine, de quoi ce débat est-il parti ?

Il est parti d'abord de la demande faite par un certain nombre de communes d'adhérer à la Communauté urbaine, adhésion à laquelle se sont opposés les élus qui siègent sur les bancs de l'opposition. Nous sommes un seul et même territoire. En tant que président du Conseil général, en 2003, à une époque où nous avons des données inquiétantes et qui ne nous permettaient pas de regarder l'avenir en matière de traitement des déchets, au moment où la compétence du traitement des déchets passait du préfet pour le schéma départemental au président du Conseil général, j'ai dit stop à toute incinération tant que l'on n'avait pas des normes et des données précises. A ce moment-là, on a commencé à réfléchir notamment à des centres d'enfouissement technique. Beaucoup de communes du haut pays, je pense à la Croix-sur-Roudoule, je pense à Malaussène, nous ont fait part de leur souhait d'accueillir ces centres d'enfouissement technique. Ainsi, quand ce matin les élus d'opposition disaient non, jamais, aux villageois du haut pays chez nous, nous pourrions parfaitement nous trouver confrontés aujourd'hui, alors qu'eux ont besoin de notre solidarité pour les accueillir...

M. LIBRATI. - S'ils ont dit cela, je ne suis pas d'accord.

M. LE MAIRE. - Ils l'ont dit, Monsieur Librati, ils l'ont dit.

Au moment où la vallée du Paillon ou un certain nombre de territoires des vallées du haut pays ont besoin de notre solidarité pour accueillir leurs déchets et demandent en même temps le rattachement à notre communauté urbaine pour que nous formions ensemble une même communauté de destin, quand ces mêmes villageois se sont portés volontaires pour accueillir les déchets de la ville de Nice dans des centres d'enfouissement

technique, Monsieur Librati, vos amis de « Changer d'Ère » se sont opposés à ce que nous puissions bâtir ensemble ce territoire d'avenir.

En même temps, les normes européennes ont évolué. Le Grenelle de l'environnement a fixé ces normes et tout le monde reconnaît aujourd'hui, sous le contrôle de l'État - puisque, permettez-moi de vous le dire, c'est la responsabilité de l'État - que désormais l'usine d'incinération de l'Ariane est aux normes là où elle n'était pas aux normes avant 2005. L'usine d'incinération de l'Ariane est aux normes « Grenelle », c'est la précédente communauté d'agglomération qui a mis aux normes l'usine de l'Ariane qui est donc aujourd'hui conforme à ce qui est fixé par le Grenelle de l'environnement.

Est-ce pour autant, Monsieur Gaechter, qu'il faut se dire : « nous sommes aux normes, ça va bien, restons-en là » ? Aujourd'hui, compte tenu de l'étude épidémiologique dont nous avons pris l'initiative pour tout savoir, et les normes ayant été approuvées par l'État, j'ai bien évidemment, parce que je prends toutes mes précautions, demandé à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes de me dire les choses. On ne peut pas me dire oralement « il n'y a pas de problème, Monsieur le Maire, ou Monsieur le Président de la Communauté urbaine » et me laisser prendre le risque de me retrouver, comme certains, vingt ans après, dans une affaire comme celle du sang contaminé. J'ai déjà donné avec une certaine madame Rivasi, soi-disant écolo, présidente de la CRIIRAD, qui ne comprend pas grand-chose à pas grand-chose mais qui a toujours essayé de faire son beurre politique en essayant d'affoler tout le monde et qui, à l'époque de Tchernobyl, essayait d'expliquer que dans près de soixante communes de la circonscription dont je suis le député, tout le monde allait mourir d'un cancer de la thyroïde ou d'une leucémie parce que tout le nuage de Tchernobyl, selon elle et selon son institut, s'était abattu sur l'ensemble des communes périphériques du parc du Mercantour ! C'était en 1990 ou 1991, je ne voulais pas prendre de risque.

Mme GAZIELLO.- Tchernobyl c'était en 1996.

M. LE MAIRE.-Non, en 1986.

M. LIBRATI.- A l'époque, vous disiez que le nuage n'avait pas franchi la frontière.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que j'ai fait ? Les déclarations de madame Rivasi c'était le 1^{er} mai 1988, le 1^{er} mai 1989, le 1^{er} mai 1990, des déclarations à répétition pour essayer de faire perdre 80 % des réservations de l'hôtellerie pendant la saison estivale dans le Mercantour. C'était la réalité et bien sûr tous les chefs d'entreprise liés au tourisme se tournaient vers moi en disant « l'impact que cela a eu est dramatique, les déclarations de cette dame nous ont fait perdre toutes les réservations nécessaires ».

Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai dit : il y a un risque sanitaire pour les habitants de ma circonscription et je vais fermer les yeux ? Peut-être madame Rivasi a-t-elle raison. Il y a un ministre de la Santé, elle s'appelle madame

Aubry, je vais m'adresser à madame Aubry. J'ai interrogé madame Aubry à l'Assemblée nationale : « Madame le Ministre de la Santé, la présidente de la CRIIRAD indique que là où l'on fabrique une excellente tomme, là où nous mettons en pot des sanguins de grande qualité que nous cueillons au col de Salèse, là où nous avons plaisir à élever l'agneau du Mercantour et en faire un mets succulent, cette dame est en train d'expliquer que toutes ces populations sont menacées d'être atteintes d'un cancer de la thyroïde ou d'une leucémie. Madame la Ministre de la Santé, je vous demande, si l'analyse de madame Rivasi est juste, de prendre les dispositions nécessaires pour évacuer et prendre les mesures d'évacuation sanitaire nécessaires des cinq cent trois communes périphériques du parc national du Mercantour, c'est votre responsabilité d'en prendre la décision ». Et madame Aubry - c'est au Journal officiel de la République - m'a répondu : « Monsieur le Député, toutes les études que nous avons faites avec l'Institut d'études nucléaires démontrent que l'on peut faire des galipettes toute l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours sur trois cent soixante-cinq, au col de Salèse, il n'y a pas de problème, personne n'aura un cancer de la thyroïde ou une leucémie ».

Maintenant, si dans dix ans ou dans vingt ans il se révèle que ce qu'a dit madame Aubry était faux et que madame Rivasi avait raison, ce n'est pas moi qui me retrouverai devant la Haute Cour de justice, c'est madame Aubry, c'est son problème. En tout cas, j'ai pris mes précautions et, depuis, il y a même des habitants de là-haut, qui habitent trois cent soixante-cinq jours par an au bord du lac du Boréon, c'est-à-dire là où l'on dit qu'il y a les taches de becquerel les plus importantes, qui ont passé quinze jours enfermés dans des espèces de cylindres à l'Institut d'études nucléaires, pour se faire analyser de A jusqu'à Z, eux qui ne se nourrissent que des produits de là-haut et dont il est démontré qu'ils sont en bien meilleure santé que la plupart des habitants du département des Alpes-Maritimes. C'est ainsi.

Ici, sur cette affaire, on fait une étude épidémiologique ; je veux bien que vous remettiez en cause le professeur Pradier, le CHU et la terre entière mais, quand on vous dit qu'il vaut mieux habiter autour de l'usine d'incinération de l'Ariane qu'un peu plus loin en termes de périmètre, je suis en train de rechercher personnellement un logement pas loin de la station d'incinération de l'Ariane parce que je me dis que finalement c'est très encourageant.

M. LIBRATI.- Mettez-la à Cimiez !

M. LE MAIRE.- Ne soyez pas gamin, soyez un élu responsable.

Une fois de plus, je m'adresse au préfet des Alpes-Maritimes, après avoir eu les études épidémiologiques, après avoir engagé le travail de réflexion que nous avons engagé, j'ai dit au préfet : « Monsieur le Préfet, je veux un écrit ».

Celui-ci m'écrit le 22 juin dernier en me disant ceci :

« J'insiste sur le fait que les valeurs numériques révélées ne sont pas probantes au regard des normes résultant de la réglementation applicable en l'espèce. »

Et il termine en disant :

« Depuis la modernisation appliquée en 2005 aux installations de l'usine d'incinération de l'Ariane, les mesures de dioxine effectuées au sommet des cheminées de l'usine ont toutes constaté le respect de la valeur maximale prescrite par la réglementation de la concentration en dioxine par mètre cube de gaz rejeté. »

C'est-à-dire que l'autorité compétente qui n'est ni le conseil municipal de Nice, ni le Conseil communautaire mais l'État, aujourd'hui valide le fonctionnement en l'état actuel de la station d'incinération de l'Ariane.

Est-ce pour autant que c'est la solution à laquelle nous nous attacherons, là où, au contraire, nous voulons diversifier les voies sur lesquelles nous sommes en train de travailler notamment avec Pierre-Paul Léonelli ? C'est tout l'intérêt d'ailleurs d'avoir un vaste territoire, entre mer et montagne, où nous pouvons parfaitement, en matière de développement durable et d'écologie, chercher les voies les plus diversifiées qui soient aussi au service de la production de certaines sources d'énergie, en même temps que protectrices de ce que nous rejetons dans l'air et que nous respirons. C'est donc ce à quoi nous allons nous employer à travailler dans le cadre des compétences strictes de la Communauté urbaine, pour essayer de faire de Nice et de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur cette référence de territoire vert de la Méditerranée pour lequel je me bats. Mais ce sont sans doute des choses qui vous dérangent d'avoir en face de vous des gens qui, sur ces sujets...

M. LIBRATI.- Sont parfaits !

M. LE MAIRE.- ... sont en toutes circonstances des gens qui exigent la vérité et qui ne font aucune concession en matière de santé publique.

Sincèrement, comme l'a dit Pierre-Paul Léonelli, après avoir commandé une étude épidémiologique pour tout savoir, après avoir exigé de l'autorité compétente qui se refusait à écrire depuis des mois et des mois qu'enfin les choses soient écrites et signées, malgré tout parce que je considère que la Sonitherm a fauté, puisqu'il a été révélé très clairement que les données qui ont été communiquées ont été modifiées, j'ai demandé à Pierre-Paul Léonelli ce matin de présenter deux dossiers. Le premier avait pour objectif de donner au président de la Communauté urbaine le droit d'ester en justice ; j'ai donc été autorisé ce matin à intenter, au nom de Nice Côte d'Azur, les actions en justice nécessaires devant les juridictions administratives civiles, tant en premier ressort, appel qu'en cassation, tant en référé qu'au fond, et à déposer toute plainte devant la juridiction pénale, y compris avec constitution de partie

civile, et consigner le cas échéant les sommes requises, simplement parce que j'estime que la collectivité a été trompée. Vous savez, je ne redoute personne, je n'ai peur de rien, je veux que toute la transparence soit faite devant l'opinion publique. Il y a un deuxième dossier parce que, franchement, quand la Sonitherm dit « nous mettons nos capteurs, nous vous donnons nos résultats » et que l'on se rend compte que les résultats qui nous ont été donnés n'étaient pas forcément ceux qui révélaient la réalité, je veux avoir mes capteurs indépendants. C'est ce qui nous a conduits, avec Pierre-Paul Léonelli, à faire adopter ce matin une deuxième délibération qui indique la chose suivante :

« La communauté de Nice Côte d'Azur :

- approuve un programme de suivi et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique dont les résultats seront régulièrement portés à la connaissance des élus communautaires et du public ;

- approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet la réalisation de ce programme de suivi et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique ; cet appel d'offres débouchera sur la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois ; sur chaque période annuelle le montant du marché pourra varier entre un minimum de 75 000 euros et un maximum de 150 000 euros ;

- autorise le président ou le vice-président délégué à signer le marché à intervenir. »

C'est-à-dire que nous avons ce matin pris les dispositions pour pouvoir obtenir, par un appel à concurrence, qu'un organisme indépendant puisse poser ses propres capteurs aux côtés de ceux de la Sonitherm et que nous puissions en toute indépendance avoir la garantie que les chiffres qui nous seront communiqués sont les bons chiffres.

Je me suis engagé en même temps à publier toutes les semaines, sur le site de Nice Côte d'Azur, les données et les relevés précis.

Voilà les initiatives que nous avons prises. Je pense que jamais personne par le passé n'est allé aussi loin en matière de volonté, de transparence dans ce domaine où nous avons tous à nous inquiéter les uns et les autres. C'est mon inquiétude de tous les jours parce que je ne veux pas un seul instant, pour l'image et la réputation de ma ville, que l'on puisse dire ce que l'on a dit d'Albertville il y a quelques années de cela, à savoir que ce serait un endroit invivable et infréquentable à cause des conséquences qu'il pourrait y avoir en matière d'atteinte à la santé publique.

Enfin, je terminerai en m'adressant à celles et à ceux qui, ici, essaient expliquer un certain nombre de choses mais qui en permanence, dans leur action publique, essaient de me ralentir dans ma volonté de pouvoir réduire le nombre de véhicules qui émettent du CO₂ dans la ville, avec toutes les conséquences que cela a réellement sur la santé publique.

J'ai entre les mains une partie du rapport sur les relevés de l'Ariane qui dit en conclusion :

« Enfin, depuis les travaux de mise en conformité, fin 2005, les émissions de dioxine de l'usine de l'Ariane font l'objet d'un prélèvement semi-continu, elles sont largement inférieures au seuil réglementaire de 0,1 ng/Nm³ et sont considérées (et j'attire votre attention sur ce point) comme marginales par rapport aux autres sources d'émissions telles que le trafic routier. »

Eh bien, dites-vous une chose, c'est qu'à partir de toutes ces données je sais désormais pourquoi j'irai jusqu'au bout de ma détermination sur le plus gros fléau que connaisse Nice en matière de santé publique, et sans doute beaucoup plus que l'usine de l'Ariane : le trafic routier lui-même.

Applaudissements de la majorité.

Monsieur Philip, pour répondre aux autres problèmes.

M. PHILIP.- Sur la délibération n° 5.7, Madame Gaziello, l'opération concerne bien des logements, dont des logements sociaux, et il est prévu dans cette opération des équipements et des services dont une crèche et des équipements sociaux. Je précise que nous avons un plan local d'urbanisme en cours d'élaboration et, au-delà du plan local d'urbanisme, une réflexion globale, notamment sur ces quartiers dits quartiers « est » au sens large, de restructuration totale, y compris avec les équipements qui vont avec, une programmation est en cours d'étude.

Monsieur Chauvet, sur les façades, effectivement l'opération qui est lancée - et vous l'avez distingué - a de la valeur, votre proposition sur Malausséna peut être étudiée, mais je voudrais faire deux remarques :

La première remarque est que les façades de l'avenue Malausséna sont de meilleure facture architecturale que celles de l'avenue Jean Médecin, notamment à partir de l'avenue Jean Médecin, c'est la raison pour laquelle nous avons privilégié dans un premier temps la partie Jean Médecin, nous verrons ensuite si l'on étend le périmètre.

Ensuite, en ce qui concerne les places, vous le savez, nous avons d'ailleurs pris des délibérations dans cette assemblée, notamment sur la place Garibaldi où un effort très important a été fait par notre municipalité pour la reprise de ses façades exceptionnelles.

Madame Nicaise, sur le courrier de réponse qui vous a été fait par rapport à votre demande, je précise qu'il y a une erreur, effectivement, vous avez bien fait de le souligner. Le comité de pilotage est représenté par le maire, car la Ville sera représentée par le maire ou son représentant au comité de pilotage, les services participeront au comité technique.

Monsieur Librati, excusez-moi de ne pas relancer le débat sur le bien-fondé de la police municipale et sur le programme. Simplement, l'objet de la délibération, de la même façon qu'à partir de l'installation d'une simple chaufferie au gaz de ville nous avons eu un débat très profond, je pense qu'il était utile de le rappeler, à partir du moment où la délibération porte simplement sur le remplacement d'un commissariat de police nationale par un commissariat de police municipale, il n'y a pas lieu de reparler de la politique globale très ambitieuse de sécurité de la ville de Nice voulue par le maire.

Voilà, Monsieur le Maire, les réponses que je pouvais apporter.

M. LIBRATI.- Très ambitieuse, c'est vous qui le dites !

Madame Gaziello demande la parole (protestations sur les bancs de la majorité municipale).

M. LE MAIRE.- Oui, Madame Gaziello, je suis faible et généreux ce soir !

Mme GAZIELLO.- Je vous remercie de vous être prêté au jeu du débat démocratique. C'est vrai que cela concernait la Communauté urbaine, simplement nous n'avons pas eu le résultat de ce qui s'est passé ce matin à la Communauté urbaine en raison de la succession des débats. Par ailleurs je vous remercie aussi d'avoir adopté cette délibération qui permet d'installer des capteurs indépendants, c'est vraiment dans l'intérêt de la population. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. J'ai bien fait de vous redonner la parole ! Je vous la donnerai plus souvent. Mais, sincèrement, j'apprécie ce geste de courtoisie qui est tout à votre honneur.

Monsieur Chauvet, sur l'avenue Malausséna, franchement, que ce soit vous qui me disiez « Jean Médecin c'est merveilleux et Malausséna ce n'est pas beau », alors là, il y a des moments où il vaut mieux se faire petit et discret. Si vous trouvez que l'avenue Jean Médecin est belle, ce n'est pas forcément l'avis que j'ai et que partagent un grand nombre de Niçois. Il y a une certitude, c'est que vous avez vraiment enlaidi l'avenue Jean Médecin. Avoir fait un tramway dont je ne conteste pas l'usage, mais en même temps avoir fait au rabais les trottoirs de l'avenue Jean Médecin, cet éclairage si lugubre sur l'avenue Jean Médecin où plus personne n'ose se promener, avoir fait un haut de Malausséna avec ces espèces d'étals pour les maraîchers, gris comme on les faisait en Allemagne de l'Est il y a quelques années de cela, avoir apporté la sinistrose avenue Malausséna, alors que l'on a là des immeubles qui sont sans doute d'une très belle facture par rapport à ceux de l'avenue Jean Médecin, je peux vous dire que l'artère Malausséna est architecturalement l'une des plus belles artères de Nice.

L'avenue Jean Médecin fait partie d'un des cent cinquante projets que nous avons votés pour l'année prochaine, et nous allons essayer de rattraper cet immense gâchis que vous avez laissé. Quant à l'avenue Malausséna, nous

allons la sauver. Vous vous êtes lancés dans une espèce de « machin » dont personne ne voulait là-haut, je m'en suis vraiment rendu compte parce que, il y a des moments où j'ai douté, mais quand j'ai fait ma première réunion de concertation publique avec 450 personnes, et Madame Gaziello était là ainsi qu'un certain nombre d'autres personnalités, il y a eu des idées simples, quand on pense que des architectes un jour ont pensé cette avenue, des architectes ont conçu des lignes avec cette façade de Prosper Bobin, cette halle, cette rampe et ces courbes de chaque côté, et que d'un seul coup vous ayez voulu faire exploser tout cela, aujourd'hui l'unanimité de ce quartier a compris que nous étions en train de le sauver et tous les habitants sont derrière nous.

Alors, si vous vous inquiétiez tout à l'heure pour l'avenue Malausséna, surtout soyez rassuré, nous avons enfin repris les choses en main et les gens n'ont plus rien à craindre là-bas, alors qu'hier, franchement, vous les aviez plongés au plus profond de leur détresse.

Je mets aux voix les délibérations de monsieur Philip.

M. LIBRATI.- Vous parlez à monsieur Chauvet alors qu'il y avait madame Rampal, monsieur Bettati..., ils étaient tous là, pourquoi vous acharnez-vous sur monsieur Chauvet qui est tout seul ?

M. LE MAIRE.- C'est parce que c'est votre directeur de campagne !

M. LIBRATI.- C'est très crédible !

M. LE MAIRE.- J'ai le choix entre la candidate qui est à votre gauche et son directeur de campagne qui est de l'autre côté.

M. LIBRATI.- A cette époque, on n'entendait pas Estrosi, il ne disait rien.

M. LE MAIRE.- Continuez avec un bon directeur de campagne comme cela, vous êtes sûrs de gagner les prochaines échéances.

M. LIBRATI.- Plus c'est gros, plus ça passe.

M. LE MAIRE.- Vous avez besoin de prendre encore un petit peu de maturité, Monsieur Librati.

La délibération n° 5.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Vous vous rendez compte, tout cela pour adopter dix-sept délibérations à l'unanimité, franchement ! Il est 22 h 50 !

Madame l'Adjointe Estrosi-Sassone, vous avez la parole. Bon courage !

M. GAECHTER.- Cela fait plaisir de vous voir rire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- J'ai quelques raisons quand même. Si vous saviez la chance que j'ai !

M. LIBRATI.- Nous sommes là !

M. LE MAIRE.- Franchement, si l'on m'avait donné la possibilité de choisir mon opposition, je n'aurais pas pu trouver mieux !

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

- 6.1 PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES MOULINS - APPROBATION DE LA CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE, NICE COTE D'AZUR, COTE D'AZUR HABITAT, L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES DU PROJET URBAIN**
- 6.2 SUBVENTION A LA SA PARLONIAM POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 32 BOULEVARD DELFINO ET LA REHABILITATION DE 61 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE JOLY 1, SISE 12 CORNICHE ANDRE DE JOLY - CONVENTIONS A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SA PARLONIAM**
- 6.3 PLAN DE RELANCE - SUBVENTION A LA SEML HABITAT 06 POUR LA CONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS SOCIAUX SIS AVENUE MARECHAL LYAUTEY - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SEML HABITAT 06**
- 6.4 RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE L'ARIANE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALC POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES LES PLUS FRAGILISEES DE L'ARIANE**

6.5 SUBVENTION A LA SOHLAM POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS : T4 SIS 4 RUE D'AUTUN, T4 SIS 5 BOULEVARD PIERRE SEMARD, T4 SIS 23 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE, T4 SIS 51 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE, T3 SIS 57 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE, T4 SIS 2 BOULEVARD SAINT-ROCH

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Cuturello, vous commencez à nous manquer !

M. CUTURELLO.- J'avais remarqué.

Juste pour vous dire, Monsieur le Maire, que sur la délibération n° 6.3 (SEML Habitat 06), je ne participe pas au vote, comme d'autres membres de notre assemblée qui sont également membres de cette SEML, de même que pour Côte d'Azur Habitat.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il n'y a pas de délibération concernant Côte d'Azur Habitat.

M. CUTURELLO.- C'est exact.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Par contre, vous ne vous abstenez pas sur la construction de 72 logements sociaux, comme madame Gaziello qui dit que l'on fait trop de logements sociaux à certains endroits ?

On parlera à monsieur Allemand des servitudes de mixité sociale.

Mme GAZIELLO.- Je n'ai pas dit cela, Madame l'Adjointe, j'ai dit qu'il faut faire les équipements qui vont avec.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il y a une crèche, une maison du handicap, une circonscription d'action médicale et sociale.

M. CUTURELLO.- Madame, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas construire de logements sociaux, je vous reproche toujours de ne pas en faire assez.

M. LE MAIRE.- A cette heure-ci, ce n'est pas la peine, cela ne sert à rien. Je mets aux voix.

La délibération n° 6.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 6.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Tordo ne prend pas part au vote.

La délibération n° 6.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Cuturello ne prend pas part au vote.

La délibération n° 6.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 6.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Christian Tordo, vous avez la parole pour vos rapports et en même temps pour me faire une synthèse rapide du bilan sur le plan de relance.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

M. TORDO.- Monsieur le Maire, d'abord peut-être un détour par le point sur le plan de relance. Quelques chiffres pour rappeler le contexte.

Vous vous souvenez que, lors du débat d'orientation budgétaire pour 2009, nous avons prévu des dépenses d'investissement de l'ordre de 80 à 90 millions d'euros qui, compte tenu du taux de réalisation, devaient nous conduire à des dépenses de l'ordre de 60 à 70 millions. Compte tenu de notre volonté de participer au plan de relance départemental, nous avons réévalué cette prévision initiale à 118 millions d'euros, pour tableur sur des dépenses effectives d'investissement à hauteur de 80 millions, ce qui nous permettait de pérenniser la recette supplémentaire de FCTVA de 11 millions d'euros.

A ce jour, et je pense que les chiffres sont intéressants et importants, nous avons d'ores et déjà engagé 66 millions d'euros et mandaté aux entreprises 32 millions d'euros, ce qui a été rendu possible par le lancement dès le printemps 2009 des opérations telles que la restructuration et l'extension de l'UFR-STAPS pour près de 6 millions, le palais des expositions Acropolis pour près de 10 millions, le groupe scolaire Saint-Charles pour près de 9 millions, le revêtement au MAMAC pour plus de 1 million. En outre, nous

avons pris un certain nombre de mesures pour faciliter, grâce à la réforme des marchés publics, la mise en œuvre de ces appels d'offres.

Par ailleurs, le budget supplémentaire que nous venons d'adopter propose d'intensifier encore cet effort pour porter le budget d'équipement à un maximum de 137 millions d'euros, qui permettra en particulier de financer les opérations nouvelles pour lesquelles les avis d'appel public à la concurrence ont été lancés et feront l'objet d'une attribution avant la fin du mois d'août.

Cela concerne l'extension du cimetière du Roguez pour plus de 3 millions, l'augmentation de l'enveloppe pour l'école Saint-Panrace pour près de 4 millions, la rénovation du complexe sportif de la Lauvette pour près de 2 millions et le réaménagement du stade de l'ouest pour 1,5 million.

Au global, c'est plus de 18 millions d'euros qui vont être injectés dans l'économie locale, ce qui représente en emplois directs près de 500 emplois/an, ce qui est certainement une bouffée d'oxygène importante et supplémentaire pour nos entreprises et leurs salariés.

Cet effort supplémentaire nécessite et a nécessité la participation de tous, et en particulier bien sûr des services, mais aussi des élus à travers le travail supplémentaire important en particulier pour la commission d'appel d'offres. Je voulais, en notre nom à tous, les remercier.

Néanmoins, nous entrons maintenant dans une période estivale qui est en général propice à un ralentissement alors que, au contraire, conformément à ce que nous avons voté dans le BS, il nous faut accélérer, c'est la raison pour laquelle nous pouvons compter, et nous le souhaitons, sur toutes et tous pour ne pas prendre de retard sur ce programme, l'économie locale en a besoin et les Niçoises et les Niçois aussi.

Nous pouvons passer maintenant aux différentes délibérations.

7.1 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. TORDO.- Vous avez le détail dans les considérants.

7.5 INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2009 DU CREDIT MUNICIPAL DE NICE

M. TORDO.- Vous le constaterez au vu des considérants, il n'y a rien de particulier à relever.

Les délibérations n° 7.6 à 7.25 concernent toutes des garanties d'emprunts pour des logements sociaux, que ce soit avec la SOHLAM, la SA d'HLM Nouveau Logis d'Azur, Habitat 06, ICF, etc.

- 7.6 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T4, 3^e ETAGE, 5 BOULEVARD PIERRE SEMARD 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 83 658 EUROS**
- 7.7 SA D'HLM LE NOUVEAU LOGIS AZUR : ACQUISITION-AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS, 106 BOULEVARD GAMBETTA 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLUS-FONCIER DE 477 000 EUROS, D'UN EMPRUNT PLUS-TRAVAUX DE 62 000 EUROS, D'UN EMPRUNT PLAIFONCIER DE 147 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLAIFONCIER DE 19 000 EUROS**
- 7.8 SEML HABITAT 06 : CONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SUR LE SITE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE LYAUTEY, 21 AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY, 2 RUE DE LA GENDARMERIE, RUE NATHALIE MASSE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLS DE 2 575 839 EUROS, D'UN EMPRUNT PLUS-TRAVAUX DE 2 450 292 EUROS, D'UN EMPRUNT PLUS-FONCIER DE 309 402 EUROS, D'UN EMPRUNT PLAIFONCIER DE 551 906 EUROS, D'UN EMPRUNT PLAIFONCIER DE 74 548 EUROS, D'UN EMPRUNT PEX DE 858 239 EUROS ET D'UN EMPRUNT PTHPE DE 440 408 EUROS**
- 7.9 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM : ACQUISITION-AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX, 13 RUE D'ITALIE 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS) DE 673 214 EUROS ET D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI) DE 206 179 EUROS**
- 7.10 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T3, 2^e ETAGE, 57 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 47 456 EUROS**

- 7.11 SA D'HLM LE NOUVEAU LOGIS AZUR : ACQUISITION-AMELIORATION DE 11 LOGEMENTS ETUDIANTS, 167 BOULEVARD NAPOLEON III 06200 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLUS-FONCIER DE 314 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLUS-TRAVAUX DE 97 509 EUROS**
- 7.12 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T4, 2^e ETAGE, 23 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 67 936 EUROS**
- 7.13 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM : ACQUISITION-AMELIORATION DE 13 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX, 7 RUE D'AUTUN 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS) DE 681 014 EUROS ET D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI) DE 276 175 EUROS**
- 7.14 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM : ACQUISITION-AMELIORATION DE 22 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX, 8/10 BOULEVARD RAIMBALDI 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS) DE 1 287 984 EUROS ET D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI) DE 266 184 EUROS**
- 7.15 SOHLAM : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT T4, 1^{er} ETAGE, 2 BOULEVARD SAINT ROCH 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 99 078 EUROS**
- 7.16 SA PARLONIAM : ACQUISITION-AMELIORATION DE 34 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS 32 BOULEVARD DELFINO 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF SOCIAL (PLS) DE 4 813 676 EUROS**
- 7.17 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T4, 2^e ETAGE, 51 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 55 211 EUROS**

- 7.18 SA D'HLM LE NOUVEAU LOGIS AZUR : CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS, LES ORANGERS, 21 ROUTE DE CANTA GALET 06200 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLUS-TRAVAUX DE 944 456 EUROS, D'UN EMPRUNT PLA-TRAVAUX DE 131 377 EUROS, D'UN EMPRUNT PTHPE DE 229 006 EUROS ET D'UN EMPRUNT PFE DE 268 464 EUROS**
- 7.19 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T5, 4^e ETAGE, 11 RUE ROUGET DE LISLE 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 108 122 EUROS**
- 7.20 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM : ACQUISITION-AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX, 8 BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS) DE 878 301 EUROS ET D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI) DE 213 156 EUROS**
- 7.21 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM : ACQUISITION-AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX, 67 CHEMIN DU VALLON DE BARLA 06200 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS) DE 555 529 EUROS ET D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI) DE 75 066 EUROS**
- 7.22 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T4, 1^{er} ETAGE, 4 RUE D'AUTUN 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 53 452 EUROS**
- 7.23 SUBVENTION A LA SA ERILIA POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 176 ROUTE DE TURIN, CASTEL D'AZUR - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SA ERILIA**
- 7.24 PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE L'ARIANE - SUBVENTIONS A COTE D'AZUR HABITAT POUR LA REHABILITATION DE 117 LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE SAINT-PIERRE EXTENSION ET L'ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 6/8 RUE CASTEL ET 24 MONTEE CLAIRE VIRENQUE. CONVENTIONS A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET COTE D'AZUR HABITAT**

7.25 SUBVENTION A LA SA NOUVEAU LOGIS AZUR POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 106 BOULEVARD GAMBETTA. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SA NOUVEAU LOGIS AZUR

7.26 NETTOYAGE DE LOCAUX COMMUNAUX - LOT 3 : SALLES DE SPECTACLES, LOCAUX D'ANIMATIONS, ASSOCIATIFS ET SOCIOCULTURELS - REQUISITION D'ENTREPRISE

M. TORDO.- Il s'agit d'une réquisition d'entreprise suite à la faillite de l'entreprise qui avait soumissionné.

7.27 REPRISE DE PROVISIONS ET ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICE 2009

M. TORDO.- Nous l'avons abordé lors de l'examen du budget supplémentaire, il s'agit de la créance irrécouvrable sur la société Disch dans le cadre du réaménagement de la zone suite à la vente du lycée hôtelier.

7.28 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE DE LA VILLE DE NICE - STRATEGIE DE GESTION

M. TORDO.- Un petit commentaire à ce sujet, puisque c'est la première fois que nous avons une telle délibération. Nous avons souhaité l'inscrire non pas pour qu'il y ait vote mais pour une information au Conseil municipal afin que celui-ci soit informé sur l'état précis de la dette et de la composition des emprunts, ainsi que de notre politique de gestion. C'est une première que nous nous attacherons à renouveler chaque année, pour que le Conseil municipal soit informé de notre stratégie en la matière.

7.29 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE NICE ET NICE CÔTE D'AZUR

M. LE MAIRE.- Record battu : vingt-neuf délibérations en 1 minute 56 ! Je vous félicite.

Personne ne souhaitant s'exprimer, je mets aux voix ces délibérations.

Délibération n° 7.1 : le Conseil municipal prend acte.

Délibération n° 7.5 : le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 7.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice au Nouveau Logis Azur, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice à ICF Sud-Est Méditerranée, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice au Nouveau Logis Azur, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice à ICF Sud-Est Méditerranée, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice à ICF Sud-Est Méditerranée, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice au Nouveau Logis Azur, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice à ICF Sud-Est Méditerranée, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice à ICF Sud-Est Méditerranée, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice à la SA Erilia, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.24, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Benoît Kandel, monsieur Alain Philip, madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Philippe Pradal, monsieur Paul Cuturello, représentants de la ville de Nice au conseil d'administration, et madame Anne Ramos-Mari, salariée de Côte d'Azur Habitat, ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.25, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, représentante de la ville de Nice au Nouveau Logis Azur, ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.26, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.27, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7.28 : le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 7.29, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Christian Tordo (Solutions communicantes sécurisées) ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole au doyen Benchimol.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

9.1 CONVENTION RELATIVE A LA DELEGATION DES ACTIONS DE PREVENTION MEDICO-SOCIALES EN FAVEUR DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS DANS LES ECOLES MATERNELLES

M. BENCHIMOL.- Il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention relative à la délégation des actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles. Cette convention avec le Département arrivant à échéance au 1^{er} septembre 2009, il convient donc de la renouveler et ceci pour une période de six mois.

Mme GAZIELLO.- C'est bien la convention avec le Conseil général concernant la santé scolaire ?

M. BENCHIMOL.- Oui.

Mme GAZIELLO.- Les renouvellements étaient pour trois ans et, si j'ai bien compris, il y a là un problème de tarification entre la ville de Nice et le Conseil général, c'est la raison pour laquelle vous passez sur six mois.

Vous me le confirmerez mais j'ai d'autres informations selon lesquelles on serait passé de vingt-huit secteurs à vingt-six secteurs ; des médecins ou des infirmières sont partis en retraite, que l'on n'a pas renouvelés.

Il y a des inquiétudes au sujet de la santé scolaire et je voudrais avoir des précisions sur ce point, Monsieur Benchimol. Merci.

M. BENCHIMOL.- Je ne comprends pas très bien le sens de votre question.

Mme GAZIELLO.- Pourquoi six mois et non trois ans ?

M. BENCHIMOL.- C'est pour une raison très simple : quand nous sommes arrivés, nous avons voulu comprendre comment était financée la santé scolaire puisque nous agissons essentiellement par délégation soit de l'État, soit des autres collectivités et en particulier du Conseil général. Pour les enfants de moins de 6 ans, nous agissons par délégation du Conseil général et, pour les enfants de plus de 6 ans, nous agissons dans les écoles, la santé scolaire agit par délégation de l'État. Nous avons voulu essayer de comprendre, et le Département également, combien coûtait la santé scolaire par enfant.

Il se trouve qu'aujourd'hui le Département nous verse une allocation de 56,60 euros par enfant de moins de 6 ans. Nous souhaitons savoir quel est le coût précis, aussi bien pour le Département que pour la ville de Nice. Ceci nécessite quelque temps pour bien pouvoir l'affiner, pour que la mairie soit payée au juste prix de la délégation qu'elle effectue au nom de la collectivité départementale. Dans les six mois qui viennent, on aura mieux ajusté les prix et ce que doit verser la collectivité départementale à la ville de Nice pour que celle-ci accomplisse les missions qui sont normalement dévolues à la collectivité départementale.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix la délibération n° 9.1.

La délibération n° 9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Rampal, pouvez-vous nous présenter vos rapports, s'il vous plaît.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE**

Mme RAMPAL.- En introduction, je vais faire un bref rappel de toutes les actions que la ville de Nice a engagées pour la prochaine année universitaire. Ce sont des engagements forts qui permettront, pendant cette

année universitaire, le démarrage ou la livraison d'importants chantiers qui sont très structurants pour l'université.

Je citerai en particulier le démarrage de l'extension de l'UFR-STAPS, extension importante de 3 000 m² avec la livraison d'un gymnase de type C. Nous avons eu la bonne surprise, après le travail de la commission d'appel d'offres, de voir que ce chantier, qui était évalué à 8,3 millions d'euros, ne coûtera plus que 6,4 millions d'euros. Les prix ont nettement baissé, nous en parlions tout à l'heure avec madame Nicaise, c'est vraiment incroyable. C'est un gros dossier qui va pouvoir démarrer en début d'année prochaine.

Il y aura bien sûr la livraison de la tranche 3 de Saint-Jean d'Angély : 2 000 m² pour la bibliothèque universitaire, 4 000 m² pour la Maison des sciences de l'homme qui sera livrée en juin/juillet 2010. Le montant de l'opération est de 16,5 millions d'euros, avec une maîtrise d'ouvrage de la Ville. Je voulais signaler à ce propos que tous les dépassements qui ont eu lieu dans cette opération Saint-Jean d'Angély ont été entièrement assumés par le maître d'ouvrage, donc par la Ville qui n'a rien demandé aux autres partenaires.

Par ailleurs, le soutien financier important de la Ville dans certaines opérations du contrat de projet, permettra :

- La livraison au premier semestre 2010 du complexe sportif Fielding qui était dans un état absolument déplorable et qui nécessitait une rénovation complète. Il s'agit d'une participation élevée de la Ville, à hauteur de 900 000 euros, sur un budget de 3,8 millions d'euros.
- Le début de la rénovation de la cité universitaire Baie des Anges, deuxième tranche, après celles de Jean Médecin et de Montebello qui ont été réalisées dans le contrat de plan antérieur.
- La livraison (et c'est très proche) du bâtiment de recherche construit à l'observatoire de la Côte d'Azur.

Ce bâtiment de recherche était inscrit au contrat de plan antérieur, malheureusement le budget était supérieur à ce qui était prévu, comme cela arrive souvent, et pour éviter tout retard dans la livraison en particulier de trois salles très importantes pour la recherche à l'Observatoire, le maire a souhaité participer, pour la Ville et pour Nice Côte d'Azur, à cette rallonge budgétaire. Grâce à cela, trois salles vont pouvoir être livrées en septembre, alors que si le maire n'avait pas pris cette décision, ces salles n'auraient pu être livrées que dans un an minimum, voire plutôt deux ans. Ce sont des salles particulièrement importantes puisque vous savez que les équipes de l'Observatoire participent à des opérations internationales extrêmement importantes.

Dans une de ces salles seront reconstruits des lasers encore plus puissants que ceux existants, pour l'opération Virgo dont le prototype a été installé près de Pise : il s'agit de la construction de deux grands tuyaux de 3 kilomètres dans lesquels on envoie des faisceaux lasers pour mesurer les

ondes gravitationnelles. On sait déjà que les faisceaux lasers actuels, auxquels a participé le laboratoire de l'Observatoire, ne seront pas assez puissants ; ils sont dans cette salle et les équipes pourront dès le mois de septembre plancher sur la construction de lasers plus puissants.

La deuxième salle permettra à ces équipes de construire les télescopes du 21^e siècle. Ces grands télescopes mesureront 40 mètres de diamètre. Les objectifs sont faits de l'assemblage de miroirs de 2 mètres de diamètre qui sont extrêmement précis et qui seront construits à l'observatoire de la Côte d'Azur avec la société CESO. Ce projet a été retenu dans le pôle de compétitivité « photonique ».

La troisième salle constitue là aussi une première mondiale tout à fait exceptionnelle puisque l'équipe du professeur Lopez, de l'Observatoire, a conçu un interféromètre totalement novateur qui sera construit dans cette troisième salle et installé ensuite au Chili, à Panama.

Si la ville de Nice n'avait pas souhaité participer à ce financement d'extension, ce sont des projets qui auraient perdu un an, deux ans, voire plus.

Enfin, nous aurons la livraison de la deuxième phase d'Archimed, ce qui va faire plaisir à mes deux collègues, le doyen Benchimol et Véronique Paquis, puisque là aussi c'était un gros projet inscrit dans le contrat de plan antérieur et qui n'avait pas pu être totalement finalisé. Il s'agit de la deuxième phase d'un montant de 3,4 millions d'euros, avec une participation de la Ville de 400 000 euros, pour permettre d'installer enfin deux nouvelles unités qui vont monter de Pasteur dans le domaine du cancer et des cellules souches. Cela pourra être finalisé rapidement, dans le courant de l'année 2010.

Cette année universitaire verra aussi avancer un dossier extrêmement important : celui de « campus prometteur ». Vous savez que le maire a souhaité que la collectivité s'engage fortement dans ce projet. Dans les trois projets qui intéressent plus spécifiquement Nice, il a souhaité que la Ville s'engage sur le projet vie étudiante et en particulier la mise à disposition d'un terrain à Saint-Jean d'Angély sur lequel seront construits 200 logements étudiants, 120 logements chercheurs doctorants et une maison des étudiants qui est attendue depuis de longues années et sur laquelle mes jeunes collègues Ilana et Marine vont travailler d'arrache-pied. Le terrain est évalué à 6,9 millions d'euros et l'opération « campus prometteur » globalement à 60 millions d'euros.

De plus, je voudrais ajouter deux compléments : un dossier en culture scientifique qui va certainement démarrer dès l'année prochaine, la deuxième phase de l'observatorium, la rénovation des bâtiments fabuleux de l'observatoire de la Côte d'Azur. La Région, qui avait pris la maîtrise d'ouvrage de la première phase de rénovation, ne souhaite pas assurer la deuxième phase. Le maire a souhaité ne pas prendre de retard dans l'entretien de ces bâtiments qui sont tout à fait exceptionnels et, très certainement, la ville de Nice va

prendre la maîtrise d'ouvrage pour en assurer l'entretien et permettre aux Niçois de visiter cet endroit qui devient fantastique pour les visites.

Dernière chose, je voudrais saluer mes deux collègues puisque nous allons organiser avec elles, à la rentrée universitaire prochaine, enfin, un accueil de tous nos étudiants qui viennent aussi bien des écoles privées que de l'université, et que nous voulons accueillir pour qu'ils sentent que Nice est une ville universitaire et accueillante. Nous allons plancher particulièrement avec elles cet été pour que cet accueil soit à la hauteur des ambitions de la Ville et du maire.

Je devais faire ce rappel et je vais maintenant passer très vite sur les délibérations.

Les trois premières sont des avenants à des conventions avec la Région pour les bâtiments de recherche.

10.1 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE RECHERCHE SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE A NICE

10.2 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC L'UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS CONCERNANT LA DEUXIEME PHASE DU PROJET ARCHIMED A NICE

10.3 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) DE NICE-TOULON CONCERNANT LA 2^e TRANCHE DE LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE BAIE DES ANGES A NICE

Mme RAMPAL.- Ce sont des avenants qui modifient un peu l'échéancier des versements.

10.4 CONVENTION RELATIVE A L'EXTENSION DE L'UTILISATION DES LICENCES DU PROGICIEL HR ACCESS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE A LA COMMUNAUTE NICE COTE D'AZUR

Mme RAMPAL.- Dans le cadre de la mutualisation entre Nice Côte d'Azur et la ville de Nice, il est nécessaire d'utiliser le même outil informatique de gestion des ressources humaines et de la paie, et c'est notre

progiciel HR Access qui a été choisi. La présente délibération porte sur la convention tripartite entre Nice Côte d'Azur, la Ville et l'éditeur de ce progiciel.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je passe tout de suite la parole à monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, je voudrais faire état d'un débat que nous avons eu en commission des finances, et notamment avec madame Rampal.

M. LE MAIRE.- Si vous avez eu le débat, c'est bon.

M. LIBRATI.- Oui, mais je pense que c'est bien d'en informer nos collègues.

Mme RAMPAL.- Monsieur Librati, sur le logement, on pourra en parler parce que je suis allée visiter longuement la cité Jean Médecin et je peux vous dire que le CROUS a très bien travaillé à la cité Jean Médecin. Le coût de restructuration était tellement colossal qu'ils ont privilégié en premier et en toute logique tout ce qui était sécurité (eau, électricité) ; les portes n'ont pas été refaites dans un premier temps mais sont en train d'être refaites phase par phase. D'après ce que je sais, une association que vous connaissez bien, Azur langues, y va chaque été et en est très contente. Je l'ai visitée, les étudiants sont ravis et je crois que nous n'avons pas à rougir du travail qu'a fait le CROUS.

M. LIBRATI.- Concernant l'association dont vous parlez, Madame, je pense que ce n'est pas le débat ici.

Mme RAMPAL.- C'est de cela qu'on avait parlé ensemble.

M. LIBRATI.- Non, pas du tout.

M. LE MAIRE.- Les commissions sont faites pour avoir des débats que l'on n'a pas besoin d'avoir ici.

M. LIBRATI.- Il me paraît important de le dire.

M. LE MAIRE.- Nous, cela ne nous paraît pas important.

M. LIBRATI.- Parce que vous ne savez pas ce que je vais dire.

Nous avons parlé du fait qu'à Montebello, quand les travaux ont été faits, ils l'ont été dans des conditions insupportables, rappelez-vous le nombre de chambres qui n'ont pas été livrées ou qui ont été livrées avec un sol qui était bombé.

Mme RAMPAL.- Montebello était un dossier extrêmement difficile.

M. LE MAIRE.- Madame Rampal, je vous en supplie, surtout quand on a affaire à monsieur Librati, laissez-le parler.

Allez-y, Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Quand on voit ce qui s'est passé sur Montebello, je voulais attirer l'attention de la mairie et du Conseil pour dire attention, soyons vigilants, parce que c'est de l'argent, pas loin de 430 000 ou 435 000 euros que l'on va investir sur Baie des Anges, c'est nécessaire, c'est un bon investissement, mais quand on voit la qualité des prestations qui nous ont été offertes en échange, je ne veux même pas critiquer le travail que peut faire le CROUS ou quoi que ce soit, mais force est de constater...

Mme RAMPAL.- On ira suivre le dossier ensemble.

M. LE MAIRE.- Madame Rampal, retenez-vous.

M. LIBRATI.- ... force est de constater que l'argent du contribuable a été mal utilisé à cet endroit, et nous le savons. Pour vous dire où l'on en était sur Montebello, Monsieur le Maire, alors que l'on a mis beaucoup d'argent, autant la Ville que la Région et les autres collectivités, à la fin, à cause des dépassements, on n'avait même pas de quoi refaire la façade.

Aujourd'hui, nous allons investir 430 000 euros, et nous en avons parlé avec madame l'adjointe et avec monsieur Pradal, il faudra veiller à ce que l'on ne nous refasse pas le même coup qu'il y a deux ans ou trois ans. Il était important de le dire aujourd'hui parce qu'il y a de l'abus dans certains chantiers qui ont été menés dans la ville, et il faut dénoncer ces abus. Voilà ce que je voulais faire aujourd'hui et vous dire que nous devons être vigilants sur les sommes que nous engageons.

M. LE MAIRE.- C'est bien pour cela que monsieur Pradal sera très vigilant.

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame l'Adjointe, si vous estimez nécessaire d'apporter une réponse à monsieur Librati, je vous donne la parole.

Mme RAMPAL.- Non, nous avons un monsieur anti-gaspi et nous irons avec monsieur Librati suivre le chantier, il n'y a aucun problème.

M. LE MAIRE.- Excellente réponse. Je mets aux voix.

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Vérola, pourriez-vous nous présenter vos dossiers, s'il vous plaît.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

11.1 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX, BAUX COMMERCIAUX ET TERRAINS A VOCATION COMMERCIALE

11.2 STATIONNEMENT DES MARAICHERS DE LA LIBERATION SUR LE PARKING DE LA GARE DU SUD

M. VEROLA.- J'insiste sur le quatrième alinéa.

11.3 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TOILETTES DU COURS SALEYA : EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE - AVENANT N° 2

11.4 AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA GESTION DELEGUEE DU CREMATORIUM DE NICE COTE D'AZUR

M. VEROLA.- Je remercie à ce propos l'adjoint aux finances de nous avoir donné les crédits pour réaliser ce que nous avons visité ce matin, et les services techniques pour leur réalisation.

C'est un établissement que vous inaugurerez sans doute en septembre, Monsieur le Maire, qui a nécessité 3 200 000 euros de travaux et qui est absolument digne de Monaco.

Je suppose qu'il y a des questions.

M. LE MAIRE.- Non, non, il n'y a pas de question ! Monsieur Librati, je savais que vous étiez noctambule !

M. LIBRATI.- Monsieur Vérola, juste une question très rapide. Où en est-on, parce que cela fait quand même cinq conseils que je pose la question, on arrive bientôt au mois de juillet, où en est-on...

Sur les bancs de la majorité.- Les toilettes !

M. LIBRATI.- Cela fait rire tout le monde mais moi cela ne me fait pas rire quand je sais qu'il y a des gens qui font 10 000 km pour venir sur la Riviera et qu'on leur propose des toilettes qui sont des baraques de chantier.

La mairie a-t-elle réellement décidé d'agir, oui ou non ? Dites-moi « on ne peut pas faire » et à ce moment-là je comprends, cela m'évite de poser cinq fois la même question sur les cinq derniers conseils.

M. LE MAIRE.- Cinq fois la même réponse, à savoir que, malheureusement, nous avons des prédécesseurs qui n'ont pas su anticiper sur ce problème et, parce que c'est un sujet qui touche considérablement l'environnement et parce que je souhaite que le modèle que nous choisissons s'intègre parfaitement dans le mobilier urbain tel que je veux le voir rénové à Nice, madame Paquis a effectué un choix à partir duquel nous avons lancé toutes les procédures, ils vont être livrés et installés progressivement, mais quand il y a presque treize années de retard sur un sujet dont, je suis d'accord avec vous, on aurait pu se préoccuper beaucoup plus tôt, dans une ville comme la nôtre ce n'est pas très digne, en tout cas nous n'avons pas perdu de temps mais c'est ainsi, on doit respecter les procédures.

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- Sur la première délibération de monsieur Vérola, la préemption sur les fonds de commerce et artisanaux, c'est l'application d'une réglementation issue d'un décret assez récent dont j'ai toujours pensé et dit que, tel que rédigé, il ne permettrait pas de répondre à la légitime attente de nos administrés et de diversifier suffisamment le tissu artisanal et commercial. Mais la délibération telle qu'elle est présentée ajoute encore un petit peu d'incertitude, et cela pour deux raisons.

La première raison est qu'il me paraît que le périmètre que vous avez retenu est extrêmement restreint, trop restreint. Alors j'entends bien, dès lors qu'on détermine un périmètre, il faut s'arrêter à une certaine rue et il y aura toujours des insatisfaits, mais il me semble vraiment, Monsieur l'Adjoint, que là vous êtes allé très « petit bras » et que vous auriez pu aller au-delà.

Seconde remarque, ce sont des bouts de rues qui sont concernés par ce que vous proposez et je crois qu'il aurait été préférable de procéder par des sortes de périmètres fermés. Je donne un seul exemple, vous avez les plans sous les yeux mais, s'agissant du quadrilatère formé par la rue Reine Jeanne et

la rue Vernier, il me semble que si vous aviez intégré la rue Vernier dans ce périmètre, on aurait eu un quartier fermé. L'esprit de cette investigation aurait été de traiter un quartier, même petit, plutôt que des boues de rues.

Voilà les deux remarques que je tenais à vous faire à ce sujet, mais nous voterons la délibération.

M. VEROLA.- Une réponse simple. Ce périmètre a été vu par la CCI, la chambre des métiers et la Fédération du commerce niçois qui nous dit :

« Par la présente, la Fédération du commerce niçois vous apporte son soutien et sa validation du projet établi. D'autre part, nous tenons à féliciter le cabinet Cercia qui a fait l'étude. »

Cela a donc reçu l'assentiment des commerçants.

Pourquoi des bouts de rues et pas des périmètres ?

M. LE MAIRE.- Attendez, Monsieur Vérola, monsieur Fetnan demande la parole, je préfère que vous répondiez globalement parce que si jamais c'est sur le même sujet, on va y revenir deux fois.

Monsieur Fetnan, vous avez la parole.

M. FETNAN.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je souhaiterais obtenir quelques éclaircissements sur le contenu de la délibération n° 11.1.

En effet, Monsieur l'Adjoint, je suis choqué par certains passages de ce projet de délibération.

Ainsi, dans la partie II des considérants, il est écrit : *« Les linéaires commerciaux de la rue Assalit et du boulevard Raimbaldi sud présentent un processus de dégradation qualitatif résultant d'une augmentation de la vacance. »* Jusque-là, tout va bien, mais cela se gâte quand vous ajoutez que le processus de dégradation résulte *« d'une spécialisation des activités vers le commerce communautaire et un risque de mutation négative de certains fonds de commerce »*.

Je suis curieux de savoir ce que vous entendez par « commerce communautaire ». Je trouve pour le moins déplacé de lier les termes « processus de dégradation », « commerce communautaire » et « mutation négative ». Je me demande quel type de message subliminal vous souhaitez nous faire passer.

Plus loin, dans la partie III du même considérant, vous nous faites part dans le quatrième alinéa de *« la volonté de mettre fin à une évolution*

tendant à une mono-fonctionnalité de l'offre autour de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce ethnique ».

Là encore, Monsieur l'Adjoint, je ne comprends pas bien la différence que vous souhaitez instaurer et, surtout, que vient faire l'expression « commerce ethnique » ? Je trouve pour le moins curieux votre classification. En effet, les commerces auxquels vous faites, selon toute vraisemblance, allusion sont pourtant très divers : boucheries, salons de coiffure, restaurants, centres téléphoniques, etc.

Toujours dans le même considérant, dans la cinquième partie, il est indiqué : « *l'offre commerciale du secteur urbain péricentral Trachel/Reine Jeanne se caractérise par une forte hétérogénéité et par une relative fragilité résultant de la conjoncture de plusieurs facteurs* » et vous faites référence dans le quatrième tiret au « *développement de certaines composantes de commerces ethniques (boucheries, épiceries, bazars)* ».

Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur l'Adjoint, ce que vous entendez par « certaines composantes de commerces ethniques » ? Le cadre réglementaire relatif au droit de préemption des communes n'a jamais fait référence ni à la question ethnique ni à la question communautaire. Votre mélange des genres, Monsieur l'Adjoint, nuit à la cohérence de cette délibération, on ne sait plus très bien si vous souhaitez lutter contre l'homogénéité des commerces ou contre la diversité du genre humain en centre ville. En quoi un bazar, une boucherie ou une épicerie posent-ils problème ? Est-ce que vous insinuez que ces commerces, que vous appelez « commerces ethniques », portent atteinte à la sécurité de nos concitoyens ?

Ces commerces auxquels vous faites allusion ont redynamisé le tissu commercial de plusieurs rues du centre ville et on devrait plutôt les féliciter. Ils ont repéré des niches économiques, ils y ont investi leurs économies, leur investissement a permis de faire revivre des rues qui avaient été laissées à l'abandon, ils ont rendu service aux habitants de ces quartiers et, par là même, à la collectivité. La réussite de ces commerces permet à leurs propriétaires de faire vivre leur famille dans la dignité. Cela fait vivre également les familles de leurs salariés.

A l'heure où le chômage explose, de même que les déficits sociaux, nous devrions nous réjouir d'avoir des entrepreneurs qui résistent face à la crise et payent les impôts dont la collectivité a besoin. Au lieu de les encourager, je ne comprends pas pourquoi vous les stigmatisez et que vous tentiez de les empêcher de gagner leur vie. Je vous rappelle l'article 225-2 du code pénal : « *Une discrimination consiste (entre autres) à entraver l'exercice d'une activité économique quelconque* ». Est-ce que vous souhaitez voir ces commerçants se retirer du centre ville, parqués et cantonnés dans certains quartiers périphériques, sous le nez de madame l'adjointe et de madame la déléguée à la lutte contre les discriminations et pour la diversité ?

Je vous invite, Monsieur l'Adjoint, à une relecture et à une réécriture de votre projet de délibération. Je serais d'ailleurs curieux de connaître l'avis de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations sur la formulation de cette délibération.

Oui, Monsieur l'Adjoint, je vous invite à la réécriture en mettant l'accent sur ce qui est le centre de nos préoccupations, c'est-à-dire la vitalité de notre « Nissa la Bella ». En l'état, le groupe « Changé d'Ère » refuse d'adopter cette délibération qui stigmatise une partie de nos concitoyens et provoque la division des Niçoises et des Niçois, et l'intérêt économique de notre ville passe avant tout par une osmose de ses habitants.

Merci de m'avoir écouté.

M. VEROLA.- Simplement, je pourrais citer, lorsque je me suis rendu à Paris pour une réunion sur le droit de préemption, les propos de madame Cohen-Solal, les propos des villes de Toulouse, Rennes qui sont toutes des villes de gauche et qui se sont toutes élevées pour - je le cite - « empêcher les kebabs ». Je suis le seul à avoir pris la parole en disant que ce droit de préemption était fait aussi dans ma ville pour empêcher les banques boulevard Joseph Garnier. Ce n'était donc pas une catégorie de population.

Monsieur Fetnan, je vous invite à venir à 22 h, parce qu'il ne me viendrait pas à l'idée de reprocher quoi que ce soit - et je prends à témoin mon collègue Gaechter qui est dans le même quartier - à « la Marsa », à tous les commerçants qui tiennent très bien leurs établissements dans la rue d'Italie, certains dans la rue Reine Jeanne, je dis « certains » parce que d'autres ne les tiennent pas bien, partout où il peut y avoir des commerces. Ce n'est pas le communautaire ou l'ethnique, même si les mots peuvent vous choquer, je conviens que peut-être les mots sont forts et maladroits, mais aux 15, 17, 19 de la rue Trachel, de l'autre côté au 24 rue Miollis, il faut venir la nuit, il faut venir entendre les habitants, cela correspond à des commerces bien ciblés.

On me posait la question : pourquoi des bouts de rues ? Parce que cela correspond exactement aux lieux où il y a des problèmes, par exemple un bout de la rue Miollis, pas toute la rue Miollis. Pourquoi n'a-t-on pas mis la rue Vernier ? Parce qu'il y a rue Vernier des commerces que l'on pourrait qualifier d'ethniques ou de communautaires qui ne posent aucun problème, on ne l'a donc pas mis. Dans certains endroits, il y a des commerces qui posent problème et d'autres qui n'en posent pas.

Il y a aussi une unicité de commerces, par exemple rue d'Italie, c'est vrai qu'il y a beaucoup de boucheries, aujourd'hui il y a trop de boucheries. On a mis quand même de l'ordre avec la police en matière de débordements, il n'y a pas plus de débordements rue d'Italie qu'il peut y en avoir sur le marché du cours Saleya ou de la Libération.

Vous semblez dire que je stigmatise une population ; je stigmatise certes une population qui ne se tient pas bien, et Maty Diouf pourrait vous le

confirmer, et qui cause des problèmes. Pour les commerces qui se tiennent bien, il n'y a aucune raison de les reprendre. Mais, encore une fois, ce n'est pas fait pour une population... franchement vous savez, si on avait voulu aller dans l'esprit que vous indiquez, c'est beaucoup d'autres rues qu'il aurait fallu mentionner. Là, c'est vraiment ciblé pour certaines rues où certains commerces ne se tiennent pas bien. Et si je laissais parler les habitants, cela irait beaucoup plus loin parce que tout le monde soupçonne tout le monde de faire du trafic...

M. LE MAIRE.- Attendez, Monsieur Vérola, sur l'analyse que vous faites, tout le monde est d'accord. L'étude qui a été conduite et que nous avons décidée il y a un an, a été conduite par un cabinet de conseil spécialisé dans le domaine, qui nous a rédigé cette délibération dans ces termes. Je retiens de l'intervention de monsieur Fetnan qu'il y a des mots blessants et je ne veux pas que nous prenions une délibération dans laquelle il y ait un mot qui puisse blesser quelque concitoyen que ce soit dans cette ville. Donc, sans changer l'esprit de cette délibération et avec l'objectif d'atteindre le but que vous vous êtes fixé et que je vous ai assigné, et dont vous avez parfaitement résumé l'état des lieux auquel nous sommes confrontés, je vous propose que nous retirions ce rapport une demi-heure - parce que je veux que la décision soit prise ce soir, on a besoin d'agir, on nous reproche le fait que depuis un an on n'a pas avancé assez vite - simplement en indiquant à nos services de veiller à ce que la nouvelle rédaction ne comporte aucun mot qui puisse blesser ou stigmatiser quiconque dans notre ville, et nous la mettrons au vote de l'assemblée au terme de notre séance. Voilà ce que je vous propose tranquillement.

M. VEROLA.- Monsieur le Maire, je propose de me retirer avec monsieur Fetnan et Maty Diouf pour voir ce qui peut déplaire.

M. LE MAIRE.- Pas de problème, mais en termes juridiques, parce qu'on est obligé de respecter des formes ; j'ai demandé aux juristes de regarder cela, ils vous le soumettront et, ensuite, nous le mettrons au vote. Laissez d'abord les juristes travailler, d'ici quinze à vingt minutes ils reviendront avec une rédaction, vous regarderez si ça va. Je remercie monsieur Fetnan d'avoir fait ces remarques. Il y a des mots qui choquent, qui blessent, qui personnellement m'ont choqué, et je conçois tout à fait que le conseil municipal de Nice se déshonorerait de voter un rapport ainsi rédigé.

Cela fait partie des choses qu'il faut se dire et l'on sait combien je suis sensible à ce genre de sujet. Je vous propose donc une nouvelle rédaction, sans changer l'esprit ni enlever les moyens à la municipalité de pouvoir agir pour faire face à un certain nombre de difficultés auxquelles des quartiers sont confrontés et où des populations tout entières n'en peuvent plus, il faut le dire aussi, là où d'autres, comme vous le dites, se comportent de manière exemplaire, il ne faut pas qu'il y ait un seul mot qui puisse stigmatiser ou blesser un seul de nos concitoyens.

On regarde cela et, sur cette base, je mets aux voix les autres délibérations.

La délibération n° 11.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 11.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 11.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Nous ferons en fin de séance une lecture de la nouvelle rédaction de la délibération n° 11.1.

Je passe maintenant la parole à monsieur l'adjoint aux sports Gilles Veissière.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

M. VEISSIERE.- Merci Monsieur le Maire.

En préambule, je me permets, comme mes collègues précédemment, de présenter les deux actions fortes que monsieur le maire a souhaitées pour la rentrée 2009 en matière de politique sportive.

La première action concernera le sport à l'école.

En ce qui concerne les actions directes de la Ville dans le domaine du sport à l'école, il convient de souligner l'ensemble des activités actuellement proposées par les services d'action sportive composés de 45 éducateurs qui interviennent dans les écoles. A titre comparatif, en 2007 il n'y en avait que 40.

La ville de Nice a recruté les sportifs de haut niveau qui apportent leur expertise et leur expérience dans tous les domaines du sport, que ce soit sur le plan de l'événementiel ou de la valorisation de la pratique sportive. On pourrait citer Valérie Nicolas, Christophe Pinna, Sonia Fusia qui ont tous les trois déjà rejoint le service des sports, ainsi que Julien Arnold qui était le représentant de la France en pentathlon moderne aux Jeux olympiques de Pékin. L'intervention d'athlètes de haut niveau en milieu scolaire, classes de CE2, CM1 et CM2, en concertation avec les services de l'inspection académique, est une nouvelle action forte qui vise à faire partager l'expérience et la passion de ces grands champions avec nos jeunes et les incite à la pratique sportive.

C'est la première action, sport à l'école, et je remercie Lauriano Azinheirinha de la transversalité qui permet d'avancer rapidement sur ce dossier.

Le second axe est l'aide et le soutien à la pratique sportive au bénéfice des jeunes licenciés dans un club niçois.

Afin de favoriser l'accès au sport et d'augmenter le nombre de pratiquants sportifs, la Ville a décidé de prendre en charge tout ou partie du coût des licences sportives pour l'année 2009 ou la saison sportive 2009-2010 au bénéfice des jeunes, selon les modalités suivantes :

- gratuité de la licence sportive annuelle prise pour les jeunes de 8 à 17 ans dont le foyer de rattachement n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu, et inscrits dans un club niçois affilié à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports ;
- ou prise en charge de la moitié du prix de la licence sportive annuelle dans les autres cas pour les jeunes de 8 à 17 ans inscrits dans un club niçois affilié à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports.

Cette disposition sera mise en œuvre à partir de septembre prochain, au moment où les licences seront délivrées pour la saison 2009-2010.

Voilà pour la rentrée sportive et les deux axes forts qu'a souhaités notre premier magistrat.

J'en viens donc à l'ensemble des délibérations concernant le sport.

13.1 CONVENTION CADRE ENTRE LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME, L'ASSOCIATION NICE COTE D'AZUR ATHLETISME ET LA VILLE DE NICE 2009-2012

13.2 RELATION VILLE DE NICE/AVENANT N° 5 NCAP - MODIFICATION AVENANT N° 4

13.3 RELATION VILLE DE NICE/ASSOCIATION NICE AZUR BOXE - CONVENTIONNEE - ATTRIBUTION SUBVENTION 2009

13.4 11^e NICE BEACH VOLLEY OPEN LES 4 ET 5 JUILLET 2009 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION NICE VOLLEY-BALL BEACH

- 13.5 MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DE DEUX TERRAINS DE BEACH-VOLLEY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION NICE VOLLEY-BALL BEACH PENDANT LA PERIODE ESTIVALE**
- 13.6 14^e COUPE INTERNATIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA VILLE DE NICE - 4 AU 8 NOVEMBRE 2009 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES**
- 13.7 1^{er} CHAMPIONNAT D'EUROPE DES NATIONS DE PETANQUE DU 24 AU 26 JUILLET 2009 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENT UNION CLUB**
- 13.8 MASTERS DES PERSONNALITES, EUROPETANQUE 2009 DU 17 AU 20 JUILLET ET LE 23 JUILLET 2009. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION EUROPETANQUE D'AZUR**
- 13.9 RELATION VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - AIGLE NAUTIQUE RNCA UR - ATTRIBUTION SUBVENTIONS DIVERSES 2009**
- 13.10 RELATION VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - NCO/NCAB - ATTRIBUTION SUBVENTIONS DIVERSES 2009**
- 13.12 RELATION VILLE DE NICE / ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES - CONTRAT D'OBJECTIFS 2009-2011 - ATTRIBUTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**
- 13.13 RELATIONS VILLE DE NICE / ASSOCIATION NICE BASKET COMPETITION 06 - CONTRAT D'OBJECTIFS 2009-2011 - ATTRIBUTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**
- 13.14 DEMANDES DE SUBVENTIONS - REALISATION DE SALLES DE SPORT SPECIALISEES (SPORTS DE RAQUETTES) SUR LE PLATEAU DES EUCALYPTUS**
- 13.15 DEMANDE DE SUBVENTIONS - REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN SYNTHETIQUE NOUVELLE GENERATION ENTRE LES BOULEVARDS PIERRE SEMARD ET LOUIS BRAILLE**

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?

M. GAECHTER.- Deux sujets très différents. Pour commencer, la délibération n° 13.2 concernant Nice Côte d'Azur Patinage. Nous en avons souvent discuté en séance du Conseil mais aussi en commission. Je pense que l'on va vers une solution maintenant pour l'intérêt de cette activité sportive et des enfants qui pratiquent sur Nice. Simplement, à ma connaissance, le club qui a rencontré de grandes difficultés financières - je dis bien « à ma connaissance », cela reste à vérifier - est débiteur d'environ 200 000 euros auprès d'une société qui gèrait notamment Jean Bouin. Je voulais savoir tout simplement si la Ville, dans ses différentes démarches, a pris ses dispositions pour ne pas, comme ce fut le cas il n'y a pas très longtemps pour le handball, se retrouver en définitive, en lieu et place de l'association défaillante, être amenée à payer ce qui est dû à cette société. J'aimerais avoir quelques précisions à ce sujet parce que je pense que lorsque des gens gèrent mal une association et posent un problème financier, ce n'est pas à la collectivité qui a largement subventionné en amont, de se retrouver devant une situation de ce type.

Après, il est bien évident que « Changer d'Ère » souhaite que ce club, ou un autre club, puisse reprendre l'activité patinage dans les meilleures conditions, dans l'intérêt des enfants et de l'activité en général.

C'est le premier point. Le deuxième point porte sur l'intervention que monsieur l'adjoint a faite sur la licence gratuite pour les jeunes sportifs.

En dehors du fait qu'en définitive on retrouve un petit peu ce que l'État faisait il y a encore deux ou trois ans avec les coupons sport mis en place par madame Buffet et qui ont été abandonnés au fur et à mesure, cela reste de toute évidence une disposition prise par la municipalité qui va dans le bon sens, consistant à aider les familles notamment en grande difficulté. Cela dit, par rapport aux informations que j'ai aussi à ce jour, la mise en œuvre au niveau des clubs sportifs me paraît relativement lourde et assez difficile à gérer, notamment par le fait que les familles vont devoir fournir les feuilles de non-imposition ; je pense que cela risque de traîner et d'être un peu contreproductif. Si je peux me permettre une suggestion, c'est ce qui se passait avec les coupons sport, on donnait en lieu et place de ce genre de document un petit peu personnel et délicat à transmettre à un club sportif, tout simplement l'avis de versement de l'allocation de rentrée scolaire, ce qui était beaucoup plus confidentiel, beaucoup plus facile à gérer à tous les niveaux.

Cela reste une suggestion, je suis prêt à en parler avec vous, Monsieur l'Adjoint, ou avec les services. Je pense que c'est de l'intérêt du dispositif que vous souhaitez mettre en place dès la rentrée. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Pas d'autre intervention. Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

M. VEISSIERE.- Merci Monsieur le Maire.

Très brièvement, sur Nice Côte d'Azur Patinage, je me réjouis d'une chose c'est que, sous l'influence de notre maire, le fait de nous être rapprochés de la fédération et de son président monsieur Gailhaguet, nous a permis de régler une situation sportive qui était très compromise. C'est une bonne chose et cela nous a permis d'avoir une sérénité retrouvée puisque nous avons la chance d'avoir le président de la Fédération française des sports de glace licencié à Nice, c'est lui qui a présenté le projet et qui présentera au maire le projet qui verra naissance pour la saison 2009-2010.

Bien entendu, vous avez raison, Monsieur Gaechter, et je vous remercie pour votre question, nous avons pris toutes nos précautions précisément eu égard aux incidents du handball dont nous avons hérité de nos prédécesseurs, nous faisons extrêmement attention et nous nous sommes mis en situation de ne pas nous retrouver devant les mêmes problèmes en dénonçant la situation débitrice de Nice Côte d'Azur Patinage. A ce jour, il est bien clair, net et précis que la Ville a paré à toute éventualité de mauvaises surprises. Il en sera de même (en espérant que l'on en ait de moins en moins) devant toute autre éventualité, et je remercie à cette occasion l'IGS qui a fait un travail remarquable afin de nous préserver de mauvaises surprises.

En ce qui concerne les licences, nous sommes en période de contrats d'objectifs, nous recevons les clubs. J'ai pris note de votre suggestion, je pense que l'on en discutera avec les services, la direction générale, madame Bilet et tout l'encadrement, mais nous avons mis en place un formulaire assez simple que nous remettons aux clubs et que rempliront les parents. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui une demande pour la gratuité, avec cette fameuse photocopie que doivent fournir les gens, mais eu égard à la grande économie que vont faire les parents notamment dans certains sports, et l'accessibilité à certains sports grâce à l'initiative du maire, on ne demande qu'un papier à remplir avec le club au moment de prendre la licence, plus une photocopie, c'est tout ce que l'on demande pour obtenir une grosse remise et une minoration du coût d'une licence sportive dans la ville de Nice ; je crois que nous sommes les seuls en France à proposer un tel projet.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais répondre, en espérant avoir répondu à monsieur Gaechter dans le sens qu'il souhaitait.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Je précise que la ville de Nice a déposé plainte auprès de monsieur le procureur de la République contre Nice Côte d'Azur Patinage pour une utilisation non conforme des subventions municipales par rapport à la convention qui avait été signée, là aussi dans un souci de transparence totale.

Je mets aux voix les délibérations de monsieur Gilles Veissière.

La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Madame l'Adjointe Sandrine Filippini, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME SANDRINE FILIPPINI,
ADJOINT AU MAIRE**

**14.1 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATION RELEVANT DU
DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES/HANDICAP -
CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA SEMEUSE - CENTRE
CULTUREL DE LA PROVIDENCE AU TITRE DE L'EXERCICE
2009**

Mme FILIPPINI.- Il s'agit de valider l'attribution à l'association La Semeuse, centre culturel de la Providence, d'une subvention d'un montant de 60 000 euros, dans le cadre d'une convention d'objectifs, pour l'aménagement d'un forum amphithéâtre sur le parvis de l'association centre culturel, avec un aménagement pour les personnes en situation de handicap et également dans l'objectif de sécuriser les abords extérieurs.

**14.2 ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS
INADAPTES DES ALPES-MARITIMES - ADAPEI DES AM -
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES
MISSIONS D'INTERET PUBLIC ET SOCIAL CONDUITES PAR
CETTE ASSOCIATION - EXERCICE 2009**

Mme FILIPPINI.- La délibération n° 14.2 repose également sur la validation d'une subvention pour l'association ADAPEI, association des amis et parents d'enfants inadaptés des Alpes-Maritimes, subvention d'un montant de 30 000 euros. Il s'agit d'un avenant à la convention d'objectifs.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'Adjointe.

Qui souhaite intervenir ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

La délibération n° 14.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 14.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Asso, s'il vous plaît, pour la délibération n° 15.1.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR BERNARD ASSO,
ADJOINT AU MAIRE**

15.1 ORGANISATION DU VIII^e FORUM ENERGIE ET GEOPOLITIQUE - 3, 4 ET 5 DECEMBRE 2009 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION EUROPEENNE - INSTITUT EUROPEEN DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES (CIFE-IEHEI)

M. ASSO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant l'organisation du VIII^e forum « énergie et géopolitique » des 3, 4 et 5 décembre 2009, convention d'objectifs avec le CIFE qui est une institution dirigée par le Premier ministre du Luxembourg et qui s'inscrit dans les programmes de formation européenne, ainsi qu'avec l'Institut européen des hautes études internationales.

La délibération n° 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Madame Martinaux, pour la délibération n° 16.1, s'il vous plaît.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

Mme MARTINAUX.- Monsieur le Maire, vous souhaitez que je fasse un point sur le plan canicule 2009, afin de montrer que la ville de Nice

était prête. L'efficacité de ce plan repose sur trois exigences : la responsabilité de tous, la prévention et la solidarité. Comme vous l'avez souhaité, la ville de Nice y a pris toute sa part.

Trois axes, notamment dans l'information et la communication. Nous avons voulu optimiser cette communication notamment vis-à-vis des malvoyants et des malentendants. Cette information se fait notamment sur le site de la ville de Nice (www.nice.fr) et sur le portail de la ville de Nice à destination des employés.

Les citoyens verront sur ce site des informations générales, les actions de la ville de Nice à destination de ce plan canicule et toutes les recommandations avec l'information sur les numéros d'urgence à connaître. Il y aura également une information sonore pour les malvoyants.

Par ailleurs, une brigade canicule est mobilisée par la direction des Affaires sociales, elle sera encore plus importante que l'année dernière puisque dix saisonniers seront répartis en plusieurs équipes : d'une part, des équipes sur le parc Phoenix dont je rappelle que vous avez voulu l'entrée gratuite pour les seniors, ces équipes accompagneront les groupes des résidents de maisons de retraite privées et publiques qui viendront s'y reposer et s'y promener ; d'autre part, des équipes de saisonniers sur les plages de la ville de Nice et notamment sur les plages du Centenaire et de Carras où, là encore, ces jeunes saisonniers accompagneront les personnes, feront de la prévention et seront à leurs côtés. Il faut savoir que ces saisonniers seraient rapatriés sur le CCAS en cas de niveau 2 avéré, pour renforcer les équipes au secours des personnes les plus fragiles.

Des actions sont conduites avec le CCAS, notamment pour l'accompagnement de nos aînés et des personnes les plus fragiles, dans le repérage de ces personnes fragiles afin que, lorsque le niveau 2 est déclenché, toutes les équipes du CCAS avec nos jeunes saisonniers aillent à leur rencontre pour faire de la prévention, de l'accompagnement et de la veille.

Bien sûr le CCAS assure également la veille sanitaire de la cellule sanitaire en cas de chaleur importante et a la réactivité nécessaire, lorsque les niveaux 2 et 3 sont déclenchés par le préfet, pour accompagner et secourir les personnes les plus fragiles.

Enfin, la mairie a défini et mis d'ailleurs sur ce site toutes les zones rafraîchies à l'information des citoyens qui n'auraient pas la possibilité d'avoir des zones tempérées chez eux, on donne l'information sur les sites publics, sur les sites privés, les horaires des piscines, les zones brumisées, les jardins où il y a des points de rafraîchissement, tout cela est en information sur le site de la Ville afin que celle-ci soit le plus réactive possible lors de ce plan canicule.

J'aborde maintenant la présentation de ma délibération.

16.1 RELATIONS VILLE DE NICE - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NICE (CCAS) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Mme MARTINAUX.- Il s'agit tout simplement, mais de façon importante, de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Nice et le centre communal d'action sociale.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Fetnan, vous avez la parole.

M. FETNAN.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, vous nous proposez une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Nice et le CCAS, je vous en remercie. L'ancienne convention avait bien servi, elle a fini par avoir ses limites, il est temps qu'elle prenne une retraite bien méritée.

Cette nouvelle convention permettra de clarifier les compétences entre les différents acteurs du champ social en relation avec le CCAS. Cette convention est également un plus car elle permet à notre cher CCAS d'être repéré par l'ensemble des services de la Ville.

Permettez-moi quelques remarques.

Je voudrais rappeler tout d'abord que si le CCAS de Nice est localement l'héritier des actions de l'archiconfrérie de la Miséricorde, il trouve également son origine républicaine dans les bureaux de bienfaisance créés par la loi du 7 frimaire An V qui correspond au 27 novembre 1796 en ère vulgaire, et des bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883.

Le débat sur une convention est toujours bienvenu, cela permet d'actualiser ou de réactualiser les évolutions qui sont souvent rapides en matière d'accompagnement social. C'est pour cela que le groupe « Changer d'Ère » vous propose, plutôt qu'une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction, une convention pluriannuelle sur trois ans qui nous permettrait au moins une fois tous les trois ans d'avoir un échange sur notre CCAS qui est le bras protecteur de nos populations les plus fragiles.

D'ailleurs nous devons profiter de l'occasion pour rendre hommage à tout le personnel du CCAS et tous les bénévoles qui l'entourent, qui font un travail remarquable. Ils apportent quotidiennement, et de minute en minute, soutien et réconfort aux personnes en difficulté et à leur famille.

Cette convention permettra à notre CCAS quelques clarifications avec les autres partenaires tels que l'État et en particulier avec le Conseil général, car s'il est prévu que le CCAS est habilité à négocier directement avec les services du Conseil général pour les missions qu'il effectue pour le compte de

celui-ci, comme le prévoit la loi, et c'est ce qui a été fait en matière de suivi de certains bénéficiaires du RMI puis du RSA, par contre en ce qui concerne la compétence en matière de personnes âgées ou d'autres catégories de population, ceci gagnerait peut-être à être clarifié pour une meilleure lisibilité des missions et des compétences de chacun, ainsi que leur implication financière. D'ailleurs je me demandais s'il ne fallait pas dans un avenir proche réfléchir à une convention tripartite CCAS, ville de Nice, conseil général des Alpes-Maritimes.

Quant à l'article qui fait référence à la collaboration avec les services de la Ville, s'il permet désormais d'inscrire le CCAS dans une continuité de service avec notre ville, nous gagnerions à définir plus concrètement le fonctionnement de ce partenariat entre nos différents services et le CCAS.

Ces quelques remarques étant faites, le groupe « Changer d'Ère » votera bien évidemment cette délibération.

Merci de m'avoir écouté.

Mme MARTINAUX.- Par rapport à votre intervention, j'ai du mal à comprendre où vous voulez en venir. Je crois qu'il y a un réel partenariat depuis bien longtemps entre le CCAS et la ville de Nice. Effectivement il fallait une convention qui clarifie un petit peu mieux la répartition des rôles sociaux entre la Ville et le CCAS, mais dans la mission qui m'a été donnée par notre maire, un des premiers éléments était de décloisonner toutes les structures sociales tant au niveau de la Ville, du Conseil général, du CCAS que des associations qui remplissent un rôle très important dans cette ville, nous travaillons tous main dans la main et il n'y a aucun problème entre les uns et les autres.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix la délibération n° 16.1.

La délibération n° 16.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Estrosi, M. Galy, Mme Martinaux, Mme Estrosi-Sassone, Mme Filippini, Mme Ferralis, M. Bouloudhine, Mme Saliceti-Adroguer et M. Fetnan (membres du conseil d'administration du CCAS) n'ont pas pris part au vote.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Lauriano Azinheirinha, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

M. AZINHEIRINHA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de vous présenter mes délibérations, quelques mots sur la rentrée scolaire avant que les enfants partent en vacances et avant de leur souhaiter de bonnes vacances.

La rentrée scolaire de septembre 2009 sera placée autour de quatre axes :

1. un plan sans précédent de travaux dans les écoles
2. un partenariat très important noué avec l'inspection académique dans le cadre des nouveaux projets d'école qui s'ouvriront autour de la thématique de l'environnement et du développement durable
3. un plan de développement du centre de loisirs du mercredi
4. une meilleure communication en direction des familles

Quelques mots sur ces quatre axes.

Le premier est un plan sans précédent de travaux dans les écoles grâce, et Christian Tordo nous le rappelait tout à l'heure, au plan de relance qui, en effet, nous a permis cette année d'investir 13 millions d'euros de travaux dans les écoles. Pour information, l'année dernière c'était 6,8 millions. C'est donc près du double par rapport à l'année dernière puisque nous avons déjà ouvert et nous ouvrirons encore cet été deux cents chantiers concernant au total cent dix écoles sur les cent soixante et une que compte la ville de Nice. Je ne vous en donnerai pas le détail mais il s'agit de travaux de rénovation intérieure, de sécurisation par rapport aux intrusions, de rénovation de sanitaires, de cours, etc.

Le deuxième axe concerne le partenariat important que nous avons établi avec ma collègue Véronique Paquis et l'inspecteur d'académie dans le cadre du renouvellement des projets d'école pour les trois années à venir, puisque l'inspection académique et le maire de Nice et président de la Communauté urbaine signeront à la rentrée une convention tripartite qui nous permettra d'engager une centaine de classes de la ville de Nice et cent sur le périmètre de la communauté urbaine, donc deux cents éco-classes qui recevront une formation sur différentes thématiques liées à l'environnement.

Toujours sur ce partenariat avec l'inspection académique, nous avons souhaité à partir de la rentrée scolaire, à l'initiative du président du

Conseil général Éric Ciotti qui nous en avait parlé il y a quelques mois dans cette assemblée, et de mon collègue Pierre-Paul Léonelli, lancer une opération de collecte et de tri du papier dans les écoles puisque, aussi curieux que cela puisse paraître, le tri sélectif ne s'appliquait pas dans les écoles de la ville, et Dieu sait si l'on consomme beaucoup de papier dans les écoles. Eh bien, à partir de la rentrée, nous aurons des poubelles bleues adaptées, que les enfants découvriront dans les cent soixante et une écoles maternelles et élémentaires de la ville de Nice. Nous avons déjà fait une première expérimentation depuis les vacances de printemps dans une quarantaine d'écoles et nous avons eu la surprise de voir que tous les directeurs d'école avaient demandé à s'inscrire dans ce plan.

Toujours sur le plan de l'environnement, très rapidement puisque cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, nous allons continuer bien évidemment la fourniture de repas bio dans les écoles et, à partir de la rentrée 2010, 20 % de repas bio ou de produits bio, pour reprendre la proposition de madame Nicaise, dans le cadre de la DSP de restauration scolaire.

Toujours sur le plan santé nutrition, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'enfin nous avons réussi à mettre sur pied l'opération « un fruit pour la récré » qui nous permettra, à partir de la rentrée, de distribuer des fruits frais ou des jus de fruit aux 10 580 enfants d'âge maternel, et là encore nous avons tenu à ce que cette opération « récré fruitée » intègre 20 % de fruits bio.

Le troisième axe de cette rentrée scolaire est le développement des accueils loisirs. Vous savez que nous avons à la ville de Nice un retard considérable dans ce domaine puisque beaucoup de parents travaillent le mercredi et nous n'avons que 700 places de centres de loisirs pour les enfants ; à côté des 28 000 enfants scolarisés, c'était évidemment ridicule. Depuis la rentrée dernière, nous avons augmenté le nombre de structures, nous en avons ouvert onze sur la rentrée scolaire 2008-2009, nous allons continuer cet effort sur la rentrée scolaire 2009-2010 puisque nous ouvrirons cinq structures supplémentaires, ce qui nous permettra d'accueillir 1 500 enfants, soit le double par rapport à la situation que j'ai découverte en arrivant.

Enfin, dernier point qui est très important pour les familles, une meilleure communication en direction de la communauté scolaire, avec plusieurs initiatives :

- d'abord la mise en place dans dix écoles tests d'un site intranet « scolaweb » sur la base d'un volontariat des enseignants, un site qui permettra à la fois aux enfants de produire et de mettre en ligne leur production, mais aussi de donner toutes les informations sur les dates des kermesses, les sorties scolaires, etc. ;
- par ailleurs, c'était un souhait du maire l'année dernière, ça sera mis en place dès cette rentrée scolaire, nous avons constaté et vous l'avez sûrement constaté en tout cas pour toutes celles et ceux qui sont parents d'élèves ou

grands-parents, on a une grande difficulté à trouver une activité pour un enfant parce que l'on n'a pas un guide regroupant l'ensemble des activités ; si vous voulez inscrire le petit au judo et le grand à la clarinette, il faut aller chercher le tract de l'association qui fait le judo et la brochure de celle qui fait la clarinette ; avec mes collègues Gilles Veissière, adjoint aux sports, et Muriel Marland-Militello, adjointe à la culture, nous avons recensé dans un seul et unique guide toutes les activités municipales et associatives, ce sera un guide pratique pour les familles, il sera édité en 50 000 exemplaires et distribué dans le cartable des enfants le jour de la rentrée scolaire ; d'ores et déjà, pour avoir rencontré cette semaine les parents d'élèves élus dans les conseils d'école, je sais que ce guide, qui est une première, sera bien évidemment très attendu.

Voilà pour la rentrée scolaire. Si vous me le permettez, l'adjoint à l'éducation n'étant pas le seul à se consacrer à la rentrée scolaire, c'est un travail de longue haleine, je voudrais en profiter pour remercier l'ensemble de mes collègues qui ont siégé tout au long de l'année et de manière très régulière, ce qui m'a facilité la tâche, dans tous les conseils d'école, remercier bien évidemment tous les partenaires de la communauté scolaire, l'inspecteur d'académie, les syndicats enseignants, les directeurs d'école, les personnels de nos directions et notamment des bâtiments communaux qui seront à pied d'œuvre cet été pour les cent dix chantiers, le personnel des écoles et bien évidemment les parents d'élèves.

Je termine en souhaitant de bonnes vacances aux enfants.

Je rapporte maintenant les délibérations.

17.1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HANDI LOISIRS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION APPELEE MUR D'ESCALADE SUR LE SITE DU CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS DES COMBES POUR Y ORGANISER DES ATELIERS D'INITIATION EN FAVEUR D'UN PUBLIC HANDICAPE

17.2 VERSEMENT DE LA PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ET DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS POUR L'ANNEE 2009

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit du versement de la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat, conformément à la loi.

17.3 RESTAURATION SCOLAIRE : DETERMINATION DES TARIFS DES REPAS ET DES COLLATIONS APPLICABLES AUX USAGERS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit d'une délibération annuelle qui prévoit les tarifs des repas et des collations à partir 1^{er} septembre 2009, augmentation de tarifs que nous avons souhaité très faible puisqu'elle n'est que de 6 centimes par repas et par jour.

17.4 ANIMATIONS EDUCATIVES PERISCOLAIRES - PROGRAMMATION 2008-2009 : VERSEMENT DU SOLDE DES SUBVENTIONS

17.5 DESAFFECTATION DU BATIMENT ANNEXE DE L'ECOLE MATERNELLE NICE FLORE - 90 BOULEVARD RENE CASSIN - 06200 NICE

M. AZINHEIRINHA.- Cela fera plaisir à monsieur Cuturello, il s'agit de la désaffectation du bâtiment annexe de l'école maternelle Nice Flore puisque, conformément à nos engagements, nous avons pu enfin enclencher toute l'opération de réhabilitation de l'école Nice Flore.

17.6 PRINCIPE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE AU PRIX DE L'EDUCATION

M. AZINHEIRINHA.- Enfin, il s'agit d'approuver le principe de participation de la ville de Nice au prix de l'éducation décerné chaque année par le rectorat à un élève qui s'est distingué à la fois pour ses résultats scolaires et pour ses résultats sportifs. Je vous propose de verser une bourse de 300 euros à ce prix de l'éducation qui interviendra chaque année.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Eh bien, non seulement je vous remercie moi aussi mais je vous félicite, Monsieur l'Adjoint, parce que le travail de redressement de l'action municipale dans les écoles que nous avons engagé est considérable et je veux le dire. C'est un travail très difficile et, tout comme vous, je remercie ceux de nos collègues qui sont assidus dans tous les conseils d'école, majorité ou opposition, cela n'a pas d'importance. Malheureusement ce n'est pas le cas de tout le monde. Je sais que c'est très astreignant, je sais qu'il y a des moments qui ne sont pas toujours faciles à vivre parce qu'on ne peut pas apporter des moyens suffisamment conséquents pour rattraper des années et des années de retard et que la communauté scolaire ne comprend pas toujours pourquoi, quand on a une cour de récréation, des sanitaires, des salles de classe, des équipements informatiques qui font défaut, on n'apporte pas tout ce qu'il

faut en réponse. Mais en tout cas, d'après les retours que j'ai - et le tableau qui m'est montré régulièrement sur les présences dans les conseils d'école est là pour le démontrer - jamais il n'y a eu autant d'élus de la municipalité, d'opposition et de la majorité, aussi assidus ; les gens y sont extrêmement sensibles parce que, même si ce n'est pas facile, même s'il y a des incompréhensions, ils voient qu'il y a une volonté et que, tout doucement, les retards sont rattrapés.

Je remercie vraiment Lauriano Azinheirinha parce que cet été il y a encore plus d'une centaine de chantiers qui sont engagés et qui devront être livrés à la rentrée, et je sais toute l'énergie qu'il y a mise.

Qui souhaite intervenir sur ce dossier des écoles ?

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, merci de me donner la parole.

Sur le tarif de la restauration scolaire, nous constatons cette année, malgré le fait que vous ayez essayé de répartir l'augmentation entre 60 et 40 %, c'est-à-dire 60 % pour la Ville et 40 % pour les familles, une augmentation de 2,3 % pour les maternelles et de 2,4 % pour les primaires et, en période de crise aujourd'hui, en période de berne pour le pouvoir d'achat, je pense que la municipalité aurait pu faire un effort pour ne pas augmenter. Je demande aux services de monsieur Azinheirinha, puisque cela se fait dans beaucoup de villes, d'étudier la possibilité de mettre en place des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial parce que c'est vraiment quelque chose qui permettrait à certaines familles de laisser leurs enfants jusqu'à la fin du mois. J'ai des amis qui sont directeurs d'école et qui constatent de plus en plus des enfants qui sont retirés des cantines vers le milieu du mois. Nous avons des tarifs réduits, effectivement, mais c'est très provisoire et cela s'adresse à des familles qui sont vraiment en déshérence, en grande précarité, mais la majorité des familles aujourd'hui ont un pouvoir d'achat en berne et, pourtant, elles font partie des salariés de la classe moyenne. Le système de tarifs dégressifs a été mis en place dans un certain nombre de villes, notamment Lille récemment a quasiment divisé par deux ses tarifs, ils avaient déjà un tarif dégressif, ils l'ont encore divisé par deux : un foyer avec deux enfants qui gagne 1 600 euros paiera 0,50 centime le repas alors qu'il payait 1 euro précédemment.

Si les services pouvaient mettre à l'étude cette proposition pour l'année prochaine, ou peut-être pour avant, c'est une demande que nous faisons.

Par contre, Monsieur le Maire, vous avez dit que l'opposition assistait aux conseils d'école, je ne crois pas, sinon nous y serions si vous nous en aviez donné l'autorisation. L'opposition ne siège pas dans les conseils d'école, malheureusement.

M. LE MAIRE.- C'est vrai ?

Mme GAZIELLO.- Oui, c'est vrai.

M. LE MAIRE.- Il va falloir y remédier alors.

M. SALLES.- Madame Gaziello, vous demanderez à monsieur Vauzelle si l'opposition siège dans les lycées. Je voulais simplement le rappeler pour mémoire et pour que cela figure au procès-verbal. Nous n'avons été désignés nulle part.

Mme GAZIELLO.- Je m'en moque de la Région !

M. LE MAIRE.- Madame Gaziello, franchement, je n'ai jamais privé l'opposition d'être présente partout, dans toutes les instances représentatives. Les désignations ont été faites comme cela, je suis prêt à ce que pour l'année prochaine on discute avec un certain nombre de collègues qui sont surchargés parce qu'ils ont plusieurs désignations dans plusieurs écoles et qu'on puisse répartir la tâche, cela ne pose pas de problème, c'est l'état d'esprit que j'ai voulu, l'esprit d'ouverture qui est le mien. Puisque vous faites cette remarque, on va y répondre dès lors que vous êtes volontaire pour cela.

Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci Monsieur le Maire. C'est à propos du dossier concernant l'école Nice Flore. Je me réjouis que l'on arrive à débloquer la situation dans cet établissement, au bout d'un an, il y avait des difficultés administratives mais finalement, avec un peu de persévérance...

M. LE MAIRE.- Vous dites « au bout d'un an » ?

M. CUTURELLO.- Pour ce qui concerne votre municipalité.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez faire le décompte quelques années en arrière ?

M. CUTURELLO.- Dix ans, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Cuturello en a rêvé, Estrosi l'a fait ! Cela peut se décliner.

M. CUTURELLO.- Ce serait trop facile. Si vous exercez vos responsabilités dans un domaine qui, en plus, est la compétence la plus importante de la Ville, qui concerne l'éducation des enfants, et que vous vous en fassiez une gloire, c'est quand même...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la plus importante, elle est aussi importante que d'autres.

M. CUTURELLO.- Bien sûr, l'éducation des enfants, l'école primaire c'est un sujet important et sérieux.

Ce que je voulais simplement vous dire c'est que l'on a pu trouver des possibilités de travail pour commencer à faire les travaux qui concernent l'école maternelle, puisqu'il s'agit de restructuration, par contre pour les deux autres écoles primaires dans le grand bâtiment à côté, s'agissant des crédits pour la mise en conformité avec l'insonorisation, due aux nuisances aéroportuaires, dont le financement est assuré quasiment à 100 % par les taxes payées par les compagnies aériennes à l'aéroport pour financer justement les protections phoniques dans les bâtiments publics, cela aurait pu commencer bien avant. Ceci n'était pas soumis aux rigueurs du PPRI. Je me réjouis que l'on avance et que l'on utilise enfin les crédits qui avaient été décidés par la commission *ad hoc* de la chambre de commerce de l'aéroport pour financer ces travaux, et qui je crois avaient été votés il y a cinq ou six ans. Je m'en réjouis.

Simplement, si vous pouvez apporter des précisions concernant le calendrier des travaux parce que, malheureusement, parfois les choses bougent mais on a de mauvaises impressions, il reste deux préfabriqués très anciens dans la cour de l'école primaire et l'on a mis, pour pouvoir faire les travaux dans l'école maternelle, un nouveau préfabriqué. Les gens espèrent, et ils ont raison, que celui-là sera vraiment provisoire et que l'on supprimera tous les préfabriqués dans peu de temps, et vous allez me dire dans combien de temps.

M. LE MAIRE.- Plus personne ne demandant la parole, je vais demander à monsieur l'adjoint de vous apporter les réponses nécessaires.

M. AZINHEIRINHA.- Tout d'abord, Madame Gaziello, concernant l'augmentation des tarifs des prix de cantine, plusieurs réponses.

Vous avez d'abord souligné le pourcentage d'augmentation de 2,53 %. Je tiens quand même à rappeler que l'augmentation des tarifs de cantine est de 6 centimes ; 6 centimes si l'enfant est scolarisé et mange à la cantine tous les jours pendant vingt repas, cela fait 1,20 euro. Je préférerais que l'on dise clairement aux familles que l'augmentation des tarifs de cantine à Nice est de 1,20 euro par mois plutôt que l'on dise que c'est 2,53 %, parce que cela ne veut pas dire grand-chose.

Deuxièmement, concernant l'étude sur les tarifs dégressifs, je tiens à vous rappeler, puisque vous signalez la position de la mairie de Lille qui commence ses tarifs à 50 centimes, comme ceux de Grenoble à 71 centimes, ou ceux de Montpellier à 1,80 euro, ou ceux de Saint-Etienne à 1,33 euro, que nous, à Nice, Madame Gaziello, ce n'est pas 0,33 centime, ce n'est pas 0,40 centime, c'est à zéro puisqu'à Nice nous avons délibéré l'année dernière pour pouvoir appliquer la gratuité totale des cantines quand une famille est en difficulté. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas vous laisser dire, et je vous l'ai déjà dit, que des familles ne s'inscrivent plus à la cantine à cause de ce tarif. Si tel est le cas, il est de la responsabilité - et je le leur ai dit - des directeurs d'école et des économistes de la Sodexo de nous signaler ces cas, de façon à ce que l'on puisse appliquer soit le tarif réduit, soit la gratuité totale, ce que la ville de Lille, que vous avez citée, n'applique pas.

En revanche, pourquoi pas une étude effectivement basée sur le quotient familial puisque, aujourd'hui, nous avons trois tarifs : la gratuité, le tarif réduit ou le tarif plein. Je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on fasse une grille qui soit plus évolutive en fonction des différentes tranches. Je suis d'accord sur cette étude, je l'ai d'ailleurs déjà annoncé à la commission des finances.

Monsieur Cuturello, concernant Nice Flore, d'abord je voudrais rectifier, cela ne fait pas un an mais dix ans que l'on est sur Nice Flore, mais je n'ai pas attendu un an pour régler ce problème, et d'ailleurs vous le savez puisque, un mois après mon élection, j'étais déjà sur place, j'ai réuni les parents d'élèves et, avec mon collègue adjoint aux travaux, nous avons déposé le premier permis de construire, vous savez, celui dont vous nous disiez qu'on ne voulait pas le déposer parce qu'on savait qu'il serait accepté ; vous nous disiez : il sera accepté parce que ce n'est pas une zone rouge. Eh bien, Monsieur Cuturello, nous avons déposé le permis de construire au mois de septembre, mon collègue a déposé le permis, il a été refusé. Nous n'avons pas baissé les bras, et ce n'était pas au bout d'un an mais au bout de six mois, nous avons redéposé un nouveau permis, de sorte que ce permis soit accepté par la DDE.

J'ai le plaisir d'ailleurs de vous informer que ce permis est maintenant signé, il a été signé ce matin précisément, et j'ai organisé avec la communauté scolaire - et là encore je vous invite à vous rapprocher de la communauté scolaire - c'est-à-dire les trois directeurs d'école et les parents d'élèves, une réunion avec les architectes au cours de laquelle nous avons présenté à la fois le projet complet et le phasage des travaux. J'ai ici le compte-rendu du conseil d'école et je suis très heureux de la conclusion que je vous lis : « *Le conseil des trois écoles approuve à son unanimité le projet et son phasage* ». Ce qui, vous en conviendrez, dans ce groupe scolaire n'était pas gagné d'avance.

Je vous donnerai le phasage dans le détail. Simplement, la directrice de l'école maternelle, sachez-le, en accord avec les parents d'élèves, a préféré que l'on commence les travaux par l'école élémentaire. Vous vous inquiétiez justement de savoir si l'on allait aussi faire les travaux de l'école élémentaire, eh bien oui, puisqu'au mois de novembre nous allons commencer les travaux sur l'année scolaire 2009-2010 par les deux écoles élémentaires, et notamment cette isolation phonique qui effectivement est subventionnée par la chambre de commerce, ensuite nous attaquerons les travaux de la maternelle et, dans les travaux, il n'y a plus aucun bungalow.

M. LE MAIRE.- Bravo. Nous mettons aux voix les rapports de monsieur l'adjoint.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, je ne prends pas part au vote de la délibération n° 17.4.

M. LE MAIRE.- Très bien, c'est noté.

La délibération n° 17.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Rémi Gaechter (Azur Judo) et monsieur Maurice Alberti (ADIHA), ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 17.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. VEROLA.- Monsieur le Maire, pouvons-nous revenir à la délibération n° 11.1 ?

M. LE MAIRE.- Nous passons les rapports de madame Françoise Monier et nous reviendrons sur la délibération n° 11.1.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME FRANÇOISE MONIER,
ADJOINT AU MAIRE**

Mme MONIER.- Merci Monsieur le Maire. Vous m'avez demandé de faire le point sur la rentrée de septembre 2009 dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Pour faire le point de la rentrée, il faut parler de l'évolution de la situation depuis mars 2008, quand nous avons été élus, sachant que nous avons 11 500 enfants de zéro à 3 ans et que 6 000 enfants ont été accueillis l'année 2008. La situation a évolué puisqu'il y a eu des ouvertures, et d'abord l'année dernière avec 40 places en avril et 50 places en novembre 2008. En mars 2009, la Ville a ouvert un établissement de jardin d'enfants de 40 places à la Roseraie. La société People and Baby a ouvert la crèche « les Petites Bulles » en mai 2009 et la société Crèches du Soleil a ouvert une micro-crèche de 9 places rue Alphonse Karr.

A l'automne 2009, il est prévu une structure nouvelle de 20 places qui viendra agrandir le multi-accueil « Les Tourterelles » à l'Ariane. On n'oublie pas, quand on travaille avec Dominique Estrosi-Sassone, de prévoir des accueils aussi pour les petits dans les restructurations. La société 1, 2, 3 Soleil ouvrira rue de la Buffa une crèche de 37 places dont 16 seront réservées à la Ville.

Au total, cela représente 211 places supplémentaires en multi-accueil. Je le précise puisqu'une place de multi-accueil permet d'accueillir trois enfants, c'est-à-dire qu'environ 630 enfants supplémentaires seront accueillis d'ici la fin de l'année.

En outre, l'allocation municipale qui s'élève jusqu'à 200 euros par mois, mise en place en septembre 2008, a permis la création de 105 places d'accueil auprès des assistantes maternelles agréées privées.

Au total depuis mars 2008, nous avons 316 places supplémentaires.

Pour la période estivale, en juillet toutes les crèches seront ouvertes à l'exception de trois établissements. En août, trois établissements fermés en juillet (« l'Eau Vive », « Terra Amata » et « La Farandole ») seront ouvertes pour permettre d'accueillir les enfants dont les parents travaillent.

Dès la rentrée de septembre, nous aurons une réorientation de l'accueil dans une structure appelée « la halte-jeux Notre-Dame » vers un accueil plus classique et plus long, avec des places qui seront réservées à l'accueil d'urgence afin d'aider les mères dans leur parcours d'insertion et de répondre à une demande de places urgente et immédiate.

Pour conclure, il n'y a pas que des ouvertures, il y a aussi l'entretien des locaux pour permettre un meilleur accueil de nos enfants et permettre aussi à notre personnel - puisque 710 personnes travaillent au sein de la petite enfance - de travailler dans de bonnes conditions. Des travaux seront mis en œuvre durant l'été dans différents établissements municipaux, pour un total de 2,3 millions d'euros.

Sur les vingt-trois structures, douze bénéficieront de travaux lourds, ainsi que le relais d'assistantes maternelles de Malausséna. Les deux établissements qui seront concernés par une restructuration un peu plus longue sont « Lu Parpaïoun » et « l'Oiseau Bleu ».

Enfin, nous sommes en train de travailler sur le nouveau contrat enfance pour la période 2010-2013 qui permettra d'intégrer de nouveaux projets et d'atteindre les objectifs que nous a fixés Monsieur le Maire, à savoir la création de 1 000 places de crèche.

- 18.1 CONTRAT ENFANCE - JEUNESSE, VOLET ENFANCE : AVENANT RELATIF A L'INTEGRATION DES PLACES RESERVEES DANS LES DEUX CRECHES D'ENTREPRISE 1, 2, 3 SOLEIL ET PEOPLE AND BABY**
- 18.2 MISE A DISPOSITION AU BENEFICE DE LA VILLE DE NICE DE 16 PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DE LA CRECHE INTER-ENTREPRISES GEREE PAR LA SOCIETE CRECHES 1, 2, 3 SOLEIL - 59 RUE DE LA BUFFA : PROJET DE CONVENTION**
- 18.3 MISE A DISPOSITION AU BENEFICE DE LA VILLE DE NICE DE 10 PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DE LA CRECHE INTER-ENTREPRISES GEREE PAR LA SOCIETE PEOPLE AND BABY, 30-34 AVENUE HENRI MATISSE : PROJET DE CONVENTION**
- 18.4 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIFS ET FAMILIAUX DE LA PETITE ENFANCE**
- 18.5 TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DANS LES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES (CAFAM)**

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Oui, Madame, vous avez la parole.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je vous remercie. J'avais juste quelques interrogations.

J'ai lu avec attention les conventions, je remarque une grosse différence de rédaction entre la convention avec la société 1, 2, 3 Soleil et la convention avec la société People and Baby. Celle avec la société People and Baby est beaucoup plus détaillée, notamment sur les obligations de cette société, et j'aurais souhaité que l'on s'en inspire dans la rédaction de l'autre.

Cela étant, j'ai une interrogation par rapport à la société People and Baby dont on nous dit que l'ouverture a eu lieu le 13 mai 2009. Il n'y a que six enfants dans cet établissement puisque dix places sont réservées pour la Ville. La convention n'ayant pas été signée, a-t-on déjà placé des familles dans cet établissement ?

Mme MONIER.- Ce n'est pas six places.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Il y a seize places en tout, dont dix réservées à la ville de Nice. Actuellement, est-ce que les dix places réservées à la ville de Nice, malgré l'absence de convention, sont occupées ?

Mme MONIER.- Oui.

M. LE MAIRE.- Allez jusqu'au bout.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- C'était une question. Bien qu'aucune convention n'ait encore été signée, on a installé des enfants dans cette crèche.

M. LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Une autre intervention sur la délibération relative au règlement municipal en ce qui concerne l'accueil des enfants et qui parle essentiellement des assistantes maternelles.

C'est un document très intéressant qui fixe bien les obligations de chacun, des assistantes maternelles, des parents, je trouve que cela méritait clarification, et en plus on apprend énormément de choses sur le métier d'assistante maternelle, c'est donc un très bon document. Juste une petite observation par rapport à ce document et, de manière plus générale, l'accueil des enfants de la petite enfance : je me rends compte que la Ville n'offre aucune structure pour l'accueil du dimanche ; or, dans une ville qui travaille essentiellement avec le tourisme, je pense que cela peut handicaper un certain nombre de personnes. C'est bien précisé en ce qui concerne les assistantes maternelles, je l'ignorais, je pensais que certaines pouvaient travailler le dimanche. A mon sens, il faudrait réfléchir sur ce sujet parce qu'effectivement beaucoup de femmes travaillent dans les métiers de la restauration et, dans une ville qui vit du tourisme, je pense que ce serait bien de prévoir une réponse de la municipalité à ces problématiques-là.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie d'abord pour cet immense soutien que m'apporte le parti socialiste pour favoriser le travail le dimanche !

Madame Monier, vous allez maintenant apporter des réponses.

Je vous assure que dans les débats au plan national, je vous prendrai en référence. C'est formidable !

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, c'est un constat.

M. LE MAIRE.- Mais si, c'est tellement délicieux !

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Nous sommes dans une ville où beaucoup de gens travaillent le dimanche.

M. LE MAIRE.- Enfin, j'ai trouvé quelqu'un au parti socialiste qui veut qu'on travaille le dimanche !

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Ne faites pas dire aux gens des choses qu'ils n'ont pas dites.

Mme MONIER.- En ce qui concerne les assistantes maternelles, il y a des assistantes maternelles privées qui proposent des horaires un peu atypiques. Nous avons lancé aussi une réflexion au niveau de nos assistantes maternelles municipales pour essayer de voir à quoi correspondent les besoins pour pouvoir y répondre. Il y a aussi la proposition de créer des micro-crèches avec des horaires qui correspondraient aux besoins des familles qui seraient identifiées dans certains quartiers plus sensibles et qui auraient besoin de ce type de réponse. Nous sommes en train d'élaborer cela pour 2010-2014 puisque le contrat enfance ne sera signé que début 2010, et vous savez qu'à chaque fois que l'on veut créer quelque chose, pour pouvoir bénéficier du financement de la CAF il faut être dans le contrat enfance. C'est ce sur quoi nous travaillons à l'heure actuelle pour essayer d'élargir le plus possible les demandes.

Vous remarquerez quand même que vous nous aviez fait le reproche de ne pas accueillir non plus les mamans qui étaient en recherche d'emploi, en situation difficile ou qui nécessitaient un accompagnement ou une réinsertion ; nous ouvrons un centre à partir de septembre en cœur de ville à Notre-Dame, qui sera facile d'accès avec le tramway, pour pouvoir y répondre.

Nous travaillons au fur et à mesure pour essayer effectivement d'aider toutes les familles. Il en est de même sur l'Ariane, dans l'extension il est prévu de travailler avec les associations et nous travaillons beaucoup avec Dominique Estrosi-Sassone pour essayer d'apporter des réponses. Il est question de réserver des places pour les mamans qui sont en réinsertion, pour les accompagner et leur permettre le retour à l'emploi le plus facilement possible. Nous avons aussi un projet au niveau des Moulins.

Nous sommes en train de travailler sur toutes les structures nouvelles, tout ce que l'on crée à l'heure actuelle, il est difficile d'en parler tant que le contrat n'a pas été signé et que la CAF n'a pas donné son aval pour nous accompagner, puisqu'elle finance à hauteur de 55 % tous les projets nouveaux. Voilà pourquoi c'est intéressant.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix ces délibérations.

La délibération n° 18.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE. - Madame Janine Gilletta, s'il vous plaît.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINT AU MAIRE**

Mme GILLETTA. - Monsieur le Maire, je vais vous présenter mes délibérations à la suite, sauf la 20.2 que je présenterai à la fin.

- 20.1 RELOGEMENT DU GROUPEMENT CITEMETRIE, CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS), DU RELOGEMENT DES FAMILLES LOCATAIRES DU GROUPE SAINT-PIERRE A L'ARIANE**
- 20.3 MISE A DISPOSITION GRATUITE A L'ASSOCIATION ECHIQUIER NIÇOIS DE LA SALLE DE REUNION DEPENDANT DES LOCAUX OCCUPES PAR LA MAISON DES QUARTIERS SISE 9 RUE ERNEST LAIROLLE**
- 20.4 SARL ROMIS : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL POUR UN LOCAL SIS 5/7 BOULEVARD GENERAL DE GAULLE**
- 20.5 AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION CONSENTIE PAR MONSIEUR MELLANO A LA VILLE, POUR DES LOCAUX SIS 94 BOULEVARD RENE CASSIN**
- 20.6 RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC CESAR POUR UN LOCAL SITUE 16 RUE COLONNA D'ISTRIA DIT LE LAVOIR**

20.7 RESILIATION, POUR MOTIF D'INTERET GENERAL, DU CONTRAT LIANT LA VILLE DE NICE AUX EPOUX RAINAUD, RELATIF A L'OCCUPATION DE LA VILLA CATIER, SISE 4 AVENUE BEATRIX

Mme GILLETTA.- Il s'agit de la résiliation, pour motif d'intérêt général, du contrat liant la Ville aux époux Rainaud, relatif à l'occupation d'une villa sise 4 avenue Béatrix pour y faire une crèche.

20.8 INSTALLATION D'AGENTS DE LA PREFECTURE DANS DES LOCAUX MUNICIPAUX. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX OU DE MOBILIER A INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ETAT

20.9 REMISE DE DETTE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION AMICALE SAINT-PANCRACE, SISE 461 AVENUE DE PESSICART

20.10 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2009

Mme GILLETTA.- Je reviens à la délibération n° 20.2

20.2 VENTE DU TERRAIN SIS A NICE, 320 ROUTE DE TURIN, A LA SOCIETE MCDONALD'S, SUITE A L'APPEL A PROJET DU 3 JANVIER 2009 ET RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION AVEC MC DONALD'S POUR MOTIF D'INTERET GENERAL. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD

Mme GILLETTA.- Cette opération s'inscrit dans le projet de trame verte entre le théâtre de Nice et la Promenade, qui passe nécessairement par le réaménagement de la gare routière et la démolition du McDonald's existant. Pour ce faire, nous avons le choix entre une délocalisation avec indemnité, le coût pour la Ville étant de plus ou moins 2 millions d'euros, ou une relocalisation à moindre coût. C'est cette option qui a été retenue.

En accueillant McDonald's sur le site dit des Liserons, c'est une opération en ZFU créatrice de 70 emplois, dont 35 % seront des habitants des ZUS.

Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec la prise en compte du respect de l'environnement tant au niveau de l'architecture que de la gestion du restaurant.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur Gaechter, vous avez la parole.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues, j'entends avec beaucoup de bonheur depuis le début de l'après-midi monsieur le maire, monsieur Lauriano Azinheirinha, madame Paquis, madame Ouaknine nous vanter les bienfaits d'une nourriture saine biologique dans les cantines, d'une éducation à la santé, d'un programme mis en place dans les écoles dès le début de l'année, d'un petit fruit à la récré, et tout cela, en tant qu'écolo, je trouve cela très bien parce qu'effectivement cela va dans le sens du rapport d'information que votre collègue Valérie Boyer a fait à l'Assemblée nationale, que vous devez connaître (246 pages), qui dit qu'aujourd'hui on est devant un fléau...

M. LE MAIRE.- Sur quel rapport intervenez-vous ?

M. GAECHTER.- Le 20.2.

M. LE MAIRE.- Alors venez droit au rapport.

M. GAECHTER.- Le 20.2, excusez-moi, je ne l'ai pas précisé, je ne le ferai plus !

M. LE MAIRE.- Venez droit au rapport. On fait un travail municipal d'aménagement du territoire, c'est de l'aménagement du territoire et ce sont des actes notariés qui nous permettent de faire de l'aménagement du territoire. Allez-y.

M. GAECHTER.- Ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui on ne peut pas, dans cette assemblée, nous expliquer que dans cette ville, la ville verte du 21^e siècle où l'on va essayer de faire un travail de qualité à tous les niveaux, y compris sur les problèmes de santé liés à l'environnement, on va implanter un McDonald's dans un quartier, pour nous cela paraît complètement inconcevable. Il y a un décalage entre le discours et la réalité. Si aujourd'hui on donne un signe fort dans cette ville au niveau de l'alimentation, au niveau de ce type d'établissement on voit mal que cela puisse être appliqué.

M. LE MAIRE.- Pas de problème. Monsieur Librati, vous avez la parole.

M. LIBRATI.- C'est une question pour madame l'adjointe.

Je voudrais savoir quel est l'échéancier. On nous a tout promis en cent jours, on y a cru, on s'est dit que tout allait changer en cent jours, mais là, concrètement, cela va prendre plus de temps. Si vous pouvez m'expliquer, il me semble par exemple que cela court jusqu'en 2014.

M. LE MAIRE.- Oui, nous sommes élus jusqu'en 2014.

M. LIBRATI.- Non, la concession avec la gare routière.

M. LE MAIRE.- C'est 2018.

M. LIBRATI.- D'accord. Et quels sont les projets de la mairie sur cette trame, à partir de quand pourra-t-on les voir ?

M. LE MAIRE.- Je vous renvoie aux cent projets de Christian Estrosi et de la liste « Nice Ensemble », relisez le catalogue.

M. LIBRATI.- Je ne l'ai pas sur ma table de nuit.

M. LE MAIRE.- J'ai jusqu'en 2014 pour remplir mon contrat.

M. LIBRATI.- Ne pouvez-vous pas nous informer et informer les Niçois ?

M. LE MAIRE.- Par votre intervention, Monsieur Librati, vous me permettez de démontrer le décalage qu'il y a entre l'intervention de monsieur Gaechter et la politique d'aménagement du territoire qui est la mienne puisque monsieur Gaechter s'oppose à ce que nous aménagions la trame verte suggérée par Nicolas Hulot et retenue dans le Grenelle de l'environnement.

M. GAECHTER.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE.- Car, pour aménager cette trame verte sur le Paillon, il n'y a qu'une solution, il faut démolir la gare routière et, pour démolir la gare routière, l'occupant qui nous pose le plus de problèmes - parce qu'on a réglé le problème de tous les autres - c'est McDonald's qui a un contrat jusqu'en 2018. La négociation que nous avons conduite avec McDonald's nous permet d'obtenir son départ de la gare routière en lui proposant de réinstaller son activité sur un terrain route de Turin. Je peux vous dire que pour une entreprise comme McDonald's, le fait d'accepter de quitter la gare routière huit ans avant l'échéance pour s'installer route de Turin et permettre ainsi à la cinquième ville de France de faire sa trame verte en plein cœur de ville, c'est plutôt me semble-t-il une négociation de qualité à laquelle nous avons abouti.

Il y a toujours des logiques contradictoires chez vos amis verts, en tout cas moi je n'ai pas de logique contradictoire, je me suis engagé à faire cette trame verte sur le Paillon et je la ferai. Après, la liberté est laissée à chacun, dans une société comme la nôtre, de dépenser et consommer là où il le souhaite, parce que permettez-moi de vous dire qu'avant de fermer un McDonald's, il y a sans doute des centaines d'autres commerces d'alimentation dans la ville à fermer, Monsieur Gaechter, que vous pourriez peut-être pointer et identifier.

M. GAECHTER.- McDonald's est un exemple pour vous, je le note.

M. LE MAIRE.- En tout cas, je veux ma trame verte, je m'y suis engagé et j'ai réussi là, par la délibération que je propose ce soir, à obtenir un accord avec la société McDonald's qui va nous permettre de respecter cet

engagement. Comme ce sont des résultats pour notre municipalité qui vous conduiront à faire des scores encore plus faibles en 2014, bien évidemment il faut bien que vous trouviez des prétextes pour contester cette politique.

Je mets aux voix les rapports de madame Gilletta.

La délibération n° 20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - **Mme GAECHTER**
 - **Mme HERNANDEZ-NICAISE**

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter est contre la trame verte. Madame Nicaise a voté aussi contre la trame verte. Cela fait deux voix contre la trame verte. C'est enregistré.

M. LIBRATI.- Franchement, votre explication n'est pas crédible.

M. LE MAIRE.- Monsieur Raoul Mille, pourriez-vous nous présenter vos délibérations ?

M. GAECHTER.- Cela ne tient pas la route.

M. LE MAIRE.- Monsieur Mille, vous avez la parole, ne vous inquiétez pas des bruissements du fond de la salle, cela n'a aucune importance.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RAOUL MILLE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

28.1 OPERA : MODALITES DE LA PROGRAMMATION POUR LA SAISON 2009-2010. TARIFICATION. AVENANT AU CONTRAT DE COPRODUCTION - IL VIAGGIO A REIMS - AVEC LE CENTRE FRANÇAIS DE PROMOTION LYRIQUE (CFPL) - CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LE CIRM

M. MILLE.- Il s'agit d'un avenant au contrat de coproduction entre le Centre français de promotion lyrique (CFPL) et le CIRM. Ce dossier n'est pas le mien, c'est celui de Muriel Marland-Militello, mais comme celle-ci fait partie du CIRM, elle ne pouvait pas le défendre, c'est donc moi qui en hérite. Je dois dire que je ne connais pas « Le voyage à Reims ». C'est un opéra, un bel opéra j'imagine, mais c'est tout ce que je peux en dire.

En revanche, je peux en dire un peu plus sur la délibération n° 28.2 et l'attribution de dénominations de rues.

28.2 ATTRIBUTION DE DENOMINATIONS DE RUES ET DE PLAQUES COMMEMORATIVES

M. MILLE.- Voici la liste des dernières attributions des noms de rues, arrêtées lors de notre dernière réunion :

- Thomas Jefferson, 3^e président des États-Unis.
- M. René Houat, qui fut l'un des acteurs de la Libération de Nice.
- M. Joseph Pisano, mort en 1915 à Flirey.
- Mme Germaine Imbert, conseillère municipale communiste, qui a beaucoup œuvré dans les colonies de vacances.
- M. Victor Lavagna, président du groupement des CEDAC, pour le CEDAC Terra Amata.

- M. Michel de Tarnowsky, qui fut l'un des grands portraitistes et sculpteurs de la ville ; c'est vrai que lorsqu'on se promène dans le quartier Victor Hugo, tout le quartier haussmannien de Nice, si on lève les yeux, on voit beaucoup de coupoles et de statues qui sont signées Tarnowsky. Il n'a pas la place qu'il devrait occuper dans l'histoire artistique de notre ville et même de la France.
- M. Alexandre Ferrari, qui fut champion du monde de boules lyonnaises.
- Le Pape Jean-Paul II pour la place du monastère de Cimiez.
- La passerelle Andréis, maintien de la dénomination pour l'ouvrage en cours de reconstruction.
- Une dénomination qui me plaît énormément : Claude Nougaro dans les jardins de Cimiez ; on sait que c'est le temple du jazz, du moins ce fut le temple du jazz, et Nougaro appartient à cette légende du jazz.
- Lucie et Raymond Aubrac, héros de la Résistance, pour une allée du jardin Thiole.
- Une place Joseph Kessel, qui fut un Niçois ; d'ailleurs je rappelle, ou je vous informe que se tiendra au CUM un colloque sur Joseph Kessel, avec tous ceux qui l'ont connu et tous ceux qui ont écrit sur lui. Joseph Kessel fut étudiant au lycée Masséna avant la guerre de 14, il est revenu pendant la guerre de 14 comme infirmier dans les hôpitaux de Nice, et il a toujours fréquenté et aimé Nice d'une façon extraordinaire. Il était ami avec le peintre Moretti, l'écrivain Louis Nucéra et d'autres. C'est une figure niçoise.
- Enfin, M. Dumas-Lairolle qui fut président de la Jeune Chambre économique, et bien d'autres titres d'ailleurs.

Voilà en ce qui concerne les noms de rues.

28.3 DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DU CENTRE UNIVERSITAIRE MEDITERRANEEN

M. MILLE.- Puisque tout le monde a fait un préambule, je vais donc en faire un aussi. Il sera très court.

A partir du mois d'octobre, nous reprendrons la lutte contre l'illettrisme « lecture pour tous ». Lauriano Azinheirinha connaît bien cette opération qui consiste à faire venir un écrivain à Nice tous les mois et qui est très bien accueillie autant par le monde pédagogique que d'abord par les enfants bien entendu, je crois que tout le monde y est très favorable, et en même temps les écrivains qui viennent sont émerveillés de l'accueil que les enfants leur réservent, on voit l'imaginaire de ces enfants. J'ai dans mon bureau un recueil de lettres qu'ils ont envoyées à ces écrivains, c'est formidable. Mais je m'éloigne peut-être du sujet.

Je reviens à la désignation du conseil consultatif du CUM.

Là aussi, il s'agit de personnalités qui justement, pour la plupart, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai fait cet aparté, sont venues l'année dernière lors de ces visites aux classes de CM2, et je pense que dès l'automne les collèges recevront aussi ces écrivains :

- Mme Paule Constant, écrivain, prix Goncourt.
- Mme Véronique Olmi, une Niçoise qui a écrit « la Promenade des Russes » qui est un livre très charmant.
- M. Dominique Baudis, président de l'Institut du monde arabe, car le CUM tient à cette ouverture sur le monde méditerranéen.
- M. Didier Van Cauwelaert, je ne vous le présente pas.
- M. Henri de Lumley, directeur de l'Institut de paléontologie humaine.
- M. Max Gallo, de l'Académie française.
- M. Jacques Marseille, professeur de l'Institut d'histoire économique et sociale et qui écrit dans *le Point* où il a d'ailleurs des éditoriaux tout à fait formidables.
- M. Jean-Pierre Rudin, que je ne présente pas non plus.
- M. Amin Maalouf, journaliste et romancier libanais.
- M. Albert Marouani, président de l'université de Nice Sophia-Antipolis.

M. LE MAIRE. - Au titre de président de l'université, c'est-à-dire que si ce n'est plus lui demain, ce sera son remplaçant ?

M. MILLE. - Absolument.

M. LE MAIRE. - C'est en tant que personnalité individuelle ou en tant que président ?

M. MILLE. - En qualité de président.

Enfin, quatre représentants du Conseil municipal :

- Mme Véronique Paquis
- Mme Martine Ouaknine
- M. Jean-Michel Galy
- moi-même

On a demandé à l'opposition, comme c'est l'obligation de la loi, de nous désigner quelqu'un et le groupe « Changer d'Ère » a désigné madame Michèle Matringe.

Voilà le futur comité consultatif du CUM.

28.4 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A VOCATION REGIONALE - (BMVR) - CONTRATS DE CESSION DEFINITIVE DE DROITS D'AUTEUR AVEC LES ARTISTES : MARCEL ALOCCO, JULIUS BALTAZAR, MICHEL BOHBOT, PHILIPPE LAGAUTRIERE, EMILE MARZE RELATIFS AUX ŒUVRES OFFERTES A LA BMVR

M. MILLE.- Je rappelle que Michel Alocco est un grand artiste de l'école de Nice, très connu, Julius Baltazar est un des peintres très intéressants de notre époque, de beaucoup d'écrivains comme Michel Déon et d'autres, il a fait des choses très jolies.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Parfait, je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. CHAUVET.- Mon intervention porte sur la délibération n° 28.1. Elle ne portera pas sur « le voyage à Reims » mais simplement sur la deuxième partie de la délibération puisqu'il est demandé treize décisions, et la deuxième partie concerne la programmation de l'Opéra qu'il nous est demandé d'approuver.

Bien sûr, le propos ne porte pas sur la qualité artistique des ouvrages, il ne s'agit pas de savoir si l'on joue trop italien ou trop allemand, ou trop baroque ou insuffisamment baroque, ce n'est pas mon propos, il y a des responsables pour cela, c'est leur métier. Mais je fais trois remarques au sujet de la programmation que vous proposez.

La première est que le nombre de représentations lyriques proposées constitue un record jamais égalé dans l'opéra de Nice. Cette année, à suivre cette programmation, il y aura vingt et une soirées lyriques, en ce compris l'opérette de fin d'année « la Veuve joyeuse ». Vingt et une soirées lyriques ! Depuis le 7 février 1885, date de la réouverture de l'Opéra après l'incendie bien connu, jamais l'Opéra n'a donné aussi peu de représentations. A titre d'exemple, saison 1944-1945, au sortir de cinq années de guerre, on jouait vingt-quatre soirées à l'opéra de Nice, outre les soirées d'opérette.

C'est donc un record absolu que vous vérifierez dans le livre du centenaire, et cela pose une interrogation : où passe l'argent du contribuable si le lyrique est aussi peu donné dans notre opéra, étant rappelé bien sûr la renommée internationale constante depuis un siècle de cet opéra au plan lyrique.

La deuxième remarque que je fais sur cette programmation est qu'elle est tronquée puisque vous nous demandez d'approuver la programmation lyrique dont je viens de dire un mot et, s'agissant de la programmation symphonique, vous indiquez « non déterminée », s'agissant de la programmation chorégraphique, il est indiqué « non déterminée ».

Autrement dit, nous allons approuver - ou ne pas approuver - un tiers seulement de la programmation.

Alors bien sûr, tout le monde sait que la programmation symphonique est pratiquement faite par un directeur d'orchestre voisin, mais le problème est que cette façon de procéder est extrêmement préjudiciable, je crois, pour le grand orchestre symphonique qui est le nôtre, parce que lorsque les gens vont se précipiter, comme nous l'espérons tous, à l'Opéra pour prendre des abonnements, ils vont être privés, à suivre cette programmation, de la faculté que la plupart des amoureux de l'opéra appréciaient, qui était l'abonnement panaché, c'est-à-dire que les gens prenaient et de l'opéra, et du concert, et du ballet, ce qui permettait de favoriser le concert symphonique, car nous savons que dans notre ville la politique d'abonnement privilégie toujours le lyrique au détriment de l'orchestre symphonique. C'est donc extrêmement préjudiciable pour l'orchestre, dont nous savons que depuis quelques années il a atteint une très belle dimension, que de présenter cette façon d'opérer.

Enfin, troisième remarque, je vous fais une suggestion dont je sais que par habitude vous souhaitez ne tenir aucun compte mais, s'il vous plaît, relisez le document que vous nous présentez et notamment l'annexe 2 qui est proposée à nos futurs abonnés, page 1 de l'annexe 2 il est indiqué au titre des opéras « Jeanne d'Arc ». Je vous indique, même si vous ne tenez aucun compte, par habitude, de mes suggestions, que ceci n'est pas acceptable. Ce n'est pas l'opéra « Jeanne d'Arc » qui est proposé à notre public, c'est l'opéra « Jeanne au bûcher » de Honegger. Cela pourrait paraître pour une erreur de plume mais, comme je m'adresse à monsieur Raoul Mille qui est l'écrivain de qualité que nous savons, je lui signale, et bien sûr il n'est pas responsable de cela, qu'écrire « Jeanne d'Arc » ici est aussi inconvenant que si un candidat au bac attribuait « Andromaque » à Corneille, parce qu'en vérité ce n'est pas Jeanne d'Arc, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Bon, d'accord, d'accord.

M. CHAUVET.- ... parce que « Jeanne d'Arc » est un opéra qui existe, Auguste Vérola ne me contredira pas, c'est un opéra de Verdi.

M. LE MAIRE.- Madame Marland, répondez.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Monsieur Chauvet, très brièvement, c'est une année de transition, je vais vous expliquer. Si vous aviez un peu d'expérience sur les autres villes, vous sauriez ce qui se passe quand on a une année de transition avec la fin du contrat d'un directeur en attendant l'arrivée du nouveau contrat. Nous allons avoir un grand danseur pour les ballets, une très belle saison de ballets, nous allons avoir des modifications de l'orchestre, une très belle saison symphonique qui va être intensifiée. Quant à la programmation de l'opéra, elle est faite de façon très succincte par le directeur qui va achever sa direction en octobre 2009 et qui a donc voulu laisser un peu d'espace de liberté à la nouvelle équipe, ce qui est la règle dans tous les opéras

de France et du monde entier. Si vous saviez ce qui se passe ailleurs, vous trouveriez cette situation tout à fait normale, et elle est tout à fait normale. Il est normal que la nouvelle direction ait un espace de liberté dans sa programmation. Elle va être nommée incessamment par le maire, nous aurons trois personnes dirigeantes nouvelles de grande qualité et il est tout à fait normal qu'elles puissent avoir cet espace de liberté.

Il est bien évident qu'avant qu'ils soient nommés, on ne peut pas parler de leur programmation, mais il est tout à fait normal que les équipes précédentes laissent un espace de liberté. Rien n'est étonnant dans cette situation, seule votre ignorance peut exprimer votre dernière phrase.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets donc aux voix ces délibérations.

La délibération n° 28.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Vote contre : - **M. CHAUVET**

La délibération n° 28.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 28.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 28.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Vérola, qui a beaucoup de mariages demain matin, va nous présenter la délibération n° 11.1 bis.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

**11.1 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES
FONDS DE COMMERCE FONDS ARTISANAUX, BAUX
COMMERCIAUX ET TERRAINS A VOCATION
COMMERCIALE**

M. VEROLA.- Monsieur Fetnan en a pris connaissance. Les alinéas 2 et 3 vous conviennent-ils ?

M. FETNAN.- Oui.

M. VEROLA.- On n'y revient donc pas.

M. LE MAIRE.- Je remercie vraiment monsieur Fetnan d'avoir alerté le Conseil municipal sur un sujet qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses dans l'interprétation que certains de nos concitoyens auraient pu en faire, et je vous remercie pour ce travail en commun que vous avez fait, Monsieur Vérola et Monsieur Fetnan.

Je mets donc aux voix la délibération n° 11.1 bis nouvellement rédigée qui vous a été distribuée.

La délibération n° 11.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à monsieur Jean-Michel Galy.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-MICHEL GALY,
CONSEILLER MUNICIPAL**

M. GALY.- Monsieur le Maire, j'ai conscience que mes collègues sont fatigués et que l'écoute est en train de baisser, mais je suis obligé de céder à l'amicale pression de mes collègues seniors qui sont assis à côté de moi et qui veulent savoir ce qu'ils feront cet été et à la rentrée dans le cadre de l'animation

seniors, c'est pourquoi je me permets de prendre la parole pendant deux minutes.

Dans le cadre de cette animation, un certain nombre de grandes opérations sont mises en route, en particulier la programmation annuelle de danse qui représente quand même plus de cent vingt après-midi dansantes sur quatre quartiers de la ville de Nice, plus sept grandes manifestations dont la journée de la danse au palais de la Méditerranée.

J'ajoute, pour être complet, que par exemple l'après-midi aux Combes a fait rentrer plus d'argent dans les caisses de la Ville qu'elle en a fait sortir, c'est donc une opération positive.

La deuxième grande action qui est engagée, et qui est la plus lourde, est la « Star seniors » : je suis en état de dire à mes collègues que l'on est obligé d'arrêter les inscriptions, on est en train de pulvériser tous les nombres, au-delà de cent soixante-dix c'est insupportable dans la mesure où, par demi-journée de présélection, lorsqu'on en a fait passer entre douze et quinze, c'est un maximum. Je peux vous dire que les présélections sont particulièrement éclairantes. En effet, il y a des voix exceptionnelles et, quand on écoute bien, on n'arrive plus à faire la différence entre un amateur et une star. Très peu de choses les séparent et vous serez surpris, le 29 novembre, de voir combien il y a de gens dans ce département, et surtout dans la ville de Nice, qui chantent avec autant d'enthousiasme et avec d'aussi belles voix. Je vous signale que cela fera quatorze présélections et une finale à Nice pour laquelle je pense qu'il faudra changer de salle car le casino Ruhl sera trop petit, il faut envisager une salle plus importante.

Mais il ne s'agit pas seulement de danser et de chanter. En effet, nous avons mis sur pied aussi un nombre impressionnant de conférences, de colloques, d'animations intellectuelles. Je dois dire que dans ce cadre, j'ai demandé aux associations, en particulier l'université de Nice inter-âges, de multiplier le nombre de conférences y compris l'été, de façon à ce que nos seniors non seulement chantent et dansent mais voient leurs neurones boostés dans une activité intellectuelle qui n'a pas de cesse.

J'ajoute que notre centre communal d'action sociale a pris toute sa part dans cette action puisqu'il y a neuf clubs d'animation au CCAS et que ces neuf clubs d'animation sont en ordre de marche sur toute l'année.

J'ajoute que j'ai entendu avec plaisir mon collègue Fetnan saluer le travail du centre communal d'action sociale. D'ailleurs vous avez tous là à votre disposition une petite disquette, vous y noterez que ce centre communal se rajeunit, qu'il offre désormais une nouvelle image et que, d'une certaine manière, il marche à la cadence de ces seniors nouveaux qui sont en train d'émerger et qui demandent à notre collectivité de les aider en quelque sorte à se donner non seulement du mouvement mais à réussir pleinement leur retraite.

A cette aventure intellectuelle s'ajoutent au mois de novembre, les 26, 27 et 28, trois journées de manifestations qui tournent autour de l'identité culturelle portée par les seniors qui vont faire la démonstration qu'à Nice, l'identité niçoise est tressée des fibres de toutes les civilisations de la Méditerranée puisque nous allons inviter toutes les amicales de ceux qui proviennent de pays originaires de la Méditerranée et qui sont niçois justement et simplement parce qu'ils habitent Nice. Ce sera trois journées exceptionnelles qui commenceront au mois de novembre à la cinémathèque avec un film par pays riverain de la Méditerranée, il y aura de grandes expositions au musée Chéret, il y aura une exposition de photographies au théâtre de la photographie et de l'image et, surtout, j'ai tenu à ce que l'université de Nice Sophia-Antipolis soit associée à ce type de travaux culturels puisque nous allons mettre sur pied des ateliers mémoire qui travailleront à partir de septembre et qui continueront leurs travaux auprès de collègues de l'université et avec l'aide d'étudiants de l'université qui pourront puiser là matière par exemple à doctorat ou matière à mémoire.

J'ajoute que faire bouger les seniors c'est bien, encore faut-il qu'ils aient les moyens. Je vous signale quand même, et je voudrais que mes collègues m'accordent une petite seconde d'attention, qu'à partir du 1^{er} septembre nous sommes théoriquement susceptibles de délivrer quelque 100 000 cartes « Nice Plus Senior ». Il y a 100 000 personnes de plus de 60 ans ; certaines ne se déplaceront pas, dans un premier mouvement elles ne se déplaceront pas, mais nous avons commandé 20 000 cartes de façon à faire face à la première vague de demandes, en fonction de ce qui se passe ailleurs dans d'autres grandes villes de France, il est clair que la demande sera importante.

Ajoutons que les commerçants ont remarquablement répondu dans le cadre de cette action. Nous avons été obligés, pour le premier lancement, de limiter le nombre de commerçants qui veulent s'inscrire, sans quoi toute la ville figurerait sur la carte « Nice Plus Senior ». Je peux déjà vous annoncer qu'il y aura près de cent vingt commerçants inscrits sur cette carte, c'est-à-dire que cent vingt commerçants niçois feront profiter les seniors de privilèges importants allant parfois jusqu'à 15 %, ils ont fait un effort remarquable jusqu'à 15 %. Les seniors verront ainsi indirectement leur pouvoir d'achat augmenter et donc participeront pleinement à l'action de cette ville.

Certes, tout cela, Monsieur le Maire, émane quand même d'une réflexion - je suis modestement un universitaire et je ne peux pas faire une action sans y réfléchir - sur cette nouvelle tranche d'âge que les avancées de la médecine et de la science arrachent au temps. Il y a une nouvelle génération qui monte, une nouvelle tranche d'âge qui apparaît et, dans ce cadre, nous avons mis sur pied un certain nombre de réflexions, en particulier les rencontres-débats du centre communal d'action sociale, nous lançons un « café des âges » et, en même temps, nous avons au sein du centre communal d'action sociale l'idée chaque année de faire venir tous ceux qui vont à la retraite, qui rentrent à partir de 60 ans dans ce nouvel âge et auxquels nous fournirons un maximum

de renseignements, une espèce de baptême d'information lorsqu'on passe d'une vie d'activité à une vie de retraite.

C'est dire, Monsieur le Maire, que c'est une action importante. Cette action ne saurait être accomplie, et je tiens à le souligner, sans l'aide unanime de toutes les associations seniors. Pour la première fois, et c'est une conjoncture assez exceptionnelle, toutes les associations seniors marchent comme un seul homme dans toutes les actions qui sont engagées.

M. CUTURELLO.- Et les femmes !?

M. GALY.- Je ne comprends pas très bien cette remarque bizarre. C'est une réflexion stupide.

Toutes les associations seniors marchent comme un seul homme dans ce type d'activités et peut-être, Monsieur le Maire, je vous le suggère, faudrait-il envisager une politique de subvention coordonnée à l'égard des associations seniors, parce qu'elles sont toutes dispersées dans un tas d'activités, et il est difficile de pouvoir les piloter si elles ne sont pas pilotées justement par la distribution de la subvention qui signale finalement le mérite.

Enfin, j'ai cru comprendre, et je vous en remercie, cela prouve votre attention pour l'humble conseiller municipal que je suis, pendant longtemps le département seniors s'est limité à ma propre personne et à ma secrétaire à 0,80 % de temps plein, c'est-à-dire que nous étions 1,8, nous commençons à fatiguer, d'ailleurs ce soir je suis assez fatigué, mais on m'annonce que peut-être on va dégager une mini-direction, de façon à faire face à toutes ces actions, et il y en a d'autres derrière, d'autres très importantes dont je vous tiendrai informé.

En tout cas ce que je veux dire c'est que désormais, comme le dit la presse, les seniors bougent, et je pense qu'on peut dire qu'à Nice les seniors bougent et qu'ils ne sont pas près de s'arrêter. Je le dois à un entretien que j'ai eu avec vous, lorsque vous m'avez reçu la première fois, vous m'avez dit : « Jean-Michel, il faut que tu fasses bouger les seniors ». C'est rentré dans une oreille, ce n'est plus sorti, et désormais je crois que de ce point de vue, nul ne peut contester qu'à Nice, les seniors sont actifs.

29.1 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA POLITIQUE D'ANIMATION DES SENIORS

M. GALY.- Je vous passe la lecture de la délibération n° 29.1 parce que cette lecture est la liste des opérations que je viens d'annoncer, je n'ai fait que résumer ce qui est contenu dans cette délibération municipale.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas fini, monsieur Librati veut en savoir plus.

M. LIBRATI.- Juste un petit mot, Monsieur Galy, pour vous dire que le groupe « Changer d'Ère » participera dans les mois qui viennent et dans les années qui viennent, de manière très active, à faire en sorte que les retraités à Nice restent toujours aussi nombreux, puisque vous savez que le gouvernement propose la retraite à 70 ans, nous, nous proposons la préretraite à 55 ans, ce qui permettrait à notre maire, d'après mes calculs, de partir à la retraite dans un an et de pouvoir rejoindre les activités fort enrichissantes que vous proposez. Vous pouvez donc compter sur le soutien unanime de tout le groupe « Changer d'Ère » pour que la préretraite soit à 55 ans, ce qui permettrait à monsieur Estrosi de participer immédiatement et de profiter de ce dispositif que vous avez mis en place. Ce serait bien mérité, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci de prendre autant soin de moi.

M. GALY.- Monsieur le Maire, je n'ai rien à ajouter devant cette unanimité.

M. LE MAIRE.- Vous savez, Monsieur le Conseiller et cher Jean-Michel, sincèrement, parce que l'heure a tourné, certains se sont peut-être laissés aller à oublier qu'ils ont ici dans cette salle des responsabilités devant les habitants de cette ville et devant leurs administrés. Ce genre de plaisanteries, moi, ne me font pas sourire. Par contre, je le dis très clairement, tout ce que vous avez résumé, toute l'énergie que vous avez mise depuis plus d'un an au service de cette ville pour donner aux seniors la place qui doit être la leur et qui ne leur avait jamais été consentie, pour être attentif en complément des politiques de santé publique, d'accompagnement social qui sont de votre responsabilité et de la responsabilité de Joëlle Martinaux, de Daniel Benchimol et de bien d'autres, veiller à apporter à des gens qui sont souvent dans la solitude et qui ont besoin simplement qu'on leur permette de vivre, de la convivialité, des loisirs, des activités sportives, des activités culturelles, qui souhaitent et qui sont demandeurs, vous qui avez été fondateur de l'université du troisième âge, continuer à s'enrichir culturellement en bénéficiant de la transmission de la connaissance et du savoir, eh bien toutes ces initiatives sont, grâce à vous, à l'honneur de notre municipalité.

Alors, que monsieur Librati qui est peu respectueux à l'égard de nos seniors, se laisse aller à de tels propos, ce n'est pas très grave, mais en tout cas votre propos m'a passionné, je pense qu'il est important que dans les jours qui viennent nous ayons une grande communication sur tout cela, parce que c'est aussi, en même temps que nous avons préparé la rentrée pour les mamans, pour les enfants, pour les élèves de la ville de Nice, la rentrée de nos seniors que vous êtes en train de préparer, et vous êtes en train de la préparer de la plus belle manière, je veux vous en remercier.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport et je passe maintenant la parole à monsieur Bernard Baudin pour ses dossiers, je lui demanderai de bien vouloir présenter aussi la délibération n° 22.1 de madame Khaldi.

Délibération n° 29.1 : le Conseil municipal prend acte.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
CONSEILLER MUNICIPAL,
EN L'ABSENCE DE MADAME FATIMA KHALDI**

22.1 OCCUPATION D'UN TERRAIN APPARTENANT A COTE D'AZUR HABITAT POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS, ROUTE DE TURIN, AUX LISERONS - SIGNATURE D'UNE AUTORISATION

M. BAUDIN.- La volonté de la ville de Nice est de créer une aire de jeux pour enfants au quartier des Liserons, ce qui répond à une forte demande de la population, sachant que le terrain sur lequel nous projetons de créer ce jardin appartient à Côte d'Azur Habitat. Il était donc nécessaire que madame la présidente de Côte d'Azur Habitat donne son accord, ce qu'elle a fait par écrit le 25 juin.

La délibération n° 22.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
CONSEILLER MUNICIPAL**

30.1 PARC PHOENIX : CONVENTION DE CO-ORGANISATION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION DES NATURALISTES DE NICE ET DES ALPES-MARITIMES POUR LA TENUE DU SALON DES CHAMPIGNONS DU 31 OCTOBRE AU 1^{er} NOVEMBRE 2009 ET DU SALON DES MINERAUX, FOSSILES ET PIERRES TAILLEES DU 21 AU 22 NOVEMBRE 2009

M. BAUDIN.- Il s'agit d'une convention qui existe depuis une vingtaine d'années entre le parc Phoenix, la ville de Nice et l'association des naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes pour l'organisation de la muséographie, les minéraux et les fossiles, et sur l'exposition des champignons.

30.2 PARC PHOENIX : GRATUITE D'OCCUPATION DES SALLES ET ESPACES AU BENEFICE DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES POUR L'ORGANISATION DES SOIREES ESTIVALES ET AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

M. BAUDIN.- Il s'agit de la mise à disposition gratuite des salles du parc Phoenix pour les collectivités territoriales, notamment le Département.

M. LE MAIRE.- Puis-je vous demander, sur la délibération n° 30.1, si nous faisons appel au muséum d'histoire naturelle ?

M. BAUDIN.- Oui.

M. LE MAIRE.- C'est important parce que c'est l'opportunité pour moi de dire que j'ai profité de « la nuit des musées » pour aller au fond du fond - d'ailleurs avec un certain nombre d'élus qui m'accompagnaient - des caves du muséum d'histoire naturelle, madame Rampal m'accompagnait, ainsi que madame Duez, franchement ce n'est pas digne, alors que c'est le musée le plus riche de France en collections que nous devons à Barla, à des Niçois extraordinaires, nous avons la plus belle collection de moulages de champignons du monde, la plus belle collection de pierres du monde, la plus belle collection d'oiseaux et de volatiles du monde, des choses inouïes

auxquelles personne n'a accès parce que c'est classé, archivé, et ça n'est pas accessible au public pour des raisons de sécurité.

Nous proposerons prochainement, avec Muriel Marland, et je veux que ce soit en matière de muséographie l'œuvre de notre municipalité pendant ce mandat, la construction d'un muséum d'histoire naturelle au parc Phoenix où nous exposerons à la fois toutes les collections auxquelles nous n'avons pas accès dans ce domaine, qui sont dans ce local qui n'est ni fait ni à faire, aujourd'hui c'est dépassé et ce n'est pas le bon emplacement, et en même temps nous avons aussi de grandes collections d'art premier que nous élaborerons en termes de positionnement muséographique.

C'est un sujet que nous soumettrons bientôt au vote du Conseil municipal pour lancer les études nécessaires. En tout cas je serai attaché à ce que, sur cette exposition, on fasse vraiment appel au conservateur du muséum d'histoire naturelle qui est un homme extraordinaire, un homme remarquable et qui peut vous permettre d'avoir une exposition de très haut niveau.

M. BAUDIN.- Ils sont présents sur chaque exposition et je peux vous dire que je vous ai représenté sur le récif corallien inscrit au patrimoine de l'Unesco la semaine dernière, il y avait une présentation remarquable du muséum sur une collection de coquillages et madame Ohlen, la représentante de monsieur Martin, a été absolument enthousiasmée ; d'ailleurs elle a fait votre éloge parce que c'est bien grâce à vous si cela a pu être inscrit au patrimoine de l'Unesco.

M. LE MAIRE.- Eh oui, je sais, le jet privé, vous savez. Ils ont tous fait la campagne contre moi, tous, pendant trois mois, comme ils n'ont aucune dimension de l'État...

M. LIBRATI.- Je rêve ! Heureusement qu'Estrosi est là !

M. LE MAIRE.- Je suis tellement bien dans ma peau, le bonheur d'avoir emmené onze universitaires à Washington, au sommet de l'ICRI, en janvier 2008 pour obtenir le classement du récif corallien de la France en Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'Unesco, cela fait partie de ces petites fiertés dont on se dit que, face à la médiocrité de certains, dans la vie publique il y a des choses qui grandissent l'action de l'homme public.

Merci en tout cas de m'y avoir représenté.

Je mets donc aux voix ces délibérations.

La délibération n° 30.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 30.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Ils resteront dans leur petit quartier, leur petit pâté de maisons, sans laisser la moindre trace de leur passage.

Je passe maintenant la parole à madame Muriel Marland-Militello pour les dossiers de monsieur Baudoux.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE
EN L'ABSENCE DE MONSIEUR GERARD BAUDOUX**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Je voudrais tout d'abord indiquer qu'une erreur a été commise, et que je n'ai pas relevée, de la part de monsieur Chauvet : dans la programmation sur l'Opéra, il est bien écrit « Jeanne au bûcher » et non pas « Jeanne d'Arc au bûcher ». L'écriture est donc correcte et monsieur Chauvet devrait mettre des lunettes.

35.2 MAMAC - EXPOSITION ROBERT LONGO - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE MUSEE D'ART MODERNE BERARDO DE LISBONNE (PORTUGAL)

Mme MARLAND-MILITELLO.- Pour en revenir au MAMAC, nous avons deux délibérations à vous soumettre, la première au sujet de l'exposition Robert Longo qui a commencé ce soir : il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Nice et le musée d'art moderne Berardo de Lisbonne.

35.3 MAMAC - ACQUISITION DE CINQ ŒUVRES DES ARTISTES QUI RELEVANT DE L'EXPOSITION LE CHEMIN DE PEINTURE. ALUN WILLIAMS, STEPHANE PENCREAC'H, VALERIE FAVRE ET DENIS CASTELLAS

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'une proposition d'acquisition de cinq œuvres des artistes qui relèvent de l'exposition précédente « le chemin de peinture » avec cinq artistes. Nous vous demandons l'autorisation de pouvoir acquérir ces œuvres, dans le temps bien évidemment.

La délibération n° 35.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 35.3, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Premier Adjoint, pourriez-vous rapporter les dossiers de madame Lévi concernant les ressources humaines.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1^{er} ADJOINT AU MAIRE
EN L'ABSENCE DE MADAME NADIA LEVI**

**38.1 AFFERMAGE DU PALAIS NIKAIÀ - AUTORISATION DE
DECLASSEMENT, DESAFFECTATION, REFORME PUIS
DESTRUCTION DE MATERIELS**

M. KANDEL.- La délibération n° 38.1 est relative à l'affermage du palais Nikaïa. Il s'agit d'autoriser le déclassement, la désaffectation, la réforme puis la destruction de matériels du palais dans la perspective de la nouvelle délégation.

**38.2 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SOCIETE RCM
MEDIAGEST**

M. KANDEL.- Il s'agit d'un protocole transactionnel avec la société RCM Médiagest qui est le mandataire payeur de la ville de Nice pour les achats d'espaces publicitaires.

**38.3 AVENANT A LA CONVENTION DU 20 OCTOBRE 2008
FIXANT LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE
VELOS DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA
COMMUNAUTE NICE COTE D'AZUR**

M. KANDEL.- Trois cents vélos avaient déjà été distribués aux agents de la Ville, nous allons pouvoir en distribuer cent vingt-cinq supplémentaires, ce qui est la démonstration que cette initiative a été très appréciée des agents de la Ville.

38.4 MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX D'AGENTS DE LA VILLE DE NICE AUPRES DE LA SOCIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE LA CIAMADA NISSARDA, DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF VAUBAN

38.5 INFORMATION SUR LA DECHARGE DE FONCTIONS D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

M. KANDEL.- Il s'agit d'une simple information sur la décharge de fonctions d'un emploi fonctionnel, en lien avec l'adoption du nouvel organigramme des services municipaux.

38.6 CREATION DE CINQ EMPLOIS AU SEIN DE LA VILLE DE NICE : DIRECTEUR DU THEATRE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE - ASSISTANT DE PROGRAMMATION DE FILMS A LA DIRECTION DU CINEMA - DIRECTEUR OPERATIONNEL DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION - EXPERT EN TECHNIQUE DU BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT - DIRECTEUR ARTISTIQUE DE BALLET NICE MEDITERRANEE

38.8 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE EN FAVEUR D'UN EMPLOYE MUNICIPAL

M. KANDEL.- Il s'agit d'une demande de remise gracieuse de dette en faveur d'un employé municipal, après une enquête sociale qui confirme la situation précaire de l'intéressé.

38.9 APPROBATION DE LA CONVENTION CONFIAIT AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DE LA VILLE DE NICE LE SUIVI EN MEDECINE PREVENTIVE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR

38.10 APPROBATION DE LA CONVENTION CONFIAIT AU SERVICE DU CONTROLE MEDICAL DE LA VILLE DE NICE LE SOIN D'ASSURER LES EXAMENS MEDICAUX A LA SUITE D'UNE MALADIE OU D'UN ACCIDENT DE SERVICE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE NICE COTE D'AZUR

38.11 ORGANISATION ANNUELLE D'UN TOURNOI DE FOOTBALL INTERSERVICES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE NICE ET DE NICE COTE D'AZUR

M. KANDEL.- Il s'agit de l'organisation annuelle d'un tournoi de football interservices du personnel de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur, l'idée étant de maintenir des liens étroits entre les personnels de ces deux entités.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir sur ces dossiers ?

S'il n'y a pas d'intervention, je les mets donc aux voix.

La délibération n° 38.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 38.5 : le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 38.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. KANDEL.- Monsieur le Maire, dans la précipitation j'ai omis la délibération n° 38.7.

38.7 ATTRIBUTION DES PRIMES ET INDEMNITES AUX AGENTS NON TITULAIRES

M. KANDEL.- Il s'agit d'attribuer des primes et indemnités aux agents non titulaires de la ville de Nice qui jusqu'ici ne bénéficiaient d'aucun régime indemnitaire.

M. LE MAIRE.- Cela a été voté quand même !

M. KANDEL.- C'est une délibération très importante pour les personnels en question parce que c'est une question d'équité par rapport aux autres agents, et notamment aux agents stagiaires, titulaires et contractuels.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. La parole est à monsieur Philippe Pradal.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
CONSEILLER MUNICIPAL**

M. PRADAL.- La situation est ironique, Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisque j'inaugure mes fonctions de « monsieur anti-gaspi » en rapportant deux propositions de subvention !

42.1 SUBVENTION DE LA VILLE DE NICE A L'ASSOCIATION OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE NICE - CONVENTION D'OBJECTIFS

42.2 RELATION VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - ASPTT ET NVB - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2009

M. LE MAIRE.- Mais sous contrôle!

La délibération n° 42.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Messieurs Christian Tordo et Auguste Vérola (Office du commerce et de l'artisanat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 42.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Gilles Veissière (bénévole ASPTT) ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Madame Barale, pourriez-vous nous rapporter vos délibérations, s'il vous plaît.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME FLORENCE BARALE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

43.1 CREDIT MUNICIPAL DE NICE : GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 EUROS

Mme BARALE.- Il s'agit d'accorder la garantie de la ville de Nice à la caisse de crédit municipal de Nice pour le remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros. Cet emprunt est destiné à faire face à la demande croissante de prêts sur gage depuis le second semestre 2008, en conséquence de la crise économique et financière.

Je vous présente les délibérations n° 43.2, 43.3 et 43.4 conjointement car elles répondent ensemble à l'objectif de faire de Nice un territoire d'innovation numérique.

L'économie du numérique représente un secteur très dynamique de l'économie mondiale. Son application aux domaines du transport, du tourisme, de la santé, de la proximité et aussi de l'éducation est et sera dans les années à venir une des sources majeures de la croissance économique.

Notre territoire, avec un pôle de compétitivité mondial spécialisé dans les solutions communicantes sécurisées, une université en pointe sur le numérique et la présence de nombreuses entreprises spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication, a des atouts pour contribuer à ce développement de l'innovation, de la croissance et de l'emploi.

Les actions d'innovation numérique proposées s'intègrent dans les orientations nationales portées par les initiatives ministérielles à travers la création du Forum des services mobiles sans contact ou du programme France

numérique 2012. Ces innovations apporteront une amélioration de la vie quotidienne des citoyens dans des domaines tels que les transports, la santé ou la culture. C'est pourquoi je vous demande d'approuver les délibérations suivantes :

43.2 PARTICIPATION AU PROJET - NICE VILLE DU SANS CONTACT MOBILE - CHARTE ENTRE LES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE, L'UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, VEOLIA TRANSPORTS, VILLE DE NICE ET LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR

Mme BARALE.- Cette délibération vise à autoriser la ville de Nice à participer au projet « Nice ville du sans contact mobile » avec pour partenaires la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, l'université de Nice Sophia-Antipolis, les trois principaux opérateurs de téléphonie mobile et Veolia Transport et ce, en vue d'expérimenter de nouveaux services autour de la technologie du sans contact mobile.

43.3 CANDIDATURE ET SOUTIEN DE LA VILLE DE NICE AUX APPELS A PROJET D'INNOVATION NUMERIQUE

Mme BARALE.- La délibération n° 43.3 vise à permettre la candidature ou le soutien de la ville aux appels à projets nationaux et régionaux contribuant au développement de l'innovation numérique.

43.4 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION NUMERIQUE

Mme BARALE.- La troisième délibération, relative à l'innovation numérique, vise à autoriser le partenariat entre la ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour une conduite concertée des actions d'innovation numérique.

43.5 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE MONDIAL SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES (SCS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SIEGE SUR LA VILLE DE NICE DU CENTRE NATIONAL DE REFERENCE SANTE « A DOMICILE ET AUTONOMIE » ET DU SIEGE DU CENTRE D'INNOVATION ET D'USAGES SANTE - SUBVENTION DE 40 000 EUROS

Mme BARALE.- Enfin, dans la dernière délibération que je vous présente, n° 43.5, il s'agit de passer une convention de partenariat entre la ville de Nice et le pôle de compétitivité « solutions communicantes sécurisées » pour

la mise en œuvre du siège du Centre national de référence pour la santé à domicile et l'autonomie, en accordant une subvention de 40 000 euros.

M. LE MAIRE.- Je voudrais tout d'abord, avant de passer la parole à monsieur Librati, remercier Florence Barale.

Mon prédécesseur, il y a quinze ans de cela, est venu à Nice pour saluer le fait que la ville de Nice soit la première ville de France sans contact, et si nous avons été reconnus en termes d'excellence comme étant la première ville de France « sans contact », c'est grâce à l'investissement et au talent que Florence Barale a mis au service de notre équipe municipale.

Il faut que vous sachiez ce que cela veut dire, pour ceux qui ne sont pas au cœur de cette actualité au quotidien. Cela signifie qu'à Nice aujourd'hui, on peut, simplement avec son téléphone, accéder à un certain nombre de services. On pourra à partir du 17 juillet prochain prendre un vélo bleu rien qu'avec son téléphone ; on peut monter dans un tramway sans prendre de ticket, rien qu'avec son téléphone ; on peut utiliser des moyens de transport, avoir accès à des prestations culturelles, à des prestations sociales, à des prestations en matière de santé publique rien qu'avec son téléphone ou rien qu'avec une carte que l'on peut se procurer dans n'importe lequel de nos centres d'accueil municipaux et de nos services publics.

Je peux vous dire que nous sommes aujourd'hui pris en référence dans toutes les grandes villes de France qui cherchent désormais à suivre notre exemple. Si Nice a été reconnue comme telle, première ville de France « ville sans contact », c'est à Florence Barale que nous le devons et je veux la remercier parce que c'est vraiment un dossier qu'elle a porté personnellement.

Monsieur Librati, vous avez la parole.

M. LIBRATI.- Deux choses, d'abord pour dire que je ne prendrai pas part au vote de la délibération n° 43.1, et pour parler des autres délibérations.

Ce sont à mon sens trois excellentes délibérations qui permettent à la ville de rentrer dans l'ère du numérique avec quelques années d'avance. Je partage votre enthousiasme et je pense que cela fait partie de ces délibérations qui vont aussi, en termes d'image, participer à redorer l'image de la ville, ce dont elle a besoin. Bien sûr c'est bien que l'on s'y prépare maintenant, parce que toutes les marques de téléphone n'intégreront pas des puces RFID ou en tout cas des systèmes permettant de faire fonctionner cette technologie dans les mois qui viennent, mais dès l'année prochaine, il y a déjà trois modèles sur la plus grande marque qui est Nokia et plusieurs modèles existent dans d'autres marques. On prend donc de l'avance et c'est plutôt bien.

Je vous fais deux propositions parce qu'elles me semblent importantes ; elles concernent aussi monsieur Rudy Salles, en tant

qu'administrateur de l'office du tourisme. Il y a quelques petites choses qui peuvent nous permettre aussi de compléter ce système.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais attirer votre attention, avant d'aborder la question du tourisme, sur la problématique de la fibre optique à Nice. Alors que la ville de Nice avait de l'avance, par un problème qui est plus de nature commerciale entre les différents opérateurs qu'un problème politique, elle est en train de prendre du retard. J'attire votre attention sur ce dossier, il serait dommage, alors qu'on avait de l'avance sur la fibre optique, que l'on prenne du retard parce qu'il y a un problème de concertation entre les différents opérateurs. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, pour faire une proposition concrète, Monsieur l'Adjoint au tourisme, il me semble important de réfléchir à l'équipement en wifi des principales places de la ville, et notamment je pense à la place Masséna. Pour aller jusqu'au bout du dispositif, il me semblerait intéressant, par exemple, que la ville de Nice équipe la place Masséna en wifi, que l'accueil soit fait par l'office du tourisme et qu'il y ait en même temps la possibilité technique que celui-ci permette à tous les touristes qui arrivent avec un téléphone ou avec un portable, de savoir quelle est la programmation dans la ville au moment où ils se connectent. Il y a une autre possibilité qui est notamment de faire des podcasts : on arrive avec un téléphone, on se place dans cette zone wifi et on télécharge le programme de la ville.

Voilà des exemples - je ne sais pas si vous y avez déjà pensé, en tout cas ce n'est pas officiel - qui permettraient aussi à la Ville de pouvoir intégrer le versant touristique à ces innovations numériques.

Sur les propositions, j'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que vous devez avoir le poids pour pouvoir faire en sorte que sur la fibre optique on ne perde pas l'avance que l'on a, et aujourd'hui c'est ce qui est en train de se produire.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Librati. On la perdra d'autant moins que cela fait partie des dossiers stratégiques qui sont dans mon périmètre ministériel et je vous promets que la ville de Nice va prendre beaucoup d'années d'avance d'un coup.

Madame Barale va répondre plus précisément aux questions que vous posez pour vous dire comment nous allons faire. La technologie, la volonté, Rudy Salles l'a déjà affichée et a passer commande, en quelque sorte, à Florence Barale, je sais qu'ils travaillent tous les deux sur le sujet.

Mme BARALE.- Nous travaillons sur ce sujet avec Dominique Estève et nous commençons à constituer un groupe de travail autour du tourisme pour nous demander quelles sont les meilleures applications à développer pour rendre le tourisme plus technologique.

Sur la fibre optique, je passe la parole à Agnès Rampal qui en saura plus que moi.

Mme RAMPAL.- Sur la fibre optique, avec la vigilance du maire, c'est quelque chose sur lequel on va se pencher, mais je voulais répondre aussi sur le wifi. Le wifi sur les places, dans les rues, est une vraie problématique et en fait c'est impossible. Par contre, ce que vous proposez rentre en plein dans le programme « sans contact mobile » qui est actuellement expérimenté puisque tout ce que vous dites, qui pourrait être téléchargé par wifi, peut l'être et tout l'intérêt de ce « sans contact mobile » est justement que l'on pourra télécharger ce que l'on souhaite en s'approchant d'une borne qui aura les informations utiles. Je m'explique.

En se promenant dans le Vieux-Nice, et nous y avons travaillé aussi avec Jean-Marc Giaume, on peut très bien mettre une puce particulière sur tel et tel bâtiment et, en s'approchant avec son téléphone mobile, on chargera toutes les explications sur l'histoire de Nice, l'histoire de ce bâtiment. Il en est ainsi de toutes les activités sportives, de toutes les activités culturelles qui pourront être téléchargées par un « non-contact », en s'approchant spécifiquement d'une borne qui sera installée dans les endroits stratégiques et qui permettra aux touristes, aux Niçois, aux étudiants, aux enfants de télécharger ce qu'ils ont envie de télécharger pour s'instruire, pour connaître.

C'est beaucoup plus efficace et beaucoup plus sûr que le wifi qui présente de grosses complications par ailleurs, parce qu'on porte préjudice aux opérateurs puisque, quand on fait un wifi sur une place, les appartements situés autour de la place peuvent le prendre. C'est très compliqué au niveau de la législation. En revanche, le « sans contact mobile » lève toutes ces difficultés et rend l'information souhaitée accessible par téléchargement.

M. LE MAIRE.- Et Sandrine Filippini pourrait vous dire aussi que nous allons apporter des réponses importantes en matière de handicap, pour les déplacements dans la ville. Donc, à partir des premières expérimentations qu'a développées Florence Barale et que chacun dans sa délégation va mettre en œuvre (tourisme, santé publique, handicap, culture, patrimoine...), Nice sera une ville de référence et une ville exemplaire dans ce domaine.

Je mets aux voix l'ensemble de ces délibérations.

La délibération n° 43.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Messieurs Christian Estrosi, Christian Tordo, Philippe Pradal, Gérard Baudoux, Yann Librati et madame Brigitte Cohen-Tanauji-Dahan, représentants de la ville de Nice à la Caisse de crédit municipal, ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 43.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 43.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 43.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 43.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Christian Tordo (Solutions communicantes sécurisées) ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Monsieur Jean-Marc Giaume, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME,
CONSEILLER MUNICIPAL**

45.1 VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CULTUELLES

M. GIAUME.- Monsieur le Maire, tout d'abord je voudrais modifier l'intitulé de cette délibération : « Versement de subventions d'investissement au profit d'associations cultuelles », on pourrait rajouter « restauration et protection du patrimoine historique » parce que c'est l'objet de cette délibération.

Il s'agit de plusieurs lieux historiques majeurs de notre ville :

- l'église Jeanne d'Arc, qui a été classée en 1992, pour la restauration de la couverture de l'édifice ;
- l'archiconfrérie de la Miséricorde (pénitents noirs), qui a été classée en 1921, pour la consolidation de la charpente et de la toiture, et le ravalement des trois façades de la chapelle ; c'est un des joyaux de notre art baroque ;
- la chapelle des pénitents blancs, classée en 1921, pour la réhabilitation de la façade et des clôtures latérales qui étaient en très mauvais état ;

- la chapelle des pénitents rouges du Saint-Suaire au bout du cours Saleya, pour les sols de la nef et de la cour intérieure de la chapelle ;
- l'association des amis de l'orgue de l'église des réformés de Nice, pour la restauration de l'orgue qui fait partie aussi d'un patrimoine important de notre ville ;
- enfin, concernant l'église du Vœu, il y a une statue qui pèse 600 kg, qui est historique puisqu'elle date de l'époque de la construction de l'église, on avait beaucoup de difficulté à la sortir et elle a failli à plusieurs reprises, lors des processions, être détruite par une manipulation très compliquée ; le Conseil général et la ville de Nice ont décidé d'acheter une nouvelle statue bien plus légère, portable, et il s'agit donc là plutôt de protection du patrimoine historique et pas d'une restauration ; il vous est proposé l'acquisition d'une statue à laquelle la ville de Nice participerait à 50 %. C'est plutôt de la protection du patrimoine historique pour éviter de détruire la statue située à l'intérieur de l'église.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, je m'interroge au sujet de cette statue votive. La loi du 9 décembre 1905 ne fait pas obstacle évidemment à ce qu'une association culturelle reçoive une aide d'une collectivité liée à l'exécution de travaux de réparation ou de conservation d'un édifice, mais à la condition que ces derniers ne soient pas regardés comme spécialement destinés à l'exercice d'un culte. Il y a même un arrêt du Conseil d'État du 16 mars 2005 qui le confirme : « *Le principe constitutionnel de laïcité permet aux collectivités publiques d'allouer une subvention à une association culturelle, mais uniquement pour des activités qui ne sont pas soumises à un objet culturel exclusif en vertu de l'article 19 de cette loi* ».

Cette statue votive date d'il y a trois siècles, d'accord, mais si l'on en rachète une toute nouvelle qui sert à un culte, cela ne fait pas partie de la loi de 1905. Il faut faire attention à ce que cette délibération ne puisse pas être déferée devant le préfet.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Rudy Salles, voulez-vous apporter une précision à madame Gaziello pour la rassurer.

M. SALLES.- Madame Gaziello, la statue dont parlait Jean-Marc Giaume est tellement importante qu'elle ne peut plus sortir au risque de tomber par terre et de se casser. C'est donc une doublure, en quelque sorte, simplement pour faire la procession qui est une tradition dans la ville, qui n'est même plus vraiment religieuse, c'est un moment historique, mais c'est uniquement une doublure de cette statue qui ne peut plus être sortie pour des raisons de sécurité.

M. LE MAIRE.- Si cela vous fait faire des cauchemars, on vous enverra un exorciste, ne vous inquiétez pas.

Par contre, je crois que Jean-Marc Giaume a raison, il faut renforcer l'intitulé de la délibération par les termes qui ont été les siens sur la restauration et la protection du patrimoine.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 45.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Emmanuelle Gaziello et monsieur Robert Injey ne prennent pas part au vote.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE NICE**

0.4 DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NICE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

M. LE MAIRE.- Je vous propose de bien vouloir procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, à de nouvelles désignations des représentants du conseil municipal dans deux organismes extérieurs et une école.

Si vous en êtes d'accord, ces désignations peuvent se faire au scrutin majoritaire à main levée.

Y a-t-il une opposition ?

Accord unanime des conseillers municipaux pour procéder à un vote à main levée.

Je vous invite donc à bien vouloir désigner les représentants suivants :

- Office international de l'eau (suppléant) : madame Véronique Paquis.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Madame Véronique Paquis est désignée pour siéger, en qualité de membre suppléant, au sein de l'Office international de l'eau.

- Fédération nationale des centres villes (titulaire) : monsieur Auguste Vérola.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Monsieur Auguste Vérola est désigné pour siéger, en qualité de membre titulaire, au sein de la Fédération nationale des centres villes.

- Fédération nationale des centres villes (suppléant) : madame Muriel Marland-Militello.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Madame Muriel Marland-Militello est désignée pour siéger, en qualité de membre suppléant, au sein de la Fédération nationale des centres villes.

- École mixte Saint-Joseph : monsieur Lauriano Azinheirinha.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Monsieur Lauriano Azinheirinha est désigné pour siéger au sein du conseil de l'école mixte Saint-Joseph.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Il nous appartient maintenant d'examiner le vœu déposé par madame Hernandez-Nicaise et monsieur Rémi Gaechter.

Comme je l'indiquais en début de séance, ce projet de vœu a été déposé le 15 juin. Au préalable, je reviens sur la chronologie de ce dossier.

Avril 2008 : l'Aviation civile met fin à une dérogation qui fixait à 100 mètres l'altitude minimum à laquelle des hélicoptères pouvaient voler. Désormais, les hélicoptères sont obligés de respecter l'altitude minimum de 150 mètres en vigueur au niveau international. Ceci imposait la mise en place d'une nouvelle procédure de décollage destinée à mieux séparer le trafic des avions de celui des hélicoptères, pour une meilleure sécurité. Cette réforme a toutefois généré des nuisances sonores. Je suis donc intervenu auprès du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire pour demander des améliorations, avec pour conséquence les mesures prises en novembre 2008 :

- les avions longent un peu moins la côte pour bifurquer vers la mer ;
- les avions n'ont le droit de mettre leur moteur à pleine puissance qu'à partir de 900 mètres d'altitude contre 600 mètres ;
- la mise en place d'un volume de protection environnementale (VPE) ;
- l'interdiction de survol à proximité de la côte.

Le volume de protection environnementale est un espace à l'intérieur duquel les avions au décollage ou à l'atterrissage doivent obligatoirement circuler.

Objectif de ces mesures : protéger du bruit la Promenade, le Vieux-Nice et le Mont-Boron.

Selon les riverains, cette nouvelle procédure était encore trop bruyante. Ce n'est pas selon les riverains d'ailleurs, c'est la réalité, cette nouvelle procédure est toujours trop bruyante. J'ai donc souhaité revenir aux anciennes procédures de 2007.

Par courrier du 11 juin 2009, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire m'indique que le retour aux anciennes procédures de 2007 ne sont pas possibles sans dégrader soit la sécurité des hélicoptères, soit celle des avions, mais il précise que les analyses des trajectoires des avions enregistrées depuis la mise en œuvre du nouveau dispositif en novembre 2008 montrent qu'une mise en virage plus tôt, sous l'angle de l'ordre de 110 degrés au lieu de 120 degrés, est possible. Cela permet aux avions de virer plus tôt sur la mer en quittant l'axe de piste avant les limites de l'aéroport. Rappelons que le programme ACARE (*Advisory Council for Aeronautics Research in Europe*) qui regroupe l'ensemble des actes européens de la recherche aéronautique et auquel la France participe, prévoit pour l'horizon 2020 de réduire de 50 % le bruit des nouveaux appareils, de 50 % les émissions de gaz carbonique, de 80 % les oxydes d'azote. Ces défis sont de grande ampleur.

Mes chers collègues, tout en précisant à nouveau mes interventions auprès des ministres concernés, je tenais à vous faire part d'un récent courrier de monsieur le secrétaire d'État chargé des transports qui me répond et m'indique qu'il procède à un examen urgent et attentif de ce dossier.

J'observe d'ailleurs que la réglementation sur les créneaux horaires des vols relève essentiellement de la compétence de la direction générale de l'Aviation civile.

Madame Nicaise, dans votre vœu vous voulez revenir à la procédure d'avant 2007, c'est cela ?

Je vous passe la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- J'ai été saisie par de nombreuses personnes de quartiers qui, auparavant, n'étaient pas importunés à ce point par les avions et dont la vie est devenue récemment impossible.

M. LE MAIRE.- Vous voulez donc revenir à la procédure ancienne ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voudrais qu'une commission ou un comité quelconque puisse étudier ce que l'on peut demander à bon escient pour que les gens puissent dormir. Ce sont des quartiers qui auparavant étaient tranquilles, où les gens qui ont des maisons qui sont là depuis plus d'un siècle ne dorment plus. Il y a entre six heures du matin et une heure moins le quart, quatre cents avions qui passent relativement près des habitations, avec un niveau sonore qu'ils ont mesuré, qui peut dépasser 65 dB. Cela ne semble pas méchant mais en réalité cela fait beaucoup d'un coup quand on est chez soi, tranquille. On arrive à l'été et les gens, même avec des fenêtres insonorisées, ne vivent plus. Ce problème provient des avions qui décollent et il est directement induit par un hélicoptère, qui, comme je le dis dans la motion, se développe beaucoup trop. On doit réserver l'hélicoptère, qui est un moyen assez fantastique de déplacement, à des missions pour le bien de tous, pas pour les déplacements des « Angelina Jolie ». Que des gens puissent souffrir parce qu'il y a trop d'hélicoptères et que l'on empêche les avions d'atterrir et de décoller correctement, pour les Niçois, cela ne semble pas tenable. J'ai rédigé ce vœu en fonction de ce que l'on m'avait dit et qui est la réalité quotidienne.

M. LE MAIRE.- Madame Nicaise, par votre vœu, vous ne faites en réalité que soutenir la démarche qu'a présentée madame Paquis devant le comité sur le VPE auquel participent tous les représentants des quartiers, donc de la population, et tous les représentants des quartiers ont approuvé la démarche que j'ai engagée pour que nous revenions à la procédure initiale.

Cela veut dire que, finalement, par votre vœu, vous encouragez la démarche qui est la mienne. Je ne peux que vous en remercier, c'est très bien. Votre vœu est complètement satisfait puisqu'il est satisfait par le courrier que madame Paquis a présenté devant le comité VPE, qui s'est traduit par un courrier où nous demandons au ministre des Transports le retour à la procédure antérieure, celle qui présentait le moins de nuisances sonores.

Il y a une seule chose dans votre vœu qui n'est pas acceptable, vous demandez d'arrêter le trafic aérien entre 23 h et 8 h !

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je transmets les horaires qui m'ont été indiqués, et encore, je les ai élargis.

M. LE MAIRE.- Madame Nicaise, vous êtes une élue responsable, vous ne pouvez pas demander que l'aéroport de Nice soit fermé entre 23 h et 8 h, ce n'est pas possible. Là, vous ne tuez pas des centaines mais des milliers d'emplois à Nice en demandant cela. Vous savez combien ? Vous tuez des milliers d'emplois en demandant la fermeture.

Maintenez-vous cette demande ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je veux bien transiger sur les heures.

M. LE MAIRE.- Sur le reste on est d'accord, c'est la seule chose sur laquelle on ne peut pas être d'accord. Quelqu'un qui a son premier rendez-vous à Lyon, à Paris, à Bordeaux, à Toulouse, ou à Munich à 8 h du matin, part à 6 h 30 ou à 7 h, on ne peut pas faire autrement. De même que les premiers avions qui se posent à Nice, se posent à partir de 7 h ou 7 h 30, en décollant quelquefois à 6 h d'un certain nombre de capitales européennes. Si nous voulons rester une ville de congrès, une destination de tourisme d'affaire, ce n'est pas possible de fermer de 23 h à 8 h, je vous le dis, vous tuez des milliers d'emplois en faisant cette demande ; des milliers d'emplois.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- On enlève cette partie de la phrase.

M. LE MAIRE.- Sur tout le reste, on le partage à 100 %, mais sur cet aspect des choses, ce n'est pas possible.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je ne tuerai pas des milliers d'emplois !

M. LE MAIRE.- Je vous lis, en réponse à la demande que j'ai formulée, le courrier du 17 juin signé par mon collègue Dominique Bussereau :

« Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu me faire part de vos réflexions sur la remise en œuvre de la procédure de dérogation concernant le mode de décollage de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Soyez assuré que j'en ai pris connaissance avec la plus grande attention. Sensible à vos préoccupations, j'ai demandé à mes services de procéder à un examen attentif de ce dossier et ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite susceptible de lui être apportée. »

Cela veut dire que le ministre a bien enregistré la demande que madame Paquis a présentée devant le comité VPE, de revenir à la procédure antérieure, celle à laquelle vous faites référence.

Je vous propose, conformément à votre demande, de mettre en place un comité d'étude et de suivi, sous la présidence de madame Paquis, auquel vous participerez avec un certain nombre de représentants des comités de riverains, pour vous assurer que les réponses qui nous seront faites sont conformes à l'attente des riverains et qu'ensuite nous puissions en assurer le suivi. Je vous demande en contrepartie de retirer votre demande sur la plage horaire 23 h/8 h.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Sachant que l'aéroport de Nice est un aéroport où les déposes et décollages de nuit sont de toute façon interdits.

Nous en avons terminé. Je vous remercie.

☆☆☆

La séance est levée à 01 h 50